

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 AVRIL 2024**

DELIBERATIONS

DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 AVRIL 2024

N° DELIBERATIONS	OBJET	PAGE
CC-24-017	Compte-rendu des délégations données par le Conseil communautaire au Président au Bureau en vertu de l'article L 5211-10	3
CC-24-018	Convention de partenariat et l'objectifs avec l'office de tourisme intercommunal Beaune et Pays Beaunois - Avenant 1	15
CC-24-019	Modification de taux d'emploi supérieur à 10 %	21
CC-24-020	Actualisation de la charte du télétravail	23
CC-24-021	Tableau des effectifs au 31 mars 2024	26
CC-24-022	Rapport égalité Femmes-Hommes	31
CC-24-023	Animation des sites NATURA 2000 "ZSC Les Habitats Naturels de l'Arrière Côte" et "ZPS Arrière Côte de Dijon et de Beaune" : approbation du programme 2024	52
CC-24-024	Convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon pour l'accès à la déchèterie de Meursault au profit des habitants de la commune de DEMIGNY	59
CC-24-025	Compte de gestion 2023	66
CC-24-026	Compte Administratif 2023	68
CC-24-027	Affectation des résultats 2023	102
CC-24-028	Budget primitif 2024	115
CC-24-029	Fiscalité 2024 : vote des taux	247
CC-24-030	Accompagnement financier aux associations et organismes partenaires	251
CC-24-031	Tarif du conservatoire pour la rentrée 2024/2025	260
CC-24-032	Tarif de l'Ecole des beaux arts pour la rentrée 2024/2025	264
CC-24-033	Tarif des Transports pour la rentrée 2024/2025	267
CC-24-034	Evolution du tarif de la redevance spéciale	272
CC-24-035	Tarif des compétences diverses	275
CC-24-036	Autorisation de programme et Crédits de paiement	278
CC-24-037	Détermination des attributions de compensation	288
CC-24-038	Valorisation des moyens accordés aux associations, collectivités et organismes par la Communauté d'Agglomération en 2023	291



Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),**Délégués ayant donné procuration :**M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,**Délégués absents-excuses non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU
PRESIDENT ET AU BUREAU
RAPPORTEUR : M. SUGUENOT**

Par délibérations du 16 juillet 2020 et du 13 décembre 2021, le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences au Président et au Bureau.

Le Président doit rendre compte des décisions prises sur le fondement de ces délégations.

Celles que le Président et le Bureau ont été amenés à prendre pendant la période comprise entre le 14 février 2024 et le 12 mars 2024 figurent en annexe.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 14 février 2024 et le 12 mars 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le 18/04/2024 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_017-DE
--

Jérôme CHIODO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

ANNEXE N°1 : DELEGATIONS DU PRESIDENT

- ❖ **Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts dans les conditions fixées par la délibération du 16 juillet 2020 :**

- ❖ **Réaliser les lignes de trésorerie nécessaires au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération dans la limite d'un montant de 5 Millions d'euros :**

- ❖ **Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires dans le cadre des imputations budgétaires et fixation des modalités de fonctionnement de ces régies :**

N° et date d'arrêté	Objet

- ❖ **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget :**

→ MARCHES

N° de marché	Lot	Objet	Attributaire	département de l'attributaire	Ville de l'attributaire	Montant global et forfaitaire du marché en € HT offre négociée	Date de notification	Durée du marché
2024C07004	X	Contrat de services et maintenance: concerto opus, concerto presto opus, concerto mobilisé opus, espace citoyen premium, arpegge diffusion et modules associés	SAS ARPEGE	44	SAINT-SEBASTIEN-SUR LOIRE	42 813,22€ + prix unitaires	08/09/2024	Le marché est conclu pour une durée d' un an renouvelable 3 fois un an par reconduction tacite



→ MARCHES SUBSEQUENTS

Accord-cadre relatif à la réalisation de travaux d'impression et de supports de communication pour les besoins de la Ville de Beaune et de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Lot 1 : Signalétique et communication

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2024	C27	26	3851	38	SZE	8 352,00 €	26/02/2024	Ensemble signalétique déchèterie Meursault	2 mois
2024	C27	26	3951	39	SZE	276,00 €	28/02/2024	Boucles refus de tri	2 mois

Lot 2 : Affiches

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2024	C27	27	2052	20	SZE	1 298,00 €	23/02/2024	Affiches Vivons plus haut + Etangs d'or	2 mois

Accord-cadre pour l'acquisition de matériels informatiques pour les besoins de la Ville de Beaune et de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Néant

→ MARCHES SUBSEQUENTS (suite)

Accord-cadre petits travaux d'entretien et de mise en conformité pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud									
Lot 1 : électricité - courants forts/courants faibles									
Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2024	C49	55	38S1	38	EIFFAGE	285,00	05/03/2024	crèche blanches fleurs + dépannage interphone	6 mois

AVENANTS

N° d'avenant	Intitulé du marché et lot concerné	Attributaire (nom, ville et code postal)	Montant du marché initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Objet de l'avenant	Notification
2	Construction d'un accueil périscolaire place de l'église à Savigny les Beaune Lot 02 : Gros œuvre	R. CONSTRUCTION 21000 Dijon	Montant total HT : 519 074,39 €	3 006,64 €	Travaux supplémentaires: *travaux d'adaptation sur le mur se situant entre le local technique et la buanderie en raison de la découverte en cours de travaux de pierres de fondation ce qui a eu pour conséquence de modifier l'implantation des murs. *travaux d'enduits de cuvelage intérieur sur les élévations sud de la salle d'activités et la salle de restauration pour parfaire l'étanchéité	07.03.24
1	Construction d'un accueil périscolaire place de l'église à Savigny les Beaune Lot 03: Etanchéité -bardage	SARL DAZY 07750 REPLONGES	Montant HT: 129 968,60 €	3 335,05 €	Travaux supplémentaires pour stabiliser l'oxydation du bardage corten. Le produit appliqué est un film de protection supplémentaire rendant la surface du matériau plus étanche à l'eau et aux polluants facilitant son entretien.	07.03.24
1	Prestations de nettoyage des bâtiments pour la Commune de Beaune et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud LOT 2 – Camping municipal	Société PLD BOURGOGNE RHÔNE ALPES 11 Rue Pierre Guidot 21200 BEAUNE	Marché à prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées Montant simulation : 26 350,00€ HT		Modification de la fréquence des prestations du camping en raison d'un réorganisation interne des services de la Commune de Beaune + ajout de 2 prix unitaires	12/03/24

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_017-DE



- ❖ **Signer les avenants portant sur les changements de cocor conventions en cours, dans le cadre de transferts de compétences des communes membres ou Syndicats vers la Communauté d'Agglomération, en application de l'article L 5211-5 III dernier alinéa du CGCT :**

- ❖ **Décider la conclusion et la révision des contrats de location de biens meubles ou immeubles pour une durée n'excédant pas 12 ans :**

- ⇒ Conventions de mise à disposition de locaux communaux au profit de la Communauté d'Agglomération :

ORGANISME EXTERIEUR	LOCAUX	OBJET/MANIFESTATION	PERIODE

- ⇒ Conventions de mise à disposition de locaux de la Communauté d'Agglomération au profit d'une Commune de l'EPCI :

COMMUNE DE L'EPCI	LOCAUX	OBJET/MANIFESTATION	PERIODE

- ⇒ Conventions de mise à disposition de locaux intercommunaux au profit d'organismes extérieurs :

ORGANISME EXTERIEUR	LOCAUX	OBJET/MANIFESTATION	PERIODE
ESCADRON DE GENDARMERIE MOBILE 44/7 DE BEAUNE	CS JEAN DESANGLE Piste d'athlétisme Terrain synthétique GUGONE DE SALINS Suivant disponibilités	SEANCES D'ENTRAINEMENT	un an à compter du 01/09/2023 renouvelable 2 fois par tacite reconduction

- ⇒ Conventions d'exploitation liées aux compétences de la Communauté d'Agglomération au profit d'organismes extérieurs :

ORGANISME EXTERIEUR	OBJET	PERIODE

- ⇒ Conventions de mise à disposition de matériel appartenant à un organisme extérieur au profit de la Communauté d'Agglomération :

ORGANISME EXTERIEUR	MATERIEL	PERIODE

⇒ Conventions de mise à disposition de matériel appartenant à la Communauté d'Agglomération au profit d'organismes extérieurs :

ORGANISMES	MATERIEL	PERIODE

❖ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :

❖ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

❖ Fixer les rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

❖ Intenter, au nom de la Communauté, les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, dans les conditions fixées par la délibération CC-20-015 du 16 juillet 2020 du :

NOMS DES PARTIES (DEMANDEUR C/ DEFENDEUR)	OBJET	JURIDICTION

❖ Négocier et signer les transactions proposées dans le cadre du règlement des sinistres et litiges et accepter les remboursements s'y rapportant :

❖ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre s'y rapportant :

❖ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de la Communauté d'Agglomération dans la limite de 50 000 € :

❖ Passer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires :

Bilan des stages non rémunérés réalisés à la Communauté d'Agglomération
Du 19/02/2024 au 15/03/2024

NOM ET PRENOM	FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	SERVICE D'ACCUEIL	PERIODE DE STAGE
LEPONT JUBIN Oscar	BAFA	UFCV	Accueil de Loisirs Echaliers BEAUNE	19/02/2024 au 01/03/2024
GUILBAUD Axel	BAFA	—	Accueil de loisirs LADOIX SERRIGNY	19/02/2024 au 01/03/2024
COUTURIER Elsa	Classe de 3 ^{ième}	COLLEGE ST CŒUR BEAUNE	Multi-Accueil La Cabotte BEAUNE	26/02/2024 au 01/03/2024
MAHOTU-BOUTEILLEY Lyson	Classe de 4 ^{ième} EA	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs MONTAGNY-LES- BEAUNE	26/02/2024 au 01/03/2024
TARTARIN Maelle	CAPA 2 SAPVERT	MFR AGENCOURT	Multi-Accueil Saint Jacques BEAUNE	8 semaines entre le 26/02/2024 et le 24/05/2024
COMPARET Anna	1 ^{ère} année soins infirmiers	IRFSS QUETIGNY	Multi-Accueil Blanches Fleurs BEAUNE	04/03/2024 au 05/04/2024
HAMRAOUI Lamia	1 ^{ère} année soins infirmiers	IRFSS QUETIGNY	Multi-Accueil Saint Jacques BEAUNE	04/03/2024 au 05/04/2024
REIX Elisa	Educateur spécialisé	IRTSS Bourgogne	Enfance Annexe Lorraine	Entre le 04/03/2024 et le 12/05/2024
SIMON Alice	Classe de terminale	LYCEE S LIEGEARD BROCHON	Ecole des Beaux-Arts	Le 05/03/2024
DUPONT Capucine	Classe de terminale	LYCEE S LIEGEARD BROCHON	Ecole des Beaux-Arts	Le 05/03/2024

Bilan des stages rémunérés réalisés à la Communauté d'Agglomération
Du 19/02/2024 au 15/03/2024

NOM ET PRENOM	FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	SERVICE D'ACCUEIL	PERIODE DE STAGE
NEANT				

- ❖ Fixer, dans le cas de recours au régime de l'expropriation pour l'exercice des compétences statutaires de la Communauté d'Agglomération, et dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leur demande :
- ❖ Exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit de préemption dans les zones d'activités économiques et dans les zones d'activités concertées d'intérêt communautaire :
- ❖ Exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit de préemption délégué par les communes, au cas par cas :

- ❖ **Exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le conseil de communauté pour la mise en œuvre du programme local de l'habitat :**
- ❖ **Conserver et administrer les propriétés de la Communauté d'Agglomération et signer en conséquence tous les actes conservatoires de ses droits :**
 - **26 février 2024 : Convention d'occupation précaire parcelle ZL 71 à RUFFEY-LES-BEAUNE au profit de l'EARL DE GRANCHAMP jusqu'au 31/12/2024,**
 - **16 février 2024 : Convention d'occupation précaire parcelle DN 154 à BEAUNE au profit de M. Sébastien MAREY jusqu'au 31/12/2024,**
 - **16 février 2024 : Convention d'occupation précaire parcelles ZD 270, 347, 348, 349 et 350 à VIGNOLES au profit de M. Sébastien MAREY jusqu'au 31/12/2024,**
- ❖ **Passer les conventions nécessaires aux occupations temporaires de terrain par la Communauté d'Agglomération et fixer le montant des indemnités qui seraient dues dans ce cadre par la Communauté d'Agglomération :**
- ❖ **Passer les conventions d'autorisation de passage de canalisation en terrain privé au profit de la Communauté d'Agglomération ainsi que tout document relatif à l'institution de ces servitudes :**
- ❖ **Passer les conventions de transfert d'équipements collectifs de lotissements dans le domaine public :**

COMMUNE	OPERATION	Aménageur
MONTAGNY les BEAUNE	Aménagement Le Pré Vert Rue de la Grande Corvée	ORVITIS

- ❖ **Passer les conventions fixant les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (P. U. P.) :**
- ❖ **Autoriser au nom de la Communauté d'Agglomération le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :**
- ❖ **Prendre toute décision pour l'attribution des subventions allouées, dans le cadre du Fonds Régional des Territoires**
- ❖ **Prendre toute mesure, négocier et signer les conventions conclues, dans le cadre des ruptures conventionnelles**

Annexe n°2 : Délégations du
Applicables à compter du 13 décembre 2021
En vertu de la délibération n° CC-21-107

Bureau communautaire du 7 mars 2024

N° DELIBERATION	OBJET
BU-24-013	Protocole Territorial de Partenariat entre le Département et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
BU-24-014	Création d'un poste de chargé des affaires foncières
BU-24-015	Transformation de poste suite à changement de filière
BU-24-016	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade
BU-24-017	Convention de partenariat avec l'association Enfance et Handicap en Côte d'Or (EHCO) : sites Beaune Saint Nicolas et Vignoles
BU-24-018	Convention de partenariat avec les organismes de formation : la MFR Agencourt et le lycée E.J. MAREY
BU-24-019	Mise à jour du règlement de collecte du service public de Gestion et de Prévention des Déchets
BU-24-020	Renouvellement du groupement de commande pour la réalisation de sessions de formation sur le compostage
BU-24-021	Convention constitutive de groupement de commande relatif à la mutualisation de prestations de médecine préventive et de santé au travail au bénéfice des agents de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, de la Commune de Beaune et son CCAS
BU-24-022	Fonds de concours aux Communes
BU-24-023	Admission en non-valeur
BU-24-024	Renouvellement du partenariat avec le Palais des Congrès
BU-24-025	Mise à jour des conventions de redevance spéciale
BU-24-026	Approbation d'une convention d'autorisation de passage dans les voies privées

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_018-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),**Délégués ayant donné procuration :**M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,**Délégués absents-excusés non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL BEAUNE ET PAYS BEAUNOIS – AVENANT 1

RAPPORTEUR : M. SUGUENOT

La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (CABCS) a pris la compétence Tourisme au 1^{er} Janvier 2008, comprenant les missions de service public, l'aménagement et la gestion des équipements touristiques. A ce titre, la CABCS a défini une politique touristique globale à l'échelle de son territoire et a créé l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) le 1^{er} Janvier 2009 avec le statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), auquel elle a délégué les compétences suivantes :

- assurer les missions d'accueil, d'information des touristes et de promotion touristique du territoire communautaire en cohérence avec les comités départementaux et régionaux du tourisme, coordonner les interventions des partenaires du développement touristique local et commercialiser certaines prestations touristiques, telles que définies dans les textes de loi,
- contribuer à la définition d'une politique et au développement touristique du territoire en coordination avec la Communauté d'Agglomération, sur la base des missions confiées à l'Office de Tourisme Intercommunal par cette dernière.

Au-delà des objectifs fixés dans sa politique touristique, la CABCS est désormais engagée dans une réflexion plus large visant à soutenir et développer l'attractivité de son territoire dans une approche globale et territoriale (prestations aux familles, services, mobilité, développement économique, numérique, loisirs, équipements structurants,.....).

Cette démarche fait écho aux orientations stratégiques de l'OTI portant notamment sur le développement de la notoriété et de l'image authentique de la destination (œnotourisme, patrimoine, gastronomie, itinérance), l'amélioration de l'accueil et du parcours client, le développement de l'offre (événements, nouveaux produits,....) et la contribution à l'amélioration de la mobilité et l'accessibilité touristique.

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat et d'objectifs entre la CABCS et l'OTI qui définit :

- les objectifs et les missions confiés à l'OTI par la CABCS,
- les moyens dévolus à l'OTI pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,
- les modalités de travail partenarial pour atteindre les objectifs définis.

Compte tenu des enjeux évoqués ci-dessus et de la dynamique actuelle de fréquentation de notre territoire conduisant à une augmentation significative du produit de la taxe de séjour, il est proposé de renforcer le partenariat entre l'OTI et la CABCS par la définition d'un programme d'actions commun.

Un article 2-1 rédigé comme suit serait intégré à la convention :

« Détermination d'un programme d'actions commun :

En cas de reliquat positif des produits de la taxe de séjour de l'année N-1 reversé en année N conformément à l'article 4, la CABCS et l'OTI définiront un programme d'actions commun visant à soutenir et développer l'attractivité du territoire communautaire ».

Le projet d'avenant est joint en annexe.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renforcer le partenariat entre la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et l'Office de tourisme intercommunal Beaune et Pays beaunois, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- APPROUVE l'avenant 1 à la convention de partenariat et d'objectifs,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre, et effectuer toute démarche.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_018-DE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

**AVENANT N°1 CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS :
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « BEAUNE, CÔTE ET SUD »
ET
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « BEAUNE et Pays Beaunois »**

Entre :

La Communauté d'Agglomération « BEAUNE, Côte & Sud », représentée par M. Alain SUGUENOT, son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 2 avril 2024,

Ci-après dénommée la « CABCS »
d'une part,

Et :

L'Office de Tourisme Intercommunal « BEAUNE et Pays Beaunois », représenté par Mme Anne CAILLAUD, Présidente, et Mme Sandrine SAGRANGE, Directrice Adjointe, Ordonnateur par intérim, agissant en vertu d'une délibération du Comité de Direction du 8 avril 2024,

Ci-après dénommée l'« OTI »
d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE :

La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (CABCS) a pris la compétence Tourisme au 1er Janvier 2008, comprenant les missions de service public, l'aménagement et la gestion des équipements touristiques. A ce titre, la CABCS a défini une politique touristique globale à l'échelle de son territoire et a créé l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) le 1er Janvier 2009 avec le statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), auquel elle a délégué les compétences suivantes :

- assurer les missions d'accueil, d'information des touristes et de promotion touristique du territoire communautaire en cohérence avec les comités départementaux et régionaux du tourisme, coordonner les interventions des partenaires du développement touristique local et commercialiser certaines prestations touristiques, telles que définies dans les textes de loi,
- contribuer à la définition d'une politique et au développement touristique du territoire en coordination avec la Communauté d'Agglomération, sur la base des missions confiées à l'Office de Tourisme Intercommunal par cette dernière.

Au-delà des objectifs fixés dans sa politique touristique, la CABCS est désormais engagée dans une réflexion plus large visant à soutenir et développer l'attractivité de son territoire dans une approche globale et territoriale (prestations aux familles, services, mobilité, développement économique, numérique, loisirs, équipements structurants,.....).

Cette démarche fait écho aux orientations stratégiques de l'OTI portant notamment sur le développement de la notoriété et de l'image authentique de la destination (œnotourisme, patrimoine, gastronomie, itinérance), l'amélioration de l'accueil et du parcours client, le développement de l'offre (événements, nouveaux produits,....) et la contribution à l'amélioration de la mobilité et l'accessibilité touristique.

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat et d'objectifs entre la CABCS et l'OTI qui définit :

- les objectifs et les missions confiés à l'OTI par la CABCS,
- les moyens dévolus à l'OTI pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,
- les modalités de travail partenarial pour atteindre les objectifs définis.

Compte tenu des enjeux évoqués ci-dessus et de la dynamique actuelle de fréquentation de notre territoire conduisant à une augmentation significative du produit de la taxe de séjour, il est proposé de renforcer le partenariat entre l'OTI et la CABCS par la définition d'un programme d'actions commun, objet du présent avenant.

Article 1^{er} :

L'article 2-1 rédigé comme suit est intégré à la convention :

« Détermination d'un programme d'actions commun :

En cas de reliquat positif des produits de la taxe de séjour de l'année N-1 reversé en année N conformément à l'article 4, la CABCS et l'OTI définiront un programme d'actions commun visant à soutenir et développer l'attractivité du territoire communautaire ».

ARTICLE 2 :

A l'exception de la modification résultant du présent avenant, la convention initiale reste en tout point conforme pour l'ensemble de ses stipulations.

Tout autre clause ou condition de la convention initiale non contraire au présent avenant demeure valable.

Fait à BEAUNE, le

Pour l'Office de Tourisme Intercommunal
« BEAUNE et Pays Beaunois »

Pour la Communauté d'Agglomération
Beaune, Côte et Sud

Anne CAILLAUD
Présidente

Alain SUGUENOT
Président

Pour l'Office de Tourisme Intercommunal
« BEAUNE et Pays Beaunois »

Sandrine SAGRANGE
Directrice Adjointe
Ordonnateur par intérim

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_019-DE

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60
Nombre de Procurations : 14
Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

MODIFICATION DE TAUX D'EMPLOI SUPERIEUR A 10 %
RAPPORTEUR : M. THOMAS

Suite à l'évolution des besoins du service Enfance, il est proposé de modifier le taux d'emploi suivant :

Emploi/fonctions	Grade et taux actuels	Cadre d'emplois et taux attendus
Animateur périscolaire Enfance	Adjoint d'animation (Catégorie C) 20 heures 18 minutes	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation (Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe) (Catégorie C) 28 heures hebdomadaires

Les membres du Comité Social Territorial ont été consultés lors de la réunion du 14 mars 2024.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du taux d'emploi supérieur à 10 %, telle proposée ci-dessus,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_019-DE



Jérôme CHIODO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télécours citoyen (www.telécours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_020-DE

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60
Nombre de Procurations : 14
Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

ACTUALISATION DE LA CHARTE DE TELETRAVAIL**RAPPORTEUR : M. THOMAS**

Lors de sa séance du 11 décembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications apportées à la charte du télétravail, après avis favorable du CST du 30 novembre 2023.

Il est proposé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4-1 qui prévoyait une période minimum de 6 mois au sein de la collectivité avant de pouvoir prétendre au télétravail.

Le tableau ci-dessous présente la version en vigueur et la proposition de modification de cet article :

Version en vigueur	Modification proposée
<p>Article 4-1 Le télétravail est ouvert à tous les agents (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents non titulaires occupant un emploi permanent depuis au moins 6 mois) pouvant exercer leurs fonctions de façon autonome et dont le poste et les activités sont compatibles avec ce mode d'organisation du travail.</p>	<p>Le télétravail est ouvert à tous les agents (fonctionnaires titulaires, stagiaires, et contractuels bénéficiant d'un contrat d'au moins 6 mois) dès leurs recrutements.</p>

Les autres dispositions de la charte sont inchangées, notamment la période d'adaptation de 3 mois qui accompagne l'autorisation.

Les membres du Comité Social Territorial ont été consultés lors de la réunion du 14 mars 2024.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'actualisation de la charte du télétravail dans les conditions décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

ACTUALISATION DE LA CHARTE DE TELETRAVAIL
RAPPORTEUR : M. THOMAS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_020-DE



Jérôme CHIODO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_021-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024
 Nombre de Conseillers en exercice : 90
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60
 Nombre de Procurations : 14
 Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
 M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
 M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
 M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
 M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
 Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
 Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
 Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
 M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
 M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 MARS 2024**RAPPORTEUR : M. THOMAS**

Un tableau des effectifs des agents communautaires est présenté chaque année en début d'exercice.

Ce tableau des effectifs est mis à jour afin de prendre compte les évolutions de carrière des agents (réussite à concours ou examens professionnels, promotions, avancement de grade) et les mouvements de personnels qui ont eu lieu au cours de l'année (départs, retraites, mutations, mises en disponibilité, ...).

L'ensemble de ces mouvements est présenté dans le tableau des effectifs arrêté au 31 mars 2024. Celui-ci figure en annexe.

Les membres du Comité Social Territorial ont été consultés lors de la réunion du 14 mars 2024.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE du tableau des effectifs au 31 mars 2024 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_021-DE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 MARS 2024

Filières	Cat.	Grades	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires		
			Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Nombre total de postes	Agents titulaires et stagiaires	Agents contractuels	Total effectif pourvus
Emplois fonctionnels	A	DGS 40-8000 habitants	1	0	1	1	0	1
Emplois fonctionnels	A	DGA 40-150 000 habitants	1	0	1	1	0	1
<i>Sous total emplois fonctionnels</i>			2	0	2	2	0	2
Hors filière	A	Directeur de cabinet	0	1	1	0	0	0
Hors filière	4 - B 2 - C	Chargé de mission	6	0	6	0	5	5
Hors filière	C	Assistante maternelle	6	0	6	0	6	6
<i>Sous total emplois hors filière</i>			12	1	13	0	11	11
Filière administrative	A	Administrateur	1	0	1	0	0	0
Filière administrative	A	Attaché hors classe	2	0	2	0 (agents détachés EF)	0	0
Filière administrative	A	Attaché principal	2	0	2	2	0	2
Filière administrative	A	Attaché	16	0	16	6	8	14
Filière administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	5	0	5	5	0	5
Filière administrative	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	3	0	3	2	0	2
Filière administrative	B	Rédacteur	11	0	11	5	4	9
Filière administrative	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	10	0	10	10	0	10
Filière administrative	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	13	0	13	12	0	12
Filière administrative	C	Adjoint administratif	17	1	18	8	6	14
<i>Sous total filière administrative</i>			79	1	81	50	18	68
Filière culturelle	A	Directeur des établissements d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie	2	0	2	0	2	2
Filière culturelle	A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1	2	2	0	2
Filière culturelle	A	Professeur d'enseignement artistique classe normale	2	9	11	3	8	11
Filière culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique	0	1	1	0	1	1
Filière culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3	5	8	7	1	8
Filière culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	3	15	18	5	13	18
<i>Sous total filière culturelle</i>			11	31	42	17	25	42
Animation	B	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	1	0	1
Animation	B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	1	0	1
Animation	B	Animateur	4	0	4	2	2	4
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	3	0	3	1	1	2

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 MARS 2024

Filières	Cat.	Grades	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires		
			Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Nombre total de postes	Agents titulaires et stagiaires	Agents contractuels	Total effectif pourvus
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	20	6	26	22	0	22
Animation	C	Adjoint d'animation	64	77	141	62	52	114
<i>Sous total filière animation</i>			93	83	176	89	55	144
Médico-sociale	A	Infirmier en soins généraux	0	2	2	2	0	2
Médico-sociale	A	Puéricultrice hors classe	4	0	4	4	0	4
Médico-sociale	A	Puéricultrice	0	0	0	0	0	0
Médico-sociale	A	Educateur de Jeunes Enfants classe exceptionnelle	2	0	2	2	0	2
Médico-sociale	A	Educateur de Jeunes Enfants	8	0	8	3	5	8
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	6	0	6	6	0	6
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	25	4	29	16	5	21
<i>Sous total filière médico-sociale</i>			45	6	51	33	10	43
Sociale	A	Assistant socio-éducatif	0	1	1	0	1	1
<i>Sous total filière sociale</i>			0	1	1	0	1	1
Sportive	B	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	1	0	1
<i>Sous total filière sportive</i>			1	0	1	1	0	1
Technique	A	Ingénieur en chef	0	1	1	0	1	1
Technique	A	Ingénieur principal	1	0	1	1	0	1
Technique	A	Ingénieur	4	0	4	2	1	3
Technique	B	Technicien principale de 1 ^{ère} classe	6	0	6	5	1	6
Technique	B	Technicien principale de 2 ^{ème} classe	12	0	12	7	2	9
Technique	B	Technicien	7	0	7	2	3	5
Technique	C	Agent de maîtrise principal	5	0	5	5	0	5
Technique	C	Agent de maîtrise	7	0	7	4	1	5
Technique	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	8	0	8	7	0	7
Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14	5	19	17	0	17
Technique	C	Adjoint technique	52	23	75	35	35	70
<i>Sous total filière technique</i>			116	29	145	85	44	129
TOTAUX			359	152	512	277	164	441

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 MARS 2024

Catégorie	Nombre total de postes	Effectif pourvu
A	63	55
B	116	100
C	333	286
TOTAL	512	441

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_022-DE

**Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024****Nombre de Conseillers en exercice : 90****Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60****Nombre de Procurations : 14****Nombre de Votants : 74****Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

RAPPORT EGALITE HOMMES-FEMMES**RAPPORTEUR : M. THOMAS**

Les articles L132-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ainsi que le protocole relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 Mars 2013 ont posé le cadre législatif de la lutte pour l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique. Par ailleurs, la loi n°2014-873 du 4 Août 2014 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et le décret n°2015-761 du 24 Juin 2015 ont délimité plus clairement les prescriptions des collectivités territoriales en instaurant, à compter du 1er Janvier 2016, notamment l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité territoriale, et ce préalablement à la préparation de son budget pour toutes les collectivités territoriales et établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Le rapport égalité Hommes-Femmes de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud porte sur les points suivants :

- Les effectifs,
- Les recrutements,
- Le temps de travail,
- La rémunération,
- L'âge,
- Les réussites à concours et examens,
- La formation,
- Les actions en faveur de l'égalité homme/femme.

Le rapport est présenté en annexe.

Les membres du Comité Social Territorial ont été consultés lors de la réunion du 14 mars 2024.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport égalité Hommes-Femmes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_022-DE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécoeurs citoyen (www.telerecoeurs.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



Rapport Égalité Femmes/ Hommes au 31/12/2023

Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud



Partie 1

**Indicateurs de suivi
de l'égalité entre
les femmes et les
hommes**

La loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, votée le 4 août 2014, engage les collectivités publiques de plus de 20 000 habitants à rédiger un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

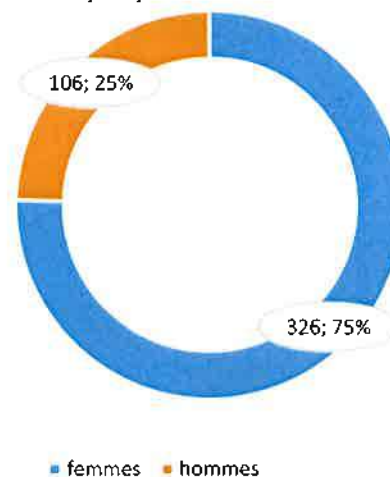
I/ ETAT DES LIEUX DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

A – LES EFFECTIFS PERMANENTS

Au 31/12/2023, le nombre d'agents permanents est de 432 agents, dont 326 femmes et 106 hommes.

Répartition des emplois permanents	femmes	hommes	total
Total	326	106	432

Répartition par sexe des effectifs permanents
au 31/12/2023



μ

Au 31/12/2023, sur les 432 agents permanents, 271 sont titulaires ou stagiaires (205 femmes et 66 hommes) et 161 sont des agents non titulaires permanents (121 femmes et 40 hommes).

On note une progression du nombre de femmes par rapport à l'an dernier.

- ✓ La communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud emploie une part de contractuels plus importante que la moyenne nationale (25 % d'agents sont des contractuels à la CABCS contre 22% au niveau national -Chiffres 2020 DGAFP) ; le secteur de l'Enfance emploie des contractuels pour couvrir un grand territoire et des besoins très évolutifs
- ✓ **Titulaires**
La majorité des agents sont titulaires.
Parmi les titulaires, 75 % sont des femmes et 25% des hommes.

	Total	Femmes	Hommes
Titulaires	255	192	63
Titulaires détachés	9	7	2
Stagiaires	7	6	1
Total	271	205	66

✓ Agents non titulaires sur emplois permanents

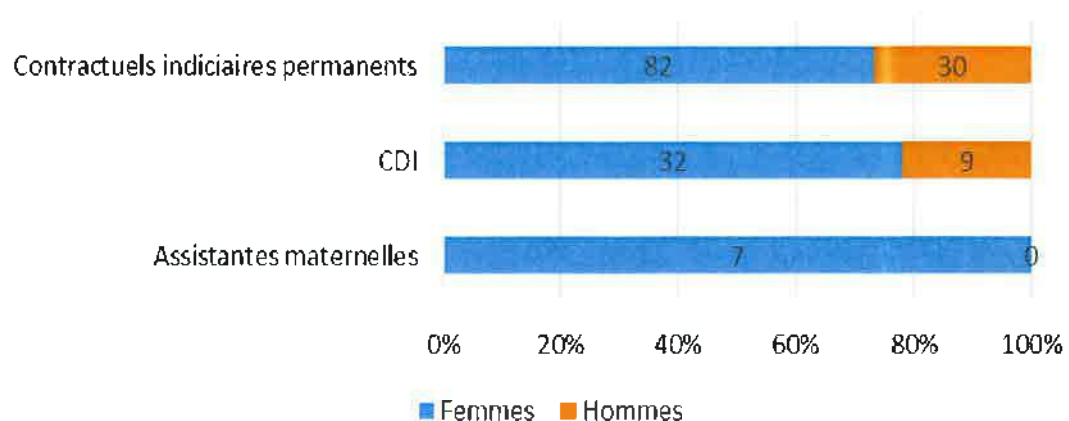
Parmi les 161 non titulaires sur emplois permanents, 121 sont des femmes et des 40 hommes. (on note une forte féminisation des effectifs non permanents ;75% des agents non titulaires sur emplois permanents sont des femmes et 25 % sont des hommes.)

Parmi les 161 agents non titulaires sur emplois permanents :

- 69% agents sont des contractuels indiciaires (73% de femmes, 27% d'hommes)
- 25% sont en CDI (78% de femmes et 22% d'hommes)
- 4% sont des assistantes maternelles (qui sont uniquement des femmes).

Agents non titulaires sur emplois permanents			
Type de contrat	Total	Femmes	Hommes
Assistants maternelles	7	7	0
CDI	41	32	9
Activité accessoire indiciaire	1	0	1
Contractuels indiciaires permanents	112	82	30
Total	161	121	40

Répartition des agents non titulaires par type de contrat et sexe

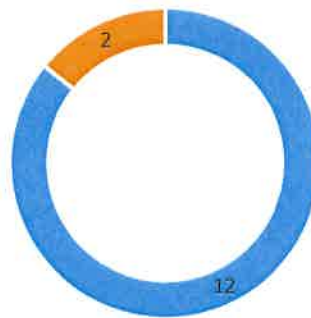


✓ Apprentis (au 31/12/2023)

Les apprentis sont recrutés dans le secteur de l'Enfance et de la Petite Enfance et sont majoritairement des femmes (86%). Le nombre d'apprentis a doublé par rapport à l'an dernier.

	Total	Femmes	Hommes
Apprentis	14	12	2

Répartition par sexe des apprentis



■ Femmes ■ Hommes

✓ Effectif permanent par catégorie

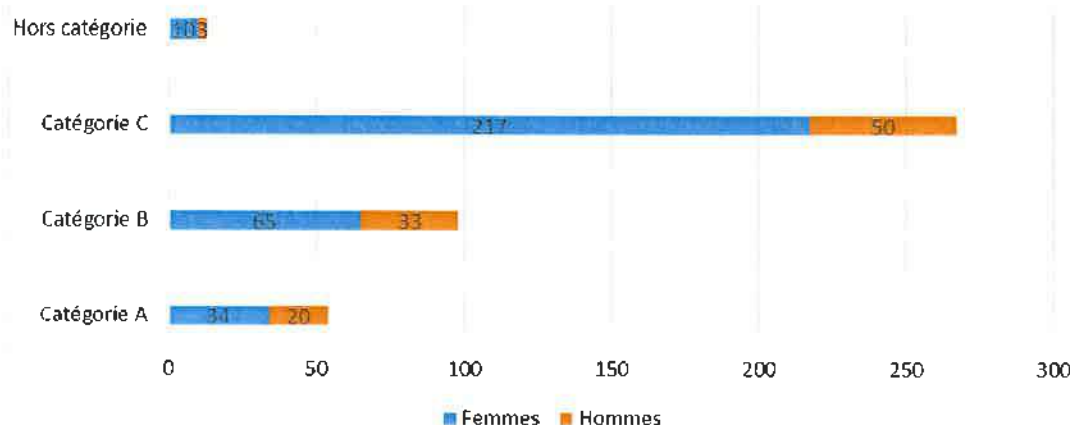
Les agents permanents sont majoritairement de catégorie C (62%).

Les femmes dominent dans cette même catégorie (81%).

Au niveau de l'encadrement (catégorie A), 62% des postes de catégorie A sont occupés par des femmes.

	Total	Femmes	Hommes
Catégorie A	54	34	20
Catégorie B	98	65	33
Catégorie C	267	217	50
Hors catégorie	13	10	3
Total	432	326	106

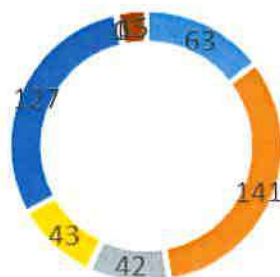
Répartition des emplois permanents par catégorie et sexe



✓ Effectif permanent par filière

Globalement, la filière la plus importante est l'animation (36%), suivie par la filière technique (25%).

Répartition des emplois permanents par filière



- Administrative
- Animation
- Culturelle
- Médico-sociale
- Technique
- Sportive
- Sociale
- Emploi non statutaire

✓ **Répartition détaillée par filière, des titulaires et non titulaires sur emplois permanents**

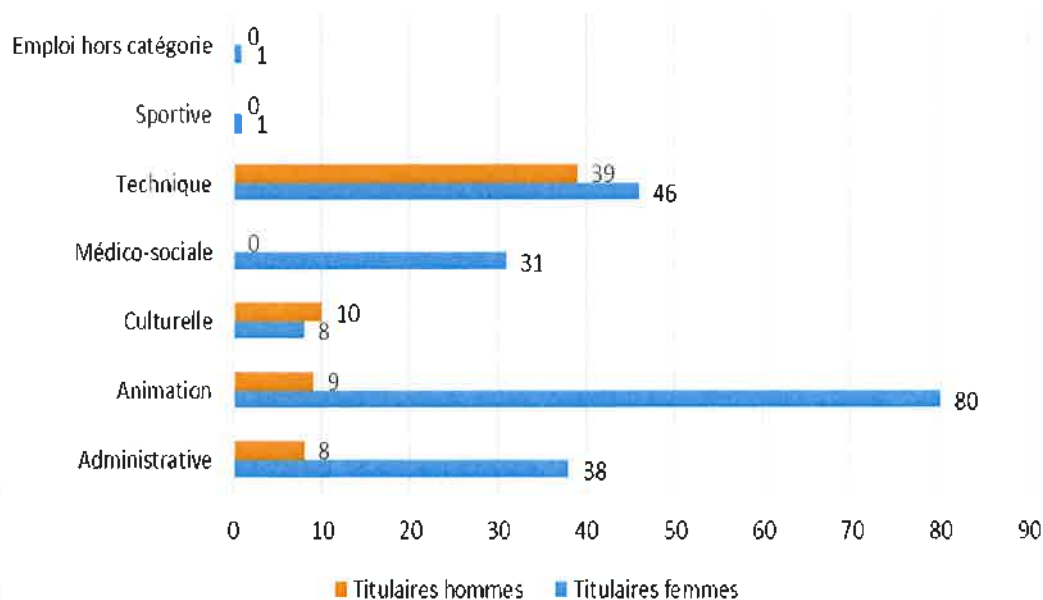
Sur les 432 agents permanents, 271 sont titulaires et 161 sont non titulaires.

Parmi les 271 titulaires, 205 sont des femmes, 66 sont des hommes. Les femmes titulaires occupent en majorité des emplois dans la filière animation et technique. On observe la même tendance pour les femmes non titulaires.

Parmi les 161 non titulaires sur emploi permanents, 121 sont des femmes et 40 sont des hommes.

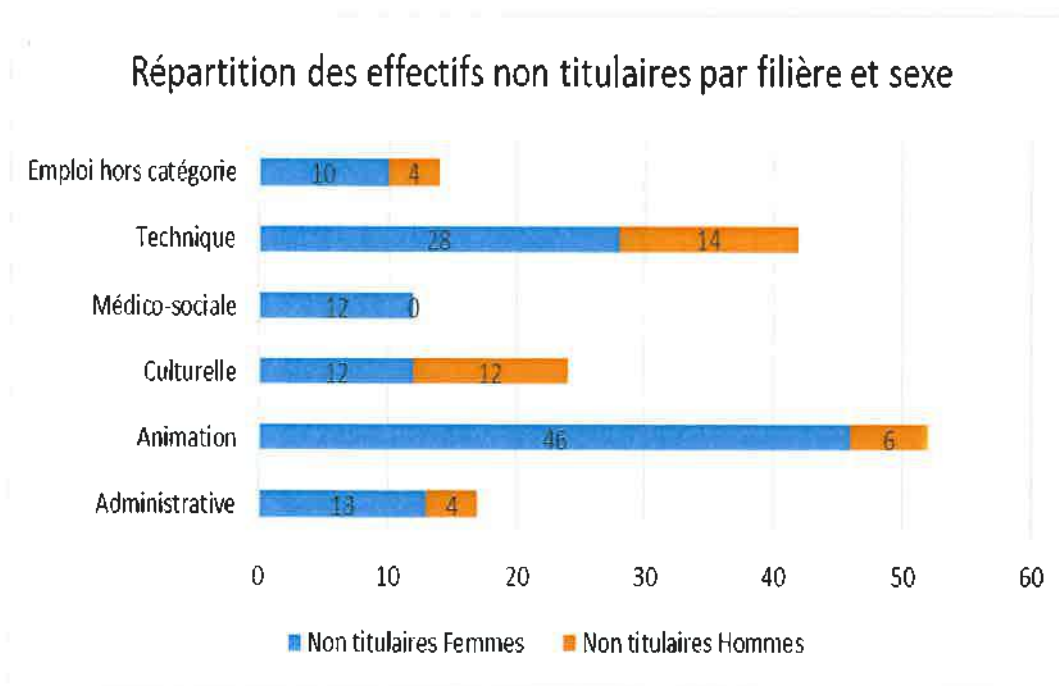
Répartition détaillée par filière, sexe et statut					
Filière	Titulaires femmes	Non titulaires Femmes	Titulaires hommes	Non titulaires Hommes	Total
Administrative	38	13	8	4	63
Animation	80	46	9	6	141
Culturelle	8	12	10	12	42
Médico-sociale	31	12	0	0	43
Technique	46	28	39	14	127
Sportive	1	0	0	0	1
Emploi hors catégorie	1	10	0	4	15
Total	205	121	66	40	432

Répartition des effectifs titulaires par filière et sexe



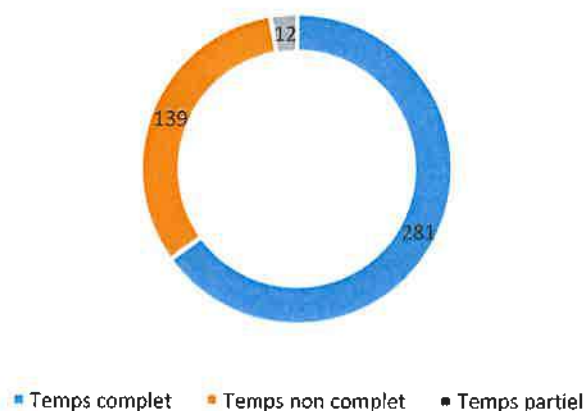
Parmi les titulaires, la filière technique est assez équilibrée (39 hommes et 46 femmes). Les filières administratives et de l'animation sont fortement féminisées.

Parmi les non titulaires, on observe la parité dans la filière culturelle.



✓ Temps de travail

Répartition par temps de travail



Les agents travaillent en grande majorité à temps complet (65% soit 281 agents), à 32% sur des postes à temps non complet (139 agents) et 6% à temps partiel (12 agents).

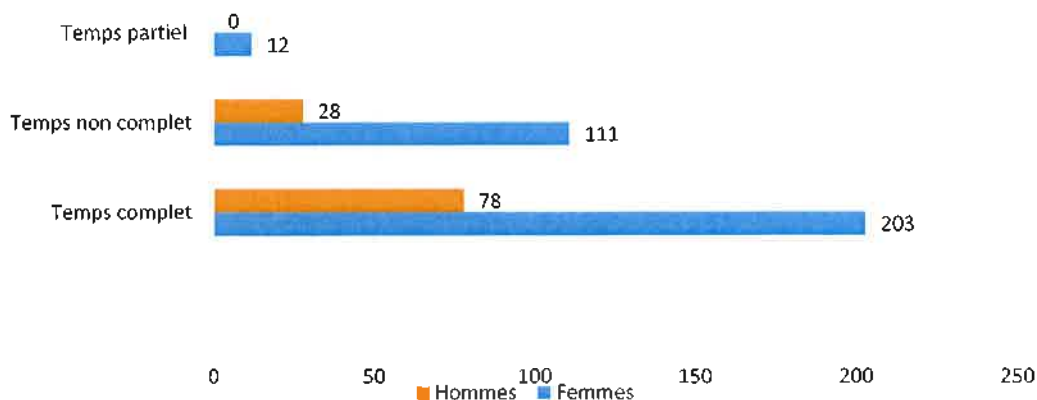
✓ Répartition détaillée par temps de travail et sexe

Temps de travail	Total	Femmes	Hommes
Temps complet	281	203	78
Temps non complet	139	111	28
Temps partiel	12	12	0
Total	432	326	106

80% des postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

Tous les temps partiels sont occupés par des femmes en 2023 et le nombre reste stable par rapport à l'an dernier.

Répartition par sexe temps de travail



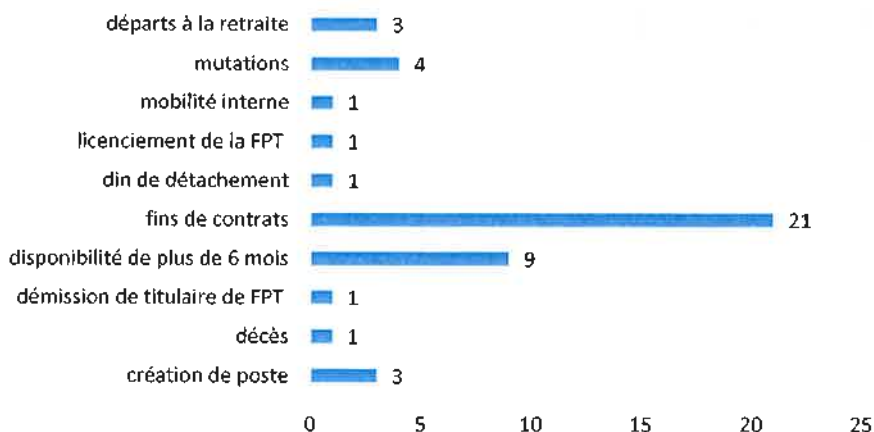
✓ Les Recrutements sur emplois permanents (intervenues entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023)

Recrutements par sexe	Total	Femmes	Hommes
	45	31	14

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, ce sont principalement des femmes qui ont été recrutées. (68% de femmes contre 32 % d'hommes).

✓ Les motifs des recrutements sur des postes permanents

Motifs de recrutement en 2023



Il y a eu moins de recrutements sur des postes permanents en 2023 qu'en 2022, car l'année 2022 avait été marquée par une bascule importante de contractuels temporaires sur des postes permanents dans le cadre de la politique de déprécarisation mise en œuvre au niveau de la Direction Enfance.

Il y a eu moins de départs en 2023 qu'en 2022 et donc moins de besoins de recruter.

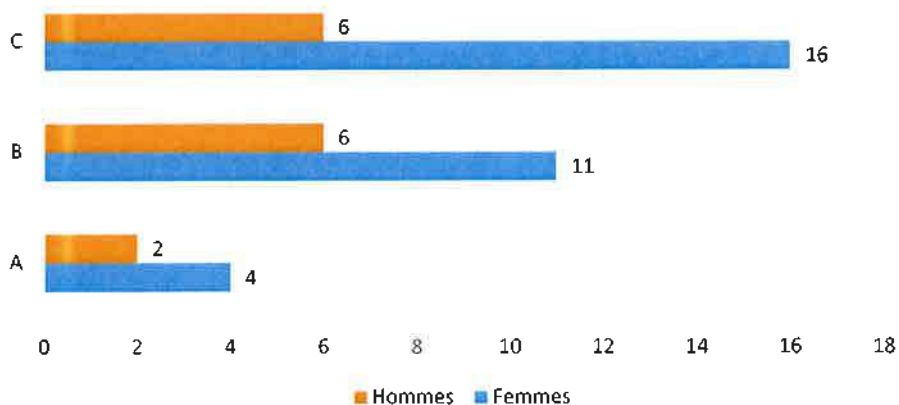
✓ Les recrutements par catégorie

Sur 45 recrutements effectués en 2023, 22 sont des emplois de catégorie C, 17 de catégorie B et 6 de catégorie A.

Par catégorie	Total	Femmes	Hommes
A	6	4	2
B	17	11	6
C	22	16	6
Total	45	31	14

Plus de femmes de catégorie B ont été recrutées en 2023 par rapport à l'an dernier.

Répartition des recrutements par catégorie et sexe

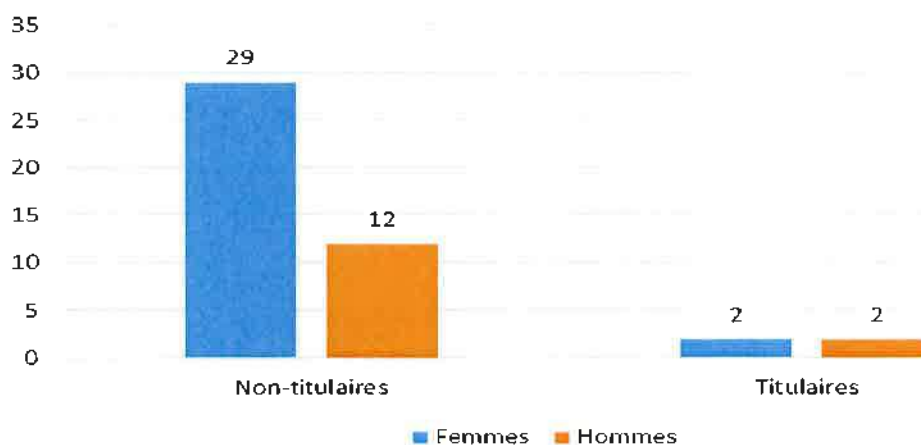


✓ Les recrutements par statut

Sur 45 recrutements réalisés en 2023, la très grande majorité concerne des emplois occupés par des non titulaires (91%).

Par statut	Total	Femmes	Hommes
Non-titulaires	41	29	12
Titulaires	4	2	2
Total	45	31	14

Nombre de recrutement par statut et sexe



Les agents recrutés sont majoritairement des femmes (69%).

✓ **Le télétravail**

Le télétravail est demandé majoritairement par les femmes (81% de femmes contre 19% d'hommes) en 2023. Au 31/12/2023, 11% des agents télétravaillent (39 femmes et 9 hommes) contre 16% au niveau national (chiffres 2021 – DGAFP).

✓ **Encadrements / Chefs de service**

Les postes de direction sont occupés à majorité par des femmes (57%) (inversion de tendance par rapport à l'an dernier).

Total	Femmes	Hommes
14	8	6

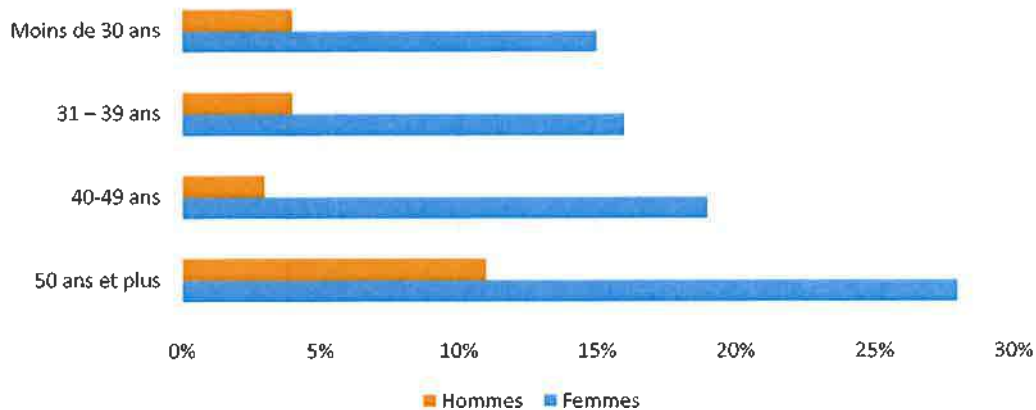
✓ **L'âge des agents**

La pyramide est assez équilibrée par tranche d'âge. 39% de l'effectif à moins de 40 ans ; 39% plus de 50 ans. La pyramide des âges reflète un vieillissement des agents (âge moyen 43 ans, contre 44 ans au niveau national chiffres 2020 DGAFP).

Tranche d'âge	Femmes	Hommes
50 ans et plus	28%	11%
40-49 ans	19%	3%
31 – 39 ans	16%	4%
Moins de 30 ans	15%	4%



Répartition hommes /femmes par âge



La Rémunération

✓ La rémunération par catégorie

La rémunération brute (hors charges patronales) s'élève à 11 803 240 euros (paie du 01/01/2023 au 31/12/2023 tous statuts confondus).

Les agents de catégorie A représentent 54 postes.

Les agents de catégorie B représentent 98 postes.

Les agents de catégorie C représentent 267 postes.

Les agents hors catégorie représentent 13 postes.

Parmi les 10 agents ayant les salaires les plus élevés, on compte 6 femmes et 4 hommes.

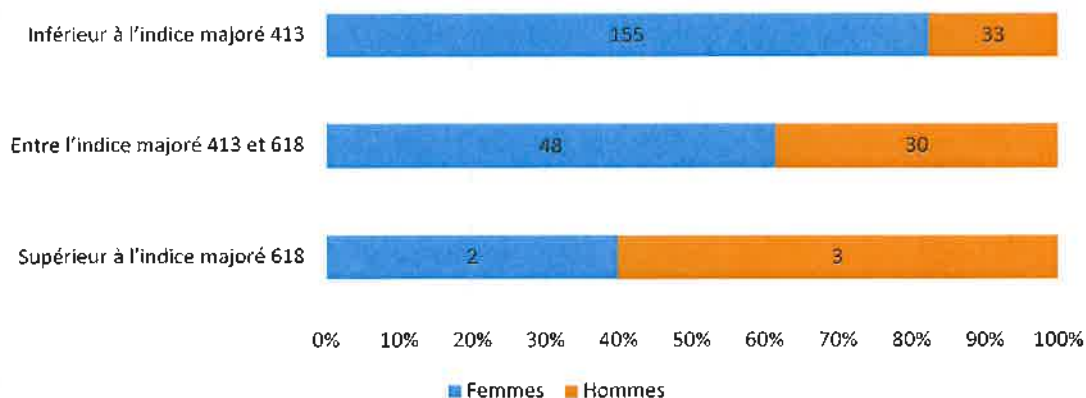
La rémunération des titulaires ou stagiaires

Sur 271 agents titulaires ou stagiaires :

- 69.4 % des agents titulaires ont un indice majoré inférieur ou égal à 413 (dont 82% des femmes),
- 28.8% des titulaires ont un indice majoré compris entre 413 et 618 (dont 61% de femmes),
- 1.8% des agents titulaires ont un indice majoré supérieur à 618 (40% de femmes).

Indice majoré	Femmes	Hommes
Supérieur à l'indice majoré 618	2	3
Entre l'indice majoré 413 et 618	48	30
Inférieur à l'indice majoré 413	155	33
Total	205	66

Répartition salariale par sexe des titulaires



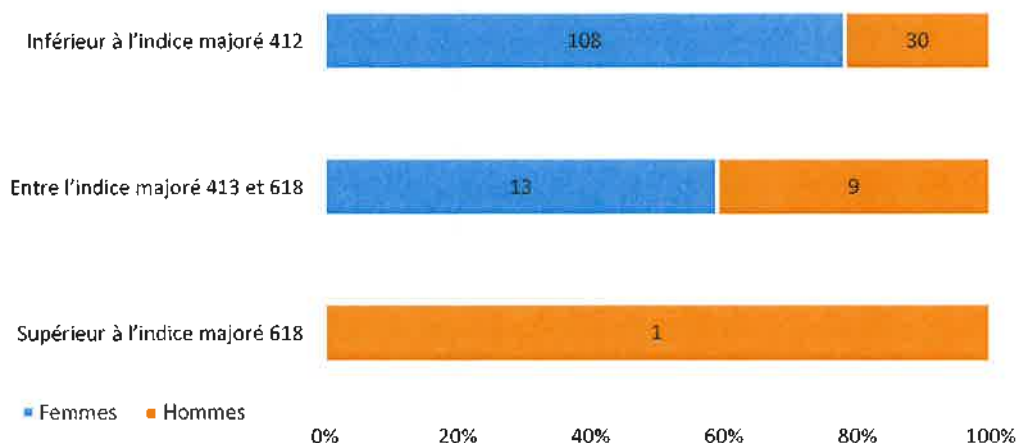
✓ La rémunération des non titulaires permanents au 31/12/2023.

Sur 161 agents non titulaires permanents, 14% des agents non titulaires permanents ont un salaire brut compris entre l'indice majoré compris entre 413 et 618 (dont 59% de femmes).

85% des agents non titulaires ont un salaire brut inférieur à l'indice majoré 412 (dont 78% de femmes).

Tranche de salaire brut	Femmes	Hommes
Supérieur à l'indice majoré 618	0	1
Entre l'indice majoré 413 et 618	13	9
Inférieur à l'indice majoré 412	108	30

Répartition salariale par sexe des non titulaires permanents



✓ **Les réussites à concours ou examens entre le 1^{er} janvier 2023 et 31 décembre 2023**

En 2023, 4 agents ont réussi un concours ou un examen professionnel (75% d'hommes, 25% de femmes) dont :

Concours Attaché (A) : 1 homme

Concours Administrateur (A+) : 1 homme

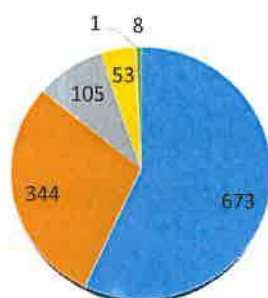
Concours Auxiliaire de puériculture classe normale (B) : 1 femme

Examen Technicien principal 2ème classe (B) : 1 homme

✓ **La formation (répartition par motif)**

Les agents de la CABCS sont partis 1 184 jours en formation en 2023 (contre 1051 jours en 2022) principalement pour du développement des compétences (673 jours) et de la formation obligatoire (344 jours) et de la préparation aux concours et examens (105 jours).

Répartition par motif de formation (en jours de formation)



- Développement des compétences : 673 jours
- Obligatoire/sécurité
- Préparation concours et examens
- Statutaire
- VAE
- Bilan de compétences

60 % des agents sont partis au moins une fois en formation en 2023.

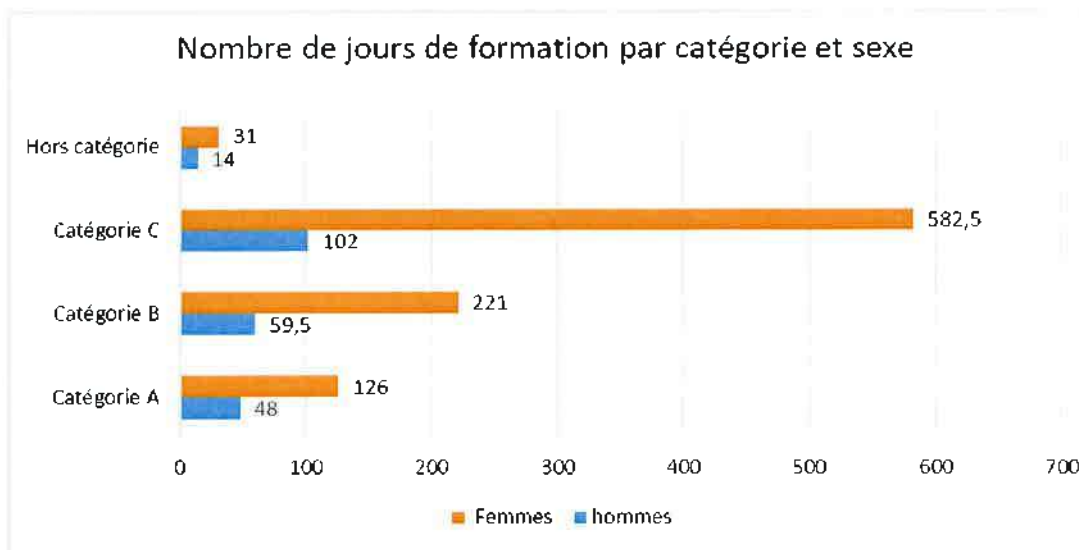
☐ La formation (répartition globale par catégorie et sexe)

La répartition des jours de formation reflète assez bien la répartition de l'effectif par catégorie.

Sur les 1184 jours de formation, on constate que plus de la moitié des jours de formation a été réalisée par des agents de catégorie C (684.5 jours soit 57.8%).

Les agents de catégorie B ont effectué 280.5 jours de formation (soit 23.6%).

Le graphique suivant donne le détail de la répartition du nombre de jours en formation par catégorie et sexe.



En 2023, 253 agents de la CABCS ont suivi au moins une journée de formation.

Les femmes se forment plus que les hommes: 197 Femmes et 56 Hommes ont suivi au moins une formation en 2023.

- Répartition par catégorie et sexe des agents de la CABCS ayant suivi au moins une formation en 2023 (en nombre d'agents) :

Catégorie hiérarchique	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A :	10	27	37
Catégorie B :	17	50	67
Catégorie C :	26	111	137
Hors catégorie	3	9	12
Total	56	197	253

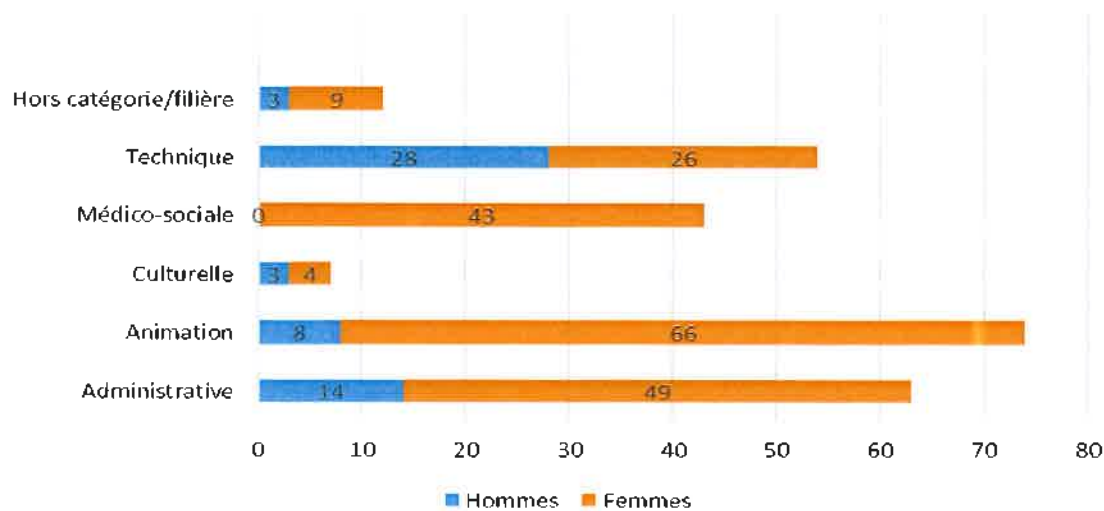
Les actions de formation profitent davantage aux agents de catégorie C (137 agents de catégorie C se sont formés, dont 111 femmes (81%)).

- Répartition par filière et sexe du nombre d'agents de la CABCS ayant suivi au moins une formation en 2023 (en jours) :

Filière	Hommes	Femmes	Total
Administrative	14	49	63
Animation	8	66	74
Culturelle	3	4	7
Médico-sociale	0	43	43
Technique	28	26	54
Hors catégorie/filière	3	9	12
Total	56	197	253

Les agents des filières de l'animation (74 jours), administrative (63 jours) et technique (54 jours) sont partis le plus en formation.

Répartition des jours de formation par filière



**Partie 2**

Valorisation d'actions phares en faveur de l'égalité femmes - hommes

II/ VALORISATION D'ACTION PHARES EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES –HOMMES

- Elaboration en 2021 d'un plan d'action égalité femmes / hommes pour 3 ans.
- Mise en place du règlement intérieur en 2023 (identification de la Chargée de prévention comme personne à alerter en cas de signalement de discriminations / harcèlement).
- Effectuer des recrutements valorisant l'égalité femmes / hommes avec des annonces neutre Femme /Homme.
- Plan de formation 2023-2026 : Formations de sensibilisation à l'égalité femmes- hommes et sur la lutte contre les discriminations prévues fin 2024 en intra.



Nouvelles orientations
en faveur de l'égalité
entre les femmes et les
hommes

III- / FIXER DES ORIENTATIONS POUR MAINTENIR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2023

- Créer un document de signalement permettant d'agir pour prévenir les actes de violences, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes au travail (Prévu en 2024 par la chargée de prévention).
- Favoriser la mixité des métiers le plus possible quand le recrutement le permet.
- Acheter du matériel et EPI adapté (taille de vêtements ou d'équipements, poids du matériel),
- Réduire l'emploi précaire,
- Sensibiliser et former sur l'égalité femmes / hommes et la lutte contre les discriminations,
- Articuler la vie familiale et la vie professionnelle (formations en intra proposées depuis 2022 pour limiter les déplacements des agents).

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_023-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024
 Nombre de Conseillers en exercice : 90
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60
 Nombre de Procurations : 14
 Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
 M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
 M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
 M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
 M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
 Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
 Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
 Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
 M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
 M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

ANIMATION DES SITES NATURA 2000 « ZSC LES HABITATS NATURELS DE L'ARRIERE COTE DE BEAUNE » ET « ZPS ARRIERE COTE DE DIJON ET DE BEAUNE » : APPROBATION DU PROGRAMME 2024

RAPPORTEUR : M. THOMAS

Le Conseil Communautaire de décembre 2023 a voté le rapport concernant l'animation des sites NATURA 2000 pour l'année 2024.

Ce rapport vous est à nouveau présenté pour prendre en compte 2 modifications demandées par le Conseil Régional, nouvelle Autorité de Gestion.

La première concerne la mise en place d'un forfait complémentaire de subvention calculé sur 40% des frais de personnels.

En effet, à partir de 2024 le règlement européen prévoit que les frais de personnels directs puissent être utilisés pour calculer un forfait dénommé option de coûts simplifiés (OCS).

Déduction faite des frais de prestation et des coûts indirects (voir détail en annexe,) il permet de bénéficier d'un montant de 10 296 € utilisable pour des actions non incluses dans le prévisionnel de l'année.

La deuxième concerne le report à une année ultérieure, de l'actualisation des fiches espèces du DOCOB de la ZPS prestation initialement prévue pour l'année 2024.

Pour rappel la Communauté d'Agglomération anime deux sites NATURA 2000 dans le cadre de deux conventions globales établies avec l'Etat, pour une durée de trois ans :

- Site Natura 2000 ZSC « Les habitats Naturels de l'arrière côte de BEAUNE »,
- Site Natura 2000 ZPS « Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE ».

Elle dispose de deux animateurs recrutés par la Communauté d'agglomération dans le cadre de contrats dont la durée est liée à celle des conventions d'aide.

Les charges de fonctionnement et le programme d'actions ont été établis en concertation avec les services de l'Etat afin de solliciter les subventions qui permettent de couvrir l'ensemble des charges du service.

Les services de l'Etat souhaitent que les collectivités dissocient deux demandes de subventions, une pour les frais de fonctionnement constitués essentiellement des charges salariales et une seconde, pour les prestations externalisées pour un an.

Il convient donc de reprendre une délibération avec les nouveaux montants.

Frais de fonctionnement

Pour le site ZSC « Habitats Naturels de l'arrière côte de BEAUNE » (voir carte en annexe 2) le montant pour 2024 pour la partie rémunération liée à l'animation de ce site, s'élève à 37 585,20 € TTC.

Pour le site ZPS « Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE » le montant pour 2024 pour la partie rémunération liée à l'animation, s'élève à 37 422,60 € TTC.

En 2024 sur la ZPS, il est également prévu la reconduction de la mise à disposition à mi-temps du Service Biodiversité de la Communauté de Commune de Gevrey Chambertin Nuits Saint Georges. Le montant correspondant à ce poste à mi-temps est de 18 711,30 € et est inclus dans le montant présenté ci-après.

Le montant global pour l'animation des deux sites est donc de 93 719,10 € TTC pour l'année 2024.

Le détail est donné en Annexe 1, il inclut les salaires chargés et les frais indirects liés aux postes

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n° CC-23-089 du 11 décembre 2023,
- APPROUVE les programmes des deux sites NATURA 2000,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter les subventions et financements de l'Europe et de l'Etat,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer toute convention ou document contractuel à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_023-DE



Jérôme CHIODO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

ANNEXES

Annexe 1 : Détails prévisionnel ZSC et ZPS**ZSC Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune**

Animation		2024
1 ETP		
Budget 2024	Coûts indirects (15%)	TOTAL
37 585,20 €	5 637,78€	43 222.98€

ZPS Arrière côte de Dijon et de Beaune

Animation		2024	
1,5 ETP			
ETP	Budget 2024	Coûts indirects (15%)	TOTAL
1	37 422,60 €'	5 613,39 €	43 035,99 €
0,5	18 711,30 €	2 806,70 €	21 518,00 €
TOTAL 1,5 ETP			64 553,99 €

Etudes prévisionnelles 2024	
Intitulé	Budget TTC
Etude Alouette lulu	13 134 €
TOTAL Etudes	13 134 €

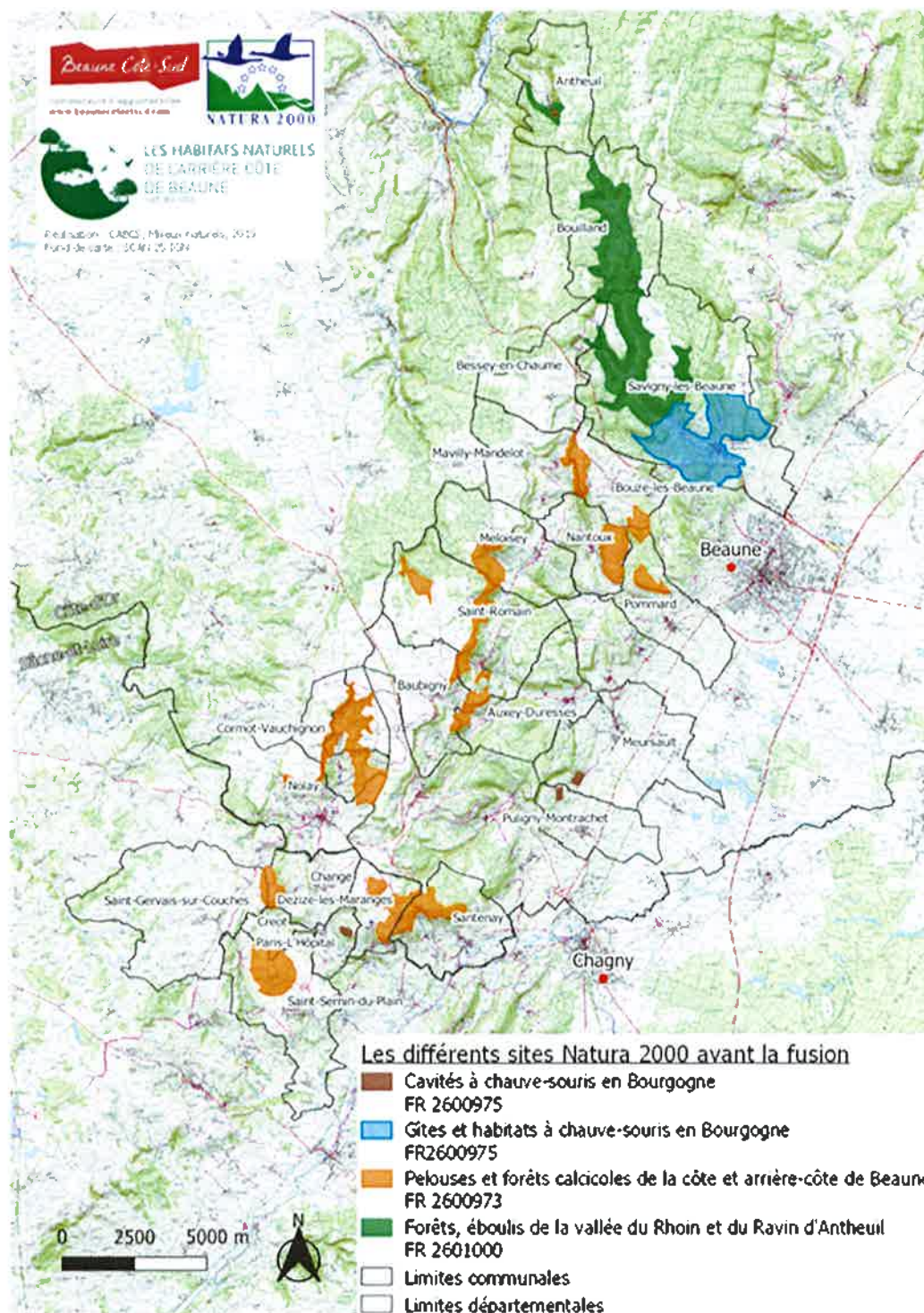
TOTAL DES DEPENSES

- Rémunération : 93 719,10 €
- Prestations : 13 134,00€
- Coûts indirects (15% frais de rémunération) : 14 057,87 €
- Solde du forfait 40% OCS (Opération de Coûts Simplifiés) : 10 296,00 €
(après déduction des prestations et coûts indirects)

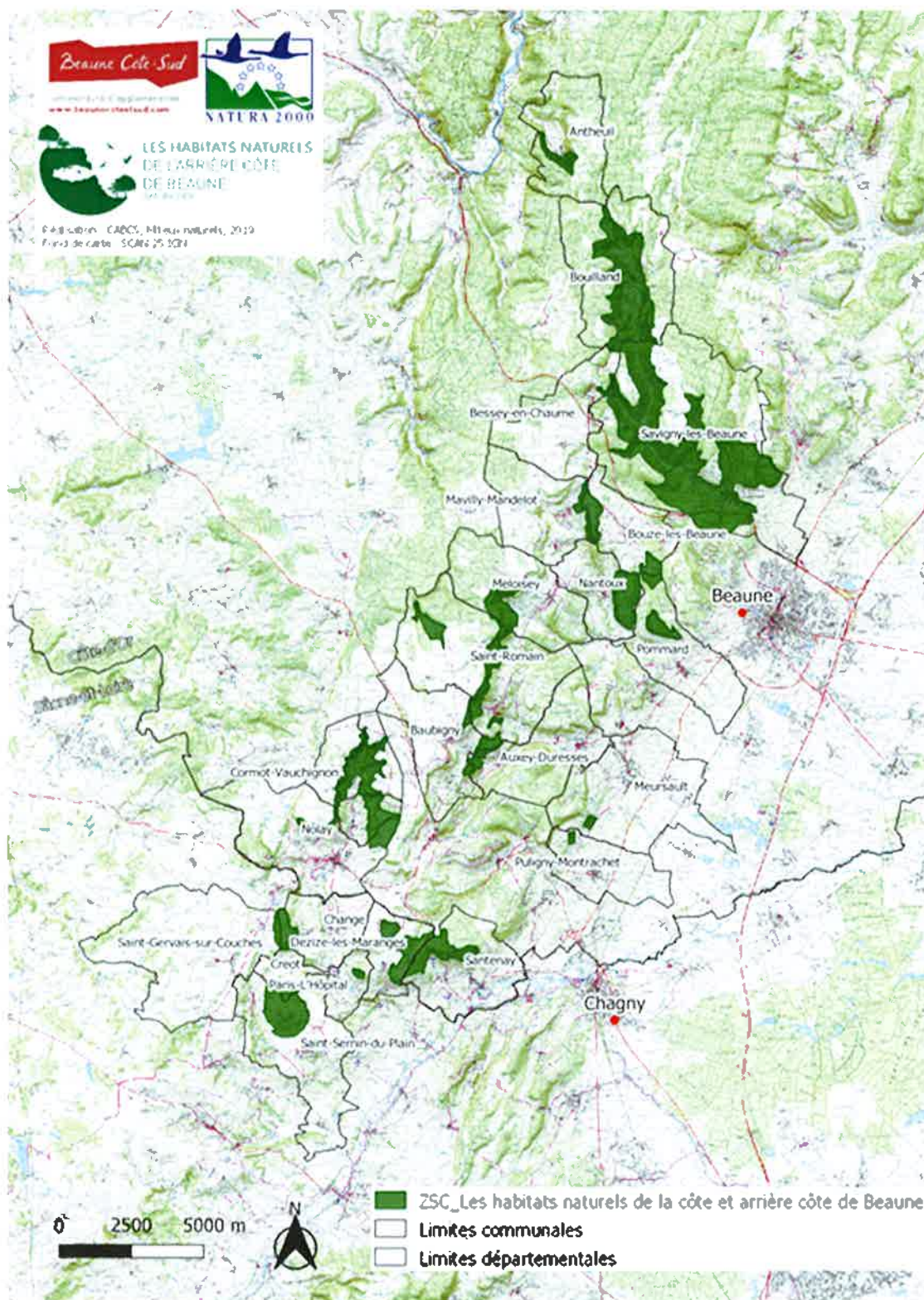
TOTAL = 131 206,97 €

Annexe 2 : Cartographies du site Natura 2000 "Les habitats naturels de l'arrière côte de BEAUNE " avant et après la fusion

Les différents sites Natura 2000 avant la fusion



Le nouveau site Natura 2000 après la fusion



Annexe 3 : Cartographie de la ZPS "Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE"

- Surface : 60 720 ha
- 85 communes



Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024
 Nombre de Conseillers en exercice : 90
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60
 Nombre de Procurations : 14
 Nombre de Votants : 74

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_024-DE



Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
 M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
 M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
 M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
 M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
 Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
 Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
 Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
 M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
 M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON
POUR L'ACCES A LA DECHETERIE DE MEURSAULT AU PROFIT DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE
DEMIGNY**

RAPPORTEUR : M. COSTE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le 18/04/2024 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_024-DE	
--	---

Le Grand CHALON a sollicité la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour demander l'usage de la déchèterie de MEURSAULT pour les habitants de DEMIGNY, qui sont localisés à 6 kilomètres de cet équipement communautaire, dont la première tranche de travaux est opérationnelle depuis février.

Le Grand CHALON a initié, depuis plusieurs années, l'optimisation de son réseau de déchèteries et son premier objectif était de réduire le nombre de sites, en maintenant un service facilement accessible à un maximum d'usagers.

La déchèterie de DEMIGNY nécessitait d'important travaux de mise en conformité et sa configuration ne permettait pas le déploiement de nouvelles filières. De plus, la fréquentation de la déchèterie et les tonnages captés confirmaient une utilisation limitée aux habitants de la commune.

Le Grand Chalon a donc considéré que le site ne s'inscrivait pas dans le schéma d'utilisation territoriale souhaité.

La déchèterie de DEMIGNY sera donc fermée à partir du 31 mars prochain.

Pour rappel la Communauté d'Agglomération a conclu avec le SIRTOM de CHAGNY deux conventions de même type, concernant la déchèterie de CHASSAGNE (SIRTOM) et de NOLAY (CABCS) ce qui a pour effet de mutualiser les coûts.

Dans ce cadre, une convention de partenariat, présentée en annexe, a été rédigée afin de définir les différentes conditions d'usage, notamment financières, ainsi que les obligations de chacune des parties.

Il est proposé d'appliquer un tarif de 36 € par habitant, pour l'accès à la déchèterie de Meursault. La commune de DEMIGNY compte 1 776 habitants, ce qui représente un versement de 63 936 € par an au profit de la Communauté d'Agglomération en contrepartie des charges supportées.

Le tarif fera l'objet d'une révision annuelle basée sur l'indice du prix à la consommation et la formule de révision suivante :

$$C_n = I_n(\text{Indice du mois } n) / I_0 (\text{indice du mois zéro}).$$

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


- APPROUVE le tarif de 36 €/habitant pour l'année 2024 ainsi que la formule de révision telle qu'indiquée ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer la convention et les éventuels avenants à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES


 Jérôme CHIODO



Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le 18/04/2024 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_024-DE	
--	---

<p>« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »</p>
--



communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON ET LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE
COTE ET SUD POUR L'ACCES A LA DECHETERIE DE
MEURSAULT**

Entre

La Communauté d'Agglomération du GRAND CHALON, demeurant, 23 avenue Georges Pompidou à CHALON SUR SAONE, représentée par son Président, M. Sébastien MARTIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du avril 2024, désignée Conseil communautaire du ci-après par " le Grand Chalons",

D'une part,

La Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, demeurant, 14 rue Philippe Trinquet à BEAUNE, représentée par son Président, M. Alain SUGUENOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2024, désignée ci-après par " la CABCS ",

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'accès ainsi que la participation financière, liée à la fréquentation de la déchèterie de MEURSAULT par les habitants de la commune de DEMIGNY.

Article 2 : Accès à la déchèterie

La Communauté d'Agglomération a mis en place un contrôle d'accès sur ses déchèteries, les habitants de la commune de DEMIGNY devront effectuer une demande de carte auprès des services. A défaut, ils ne pourront pas accéder à la déchèterie de Meursault.

Article 3 : Engagement des parties

- Le GRAND CHALON s'engage à :

- Informer les habitants de la commune de DEMIGNY des conditions et modalités d'accès de la déchèterie de Meursault (règlements, horaires d'ouverture, contrôle d'accès, facturation des professionnels),
- Payer la facture transmise annuellement par la Communauté d'Agglomération.

- La Communauté d'Agglomération s'engage à :

- Fournir des cartes d'accès aux usagers de la commune (particuliers, professionnels, collectivités) de DEMIGNY qui en auront fait la demande auprès la CABCS dans les conditions prévues,
- Accepter les usagers de la commune de DEMIGNY sur la déchèterie de Meursault qui seront munis d'une carte d'accès, dans les conditions du règlement qui sera fourni avec la carte,
- Facturer tous les ans le coût par habitant défini à l'article 5 pour l'accès à la déchèterie de Meursault au Grand Chalons.

Article 4 : Mode de calcul de la population extérieure desservie

A compter de la facturation de 2024, la population INSEE 2021 retenue est de 1 776 habitants pour la commune de DEMIGNY. Ce chiffre sera réévalué lors de chaque mise en jour des chiffres INSEE.

Article 5 : Calcul du coût à l'habitant

Les frais de fonctionnement (dépenses - recettes) de la déchèterie de MEURSAULT pour l'année 2024 s'élèvent à 36 € par habitant.

Article 6 : Fixation du tarif et révision

La facturation est annuelle.

La CABCS adressera, courant décembre, un titre de recette au titre de l'année civile échu.

Pour l'année 2024, la facturation sera proratisée (du 1^{er} avril au 31 décembre 2024).

Les prix sont révisibles au 1^{er} janvier de chaque année.

L'indice retenu est l'Indice des prix à la consommation (Mensuel, Ensemble des ménages, Métropole + DOM, Base 1998) - Nomenclature COICOP : 04.4.1.2 - Enlèvement des ordures ménagères - Identifiant : 000637660. Cet indice est publié sur le site de l'INSEE (<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsxeb/serie.asp?idbank=000637663>)

Le coefficient de révision C_n applicable pour le calcul de la révision est donné par la formule :

$$C_n = I_n / I_0$$

dans laquelle I_0 et I_n sont les valeurs de l'index I respectivement au mois zéro (janvier 2024) et au mois n (mois de janvier de l'année de révision).

Pour le calcul de l'actualisation, si la valeur finale de l'index n'est pas connue au moment de la facturation, il ne sera pas procédé à une actualisation provisoire. L'actualisation sera effectuée sur les facturations suivant la publication de la valeur finale de l'index. Une régularisation sera alors effectuée pour prendre en compte l'actualisation non appliquée sur les facturations précédentes.

Modalités complémentaires de calcul des révisions :

Pour la mise en œuvre des formules de révision, les calculs intermédiaires et finaux seront effectués avec au maximum deux décimales. Pour chacun de ces calculs, les arrondis seront traités de la façon suivante :

- si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut),
- si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} avril 2024, elle est renouvelable deux fois, pour une année, par tacite reconduction.

Article 8 : Résiliation-modification de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La Communauté d'Agglomération conserve pour sa part la faculté de résilier ou modifier la présente convention pour tout motif d'intérêt général.

Toute modification qui devrait être apportée aux dispositions de la présente convention se fera par voie d'avenant.

Fait à BEAUNE, le

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD

Sébastien MARTIN

Alain SUGUENOT

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_025-BF



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),**Délégués ayant donné procuration :**M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,**Délégués absents-excusés non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le Compte de Gestion du Trésorier communautaire dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2023 du budget principal et des budgets annexes suivants :

- Transports,
- Assainissement Collectif en Régie,
- Assainissement Collectif en Affermage,
- Assainissement Non Collectif,
- Eau en Régie,
- Eau en Affermage,
- Zac du Pre Fleury,
- Zac des Cerisières,
- Zac des Templiers,
- ZA de Montagny,
- ZA DES NOIROTS,
- ZA EN MAREAU,
- ZA PORTE DE BEAUNE,
- ZA LES GOUTEAUX,
- ZA EN CAROUGE,
- ZA CORVEE LISABEAU.

Ce compte de gestion constate, aussi bien pour le Budget Principal que pour chacun des budgets annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte Administratif relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est précisé que le compte de gestion est librement consultable à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération.

DECISION

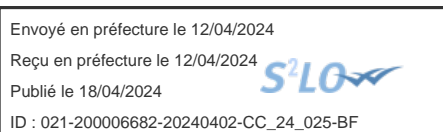
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2023, tel qu'il est présenté,
- NOTE que ce compte de gestion est consultable auprès des services financiers de la Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
 LE PRESIDENT
 pour le PRESIDENT et par délégation
 LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_026-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),**Délégués ayant donné procuration :**M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,**Délégués absents-excuses non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_026-DE



Dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération, il appartient à son assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif.

Celui-ci présente des identités de valeurs identiques à celles du Compte de Gestion et permet d'apprécier les résultats dégagés globalement au cours de l'année, après reprise des résultats de l'année antérieure.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le présent rapport comporte une présentation brève et synthétique qui retrace les informations financières du Compte Administratif 2023, de manière détaillée par budget ainsi que des données synthétiques consolidées.

Budget Principal

Résultat annuel

Le résultat annuel est le résultat propre à l'exercice en question, à savoir recettes moins dépenses de l'année.

Résultat	2021	2022	2023
Fonctionnement	8 069 807 €	8 142 301 €	8 981 563 €
Investissement	992 067 €	4 055 230 €	6 921 765 €

Le résultat de fonctionnement

Entre 2022 et 2023, le résultat annuel de fonctionnement est en augmentation (+ 839 k euros, soit 10,3%).

La hausse des recettes issues des impôts et taxes (+9%) et la bonne gestion du budget de la Communauté d'Agglomération générant ainsi + 12% de résultat de fonctionnement reporté ont pu cette année contrebalancer la hausse des dépenses de fonctionnement (+6%).

Le résultat d'investissement

Le résultat annuel d'investissement connaît une augmentation par rapport à 2022 (+ 2,8 M d'euros) s'expliquant par la une diminution des dépenses d'investissement de -3,1 M€ et par la stabilisation des recettes d'investissement (-2%).

Cette augmentation est relative puisque les dépenses d'investissement se voient reportées sur l'exercice 2024 et devront nécessiter un financement plus important sur cet exercice. Ainsi, l'année 2024 sera un enjeu de taille pour la CABCS au vue de la politique d'investissements ambitieuse dans laquelle elle s'est engagée.

La section de fonctionnement

		Chapitres	2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 952 301,20 €	9 721 877,57 €	769 576,37 €	9%
	012	CHARGES DE PERSONNEL	16 576 846,04 €	17 316 727,40 €	739 881,36 €	4%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 778 936,44 €	11 846 735,00 €	67 798,56 €	1%
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 183 871,22 €	2 347 759,04 €	163 887,82 €	8%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 642 385,34 €	4 489 243,74 €	846 858,40 €	23%
	66	CHARGES FINANCIERES	138 217,26 €	180 477,47 €	42 260,21 €	31%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300 915,14 €	469 483,56 €	168 568,42 €	56%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	19 898,86 €	0,00 €	-19 898,86 €	0%
	Total des Dépenses de Fonctionnement			43 593 371,50 €	46 366 303,78 €	2 772 932,28 €
Recettes	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 837 539,67 €	5 434 931,69 €	597 392,02 €	12%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	333 672,31 €	291 499,65 €	-102 172,66 €	-31%
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	391 440,15 €	388 598,86 €	-2 841,29 €	-1%
	70	PRODUITS DE SERVICES	6 837 520,20 €	6 877 145,61 €	39 625,41 €	1%
	73	IMPOTS ET TAXES	29 608 029,43 €	32 403 568,75 €	2 795 539,32 €	9%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 475 695,68 €	9 723 589,19 €	247 893,51 €	3%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 180,04 €	10 444,86 €	-64 735,18 €	-86%
	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	157 389,97 €	260 522,61 €	103 132,64 €	66%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	19 211,22 €	17 566,20 €	-1 645,02 €	-9%	
Total des Recettes de Fonctionnement			51 735 672,67 €	55 347 867,42 €	3 612 194,75 €	7%

a. Les recettes

Elles s'élèvent à 55,347 millions d'euros en 2023, en hausse par rapport à 2022 (+3,6 M euros).

On pourra noter une augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté par rapport à 2022 (+839 k€), une partie ayant dû être affectée à l'investissement.

L'augmentation du chapitre 73 – impôts et taxes et du 74 – dotations, subventions et participations s'explique notamment :

- Par la hausse des recettes liées à l'évolution des taux et des bases pour la Contribution Foncière des Entreprises, la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la Taxe sur le Foncier Bâti et le Foncier non bâti et la Taxe additionnelle sur le foncier des propriétés non-bâties avec + 1,266 M€,
- La hausse des bases au niveau de la TEOM (+ 332 k€),
Pour rappel, la revalorisation des bases fiscales par l'Etat était de + 7,1 % en 2023.
- Une évolution de la taxe de séjour qui est passée de 1,796 M d'euros à 2,198M d'euros, soit une évolution de +402 k€,
- Les remboursements liés à la TVA qui ont évolués de + 155 k€,
- La fraction de TVA nationale pour compenser la CVAE a été de 6,013 M€ contre 5,359 M€ pour la CVAE de 2022, soit + 659 k€.

b. Les dépenses

Elles se montent à 46,366 M d'euros en 2023, soit une augmentation de +6,36%, par rapport à l'année précédente (+2,772 M euros).

Les charges générales ont connu une augmentation de 769 k euros (+9%) en partie due à la hausse des charges liées au marché de l'alimentation des prestations Enfance et Petite Enfance (+ 126 k€) et la hausse généralisée des fluides avec notamment l'électricité qui évolue de + 151 k€. Cette hausse s'explique également au niveau des déchets puisque les contrats de prestations ont augmenté de 246 k€.

L'augmentation des charges de personnel (+739 k€) s'explique par :

- La revalorisation du SMIC,
- Le dégel du point d'indice,
- L'effet année pleine de la revalorisation de l'IFSE,
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité),
- Le transfert d'agents de la Ville de Beaune vers la Communauté d'Agglomération de Beaune côte et Sud dans le cadre de la mutualisation des services.

Il est toutefois nécessaire de préciser que le budget général de l'agglomération prend en charge du personnel mutualisé et également les agents affectés aux différents budgets annexes. Ces charges sont ensuite refacturées entre budgets ou aux communes ou organismes concernées.

A ce titre, le tableau ci-dessous détaille la masse salariale nette :

Charges de personnel	2022	2023	différence en €	en %
Charges Brute CABCS	16 576 846,04 €	17 316 727,40 €	925 552,15 €	5,91%
- Budgets annexes	-1 277 990,00 €	-1 386 330,00 €	-160 568,00 €	14,37%
- Mises à disposition individuelles	-112 617,15 €	-142 025,69 €	25 510,52 €	-18,47%
- Services communs remboursés	-675 752,42 €	-602 777,97 €	-125 665,32 €	22,84%
- Indemnités journalières	-333 672,31 €	-231 499,65 €	-148 311,04 €	80,01%
Masse salariale nette	14 176 814,16 €	14 954 094,09 €	516 518,31 €	3,78%

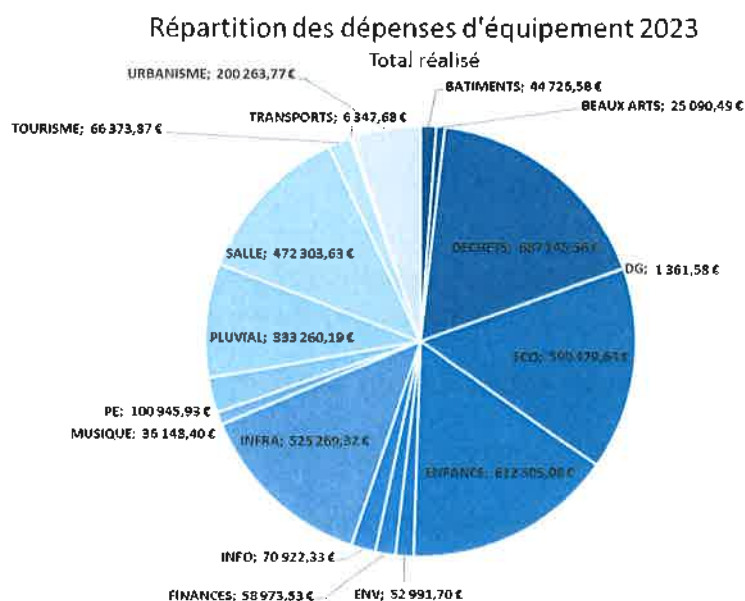
A noter, qu'à ces diminutions au niveau de la masse salariale, peuvent se soustraire les attributions de compensation pour un montant de 9 M€, le versement FNGIR et FPIC (pour un montant respectif de 1,8 M€ et 848 k€).

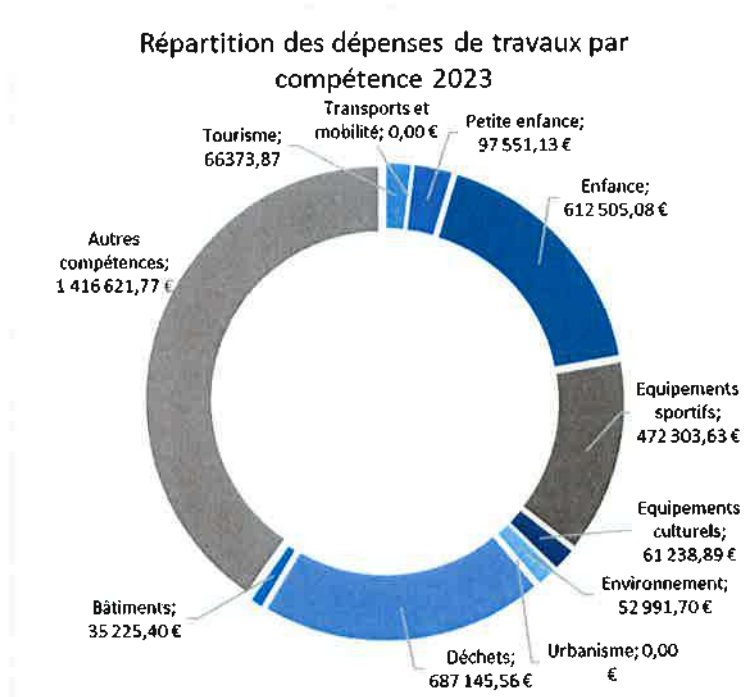
La section d'investissement

Chapitres		2022	2023	Evo en €	Evo en %	
Dépenses	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	391 440,15 €	388 598,86 €	-2 841,29 €	-1%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	315 134,48 €	24 299,44 €	-290 835,04 €	-92%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	576 331,66 €	766 554,56 €	190 222,90 €	33%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 632,70 €	28 399,58 €	-127 233,12 €	-82%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 392 132,68 €	354 752,67 €	-1 037 380,01 €	-75%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 047 400,13 €	3 501 957,03 €	-1 545 443,10 €	-31%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	339 433,92 €	15 831,44 €	-323 602,48 €	-95%
	26	PARTICIPATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
Total des Dépenses d'Investissements		8 217 505,72 €	5 080 393,58 €	-3 137 112,14 €	-38%	
Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	992 066,88 €	4 055 230,47 €	3 063 163,59 €	309%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 183 871,22 €	2 347 759,04 €	163 887,82 €	8%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	315 134,48 €	24 299,44 €	-290 835,04 €	-92%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 902 158,71 €	3 124 146,89 €	-778 011,82 €	-20%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	874 239,75 €	1 450 724,96 €	576 485,21 €	66%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 000 000,00 €	1 000 000,00 €	-3 000 000,00 €	-75%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 265,15 €	0,00 €	-5 265,15 €	-100%	
Total des Recettes d'Investissement		12 272 736,19 €	12 002 160,80 €	-270 575,39 €	-2%	

a. Les dépenses

Elles se montent à 5,08 M d'euros en 2023, dont 3,885 M d'euros de dépenses d'équipement, le reste étant constitué notamment du remboursement des emprunts (766 k euros) et de l'amortissement des subventions d'équipement (388 k euros).





Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Déchets : réhabilitation de la déchèterie de Meursault pour 493 k€ et 89 k€ d'achat de composteurs;
- Economie : 143 k€ pour les travaux liés à l'impasse des Vireilles ZAC Beaune Vignoles ;
- Enfance : 531 k€ concernant le périscolaire de Savigny-les-Beaune ;
- Infrastructures : 317 k€ pour le parking de covoiturage ;
- Pluvial : 333 000€ ;
- Equipements sportifs : 172 k€ pour le complexe sportif de Ladoix-Serrigny, 28 k€ pour le terrain de basket de Michel Bon et achats de matériel divers pour 237 k€ ;
- Urbanisme : 60 k€ de versement de subvention pour l'aide réno' (148 k€ de versé jusqu'à présent).

b. Les recettes

Elles sont de l'ordre de 12,002 M d'euros pour 2023, avec une variation de -2,2 % par rapport à l'exercice précédent (-270 k€). Cette diminution des recettes s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Déblocage de 1 M€ restant sur un emprunt à un taux de remboursement de 1,5 %,
- Augmentation des subventions perçues pour un montant de 1,4 M€ (+576 k€ par rapport à 2022),
- Le résultat reporté d'investissement qui est de 4 M€, soit + 3,063 M€ par rapport à 2022.

Budget Transports

Résultat annuel

Le résultat annuel est le résultat propre à l'exercice en question, à savoir recettes moins dépenses de l'année.

Résultat	2021	2022	2023
Fonctionnement	1 686 061,85 €	2 269 126,04 €	2 039 369,28 €
Investissement	206 747,34 €	248 188,75 €	90 664,47 €

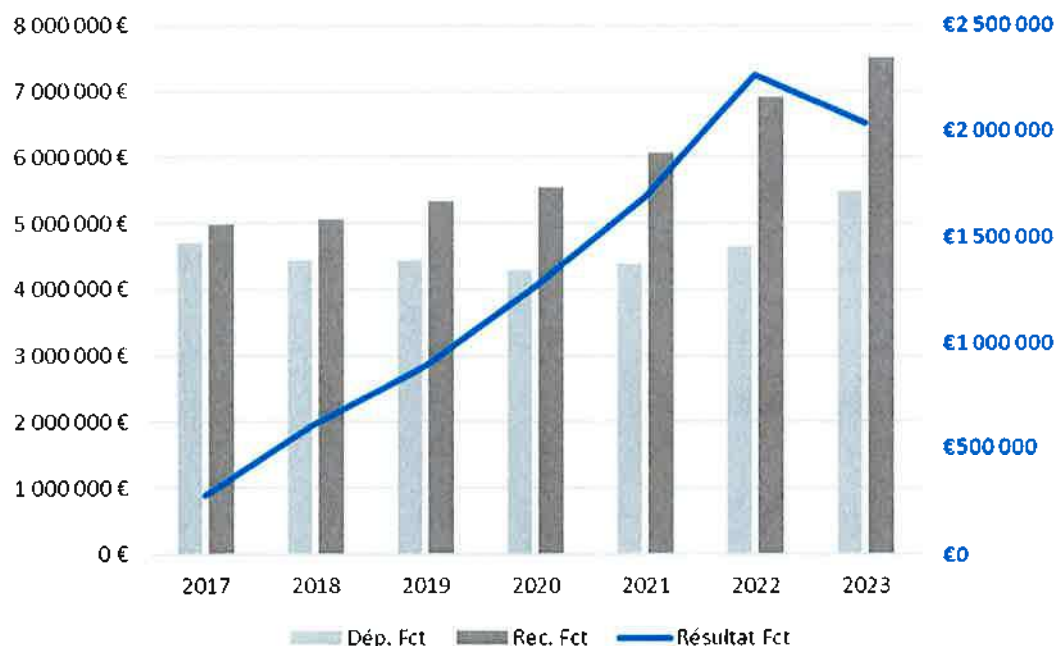
La Section de fonctionnement

Chapitres		2021	2022	2023	Evo en €	Evo en %
DEPENSES	011 CHARGES À CARACTERE GENERAL	4 097 547,73 €	4 386 707,48 €	5 218 366,01 €	831 658,53 €	18,96%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	225 000,00 €	214 830,00 €	219 841,00 €	5 011,00 €	2,33%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 490,01 €	44 014,65 €	37 474,60 €	-6 540,05 €	-14,86%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	399,00 €	0,00 €	220,00 €	220,00 €	0,00%
	66 CHARGES FINANCIERES	2 074,18 €	1 731,45 €	1 505,99 €	-225,46 €	-13,02%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	179,00 €	179,00 €	151,00 €	-28,00 €	-15,64%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 380 189,92 €	4 647 462,58 €	5 477 558,60 €	830 096,02 €	17,86%
RECETTES	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 261 640,23 €	1 686 061,85 €	2 053 029,97 €	366 968,12 €	21,76%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 487,00 €	1 025,00 €	4 310,00 €	3 285,00 €	320,49%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	74 541,50 €	74 062,50 €	137 832,87 €	63 770,37 €	86,10%
	73 IMPOTS ET TAXES	2 700 071,44 €	3 039 911,90 €	3 016 941,79 €	-22 970,11 €	-0,76%
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 819 750,20 €	1 817 845,29 €	1 886 144,21 €	68 298,92 €	3,76%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			1,07 €	1,07 €	0,00%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (subventions d'équilibre BP) et vente des bus	208 761,40 €	297 613,08 €	418 667,97 €	121 054,89 €	40,68%
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	69,00 €	0,00 €	-69,00 €	-100,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 066 251,77 €	6 916 588,62 €	7 516 927,88 €	600 339,26 €	8,68%	

Le résultat de fonctionnement pour 2023 est à l'équilibre sur la partie Transports scolaires, et excédentaire sur la partie Transports urbains puisque pris en charge par le versement mobilité des entreprises.

Il convient de noter que la subvention d'équilibre prélevée sur le budget principal versée en fin d'exercice 2023 sur le Transport scolaire s'élève à 417 947,97 euros, soit une hausse de 209 k euros par rapport à 2022, représentant une augmentation de près de 100,15% qui risque d'être supérieure en 2024 compte tenu de l'inflation et de la hausse des coûts de carburant.

Evolution du Résultat de Fonctionnement



a. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent en 2023 à 5,47 M d'euros augmentent de 830 k euros (+2,37%) par rapport à 2022.

L'augmentation résulte de la hausse des charges à caractère général (831 k euros) qui sont constituées principalement du contrat de délégation de service public et du marché de transport scolaire.

b. Les recettes

Le montant des recettes (hors subvention d'équilibre) sur le budget transport global pour l'année 2023 s'élève à 7,516 M d'euros, soit une augmentation de 600 k euros par rapport à 2022. Les principales évolutions sont les suivantes :

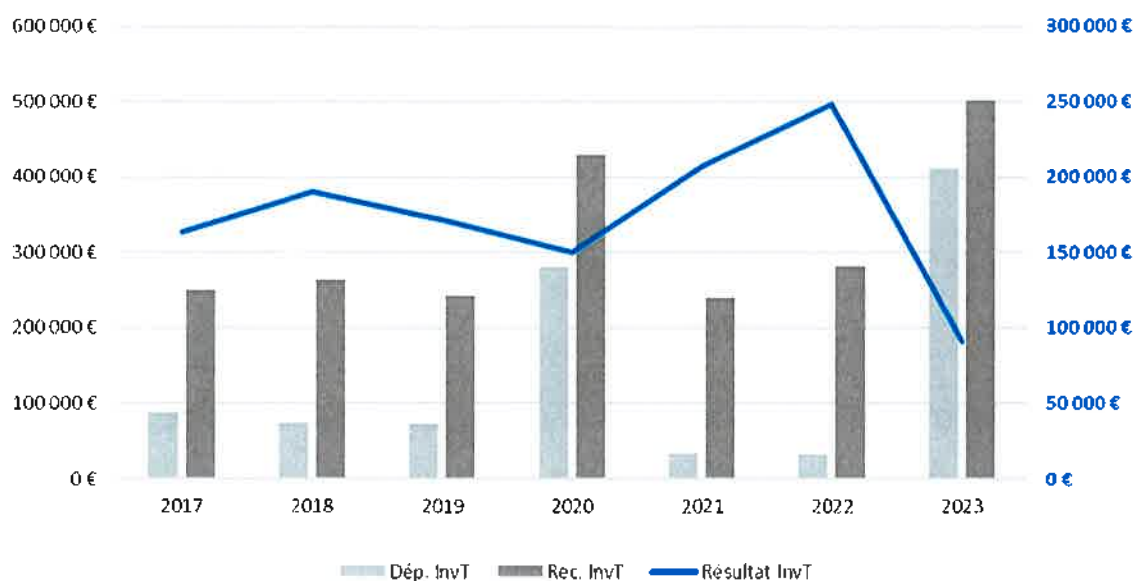
- Un résultat antérieur reporté de 2,053 M d'euros sur le transport urbain (+366 k euros par rapport à 2022) ;
- Une recette du versement mobilité de 3,016 M d'euros en 2023 (soit -23 k€ par rapport à 2022) ;
- Une recette de dotation générale de décentralisation des transports scolaires d'un montant de 1.85 M d'euros (+ 40 k euros).
- La subvention d'équilibre prélevée sur le budget principal versée en fin d'exercice 2023 sur le Transport scolaire s'élève à 417 k euros, soit une hausse de 209 k euros par rapport à 2022.

La Section d'Investissement

		Chapitres	2021	2022	2023	Evo en €	Evo en %
DEPENSES	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 487,00 €	1 025,00 €	4 310,00 €	3 285,00 €	320,49%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	21 793,73 €	31 548,24 €	31 784,95 €	236,71 €	0,75%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 117,55 €	0,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT			33 398,28 €	32 573,24 €	411 094,95 €	378 521,71 €	1162,06%
RECETTES	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	150 070,76 €	206 747,34 €	248 188,75 €	41 441,41 €	20,04%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	35 584,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 490,01 €	44 014,65 €	37 474,60 €	-6 540,05 €	-14,86%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	-30 000,00 €	-100,00%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00 €	216 096,07 €	216 096,07 €	0,00%
TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT			240 145,62 €	280 761,99 €	501 759,42 €	220 997,43 €	78,71%

Le résultat d'investissement est de 90 k euros, soit une augmentation de 16,9% par rapport à 2022. Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2023.

Evolution du Résultat d'investissement



a. Les dépenses

Les principales dépenses d'investissement pour 2023 sont :

- Le remboursement du capital de la dette pour 31 784,95 euros, en légère augmentation par rapport à 2022 (+236 euros),
- Auquel s'ajoute l'achat d'un MIDIBUS électrique pour un montant de 375 k€.

b. Les recettes

Elles se décomposent de la manière suivante :

- L'excédent d'investissement 2022 reporté sur 2023 de 248k euros contre 206k euros en 2022 (+20%) ;
- Les amortissements pour 37k euros, en retrait de 6,5 k euros par rapport à 2022.

A noter que le reste à réaliser côté dépenses est de 12 k€. Rien n'est prévu en recettes.

Budget Assainissement Collectif Affermage

Résultat annuel

	2021	2022	2023
Fonctionnement	1 335 140.75€	1 483 691,58 €	1 405 629,37 €
Investissement	4 408 895.62€	5 242 967,71 €	5 292 307,94 €

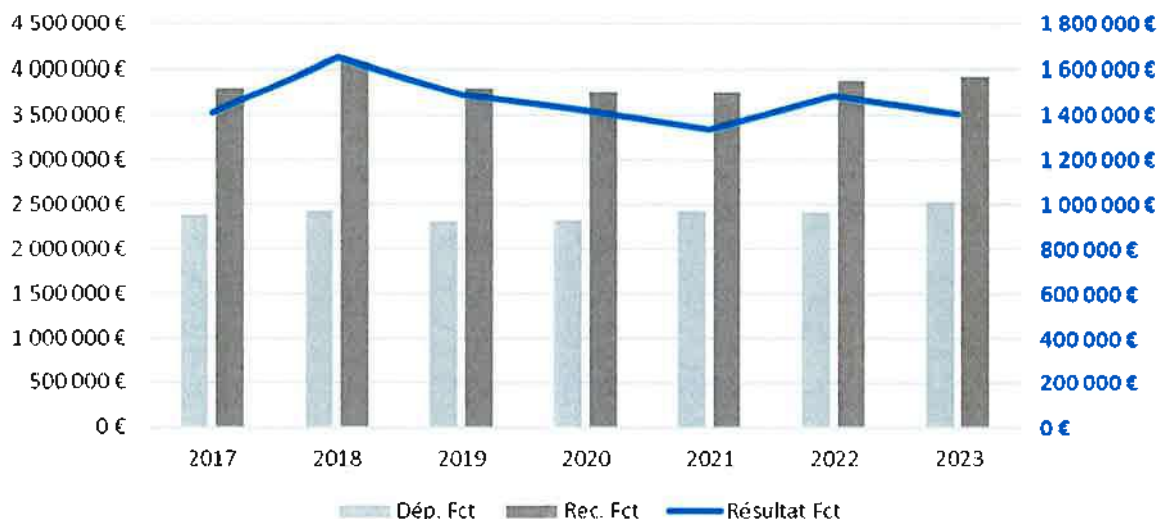
La Section de Fonctionnement

Chapitres		2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	160 301,01 €	168 388,94 €	8 087,93 €	5%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	205 488,00 €	280 997,00 €	75 509,00 €	37%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	1 687 625,51 €	1 690 375,26 €	2 749,75 €	0%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,95 €	0,45 €	-0,50 €	-53%
	66 CHARGES FINANCIERES	251 267,07 €	228 197,59 €	-23 069,48 €	-9%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 141,30 €	49 444,65 €	45 303,35 €	1094%
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	102 725,99 €	110 000,00 €	7 274,01 €	7%
Total des Dépenses de Fonctionnement		2 411 549,83 €	2 527 403,89 €	115 854,06 €	5%
Recettes	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	50 691,58 €	691,58 €	1%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	526 724,00 €	526 764,95 €	40,95 €	0%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	3 229 828,41 €	3 324 885,73 €	95 057,32 €	3%
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,00 €	0,00 €	0%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	88 689,00 €	30 691,00 €	-57 998,00 €	-65%
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
Total des Recettes de Fonctionnement		3 895 241,41 €	3 933 033,26 €	37 791,85 €	1%

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2023 est excédentaire, à hauteur de 1.405 M d'euros.

Néanmoins, il convient de noter que ces excédents ont vocation à autofinancer les travaux puisque la quasi-totalité est affectée en investissement, comme le montre le résultat reporté (002) qui n'était que de 50k euros en 2022 alors que le résultat de fonctionnement 2022 était de 1.483 M d'euros.

Evolution du Fonctionnement



a. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 2.52 M d'euros et sont en hausse de 4,80% (+ 115 k euros) par rapport à l'exercice précédent. Les principales évolutions portent sur les postes suivants :

- La hausse des charges générales à hauteur de 8 k euros (+5%),
- La hausse des charges de personnel +75 k euros,
- Une baisse des intérêts d'emprunts de 23 k euros, expliqué par la diminution du capital restant à rembourser de l'emprunt,
- Une augmentation des amortissements de 7 k euros.

b. Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 3.93M d'euros et ont augmenté par rapport à 2022 (+37 k euros soit +1%).

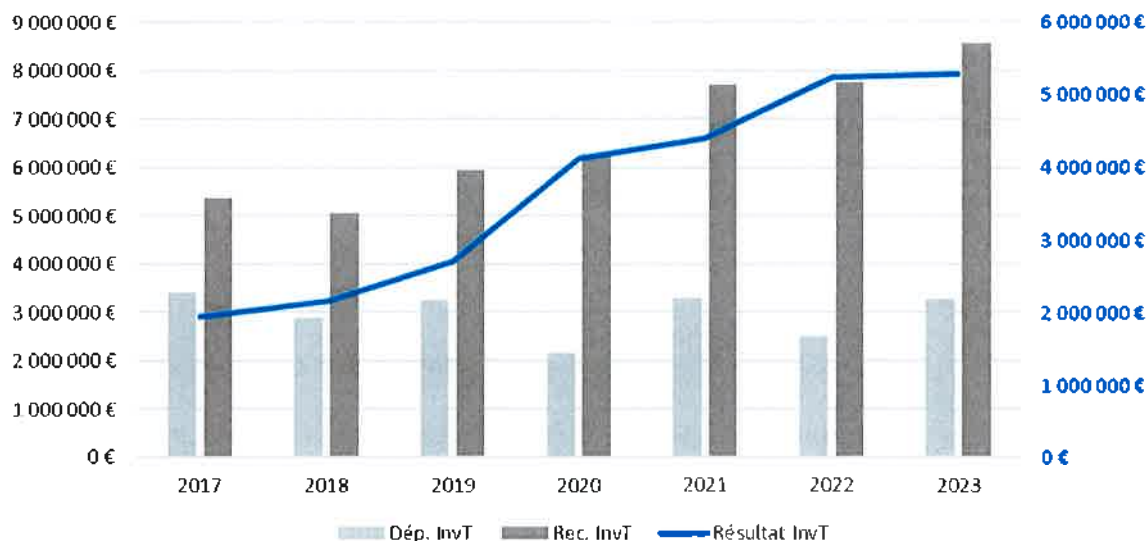
Cela s'explique notamment par la perception de recettes liées aux produits de services, du domaine et ventes diverses qui évolue de + 95 k€ réglées par Véolia au titre des redevances assainissement collectif.

La Section d'Investissement

Chapitres		2021	2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	527 816,00 €	526 724,00 €	526 764,95 €	40,95 €	0%
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	22 023,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	727 452,99 €	742 664,72 €	761 085,05 €	18 420,33 €	2%
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 935 983,59 €	1 231 440,83 €	1 412 054,94 €	180 614,11 €	15%
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	22 023,37 €	0,00 €	572 995,65 €	572 995,65 €	0%
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	67 952,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
Total des Dépenses d'Investissements		3 303 252,31 €	2 500 829,55 €	3 272 900,59 €	772 071,04 €	31%
Recettes	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 129 970,43 €	4 408 895,62 €	5 242 967,71 €	834 072,09 €	19%
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 659 264,10 €	1 687 625,51 €	1 690 375,26 €	2 749,75 €	0%
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	22 023,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 369 080,59 €	1 285 140,75 €	1 433 000,00 €	147 859,25 €	12%
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	402 081,00 €	362 135,38 €	198 865,56 €	-163 269,82 €	-45%
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 775,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	67 952,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
Total des Recettes d'Investissement		7 712 147,93 €	7 743 797,26 €	8 565 208,53 €	821 411,27 €	11%

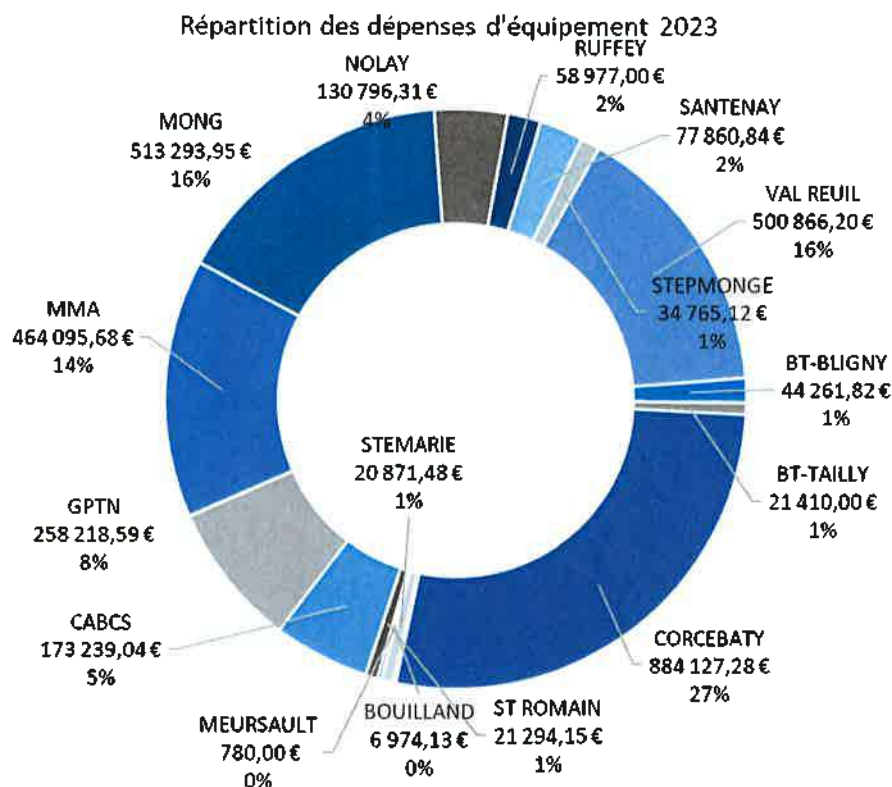
Elle est excédentaire à hauteur de 5.29 M d'euros, soit une hausse de 0,94% par rapport à 2022 (+49k euros). Ce résultat découle principalement d'une augmentation des résultats reportés d'investissement (+834 k€) et des dotations, fonds divers et réserves obtenues (+147 k€).

Evolution de l'investissement



a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 3,2 M euros et sont en augmentation par rapport à 2022 (+61% soit +753 k euros). Ces dépenses comprennent notamment les 880 k€ relatifs aux travaux d'assainissement de Corcelles-Ebaty-Mimande, 772 k€ pour des travaux divers sur les différentes communes, 269 k€ pour les travaux de réhabilitation du réseau de Meursault, 82 k€ pour les travaux de réseau à Santenay, ainsi que 761 k€ relatifs au remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'investissement se répartissent ainsi par commune :

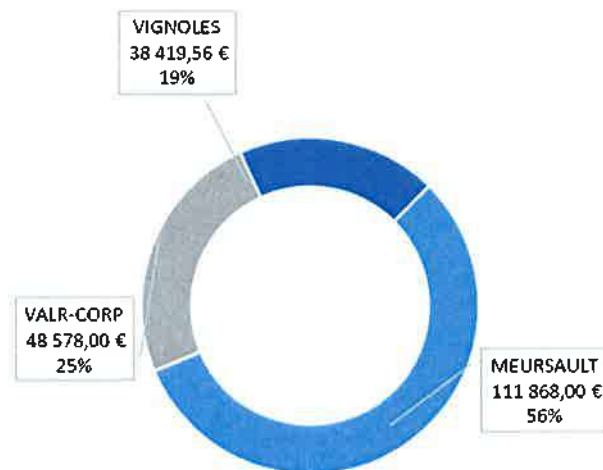


b. Les recettes

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 8,56 M d'euros contre 7,74M d'euros en 2022, soit une hausse sensible de 11 %. Elles sont constituées notamment :

- De l'excédent d'investissement 2022 reporté sur 2023 pour 5,2 M d'euros ;
- D'amortissement des immobilisations pour 1.69 M d'euros ;
- De dotations et fonds divers/réserves pour 1,4 M d'euros ;
- Des subventions d'investissement perçues en 2023 qui s'élèvent à 198 k euros contre 362 k euros en 2022. A noter qu'il existe toujours un décalage entre la réalisation des travaux et la perception de la subvention. Les subventions 2023 se répartissent comme suit :

Subventions d'investissement 2023



La section d'investissement inclut en outre des restes à réaliser à hauteur de 2,5 M euros en dépenses et 552 k euros en recettes.

Budget Assainissement Collectif Régie

Résultat annuel

	2021	2022	2023
Fonctionnement	336 963,76 €	177 115,42 €	405 656,65 €
Investissement	114 338,90 €	253 359,56 €	170 367,75 €

La Section de Fonctionnement

Chapitre		2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	270 537,54 €	308 357,87 €	37 820,33 €	12,27%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	322 189,00 €	305 012,00 €	-17 177,00 €	-5,33%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	254 722,62 €	267 789,81 €	13 067,19 €	5,13%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 453,77 €	4 757,46 €	1 303,69 €	37,75%
	66 CHARGES FINANCIERES	27 913,10 €	26 686,24 €	-1 226,86 €	-4,40%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 261,38 €	28 030,52 €	-9 230,86 €	-24,77%
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	34 050,20 €	17 023,62 €	-17 026,58 €	-50,00%
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des Dépenses de Fonctionnement		950 127,61 €	957 657,52 €	7 529,91 €	0,79%
Recettes	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	117 085,42 €	77 085,42 €	192,71%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 186,00 €	40 189,00 €	3,00 €	0,01%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 025 549,46 €	1 197 669,63 €	172 120,17 €	16,78%
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,62 €	1,80 €	1,18 €	190,32%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	8 368,32 €	8 368,32 €	
	78 REPRIS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	21 506,95 €	0,00 €	-21 506,95 €	-100,00%
Total des Recettes de Fonctionnement		1 127 243,03 €	1 363 314,17 €	236 071,14 €	20,94%

Le résultat de fonctionnement en 2023 est de 405 k euros, soit une hausse de 129% (+228 k euros). Les charges sont en augmentation de moins d'1% (+7,5k euros) et les recettes sont sensiblement en hausse de +20,94 % (+ 236 k euros).

Evolution du Fonctionnement 2023



a. Les dépenses

Le montant des dépenses 2023 s'élève à 957 k euros, en hausse de 7,5 k euros par rapport à 2022. Cette variation correspond principalement aux évolutions suivantes :

- Une diminution des charges de personnel (- 17k euros),
- Une hausse des charges générales à hauteur de 37,8 k euros, liée principalement à une augmentation des prix de certains achats, de l'entretien des réseaux et des réparations diverses,
- Une hausse des opérations d'ordre de transfert vers l'investissement (+13 k€).

b. Les recettes

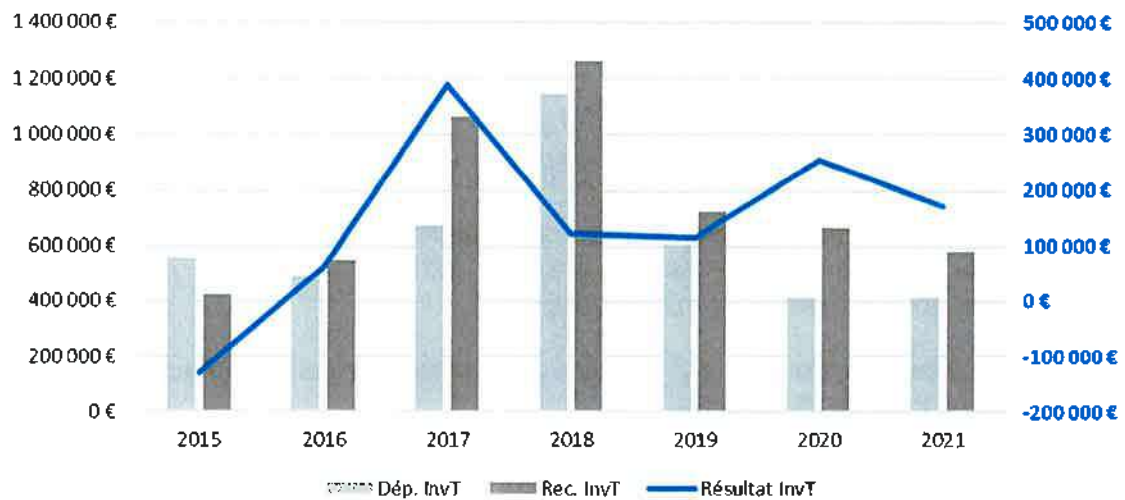
Le montant des recettes d'exploitation pour 2023 s'élève à 1.36 M euros, soit une augmentation de 236 k euros (+ 20,94%) par rapport à l'année précédente. Le montant des redevances usagers en est la principale raison avec +172 k euros (1,197 M d'euros en 2023) liée à l'évolution de la part variable de 0,15€/m3 à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Section d'Investissement

		Chapitre	2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 186,00 €	40 189,00 €	3,00 €	0,01%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00 €	0,00 €	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	131 342,31 €	129 655,48 €	-1 686,83 €	-1,28%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 765,00 €	0,00 €	-19 765,00 €	-100,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	221 372,41 €	240 967,14 €	19 594,73 €	8,85%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		0,00 €	0,00 €	
Total des Dépenses d'Investissements			412 665,72 €	410 811,62 €	-1 854,10 €	-0,45%
Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	114 338,90 €	253 359,56 €	139 020,66 €	121,59%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	254 722,62 €	267 789,81 €	13 067,19 €	5,13%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00 €	0,00 €	
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	296 963,76 €	60 030,00 €	-236 933,76 €	-79,79%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		0,00 €	0,00 €	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00 €	0,00 €	
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		0,00 €	0,00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		0,00 €	0,00 €		
Total des Recettes d'Investissement			666 025,28 €	581 179,37 €	-84 845,91 €	-12,74%

Comme en 2022, les dépenses d'investissement sont à la baisse mais de manière moins importante (-0,45%) tout comme les recettes (-12,74%). Mais ces dernières demeurant plus élevées que les dépenses, le Résultat de la Section d'Investissement est excédentaire de 170 k euros.

Evolution de l'investissement 2023

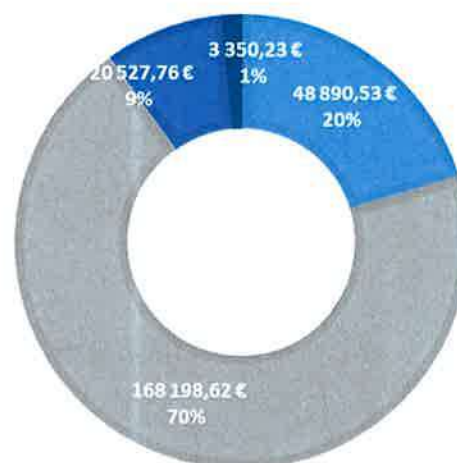


a. Les dépenses

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 410 k euros pour 2023, en très légère baisse de -1,8 k euros par rapport à 2022, soit -0,45%. Ceci résulte d'un maintien au niveau des dépenses d'équipement (240k euros contre 221 k€ en 2022), qui se répartissent de la manière suivante :

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
2023

■ CABCS ■ CHAGNY ■ MELOISEY ■ PLHOPITAL



Les travaux concernent principalement les projets suivants :

- Travaux sur la station d'épuration à CHAGNY,
- Travaux sur la station d'épuration de MELOISEY.

b. Les recettes

En 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 581k euros, soit une baisse de 84 k euros (-12%) par rapport à 2022, qui s'explique par :

- Une baisse de l'excédent de fonctionnement 2022 reporté en 2023 (-236 k euros),
- Une absence de subventions perçues en 2023,
- Une absence de souscription d'emprunt.

La section d'investissement inclut en outre des restes à réaliser à hauteur de 408,5 k euros en dépenses et 244,9 k euros en recettes.

Budget Assainissement Non Collectif

Résultat annuel

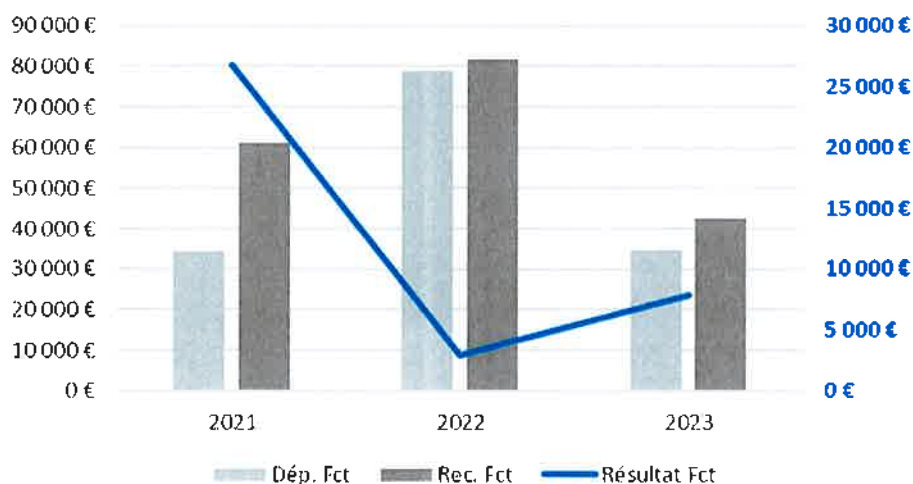
	2021	2022	2023
Fonctionnement	26 764,72 €	2 912,16 €	7 835,43 €
Investissement	31 176,80 €	281 851,50 €	282 285,50 €

La Section de Fonctionnement

		Chapitre	2021	2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 515,36 €	15 481,56 €	8 704,00 €	-6 777,56 €	-43,8%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 000,00 €	13 922,00 €	19 743,00 €	5 821,00 €	41,8%
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152,42 €	110,00 €	434,00 €	324,00 €	294,5%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	375,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		49 169,00 €	5 569,50 €	-43 599,50 €	-88,7%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	250,00 €	250,00 €	311,23 €	61,23 €	24,5%
Total des Dépenses de Fonctionnement			34 292,78 €	78 932,56 €	34 761,73 €	-44 170,83 €	-56,0%
Recettes	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	37 629,09 €	26 764,72 €	2 912,16 €	-23 852,56 €	-89,1%
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	14 260,00 €	55 080,00 €	39 685,00 €	-15 395,00 €	-28,0%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 168,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
Recettes de fonctionnement			61 057,50 €	81 844,72 €	42 597,16 €	-39 247,56 €	-48,0%

L'excédent de la section de fonctionnement 2023 s'élève à 7,8 k euros.

Evolution du Fonctionnement



a. Les dépenses

Les dépenses d'exploitation pour 2023 s'élèvent à 34,7 k euros, en diminution de 56% par rapport à 2022 (-44.1k euros).

Les dépenses de fonctionnement en 2023 sont principalement composées des frais liés aux contrôles de bon fonctionnement et aux diagnostics sur les assainissements non collectifs.

Après une augmentation des contrôles en 2022, ces derniers ont été moins importants en 2023 (en raison notamment du report de facturation de contrôles effectués mais qui seront facturés sur 2024 et de l'arrivée d'un nouvel agent dans le service (nécessité de formation).

b. Les recettes

Les recettes d'exploitation pour 2023 s'élèvent à 42,5k euros contre 81k euros en 2022. Cette hausse résulte principalement des recettes issues des contrôles sur les installations d'assainissement non collectifs qui s'élèvent à 39k euros en 2023, soit une diminution de 15k euros par rapport à l'année précédente.

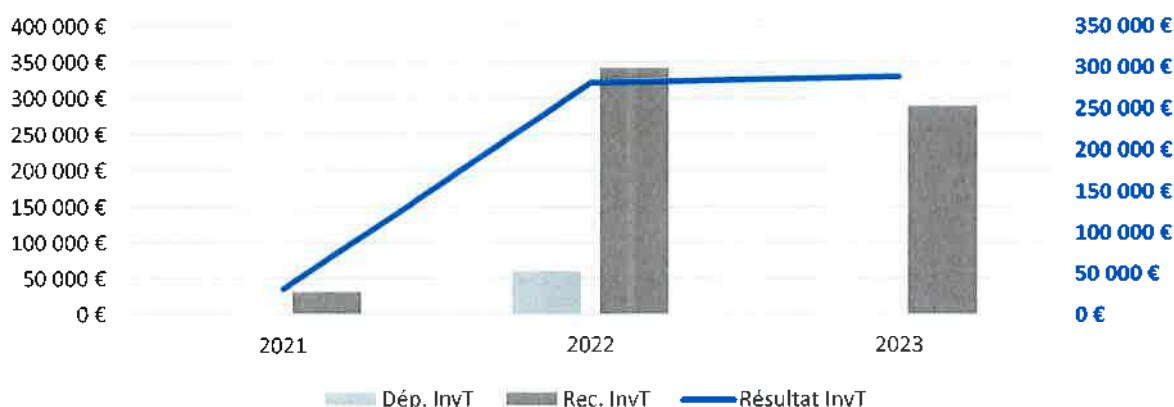
Notons également une baisse de l'excédent de fonctionnement reporté (-23 k euros par rapport à l'année précédente).

La Section d'Investissement

		Chapitre	2021	2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	1 621,67 €	0,00 €	0,00 €	-100,0%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	58 935,79 €	0,00 €	-58 935,79 €	-100,0%
	Total des Dépenses d'Investissements			0,00 €	60 557,46 €	0,00 €	-60 557,46 €
Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	31 024,38 €	31 176,80 €	281 851,50 €	250 674,70 €	804,0%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152,42 €	110,00 €	434,00 €	324,00 €	294,5%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	266,02 €	0,00 €	-266,02 €	-100,0%
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	310 856,14 €	0,00 €	-310 856,14 €	-100,0%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00 €	7 181,59 €		
Total des Recettes d'Investissement			31 176,80 €	342 408,96 €	289 467,09 €	-52 941,87 €	-15,5%

L'excédent d'investissement 2023 s'élève à 289 k euros, en baisse de 15,5% par rapport à 2022 en raison de l'excédent reporté de l'année passée.

Evolution de l'investissement



a. Les dépenses

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2023.

b. Les recettes

Les recettes d'investissement pour 2023 sont de 289k euros contre 342k euros pour 2022.

Budget Eau Potable Affermage

Résultat annuel

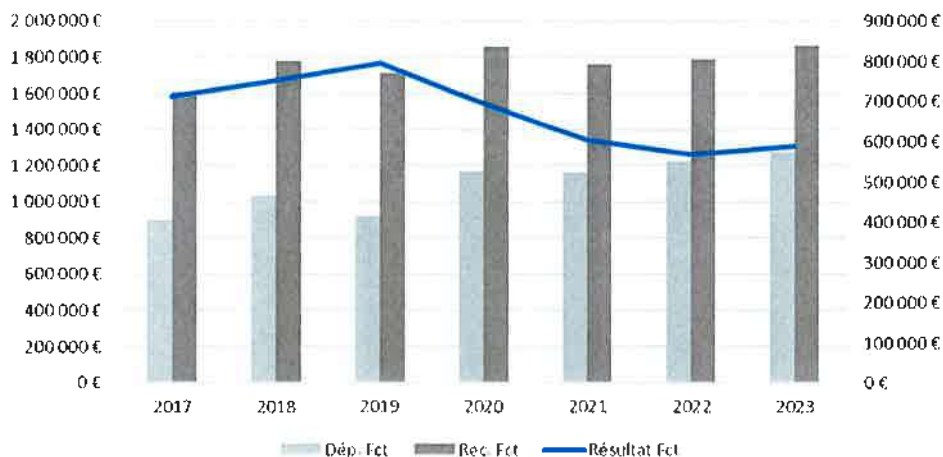
	2021	2022	2023
Fonctionnement	602 095,20 €	567 141,78 €	588 435,21 €
Investissement	1 228 286,12 €	364 408,87 €	-800 806,83 €

La Section de Fonctionnement

Chapitre		2021	2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	150 717,91 €	147 515,45 €	144 896,39 €	-2 619,06 €	-1,78%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	186 000,00 €	227 349,00 €	278 367,00 €	51 018,00 €	22,44%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	607 170,57 €	652 366,28 €	665 406,05 €	13 039,77 €	2,00%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	1,41 €	0,00 €	-1,41 €	-100,00%
	66 CHARGES FINANCIERES	110 596,59 €	112 841,25 €	103 410,09 €	-9 431,16 €	-8,36%
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	108 923,44 €	84 895,38 €	83 137,63 €	-1 757,75 €	-2,07%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des Dépenses de Fonctionnement		1 163 408,51 €	1 224 968,77 €	1 275 217,16 €	50 248,39 €	4,10%
Recettes	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €	67 141,78 €	27 141,78 €	67,85%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 121,22 €	92 280,34 €	90 428,12 €	-1 852,22 €	-2,01%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 630 382,49 €	1 659 830,21 €	1 664 465,67 €	4 635,46 €	0,28%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,80 €	0,80 €	0,00%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	41 616,00 €	41 616,00 €	0,00%
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des Recettes de Fonctionnement		1 765 503,71 €	1 792 110,55 €	1 863 652,37 €	71 541,82 €	3,99%

La Section de Fonctionnement 2023 est excédentaire de 588k euros. Au même titre que pour l'assainissement, ceci résulte d'un niveau de recettes, et notamment des redevances usagers, supérieur au niveau des dépenses courantes. Ce différentiel ayant vocation à autofinancer les travaux puisque la quasi-totalité est affectée en investissement, comme le montre le résultat reporté (002) de cette année d'un montant de 67 k euros.

Evolution du Fonctionnement



a. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 1.27M d'euros, soit une hausse de 4,1 % (+50k euros) par rapport à 2022. Les évolutions marquantes sur l'exercice 2023 concernent principalement les postes suivants :

- Des charges générales en baisse de 2k euros,
- De la hausse des charges de personnel de 51 k euros,
- De la baisse des amortissements (-1,7k euros),
- Les charges financières diminuent légèrement (-9 k euros) par rapport à 2022.

b. Les recettes

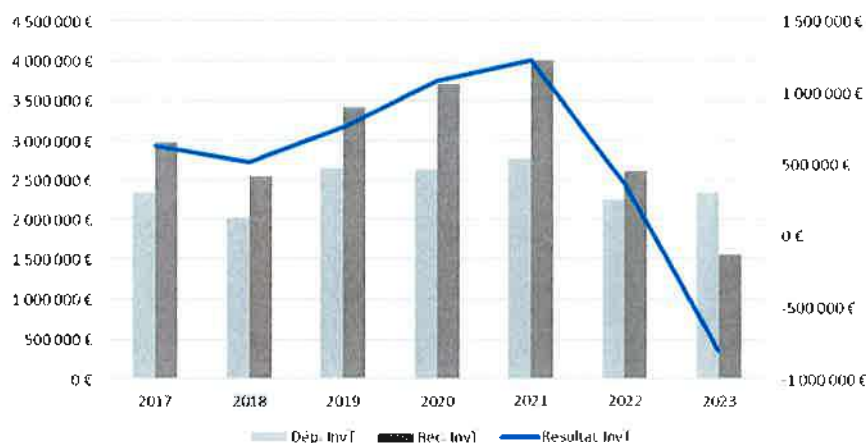
Pour 2023, elles sont de 1.86M d'euros contre 1.79M d'euros en 2022. Elles se composent notamment des produits des redevances usagers (1.64M d'euros en 2023).

La Section d'Investissement

Chapitre		2021	2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 121,22 €	92 280,34 €	90 428,12 €	-1 852,22 €	-2,01%
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	474 075,80 €	532 343,05 €	550 877,91 €	18 534,86 €	3,48%
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 850,00 €	37 150,00 €	3 152,90 €	-33 997,10 €	-91,51%
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 150 370,95 €	1 593 486,34 €	1 481 722,82 €	-111 763,52 €	-7,01%
	41 OPERATIONS PATRIMONIALES	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 000,00 €	0,00 €	221 638,80 €	221 638,80 €	0,00%
Total des Dépenses d'Investissements		2 778 417,97 €	2 255 259,73 €	2 347 820,55 €	92 560,82 €	4,10%
Recettes	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 082 526,54 €	1 228 286,12 €	364 408,87 €	-863 877,25 €	-70,33%
	40 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	607 170,57 €	652 366,28 €	665 406,05 €	13 039,77 €	2,00%
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	652 830,98 €	562 095,20 €	500 000,00 €	-62 095,20 €	-11,05%
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	108 176,00 €	176 921,00 €	17 199,00 €	-159 722,00 €	-90,28%
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des Recettes d'Investissement		4 006 704,09 €	2 619 668,60 €	1 547 013,92 €	-1 072 654,68 €	-40,95%

La section d'investissement dégage un déficit de 800 k€ euros pour l'année 2023. Cet écart s'explique par le non recours à l'emprunt en 2023, diminuant de fait les recettes d'investissement.

Evolution de l'investissement



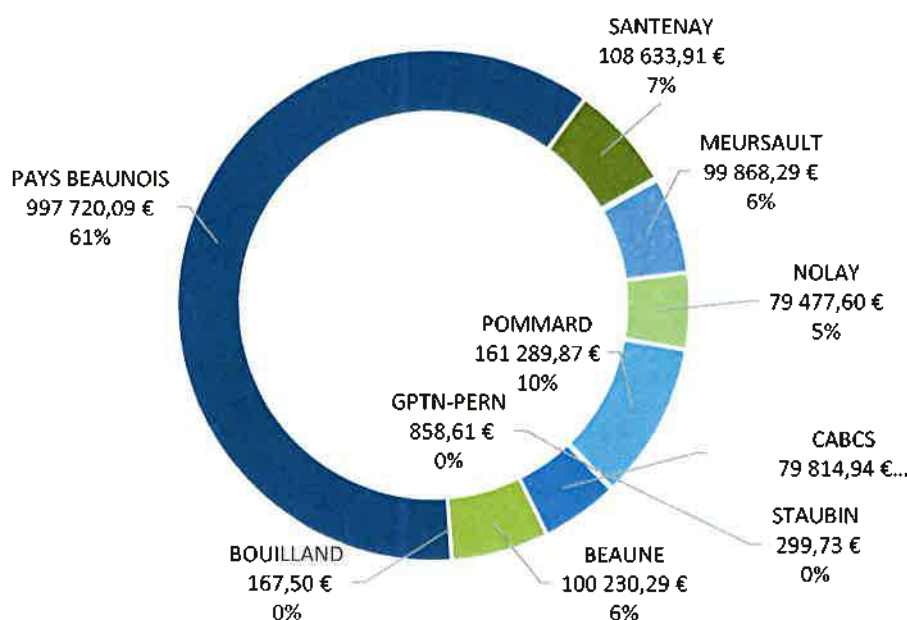
a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 2.34M d'euros contre 2.25M d'euros en 2022, avec notamment :

- Des travaux à hauteur de 1.703M d'euros en 2023 (incluant le ch.23) contre 1,59 M d'euros l'année précédente (-7%) ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 550k euros (+ 18k euros par rapport à 2022).

Les travaux réalisés se répartissent de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'équipement 2023



Les travaux concernent principalement les projets suivants :

- Le commencement des travaux pour Corcelles et Ebaty (versement de l'avance de 15%)
- La mise en place de la station de traitement de Vignoles,
- Les différents travaux de voirie à Corberon, Savigny, Echevronne, Combertault etc.

b. Les recettes

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 1,54 M d'euros contre 2,61 M d'euros en 2022 (-40,95%). Elles se composent notamment des éléments suivants :

- Des charges d'amortissements (665k euros en 2023) ;
- Des dotations et fonds divers/réserves (500k euros) ;
- L'excédent d'investissement reporté (364 k€).

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2023.

La section d'investissement inclut en outre des restes à réaliser à hauteur de 2,037 M€ en dépenses et 37,5 k€ en recettes.

Budget Eau Potable Régie

Résultat annuel

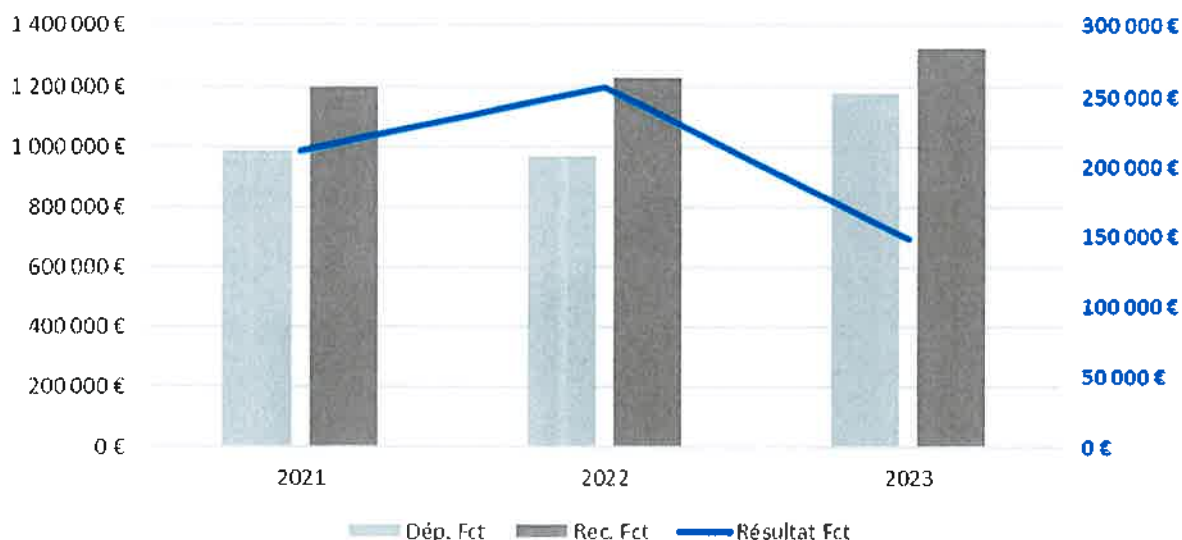
	2021	2022	2023
Fonctionnement	211 100,85 €	256 907,84 €	148 592,47 €
Investissement	312 181,72 €	145 620,98 €	-120 628,78 €

La Section de Fonctionnement

Chapitre		2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	236 306,43 €	347 755,03 €	111 448,60 €	47,16%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	294 212,00 €	287 381,00 €	-6 831,00 €	-2,32%
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	91 156,00 €	206 304,00 €	115 148,00 €	126,32%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	212 798,69 €	220 476,86 €	7 678,17 €	3,61%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 653,68 €	7 642,90 €	3 989,22 €	109,18%
	66 CHARGES FINANCIERES	64 118,78 €	58 006,84 €	-6 111,94 €	-9,53%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 884,41 €	23 311,68 €	-11 572,73 €	-33,17%
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	35 557,86 €	27 927,89 €	-7 629,97 €	-21,46%
Total des Dépenses de Fonctionnement		972 687,85 €	1 178 806,20 €	206 118,35 €	21,19%
Recettes	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	46 907,84 €	46 907,84 €	0,00%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 411,10 €	23 373,00 €	-38,10 €	-0,16%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 183 115,29 €	1 256 921,82 €	73 806,53 €	6,24%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,43 €	0,00 €	-2,43 €	-100,00%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	196,01 €	196,01 €	0,00%
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	23 066,87 €	0,00 €	-23 066,87 €	-100,00%
Total des Recettes de Fonctionnement		1 229 595,69 €	1 327 398,67 €	97 802,98 €	7,95%

Malgré un résultat moins important qu'en 2022, le résultat de fonctionnement est de +1148k euros. La hausse des recettes issues des produits du domaine et des services 1.256M d'euros a permis de conserver un excédent de fonctionnement puisque les dépenses de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 206 k€.

Evolution du Fonctionnement 2023



a. Les dépenses

Les dépenses d'exploitation pour 2023 s'élèvent à 1,18 M d'euros contre 972 k€ pour 2022, soit une hausse de 208k euros (+21%), avec notamment :

- Hausse des charges à caractère général (+ 111 k euros),
- Hausse du reversement à l'Agence de l'Eau au titre des redevances « modernisation des réseaux » et « pollution domestique », qui s'élève à 206 k euros en 2023 contre 91k euros en 2022, soit une augmentation de 126 % (suite à une demande de régularisation formulée par l'Agence de l'Eau sur les exercices antérieurs et à un changement de méthodologie dans la mise en place des déclarations).

b. Les recettes

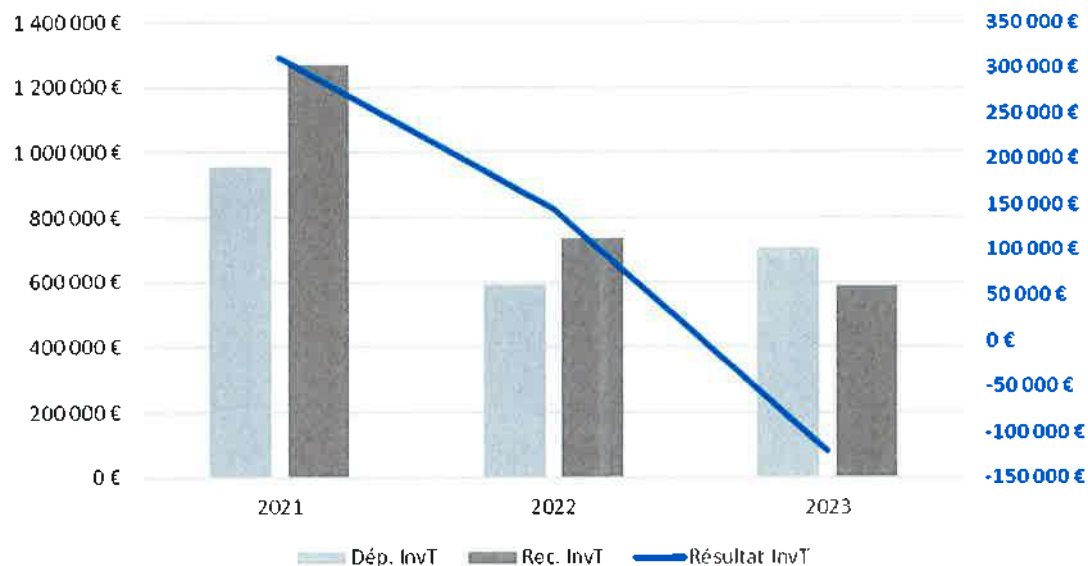
Les produits de fonctionnement pour 2023 sont de 1.32M euros contre 1.22M euros en 2022. Ils augmentent de 7,95%, en raison principalement de la hausse du produit des redevances usagers (+73 k euros).

La Section d'Investissement

		Chapitre	2021	2022	2023	Evo en €	Evo en %
Dépenses	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 409,00 €	23 411,10 €	23 373,00 €	-38,10 €	-0,16%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	307 088,40 €	309 969,05 €	314 463,69 €	4 494,64 €	1,45%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	627 781,76 €	257 080,13 €	370 890,93 €	113 810,80 €	44,27%
		Total des Dépenses d'Investissements	958 279,16 €	590 460,28 €	708 727,62 €	118 267,34 €	20,03%
Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	567 203,03 €	312 181,72 €	145 620,98 €	-166 560,74 €	-53,35%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	213 924,63 €	212 798,69 €	220 476,86 €	7 678,17 €	3,61%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	173 333,22 €	211 100,95 €	210 000,00 €	-1 100,85 €	-0,52%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00 €	0,00 €	12 001,00 €	12 001,00 €	0,00%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	316 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Total des Recettes d'Investissement	1 270 460,88 €	736 081,26 €	588 098,84 €	-147 982,42 €	-20,10%

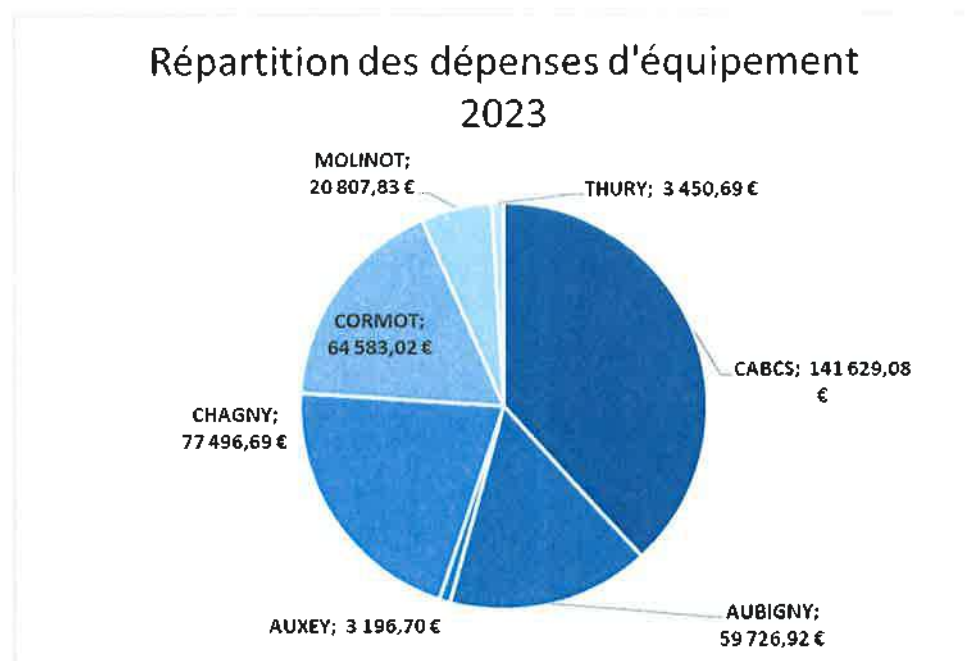
La section d'investissement dégage un déficit de 120 k euros en 2023 contre un excédent de 145 k euros pour l'année 2022. Cette évolution résulte essentiellement d'un non recours à l'emprunt en 2023 et de dépenses d'investissement plus importantes.

Evolution de l'investissement 2023

**a. Les dépenses**

Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 708 k euros. Les évolutions concernent principalement :

- L'augmentation du niveau des dépenses d'équipement réalisées pour 370k euros (contre 257k euros en 2022, soit +44%), qui se répartissent ainsi :

**b. Les recettes**

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 588k euros contre 736 k d'euros en 2022 (-147k euros). Ces recettes sont principalement constituées :

- Du report de l'excédent 2022 (145 k euros)
- Des dotations, fonds divers/réserves pour 210 k€

La section d'investissement inclut en outre des restes à réaliser à hauteur de 417 k euros en dépenses et 600 k€ en recettes relatifs à un emprunt.

Zones d'Activités

Sur ces zones, les volumes d'opérations sont importants mais sont constitués pour leur majeure partie d'opérations de stocks (opérations uniquement comptables).

BA ZAC PRE FLEURY (15)	2021	2022	2023
Dépenses	4 815 284,67 €	4 719 027,08 €	4 299 058,32 €
Recettes	5 936 403,07 €	5 840 145,48 €	5 420 177,54 €
Résultat de Fonctionnement	1 121 118,40 €	1 121 118,40 €	1 121 119,22 €
Dépenses	6 815 284,63 €	6 740 815,67 €	5 497 651,80 €
Recettes	5 985 135,00 €	4 664 984,63 €	4 177 751,04 €
Résultat d'Investissement	-830 149,63 €	-2 075 831,04 €	-1 319 900,76 €

En 2023, la ZAC du Pré Fleury a enregistré 115 k euros de nouvelles dépenses d'aménagements et des opérations de cessions à hauteur de 2,075 M euros.

BA ZAC DES CERISIERES (18)	2021	2022	2023
Dépenses	4 850 851,90 €	5 463 575,61 €	6 045 277,90 €
Recettes	5 808 902,06 €	6 422 262,10 €	7 003 964,11 €
Résultat de Fonctionnement	958 050,16 €	958 686,49 €	958 686,21 €
Dépenses	6 850 851,90 €	5 950 882,51 €	5 193 396,58 €
Recettes	5 958 050,00 €	5 289 363,90 €	4 167 298,61 €
Résultat d'Investissement	-892 801,90 €	-661 518,61 €	-1 026 097,97 €

En 2023, la ZAC des Cerisières a enregistré 1,87 M euros de nouvelles dépenses d'aménagements et des opérations de cessions à hauteur de 1,5 M d'euros.

BA ZAC DES TEMPLIERS (21)	2021	2022	2023
Dépenses	140 961,54 €	372 678,67 €	400 925,07 €
Recettes	75,90 €	372 776,17 €	401 022,97 €
Résultat de Fonctionnement	-140 885,64 €	97,50 €	97,90 €
Dépenses	57 052,56 €	429 807,13 €	773 617,64 €
Recettes	0,00 €	57 052,56 €	372 754,57 €
Résultat d'Investissement	-57 052,56 €	-372 754,57 €	-400 863,07 €

En 2023, la ZAC des Templiers a enregistré 28k euros de nouvelles dépenses d'aménagements.

BA ZA DE MONTAGNY (22)	2021	2022	2023
Dépenses	310 383,12 €	310 402,70 €	310 441,86 €
Recettes	310 383,12 €	310 402,70 €	310 441,86 €
Résultat de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	620 766,24 €	620 785,82 €	620 844,56 €
Recettes	310 383,12 €	310 383,12 €	310 402,70 €
Résultat d'Investissement	-310 383,12 €	-310 402,70 €	-310 441,86 €

En 2023, la ZA de Montagny n'a enregistré aucune nouvelle dépense d'aménagement.

BA ZA LES NOIROTS (24)	2021	2022	2023
Dépenses	176 855,20 €	368 270,67 €	195 825,40 €
Recettes	176 855,20 €	368 270,67 €	195 823,93 €
Résultat de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	-1,47 €
Dépenses	129 437,20 €	197 727,87 €	160 150,60 €
Recettes	119 742,00 €	189 933,20 €	51 262,67 €
Résultat d'Investissement	-9 695,20 €	-7 794,67 €	-108 887,93 €

En 2023, la ZA les Noirots a enregistré 144k euros de nouvelles dépenses d'aménagement et des opérations de cessions à hauteur de 43k euros.

BA ZA EN MAREAU (25)	2021	2022	2023
Dépenses	333 934,29 €	335 472,79 €	730 676,33 €
Recettes	341 920,37 €	343 458,87 €	738 662,07 €
Résultat de Fonctionnement	7 986,08 €	7 986,08 €	7 985,74 €
Dépenses	379 422,05 €	666 307,08 €	883 498,58 €
Recettes	48 547,76 €	330 874,29 €	518 000,99 €
Résultat d'Investissement	-330 874,29 €	-335 432,79 €	-365 497,59 €

En 2023, la ZA en Mareau a enregistré 215 k€ de nouvelles dépenses d'aménagement et 182 k€ liés à des opérations de cessions.

BA ZA PORTE DE BEAUNE (26)	2021	2022	2023
Dépenses	1 896 231,89 €	759 614,21 €	504 050,61 €
Recettes	1 934 185,58 €	797 567,90 €	542 005,20 €
Résultat de Fonctionnement	37 953,69 €	37 953,69 €	37 954,59 €
Dépenses	1 356 196,63 €	611 386,56 €	863 664,82 €
Recettes	1 304 424,28 €	251 772,35 €	359 614,21 €
Résultat d'Investissement	-51 772,35 €	-359 614,21 €	-504 050,61 €

En 2023, la ZAC Porte de Beaune a enregistré 144k euros de nouvelles dépenses d'aménagement et aucune opération de cessions.

ZA LES GOUTEAUX (27)	2021	2022	2023
Dépenses	6 062,38 €	997 642,67 €	1 027 565,03 €
Recettes	16 734,25 €	1 014 376,92 €	3 340 489,69 €
Résultat de Fonctionnement	10 671,87 €	16 734,25 €	2 312 924,66 €
Dépenses	988 403,01 €	1 000 098,11 €	1 022 962,86 €
Recettes	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 098,11 €
Résultat d'Investissement	11 596,99 €	-98,11 €	-22 864,75 €

En 2022, la ZA les Goutaux a enregistré 22,7 k€ de nouvelles dépenses d'aménagement et 2,29 M€ d'opérations de cessions.

ZA EN CAROUGE (28)	2021	2022	2023
Dépenses	0,00 €	0,00 €	15 622,50 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	15 622,50 €
Résultat de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €	15 622,50 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'Investissement	0,00 €	0,00 €	-15 622,50 €

En 2022, la ZA en Carouge a enregistré 15,6 k€ de nouvelles dépenses d'aménagement et aucune opération de cession.

ZA CORVEE LISABEAU (29)	2021	2022	2023
Dépenses	0,00 €	0,00 €	27 748,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	27 748,00 €
Résultat de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €	27 748,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'Investissement	0,00 €	0,00 €	-27 748,00 €

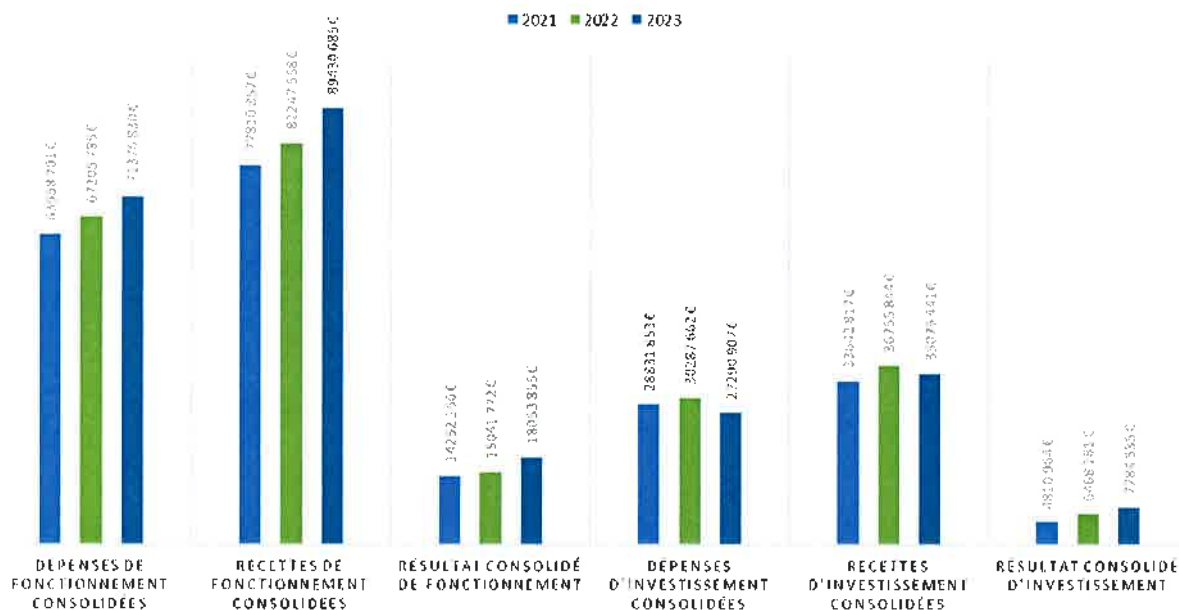
En 2022, la ZA Corvée Lisabeau a enregistré 27,7 k€ de nouvelles dépenses d'aménagement et aucune opération de cession.

Données consolidées des budgets

Synthèse des charges et produits consolidés

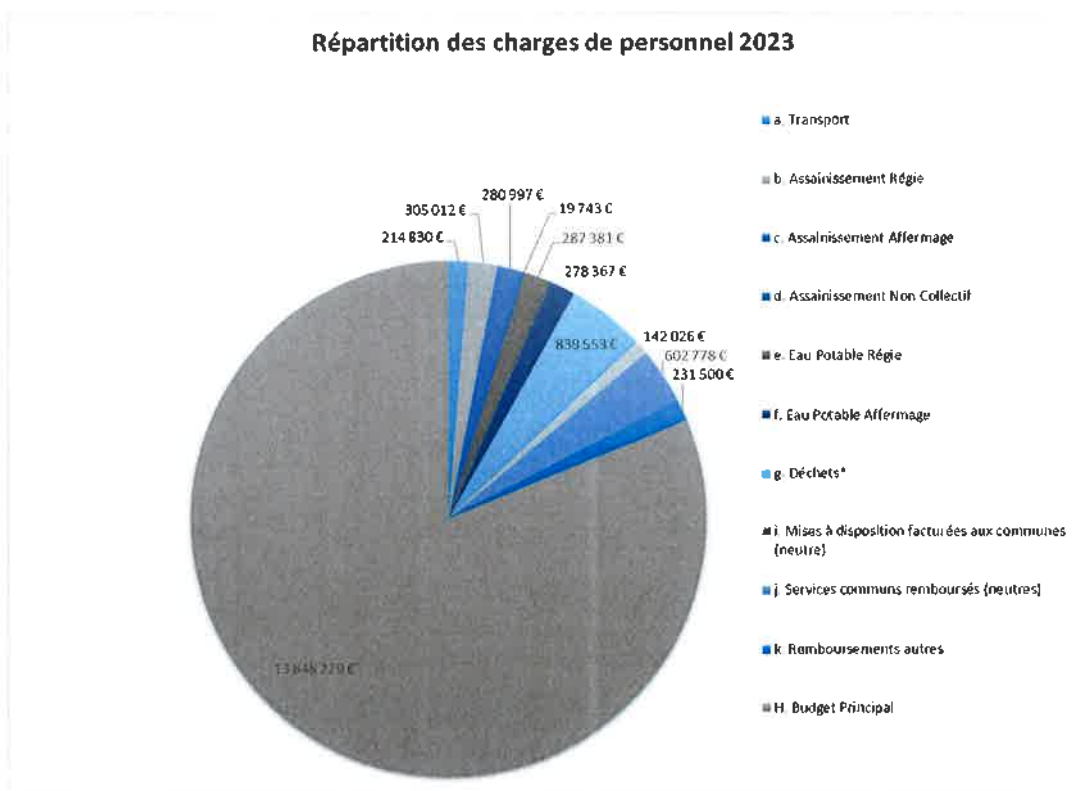
Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Recettes	Dépenses	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat
Budget principal	55 347 867,42 €	46 366 303,78 €	8 981 563,64 €	12 002 160,80 €	5 080 393,58 €	6 921 767,22 €
Transports	7 516 927,88 €	5 477 558,60 €	2 039 369,28 €	501 759,42 €	411 094,95 €	90 664,47 €
Assainissement Affermage	3 933 033,26 €	2 527 403,89 €	1 405 629,37 €	8 565 208,53 €	3 272 900,59 €	5 292 307,94 €
Assainissement Régie	1 363 314,17 €	957 657,52 €	405 656,65 €	581 179,37 €	410 811,62 €	170 367,75 €
Assainissement NC	42 597,16 €	34 761,73 €	7 835,43 €	289 467,09 €	- €	289 467,09 €
Eau Affermage	1 863 652,37 €	1 275 217,16 €	588 435,21 €	1 547 013,92 €	2 347 820,55 €	- 800 806,63 €
Eau Régie	1 367 334,67 €	1 180 736,38 €	186 598,29 €	588 098,84 €	708 727,62 €	- 120 628,78 €
ZAC Pré Fleury	5 420 177,54 €	4 299 058,32 €	1 121 119,22 €	4 177 751,04 €	5 497 651,80 €	-1 319 900,76 €
ZAC Cerisières	7 003 964,11 €	6 045 277,90 €	958 686,21 €	4 167 298,61 €	5 193 396,58 €	-1 026 097,97 €
ZA Montagny	310 441,86 €	310 441,86 €	- €	310 402,70 €	620 844,56 €	- 310 441,86 €
ZAC Templiers	401 022,97 €	400 925,07 €	97,90 €	372 754,57 €	773 617,64 €	- 400 863,07 €
ZA LES NOIROTS	195 823,93 €	195 825,40 €	- 1,47 €	51 262,67 €	160 150,60 €	- 108 887,93 €
ZA EN MAREAU	738 662,07 €	730 676,33 €	7 985,74 €	518 000,99 €	883 498,58 €	- 365 497,59 €
ZAC PORTE DE BEAUNE	542 005,20 €	504 050,61 €	37 954,59 €	359 614,21 €	863 664,82 €	- 504 050,61 €
ZA LES GOUTEAUX	3 340 489,69 €	1 027 565,03 €	2 312 924,66 €	1 000 098,11 €	1 022 962,86 €	- 22 864,75 €
ZA EN CAROUGE	15 622,50 €	15 622,50 €	- €	0,00 €	15 622,50 €	- 15 622,50 €
ZA CORVEE LISABEAU	27 748,00 €	27 748,00 €	- €	0,00 €	27 748,00 €	- 27 748,00 €
Total	89 430 684,80 €	71 376 830,08 €	18 053 854,72 €	35 032 070,87 €	27 290 906,85 €	7 741 164,02 €

EVOLUTION DES DONNÉES CONSOLIDÉES 2023

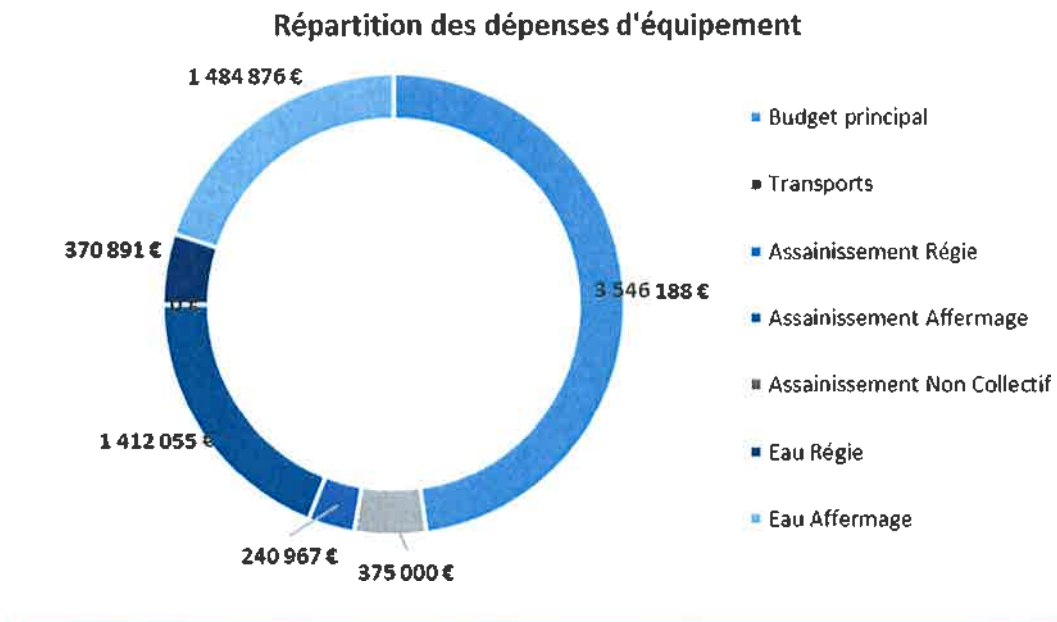


Les charges de personnel

*S'ajoute à la valeur du budget principal



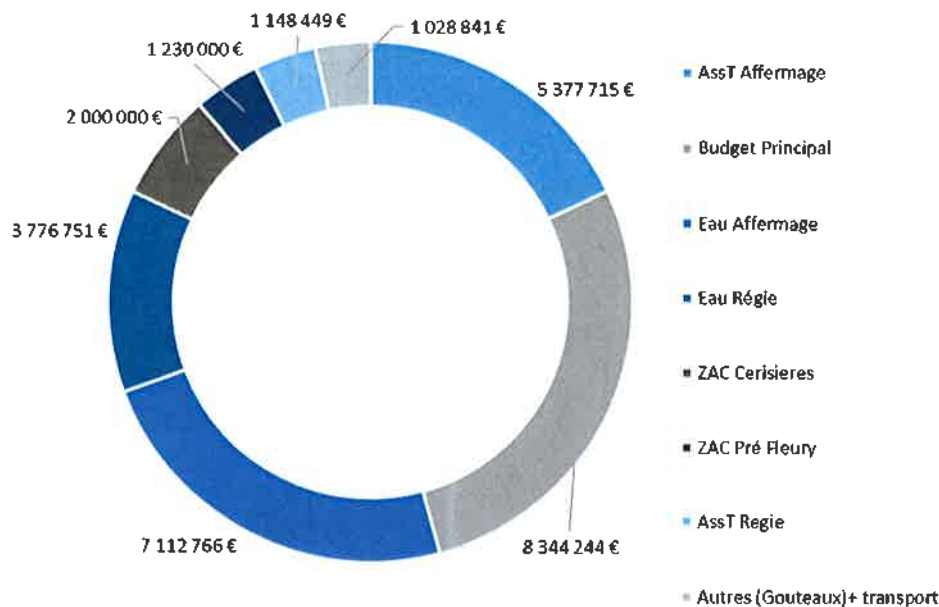
Les dépenses d'équipement



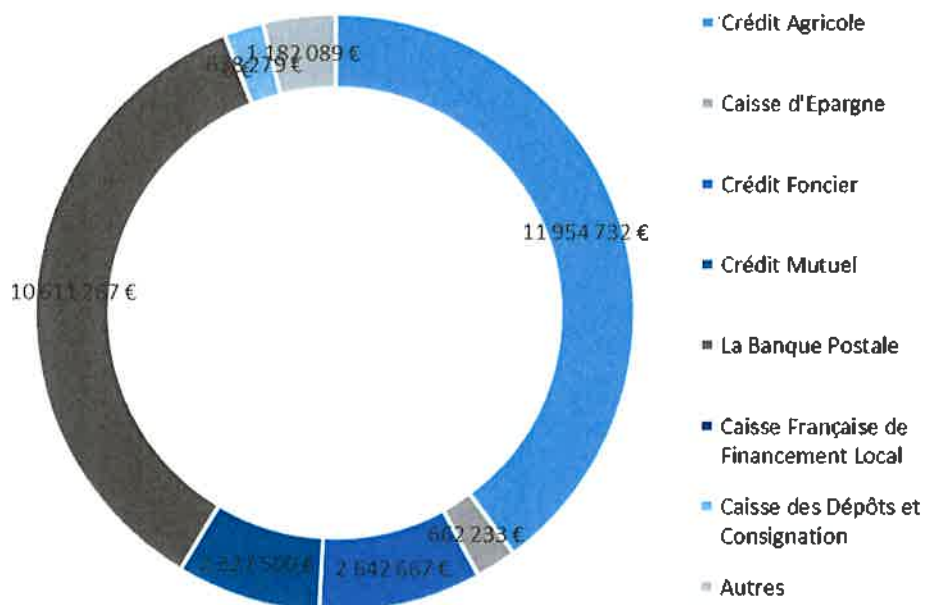
La dette

Encours de dette global au 31 décembre 2023: 30 018 765,59 euros.

Encours de dette par budget au 31-12



Encours de dette par prêteur au 31-12



DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 voix pour et 5 abstentions, le Président ayant quitté la salle ne prenant pas part au vote,

- APPROUVE les résultats du Compte Administratif 2023,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_026-DE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_027-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),**Délégués ayant donné procuration :**M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,**Délégués absents-excuses non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

AFFECTATION DES RESULTATS 2023**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 présentant les résultats de clôture par budget, il appartient au Conseil Communautaire d'affecter les résultats constatés de l'exercice.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat d'investissement est en effet reporté automatiquement sur la section d'investissement, en dépenses (D001) s'il s'agit d'un déficit de clôture ou en recettes (R001) s'il s'agit d'un excédent de clôture.

L'affectation du résultat de fonctionnement doit ainsi s'effectuer selon les principes suivants :

- L'affectation doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : il s'agit alors du cumul du résultat d'investissement constaté (D001 ou R001) et du solde des Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice ;
- Si l'excédent de fonctionnement n'est pas suffisant pour couvrir le besoin de financement, il doit être affecté en totalité en section d'investissement (compte 1068) ;
- S'il reste un excédent de fonctionnement disponible après couverture du besoin de financement, il peut soit faire l'objet d'une affectation totale ou partielle en investissement (compte 1068), soit être reporté en totalité ou partiellement en recettes de fonctionnement (R002),

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 repris ci-après, et des propositions inscrites au budget primitif 2024, il est proposé les affectations suivantes :

❖ **Budget Principal**

Budget Principal	CA	Hors déchets	Déchets
Dépenses de fonctionnement	46 366 303,78 €	40 114 275,89 €	6 252 027,89 €
Recettes de fonctionnement	55 347 867,42 €	43 711 054,51 €	11 636 812,91 €
Résultat de fonctionnement	8 981 563,64 €	3 596 778,62 €	5 384 785,02 €
Dépenses d'investissement	5 080 393,58 €	4 365 337,72 €	715 055,86 €
Recettes d'investissement	12 002 160,80 €	6 975 899,91 €	5 026 260,89 €
Résultat d'investissement	6 921 767,22 €	2 610 562,19 €	4 311 205,03 €
RAR dépenses	6 184 898,87 €	5 265 358,88 €	919 539,99 €
RAR recettes	4 396 079,14 €	4 056 079,14 €	340 000,00 €
Solde RAR	-1 788 819,73 €	-1 209 279,74 €	-579 539,99 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	6 921 767,22 €	2 610 562,19 €	4 311 205,03 €
Affectation du résultat de fonctionnement			
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	5 981 563,64 €	1 596 778,62 €	4 384 785,02 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

❖ **Budget Transports**

Budget Annexe Transports	CA	Transports Urbains	Transports Scolaires
Dépenses de fonctionnement	5 477 558,60 €	3 126 751,42 €	2 350 807,18 €
Recettes de fonctionnement	7 516 927,88 €	5 166 120,70 €	2 350 807,18 €
Résultat de fonctionnement	2 039 369,28 €	2 039 369,28 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	411 094,95 €	410 667,95 €	427,00 €
Recettes d'investissement	501 759,42 €	461 830,99 €	39 928,43 €
Résultat d'investissement	90 664,47 €	51 163,04 €	39 501,43 €
RAR dépenses	12 162,87 €	0,00 €	12 162,87 €
RAR recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde RAR	-12 162,87 €	0,00 €	-12 162,87 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	90 664,47 €	51 163,04 €	39 501,43 €
Affectation du résultat de fonctionnement			
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	2 039 369,28 €	2 039 369,28 €	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

❖ **Budget Assainissement Collectif en affermage**

Assainissement	Assainissement Affermage
Dépenses de fonctionnement	2 527 403,89 €
Recettes de fonctionnement	3 933 033,26 €
Résultat de fonctionnement	1 405 629,37 €
Dépenses d'investissement	3 272 900,59 €
Recettes d'investissement	8 565 208,53 €
Résultat d'investissement	5 292 307,94 €
RAR dépenses	2 501 213,88 €
RAR recettes	552 851,00 €
Solde RAR	-1 948 362,88 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	5 292 307,94 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	1 355 629,37 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	50 000,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ **Budget Assainissement Collectif en régie**

Assainissement	Assainissement Régie
Dépenses de fonctionnement	957 657,52 €
Recettes de fonctionnement	1 363 314,17 €
Résultat de fonctionnement	405 656,65 €
Dépenses d'investissement	410 811,62 €
Recettes d'investissement	581 179,37 €
Résultat d'investissement	170 367,75 €
RAR dépenses	408 544,76 €
RAR recettes	244 900,67 €
Solde RAR	-163 644,09 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	170 367,75 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	319 732,08 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	85 924,57 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ **Budget SPANC**

Assainissement	Assainissement Non Collectif
Dépenses de fonctionnement	34 761,73 €
Recettes de fonctionnement	42 597,16 €
Résultat de fonctionnement	7 835,43 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	289 467,09 €
Résultat d'investissement	289 467,09 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	289 467,09 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	7 835,43 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget Eau Potable en affermage

Eau	Eau Affermage
Dépenses de fonctionnement	1 275 217,16 €
Recettes de fonctionnement	1 863 652,37 €
Résultat de fonctionnement	588 435,21 €
Dépenses d'investissement	2 347 820,55 €
Recettes d'investissement	1 547 013,92 €
Résultat d'investissement	-800 806,63 €
RAR dépenses	2 037 634,94 €
RAR recettes	37 589,00 €
Solde RAR	-2 000 045,94 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	800 806,63 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	588 435,21 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget Eau Potable en régie

Eau	Eau Régie
Dépenses de fonctionnement	1 178 806,20 €
Recettes de fonctionnement	1 327 398,67 €
Résultat de fonctionnement	148 592,47 €
Dépenses d'investissement	708 727,62 €
Recettes d'investissement	588 098,84 €
Résultat d'investissement	-120 628,78 €
RAR dépenses	417 398,12 €
RAR recettes	600 000,00 €
Solde RAR	182 601,88 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	120 628,78 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	68 209,53 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	80 382,94 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZAC du PRE FLEURY

ZAC et ZA	ZAC Pré Fleury
Dépenses de fonctionnement	4 299 058,32 €
Recettes de fonctionnement	5 420 177,54 €
Résultat de fonctionnement	1 121 119,22 €
Dépenses d'investissement	5 497 651,80 €
Recettes d'investissement	4 177 751,04 €
Résultat d'investissement	-1 319 900,76 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	1 319 900,76 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 121 119,22 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZAC des CERISIERES

ZAC et ZA	ZAC Cerisières
Dépenses de fonctionnement	6 045 277,90 €
Recettes de fonctionnement	7 003 964,11 €
Résultat de fonctionnement	958 686,21 €
Dépenses d'investissement	5 193 396,58 €
Recettes d'investissement	4 167 298,61 €
Résultat d'investissement	-1 026 097,97 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	1 026 097,97 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	958 686,21 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZAC des TEMPLIERS

ZAC et ZA	ZAC Templiers
Dépenses de fonctionnement	400 925,07 €
Recettes de fonctionnement	401 022,97 €
Résultat de fonctionnement	97,90 €
Dépenses d'investissement	773 617,64 €
Recettes d'investissement	372 754,57 €
Résultat d'investissement	-400 863,07 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	400 863,07 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	97,90 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA de MONTAGNY

ZAC et ZA	ZA Montagny
Dépenses de fonctionnement	310 441,86 €
Recettes de fonctionnement	310 441,86 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	620 844,56 €
Recettes d'investissement	310 402,70 €
Résultat d'investissement	-310 441,86 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	310 441,86 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA les NOIROTS

ZAC et ZA	ZA Les Noirots
Dépenses de fonctionnement	195 825,40 €
Recettes de fonctionnement	195 823,93 €
Résultat de fonctionnement	-1,47 €
Dépenses d'investissement	160 150,60 €
Recettes d'investissement	51 262,67 €
Résultat d'investissement	-108 887,93 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	108 887,93 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	-1,47 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	1,47 €

❖ Budget ZA EN MAREAU

ZAC et ZA	ZA En Mareau
Dépenses de fonctionnement	730 676,33 €
Recettes de fonctionnement	738 662,07 €
Résultat de fonctionnement	7 985,74 €
Dépenses d'investissement	883 498,58 €
Recettes d'investissement	518 000,99 €
Résultat d'investissement	-365 497,59 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	365 497,59 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	7 985,74 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA PORTE DE BEAUNE

ZAC et ZA	ZA Porte de Beaune
Dépenses de fonctionnement	504 050,61 €
Recettes de fonctionnement	542 005,20 €
Résultat de fonctionnement	37 954,59 €
Dépenses d'investissement	863 664,82 €
Recettes d'investissement	359 614,21 €
Résultat d'investissement	-504 050,61 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	504 050,61 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	37 954,59 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA les GOUTEAUX

ZAC et ZA	ZA Les Goutaux
Dépenses de fonctionnement	1 027 565,03 €
Recettes de fonctionnement	3 340 489,69 €
Résultat de fonctionnement	2 312 924,66 €
Dépenses d'investissement	1 022 962,86 €
Recettes d'investissement	1 000 098,11 €
Résultat d'investissement	-22 864,75 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	22 864,75 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	2 312 924,66 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA En Carouge

ZAC et ZA	ZA en Carouge
Dépenses de fonctionnement	15 622,50 €
Recettes de fonctionnement	15 622,50 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	15 622,50 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat d'investissement	-15 622,50 €
RAR dépenses	
RAR recettes	
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	15 622,50 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA Corvée Lisabeau

ZAC et ZA	ZA Corvee Lisabeau
Dépenses de fonctionnement	27 748,00 €
Recettes de fonctionnement	27 748,00 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	27 748,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat d'investissement	-27 748,00 €
RAR dépenses	
RAR recettes	
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	27 748,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE par budget l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_027-DE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

BUDGET PRIMITIF 2024
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982).

L'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales impose une date limite de vote du budget primitif avant le 15 avril, et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril. Il sera transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Conformément à la délibération du 11 décembre 2023, le Budget principal ainsi que ceux des zones d'activités doivent être approuvés selon la nomenclature budgétaire et comptable de la M57.

En application des dispositions prévues par l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit, préalablement au vote du budget, débattre des orientations budgétaires proposées par son Président et qui définissent les grandes lignes du budget de l'exercice. Ce débat a eu lieu au cours de la séance du 26 février 2024. La proposition de Budget Primitif pour 2024, objet du présent rapport, s'inscrit dans le cadre des orientations retenues à l'occasion de ce débat.

Le rapport reprend le montant des chapitres budgétaires proposés par budget et faisant l'objet d'un vote. Les maquettes budgétaires ainsi qu'une présentation complète des propositions budgétaires et des comparatifs par rapport aux années précédentes, notamment 2023, sont jointes en annexe.

BUDGET PRINCIPAL

Au niveau du fonctionnement

Le **budget global de fonctionnement** tel que présenté s'élèverait à 55,3 M euros, en hausse de 8.69 % par rapport à 2023, soit + 5,41 M euros.

Au niveau des **charges générales**, elles évolueraient de manière importante par rapport à 2023 avec une progression de +5,39 %, soit 593 k€ ce qui retranscrit un contexte économique davantage restreint puisque directement lié aux évolutions en terme de coût des prestations extérieures (services, hausse des matières premières et énergies).

En termes de **coûts énergétiques**, la consommation en 2023 a été moindre qu'en 2022 suite aux efforts réalisés par la collectivité (- 8,23% de consommation en électricité et - 9,45% en gaz) mais a malgré tout entraîné une augmentation des coûts de près de + 172 k€ pour l'électricité et de +74 k€ pour le gaz. De ce fait, il a été décidé d'ajuster les crédits de 2024 sur la base du consommé N-1 en provisionnant une enveloppe de sécurité de 50 k€ sur l'électricité et le gaz.

Les **charges de personnel** sont en forte augmentation avec près de 1,513 M€ d'augmentation par rapport à 2023, soit + 8,67%.

Cette évolution est due, d'une part aux mesures prises en faveur des agents au titre de l'année 2024, et qui se répartissent comme suit :

- La mise en place de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024 (estimé à 182 251€) et l'intégration d'une hypothèse du dégel du point d'indice à +2% au 1^{er} avril 2024,
- Une enveloppe permettant de prendre en compte l'avancement de carrière des agents (avancement d'échelons) et les mesures nécessaires au bon fonctionnement des services (mises en stage, vacations, créations de postes, avancements de grade, promotions internes, revalorisations salariales) (montant estimé de 300 000 k€),
- Une majoration de l'enveloppe pour les recrutements contractuels permettant de procéder rapidement à des remplacements et des renforts, visant à la continuité du service public (+ 360 000 euros). Cette enveloppe concerne principalement les contrats liés à l'Enfance (+310 k€),
- La poursuite de la politique sociale qui se traduit cette année par l'adhésion au CNAS (coût pour la collectivité estimé à 95 000€). L'offre proposée aux agents complète les mesures des années antérieures et devrait contribuer à attirer des candidats sur des postes en tension,
- L'application du remboursement des abonnements transport à hauteur de 75% (contre 50% jusqu'à présent),
- L'effort engagé en 2023 sur la formation est maintenu pour permettre la montée des compétences et l'accompagnement dans la carrière professionnelle.

D'autre part, l'évolution est due à l'effet année pleine de mesures décidées en 2023 :

- Les mesures gouvernementales en matière de dégel du point d'indice et de revalorisation des grilles indiciaires,
 - Le transfert de 16 agents de la Ville de Beaune à la CABCS en septembre 2023 dans le cadre du service commun Commande publique/Achats, auquel s'ajoute l'intégration au sein de la Direction Enfance de 2 agents, suite à la dissolution du SIVU des Maranges. L'effet année pleine de ce transfert est estimé à 611 283 €.
- Concernant la mutualisation avec la ville de Beaune, celle-ci sera compensée par une refacturation entre les 2 collectivités prorata temporis en 2024 et en année pleine en 2025, conformément aux modalités prévues dans la convention relative au service commun.

Au niveau des **Déchets**, plusieurs enjeux importants auront un impact en terme financier :

- Hausse du coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) au SMET 71: +4% en 2024 passant de 122,17 € HT/T à 127,06 € HT/T. L'augmentation des coûts de traitement est tempérée par la baisse des tonnages (-900 tonnes entre 2022 et 2023, due à la politique volontariste mise en œuvre et à la bonne adhésion des usagers dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri) mais une hausse est tout de même constatée à hauteur de +65k€ entre 2023 et 2024 ;
- Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : 52 €/T en 2023 à 59€/T en 2024 pour atteindre 65€/T en 2025, soit une augmentation de 13,5 % entre 2023 et 2024 ;
- Le renouvellement de nombreux marchés fin 2023 va engendrer des hausses de coûts notamment sur la collecte des points d'apport volontaire (+27,5% pour le verre et + 14% pour le fibreux) et la collecte en porte à porte (+19%).

2024 sera marquée par la mise en service, à l'automne, du nouveau centre de tri à TORCY, ce qui permettra de limiter les frais de transfert des emballages de la CABCS qui sont actuellement acheminés vers le centre de tri du SYTEVOM à Vesoul. Par ailleurs, la réouverture de l'unité de tri de méthanisation du SMET de Chagny, en cours de reconstruction suite à l'incendie de 2023, participera également à la diminution des coûts.

Le passage à l'extension des consignes de tri en 2023 et l'obligation du tri à la source des biodéchets depuis le 1^{er} janvier dernier, impactent le fonctionnement du service et induisent la nécessité d'étudier la réorganisation des tournées de collecte de la régie communautaire pour optimiser son fonctionnement.

Le Projet de Loi de Finances 2024 prévoit relativement peu de **dispositions à caractère fiscal** intéressant les intercommunalités. Seule la réforme sur le maintien de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) jusqu'en 2027 fait exception. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est ainsi abaissé progressivement jusqu'à sa suppression. L'impact pour l'exercice 2024 ne devrait pas être conséquent en terme de recettes pour notre collectivité.

Malgré les annonces de l'Etat de maintenir les enveloppes du FPIC à 1 milliard d'euros, on s'est rendu compte, ces dernières années, que par des mécanismes de péréquation internes au sein de l'enveloppe du **FPIC**, la Communauté d'Agglomération, comme la plupart de ses communes membres, ont vu leur montant évoluer sensiblement à la hausse. Pour 2024 le montant est estimé à 908 658 €.

Le montant versé au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (**FNGIR**) devrait quant à lui rester stable comme depuis 2013 à hauteur de 1 895 602 euros.

Depuis 2013, la CABCS, sans intégrer les participations des Communes membres, a ainsi contribué à hauteur de 32,75 M€ à la péréquation (FPIC + FNGIR), somme qu'elle aurait pu utiliser pour construire d'autres équipements communautaires sur le territoire.

Concernant les recettes de fonctionnement, le principe de prudence est appliqué afin de ne pas inscrire des recettes que nous ne percevons pas sur l'exercice 2024.

L'exercice 2023 intègre des régularisations d'années antérieures qui n'ont pas été intégrées dans nos projections 2024. Ainsi pour le chapitre 70, nous observons une stabilité des recettes malgré une augmentation de certains tarifs (notamment au niveau de la restaurant périscolaire/petite-enfance, déchets et refacturations du personnel).

Pour le chapitre 73, le passage en M57 amène à décomposer ce dernier et permet de distinguer les recettes fiscales nationales et locales, c'est pourquoi ce dernier se décompose entre le chapitre 73 et 731 – fiscalités locales. Malgré un maintien de notre fiscalité locale, les recettes devraient augmenter puisque les bases fiscales ont été réévaluées de 3,95 % suite au projet de loi de finances 2024 passant ainsi de 30,7 M€ à 31,9 M€.

Le chapitre 74, relatif aux subventions obtenues par des organismes extérieurs (Etat, Région, Département ou autres) a augmenté de 614 k€ (+6,89%) entre 2023 et 2024.

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	11 016 094,30	11 565 361,19
012	Charges de personnel	17 454 838,00	18 972 511,00
014	Atténuations de produits	11 904 501,00	11 894 501,00
65	Charges de gestion	4 819 543,43	6 077 445,96
66	Charges financières	181 254,00	175 133,37
67	Charges exceptionnelles	526 954,00	11 000,00
68	Provisions	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	2 406 877,00	2 989 219,55
023	Virement à la section investissement	4 087 555,10	3 702 380,11
022	Dépenses imprévues	1 044,76	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	52 398 661,59	55 387 552,18
70	Produits des services	6 455 458,69	6 424 465,00
73	Impôts et taxes	30 769 639,59	7 693 965,00
731	Fiscalités locales	0,00	24 278 877,45
74	Dotations et participations	8 914 744,42	9 529 114,03
75	Produits de gestion	108 968,00	640 078,91
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	88 752,00	0,00
78	Reprise sur provisions	17 566,20	20 000,00
013	Atténuations de charges	220 000,00	150 000,00
002	Excédent de Fct reporté	5 434 931,69	5 981 563,64
042	Opérations d'ordre entre section	388 601,00	669 488,15
	Total recettes de fonctionnement	52 398 661,59	55 387 552,18

Au niveau de l'investissement

Fonds de concours

La Communauté d'Agglomération dispose d'enveloppes triennales, 2022-2025, pour le financement :

- Des investissements des Communes dites à faibles ressources pour 20 communes,
- Des investissements réalisés sur les équipements mis à disposition de la Communauté d'Agglomération par les Communes pour l'exercice de ses compétences;
- Des projets dits « spécifiques », dont le montant est variable en fonction des projets financés;
- De la sécurisation des points d'arrêt.

Ainsi que le fonds de concours relatif aux investissements réalisés par les Communes bénéficiant du service de la plateforme ADS dont le montant de 120 000 € (compte 2041411) est reconduit pour l'année 2024.

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le budget global d'investissement serait en forte augmentation par rapport à 2023 (+30,92%), signe d'une politique d'investissement ambitieuse malgré le contexte contraint avec la poursuite des projets structurants en direction des habitants.

La section d'investissement ne fait néanmoins pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année.

Les principaux projets structurants sont les suivants :

La poursuite des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets :

L'autorisation de programme votée par le Conseil communautaire en 2017 va se finaliser avec la rénovation de la déchetterie de MEURSAULT pour environ 1.2 M€ en 2024.

Pour 2024, sera proposée le commencement des études relatives à la rénovation de la déchetterie à NOLAY pour environ 1,5M€ au global, dont 60k€ d'études en 2024.

La poursuite des investissements relatifs à l'achat de bennes à ordures ménagères et mini-bennes pour les déchetteries pour un montant global de 620 k€ (550 k€ + 70 k€).

Structures périscolaires :

La construction d'une structure périscolaire à SAVIGNY LES BEAUNE se poursuit avec un montant d'AP au global de 2.8M€ sur 3 ans (dont 570k€ réalisés en 2023, hors subventions et participations). Pour 2024, 1,5 M€ sont prévus.

L'accompagnement de l'attractivité touristique et culturelle du territoire :

Des travaux de réhabilitation de la Baignade naturelle de MONTAGNY-LES-BEAUNE 1,9 M€ TTC sont prévus en 2024.

La Communauté d'Agglomération poursuit par ailleurs ses projets en matière de voies cyclables.

D'importants investissements sur les équipements sportifs :

La création de deux complexes sportifs à Ladoix-Serrigny pour 7.6 M€ sur 3 ans dont 3,1M€ en 2024 et Nolay pour 8 M€ pour 3 ans également, avec 2,6 M€ inscrits en 2024.

Au-delà de ces projets, l'Agglomération poursuivra ces investissements en matière d'accessibilité, de gestion des espaces naturels, d'entretien du patrimoine communautaire et plus largement des investissements liés à l'exercice de ses compétences.

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	767 400,00	817 722,17
20	Immobilisations incorporelles	403 847,03	320 970,00
202		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 908 746,25	1 080 341,75
21	Immobilisations corporelles	14 173 816,83	14 790 505,08
23	Immobilisation en cours	576 000,00	483 500,00
26	Participations financières	0,00	0,00
27	Autres immobilisation financières	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	388 601,00	669 488,15
041	Opérations patrimoniales	576 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	6 184 898,87
	Total dépenses d'investissement	18 794 411,11	24 347 426,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 207 369,48	3 420 000,00
13	Subventions d'investissement recues	2 372 513,10	563 650,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 088 865,96	2 230 830,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	123 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	4 055 230,47	6 921 767,22
021	Virement de la section de fonctionnement	4 087 555,10	3 702 380,11
040	Opérations d'ordre entre section	2 406 877,00	2 989 219,55
041	Opérations patrimoniales	576 000,00	0,00
024	Opérations de cession	0,00	0,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	4 396 079,14
	Total recettes d'investissement	18 794 411,11	24 347 426,02

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le budget global de fonctionnement du budget transports (scolaire et urbain) augmenterait de 5,80%, soit de 412 k euros.

Au niveau des dépenses, cette variation résulte notamment de la hausse des charges à caractère général (+4,44% soit 294 k€) qui subissent de plein fouet l'inflation :

- Pour le transport urbain, le montant de la Délégation de Service Public sera de 5,5% plus élevé qu'en 2023, soit une hausse de 351 k€ par rapport au consommé N-1 ; Cela s'explique par année pleine de la nouvelle DSP qui est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2023 et la mise en place du nouveau marché connexe (attribué à Keolis Val de Saône) pour l'exploitation des lignes 12, 20 et du transport à la demande (désormais hors périmètre de la DSP) ;
- Pour le transport scolaire, les prestations des marchés de transport d'élèves seront plus importantes de 7% par rapport à 2023, soit +228 k€ par rapport au consommé N-1.

Au niveau des recettes, la hausse provient essentiellement des produits exceptionnels correspondant à une hausse conséquente de la subvention d'équilibre du budget Principal vers le budget Transport Scolaire (+40,1% soit +201 k€), ainsi que l'évolution estimée du versement mobilité qui évolue de + 200 k€ (+7,69%).

Au niveau du fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	6 640 414,36	6 935 141,07
012	Charges de personnel	219 841,00	225 000,00
014	Restitution taxe versement transport	0,00	0,00
65	Charges de gestion	602,00	1 100,00
66	Charges financières	2 026,00	1 397,42
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions	151,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	37 475,00	52 295,00
023	Virement à la section investissement	3 836,61	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00	300 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	7 106 345,97	7 518 433,49
70	Produits des services	144 000,00	166 000,00
73	Versement transport	2 600 000,00	2 800 000,00
74	Dotations et participations	1 801 400,00	1 803 675,00
75	Produits de gestion	2,00	0,00
77	Produits exceptionnels	503 604,00	705 506,21
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	2 053 029,97	2 039 369,28
042	Opérations d'ordre entre section	4 310,00	3 883,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
	Total recettes de fonctionnement	7 106 345,97	7 518 433,49

La section d'investissement s'élèverait à 142k euros, soit une baisse de 362 k euros par rapport au budgeté 2023 s'expliquant par l'achat d'un MIDIBUS en 2023 (375 k€). Le montant des immobilisations corporelles (Chapitre 21) diminue ainsi de -320 k€ et celle des immobilisations incorporelles (Chapitre 20) de 62,9 k€.

Enfin, 90,6 k€ issus des excédents antérieurs viennent abonder les recettes d'investissement.

Au niveau de l'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgeté 2023	Budget primitif 2024
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	31 785,00	32 033,50
20	Immobilisations incorporelles	83 902,50	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	385 598,93	64 600,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
26	Participations financières	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	4 310,00	3 883,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	9 280,10
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	12 162,87
	Total dépenses d'investissement	505 596,43	142 959,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	216 096,07	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	248 188,75	90 664,47
021	Virement de la section de fonctionnement	3 836,61	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	37 475,00	52 295,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	505 596,43	142 959,47

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Gestion fusionnée :

Le budget global de fonctionnement serait en légère hausse de +3,44% par rapport à 2023, soit + 173 k€..

De manière générale, les dépenses restent plutôt stable d'une année sur l'autre. Seule le virement à la section d'investissement augmente de +8,59%, soit + 101 k€.

Pour les recettes, les produits de services augmentent de 231 k€ afin de s'ajuster au réalisé de 2023 et intégrer les dernières évolutions tarifaires.

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	762 037,00	720 340,00
012	Charges de personnel	592 997,00	591 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	41 216,00	39 010,00
66	Charges financières	262 730,00	230 448,64
67	Charges exceptionnelles	93 500,00	153 500,00
68	Fonds de renouvellement	135 000,00	145 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 959 891,00	1 978 642,03
023	Virement à la section investissement	1 179 849,58	1 281 205,66
022	Dépenses imprévues	8 619,00	70 000,00
014	Attenuations de produits	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	5 035 839,58	5 209 146,33
70	Produits des services	4 271 577,58	4 502 800,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	29 530,00	30 000,00
78	Reprise sur provisions	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	167 777,00	135 924,57
042	Opérations d'ordre entre section	566 955,00	540 421,76
	Total recettes de fonctionnement	5 035 839,58	5 209 146,33

La section d'investissement s'élèverait à 12,47 M€, soit une augmentation de 400 k€ par rapport à 2023. Le montant comprend 2,9 M€ de reste à réaliser en dépense et 797 k€ de recettes en reste à réaliser.

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	891 521,00	869 136,72
20	Immobilisations incorporelles	325 000,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles	8 435 649,30	7 991 161,63
23	Immobilisation en cours	760 707,10	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	566 955,00	540 421,76
041	Opérations patrimoniales	760 707,10	0,00
020	Dépenses imprévues	330 030,00	0,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	2 909 758,64
	Total dépenses d'investissement	12 070 569,50	12 470 478,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 493 030,00	1 675 361,45
13	Subventions d'investissement recues	839 460,67	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	341 303,88	1 274 842,25
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	5 496 327,27	5 462 675,69
021	Virement de la section de fonctionnement	1 179 849,58	1 281 205,66
040	Opérations d'ordre entre section	1 959 891,00	1 978 642,03
041	Opérations patrimoniales	760 707,10	0,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	797 751,67
	Total recettes d'investissement	12 070 569,50	12 470 478,75

Gestion en affermage :

Le budget global de fonctionnement serait en légère hausse +1,48% par rapport à 2023. Il s'élève à 3.86 M euros (+56k€).

Les charges générales restent maîtrisées par rapport à l'année passée eu égard au contexte économique.

Les dépenses prévisionnelles sont en hausse essentiellement en raison d'un solde de 2023 à prendre en compte.

Les fonds de renouvellement sont en légère hausse de +10k€ par rapport à 2023.

Les charges financières prévues pour 2024 diminuent de 26 k euros, soit -11,5%.

A cela s'ajoute une hausse de l'autofinancement de l'investissement (+101 k euros) par rapport à 2023.

Au niveau des recettes, une légère hausse des produits de la redevance assainissement de +3%, soit + 56 k€ par rapport au budgété en 2023.

De plus, l'excédent reporté (+ 50 k euros), est stable par rapport aux années précédentes.

Au niveau du fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	248 139,00	159 490,00
012	Charges de personnel	280 997,00	285 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	3 777,00	5 005,00
66	Charges financières	233 230,00	206 320,71
67	Charges exceptionnelles	52 000,00	52 000,00
68	Fonds de renouvellement	110 000,00	120 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 690 376,00	1 704 393,39
023	Virement à la section investissement	1 179 849,58	1 281 205,66
022	Dépenses imprévues	8 619,00	50 000,00
014	Attenuations de produits		
	Total dépenses de fonctionnement	3 806 987,58	3 863 414,76
70	Produits des services	3 200 000,00	3 273 000,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	29 530,00	30 000,00
78	Reprise sur provisions	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	50 691,58	50 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	526 766,00	510 414,76
	Total recettes de fonctionnement	3 806 987,58	3 863 414,76

La section d'investissement s'élèverait à 10.90 M d'euros (-0,01%), dont 2,5 M€ de reste à réaliser (RAR) de l'exercice 2023 en dépenses et 552 k€ en recettes.

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année. Pour 2024, on peut relever les travaux d'assainissement à Corcelles-Ebaty-Mimande pour 2,9 M€, la mise en place d'un réseau d'assainissement à Nolay (réseau posé dans la Cozanne, quart Joly) pour un montant de 690 k€, 640 k€ pour divers travaux dans les communes raccordées à la station de Monge. Le reste des travaux est détaillé en annexe

Au niveau de l'investissement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	761 171,00	780 421,08
20	Immobilisations incorporelles	225 000,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 537 109,19	6 948 161,63
23	Immobilisation en cours	760 707,10	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	526 766,00	510 414,76
041	Opérations patrimoniales	760 707,10	0,00
020	Dépenses imprévues	330 000,00	0,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	2 501 213,88
	Total dépenses d'investissement	10 901 460,39	10 900 211,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 433 000,00	1 355 629,37
13	Subventions d'investissement recues	594 560,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	713 823,99
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	5 242 967,71	5 292 307,94
021	Virement de la section de fonctionnement	1 179 849,58	1 281 205,66
040	Opérations d'ordre entre section	1 690 376,00	1 704 393,39
041	Opérations patrimoniales	760 707,10	0,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	552 851,00
	Total recettes d'investissement	10 901 460,39	10 900 211,35

Gestion en régie :

Le budget global de fonctionnement augmenterait de 10% par rapport à 2023, soit une hausse de 116k euros. Cette hausse provient des charges générales subies (+46k euros) en raison de l'augmentation du coût de l'énergie et du curage et des coûts exceptionnels (+67 k€). 85,9 k€ ont été maintenus en recette de fonctionnement reportée et 319 k€ ont été basculés sur l'investissement (pour un total de 405 k€ d'excédent de fonctionnement).

La hausse des recettes provient essentiellement de l'excédent de fonctionnement.

Au niveau du fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	513 898,00	560 850,00
012	Charges de personnel	312 000,00	306 000,00
65	Autres charges de gestion courante	37 439,00	34 005,00
66	Charges financières	29 500,00	24 127,93
67	Charges exceptionnelles	41 500,00	101 500,00
68	Fonds de renouvellement	25 000,00	25 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	269 515,00	274 248,64
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	1 228 852,00	1 345 731,57
70	Produits des services	1 071 577,58	1 229 800,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	117 085,42	85 924,57
042	Opérations d'ordre entre section	40 189,00	30 007,00
	Total recettes de fonctionnement	1 228 852,00	1 345 731,57

La section d'investissement s'élèverait à 1.57 M d'euros, dont 1,043 M€ de travaux et 408 k€ de reste à réaliser (RAR) de l'exercice 2023.

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année. Pour 2024, les principaux travaux sont sur Chagny pour un montant de 805 k€. Le reste des travaux est présenté en annexe.

Au niveau de l'investissement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	130 350,00	88 715,64
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	898 540,11	1 043 000,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	40 189,00	30 007,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30,00	0,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	408 544,76
	Total dépenses d'investissement	1 169 109,11	1 570 267,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 030,00	319 732,08
13	Subventions d'investissement recues	244 900,67	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	341 303,88	561 018,26
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	253 359,56	170 367,75
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	269 515,00	274 248,64
041	Opérations patrimoniales		
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	244 900,67
	Total recettes d'investissement	1 169 109,11	1 570 267,40

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget global de fonctionnement s'élèverait à 275k euros, il augmente de 22k euros par rapport à l'année passée.

Au niveau du fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	51 871,00	65 174,00
012	Charges de personnel	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	122 952,00	117 070,00
68	Dotations aux provisions	500,00	500,00
042	Opérations d'ordre entre section	434,00	434,00
023	Virement à la section investissement	47 796,16	63 003,73
022	Dépenses imprévues	8 500,00	8 500,00
	Reports de fonctionnement N-1 (RAR)	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	252 553,16	275 181,73
70	Produits des services	79 675,00	97 380,00
74	Primes d'épuration		
77	Produits exceptionnels		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	169 966,00	169 966,00
002	Excédent de Fct reporté	2 912,16	7 835,73
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
	Total recettes de fonctionnement	252 553,16	275 181,73

La section d'investissement s'élèverait à 368k euros, elle augmente de 7,9 k€ par rapport à 2023.

Les recettes d'investissement sont composées de l'excédent d'investissement 2023 pour 289 k€, d'une recette de 15k euros concernant le paiement des annuités des habitants de la Montagne et de l'autofinancement pour 63k euros.

Au niveau de l'investissement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	323 013,71	323 013,71
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	27 067,95	45 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section		
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)		0,00
	Total dépenses d'investissement	360 081,66	368 013,71
001	Excédent d'Investissement reporté	281 851,50	289 467,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement recues		
16	Emprunts et dettes assimilés		
21	Immobilisations en cours		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000,00	15 108,89
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	47 796,16	63 003,73
040	Opérations d'ordre entre section	434,00	434,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	360 081,66	368 013,71

BUDGET ANNEXE EAU

Gestion fusionnée :

Le budget global de fonctionnement augmenterait de 55,60 % par rapport à 2023, soit une hausse de 1,7 M€ principalement liée au mode de gestion en affermage.

Les principales charges de fonctionnement sont liées au virement de la section de fonctionnement vers l'investissement directement lié aux prévisions faites quant à la mise en place des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au niveau du fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	641 550,81	632 351,00
012	Charges de personnel	573 367,00	570 000,00
014	Atténuations de produits	215 592,00	225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	24 585,03	31 417,45
66	Charges financières	168 770,00	150 345,92
67	Charges exceptionnelles	41 000,00	116 000,00
68	Fonds de renouvellement	138 000,00	135 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	887 001,00	905 566,24
023	Virement à la section investissement	444 046,78	2 110 796,58
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	Report de fonctionnement N-1 (RAR)		
	Total dépenses de fonctionnement	3 133 912,62	4 876 477,19
70	Produits des services	2 864 444,00 €	4 641 130,00 €
74	Primes d'épuration	- €	- €
75	Produits de gestion	1,00 €	200,00 €
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits exceptionnels	41 616,00 €	41 400,00 €
78	Reprise sur provisions	- €	- €
002	Excédent de Fct reporté	114 049,62 €	80 382,74 €
042	Opérations d'ordre entre section	113 802,00 €	113 364,45 €
	Total recettes de fonctionnement	3 133 912,62	4 876 477,19

Les charges d'investissement évoluent quant à elles de 70,21 %, soit une hausse de 4,3 M€ par rapport à 2023. Cette hausse des dépenses s'explique principalement par les restes à réaliser d'un montant de 2,4M€, par le déficit reporté pour un montant de 921 k€ et par plusieurs projets d'investissement qui seront détaillés par gestionnaire dans la suite de ce document.

Au niveau de l'investissement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	865 775,00 €	864 185,00 €
20	Immobilisations incorporelles	86 550,00 €	160 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 658 338,05 €	4 560 411,22 €
23	Immobilisation en cours	226 638,78 €	- €
45	Opération pour compte de tiers	- €	- €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	921 435,41 €
040	Opérations d'ordre entre section	113 802,00 €	113 364,45 €
041	Opérations patrimoniales	226 638,78 €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	0,000
27	Autres immobilisations financières	- €	1 441 000,000
	Reports de travaux N-1 (RAR)	- €	2 455 033,060
	Total dépenses d'investissement	6 177 742,61	10 515 429,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	710 000,00 €	656 644,74 €
13	Subventions d'investissement recues	108 589,00 €	88 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	3 291 437,20 €	6 116 332,58 €
26	Participations, créances rattachées	- €	- €
45	Opération pour compte de tiers	- €	- €
001	Excédent d'investissement reporté	510 029,85 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	444 046,78 €	2 110 796,58 €
040	Opérations d'ordre entre section	887 001,00 €	905 566,24 €
041	Opérations patrimoniales	226 638,78 €	- €
	Reports de subventions N-1 (RAR)	- €	637 589,000
	Total recettes d'investissement	6 177 742,61	10 515 429,14

Gestion en affermage :

Le budget global de fonctionnement augmenterait de 83% par rapport à 2023, soit une hausse de 1,5 M€.

Au niveau des charges, la hausse résulte principalement du virement projeté entre la section de fonctionnement vers la section d'investissement (+1,6M€ par rapport à 2023) directement lié à la hausse des tarifs opérée à compter du 1er janvier 2024.

A noter la maîtrise des charges de personnel, des charges financières et des fonds de renouvellement.

Au niveau des recettes, elle provient essentiellement d'une hausse des redevances usagers (+1,6 M€).

Au niveau du fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	260 450,00	113 866,00
012	Charges de personnel	278 367,00	280 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	100,00
66	Charges financières	109 270,00	96 718,33
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
68	Fonds de renouvellement	90 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	666 054,00	682 510,54
023	Virement à la section investissement	444 046,78	2 110 796,58
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	Report de fonctionnement N-1 (RAR)		
	Total dépenses de fonctionnement	1 849 187,78	3 384 991,45
70	Produits des services	1 650 000,00 €	3 253 500,00 €
74	Primes d'épuration		
75	Produits de gestion	1,00 €	100,00 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	41 616,00 €	41 400,00 €
78	Reprise sur provisions	- €	- €
002	Excédent de Fct reporté	67 141,78 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	90 429,00 €	89 991,45 €
	Total recettes de fonctionnement	1 849 187,78	3 384 991,450

La section d'investissement s'élèverait à 8,83 M d'euros, dont 3,9 M€ de travaux et 2 M€ de reste à réaliser (RAR) de l'exercice 2023.

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année. Les principaux investissements prévus sur 2024 sont les travaux portant sur les puits de Vignoles pour un montant de 1,44 M€, des travaux de renouvellement et d'amélioration de réseau pour Corcelles-Ebaty-Mimande pour un montant de 800 k€, ainsi que 2,7 M€ d'autres travaux répartis sur l'ensemble des autres communes.

Au niveau de l'investissement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	551 025,00 €	551 285,00 €
20	Immobilisations incorporelles	86 550,00 €	160 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 606 256,52 €	3 756 361,22 €
23	Immobilisation en cours	226 638,78 €	- €
45	Opération pour compte de tiers		
001	Déficit d'investissement reporté	- €	800 806,63 €
040	Opérations d'ordre entre section	90 429,00 €	89 991,45 €
041	Opérations patrimoniales	226 638,78 €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	0,000
27	Autres immobilisations financières	- €	1 441 000,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)		2 037 634,94
	Total dépenses d'investissement	4 787 538,08	8 837 079,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00 €	588 435,21 €
13	Subventions d'investissement recues	86 589,00 €	66 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 499 800,65 €	5 351 247,91 €
26	Participations, créances rattachées		
45	Opération pour compte de tiers		
001	Excédent d'investissement reporté	364 408,87 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	444 046,78 €	2 110 796,58 €
040	Opérations d'ordre entre section	666 054,00 €	682 510,54 €
041	Opérations patrimoniales	226 638,78 €	- €
	Reports de subventions N-1 (RAR)		37 589,00
	Total recettes d'investissement	4 787 538,08	8 837 079,24

Gestion en régie :

Le budget global de fonctionnement augmente de +206 k€ par rapport à 2023 essentiellement lié à la hausse des charges à caractère général (+137 k€). Ceci est essentiellement lié à la hausse prévisionnelle des charges de sous-traitance qui passent à 128,5 k€ (contre 37 k€ en 2023) et aux charges liées aux réseaux qui passent à 80 k€ au lieu de 50 k€. Le virement à la section d'investissement reste stable (+2 k€).

Les recettes sont relativement stables et proviennent essentiellement des produits de la redevance usagers.

Au niveau du fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	381 100,81 €	518 485,00 €
012	Charges de personnel	295 000,00 €	290 000,00 €
014	Atténuations de produits	215 592,00 €	225 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	24 585,03 €	31 317,45 €
66	Charges financières	59 500,00 €	53 627,59 €
67	Charges exceptionnelles	40 000,00 €	115 000,00 €
68	Fonds de renouvellement	48 000,00 €	35 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	220 947,00 €	223 055,70 €
023	Virement à la section investissement	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
	Reports fonctionnement N-1 (RAR)		
	Total dépenses de fonctionnement	1 284 724,84 €	1 491 485,74 €
70	Produits des services	1 214 444,00 €	1 387 630,00 €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €
75	Produits de gestion	- €	100,00 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	- €	- €
78	Reprise sur provisions	- €	- €
002	Excédent de Fct reporté	46 907,84 €	80 382,74 €
042	Opérations d'ordre entre section	23 373,00 €	23 373,00 €
	Total recettes de fonctionnement	1 284 724,84 €	1 491 485,74 €

La section d'investissement s'élèverait à 1.67 M d'euros (+20,7%), dont 804k euros de travaux et 417 k euros de reste à réaliser (RAR) de l'exercice 2023.

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année.

Les principaux travaux prévus sur l'exercice 2024 sont le renouvellement de conduites pour 430 k€ à Chagny et 207 k€ pour des investissements divers auprès des communes du périmètre et 167 k€ sont envisagés pour les communes d'Aubigny la Ronce, Auxey Duresses, Cormot-Vauchignon, Molinot et Nantoux.

Au niveau de l'investissement :

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	314 750,00 €	312 900,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	1 052 081,53 €	804 050,00 €
23	Immobilisation en cours		
45	Opération pour compte de tiers		
001	Déficit d'investissement reporté	- €	120 628,78 €
040	Opérations d'ordre entre section	23 373,00 €	23 373,00 €
041	Opérations patrimoniales		
020	Dépenses imprévues		
27	Autres immobilisations financières		
	Reports de travaux N-1 (RAR)	- €	417 398,12 €
	Total dépenses d'investissement	1 390 204,53 €	1 678 349,90 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	210 000,00 €	68 209,53 €
13	Subventions d'investissement recues	22 000,00 €	22 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	791 636,55 €	765 084,67 €
26	Participations, créances rattachées		
45	Opération pour compte de tiers		
001	Excédent d'investissement reporté	145 620,98 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	220 947,00 €	223 055,70 €
041	Opérations patrimoniales		
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
	Reports de subventions N-1 (RAR)	- €	600 000,00 €
	Total recettes d'investissement	1 390 204,53 €	1 678 349,90 €

BUDGETS ANNEXES Zones d'Activités

Les ZAC étant des opérations d'aménagement sans charges récurrentes et comprenant en grande majorité des opérations de stocks liées aux dépenses réalisées et produits encaissés sur les années précédentes, il n'y a pas de comparaison avec les exercices budgétaires antérieurs.

BUDGET ANNEXE ZAC DU PRE FLEURY

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	1 541 694,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
66	Charges financières	4 430,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	4 525 003,76 €
023	Virement à la section investissement	1 121 119,22 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	5 930,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	7 198 178,98 €
70	Produits des services	1 975 103,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	1 121 119,22 €
042	Opérations d'ordre entre section	4 096 024,76 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	5 930,00 €
	Total recettes de fonctionnement	7 198 178,98 €
16	Remboursement de la dette	1 230 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 319 900,76 €
040	Opérations d'ordre entre section	4 096 024,76 €
	Total dépenses d'investissement	6 645 925,52 €
16	Emprunts et dettes assimilés	999 802,54 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 121 119,22 €
040	Opérations d'ordre entre section	4 525 003,76 €
	Total recettes d'investissement	6 645 925,52 €

BUDGET ANNEXE ZAC DES CERISIERES

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	721 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
66	Charges financières	7 250,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	5 821 859,73 €
023	Virement à la section investissement	958 686,21 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	8 350,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	7 517 247,94 €
70	Produits des services	2 795 761,76 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	958 686,21 €
042	Opérations d'ordre entre section	3 754 447,97 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	8 350,00 €
	Total recettes de fonctionnement	7 517 247,94 €
16	Remboursement de la dette	2 000 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 026 097,97 €
040	Opérations d'ordre entre section	3 754 447,97 €
	Total dépenses d'investissement	6 780 545,94 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	958 686,21 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 821 859,73 €
	Total recettes d'investissement	6 780 545,94 €

BUDGET ANNEXE ZAC DES TEMPLIERS

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	942 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
66	Charges financières	- €
042	Opérations d'ordre entre section	400 863,07 €
023	Virement à la section investissement	97,90 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	2 000,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	1 344 962,97 €
70	Produits des services	
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	97,90 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 342 863,07 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	2 000,00 €
	Total recettes de fonctionnement	1 344 962,97 €
16	Remboursement de la dette	
001	Déficit d'investissement reporté	400 863,07 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 342 863,07 €
	Total dépenses d'investissement	1 743 726,14 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 342 765,17 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	97,90 €
040	Opérations d'ordre entre section	400 863,07 €
	Total recettes d'investissement	1 743 726,14 €

BUDGET ANNEXE ZA DE MONTAGNY

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
66	Charges financières	- €
042	Opérations d'ordre entre section	310 441,86 €
023	Virement à la section investissement	- €
	Total dépenses de fonctionnement	311 443,86 €
70	Produits des services	- €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	- €
042	Opérations d'ordre entre section	311 441,86 €
	Total recettes de fonctionnement	311 443,86 €
16	Remboursement de la dette	
001	Déficit d'investissement reporté	310 441,86 €
040	Opérations d'ordre entre section	311 441,86 €
	Total dépenses d'investissement	621 883,72 €
16	Emprunts et dettes assimilés	311 441,86 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre entre section	310 441,86 €
	Total recettes d'investissement	621 883,72 €

BUDGET ANNEXE ZAC PORTE DE BEAUNE

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	1 489 543,31 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
66	Charges financières	- €
042	Opérations d'ordre entre section	2 459 689,94 €
023	Virement à la section investissement	37 954,59 €
	Total dépenses de fonctionnement	3 987 189,84 €
70	Produits des services	1 955 639,33 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	37 954,59 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 993 593,92 €
	Total recettes de fonctionnement	3 987 189,84 €
16	Remboursement de la dette	- €
001	Déficit d'investissement reporté	504 050,61 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 993 593,92 €
	Total dépenses d'investissement	2 497 644,53 €
16	Emprunts et dettes assimilés	
001	Excédent d'investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	37 954,59 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 459 689,94 €
	Total recettes d'investissement	2 497 644,53 €

BUDGET ANNEXE ZAE LES NOIROTS

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	184 756,35 €
66	Charges financières	- €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	108 887,93 €
023	Virement à la section investissement	- €
002	Déficit de Fct reporté	1,47 €
	Total dépenses de fonctionnement	293 647,75 €
70	Produits des services	- €
75	Autres produits de gestion courante	3,47 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	- €
042	Opérations d'ordre entre section	293 644,28 €
	Total recettes de fonctionnement	293 647,75 €
16	Remboursement de la dette	
001	Déficit d'investissement reporté	108 887,93 €
040	Opérations d'ordre entre section	293 644,28 €
	Total dépenses d'investissement	402 532,21 €
16	Emprunts et dettes assimilés	293 644,28 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre entre section	108 887,93 €
	Total recettes d'investissement	402 532,21 €

BUDGET ANNEXE ZA GOUTEAUX

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	913 201,00 €
65	Autres charges de gestion courante	528 280,91 €
66	Charges financières	3 620,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 962 550,50 €
023	Virement à la section investissement	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	4 821,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	4 412 473,41 €
70	Produits des services	155 040,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	2 312 924,66 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 939 685,75 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	4 821,00 €
	Total recettes de fonctionnement	4 412 473,41 €
16	Remboursement de la dette	1 000 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	22 864,75 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 939 685,75 €
	Total dépenses d'investissement	2 962 550,50 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre entre section	2 962 550,50 €
	Total recettes d'investissement	2 962 550,50 €

BUDGET ANNEXE ZAE EN MAREAU

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	238 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
66	Charges financières	- €
042	Opérations d'ordre entre section	762 670,77 €
023	Virement à la section investissement	7 985,74 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	100,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	1 008 858,51 €
70	Produits des services	397 173,18 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	7 985,74 €
042	Opérations d'ordre entre section	603 597,59 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	100,00 €
	Total recettes de fonctionnement	1 008 858,51 €
16	Remboursement de la dette	
001	Déficit d'investissement reporté	365 497,59 €
040	Opérations d'ordre entre section	603 597,59 €
	Total dépenses d'investissement	969 095,18 €
16	Emprunts et dettes assimilés	198 438,67 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 985,74 €
040	Opérations d'ordre entre section	762 670,77 €
	Total recettes d'investissement	969 095,18 €

BUDGET ANNEXE ZAE EN CAROUGE

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	200 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
66	Charges financières	- €
042	Opérations d'ordre entre section	215 622,50 €
023	Virement à la section investissement	- €
	Total dépenses de fonctionnement	415 624,50 €
70	Produits des services	200 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	- €
042	Opérations d'ordre entre section	215 622,50 €
	Total recettes de fonctionnement	415 624,50 €
16	Remboursement de la dette	- €
001	Déficit d'investissement reporté	15 622,50 €
040	Opérations d'ordre entre section	215 622,50 €
	Total dépenses d'investissement	231 245,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	15 622,50 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre entre section	215 622,50 €
	Total recettes d'investissement	231 245,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE CORVEE LISABEAU

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	428 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
66	Charges financières	- €
042	Opérations d'ordre entre section	483 496,00 €
023	Virement à la section investissement	- €
	Total dépenses de fonctionnement	911 498,00 €
70	Produits des services	455 748,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de Fct reporté	- €
042	Opérations d'ordre entre section	455 748,00 €
	Total recettes de fonctionnement	911 498,00 €
16	Remboursement de la dette	- €
001	Déficit d'investissement reporté	27 748,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	455 748,00 €
	Total dépenses d'investissement	483 496,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre entre section	483 496,00 €
	Total recettes d'investissement	483 496,00 €

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 68 voix pour et 6 abstentions,

- ADOPTE l'ensemble des Budgets Primitifs de 2024 présentés ci-dessus, les maquettes budgétaires officielles sont librement consultables à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Jérôme CHIDO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

BUDGET PRIMITIF 2024



communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

Comparison of Competitors



MONTHLY BUDGET



FINANCIAL



BP 2024 Equilibre général



Budget de fonctionnement 2024 :

55 387 552,18€

+ 5,70 %

Budget d'investissement 2024 :

24 347 426,02 €

+33,98 %

Dépenses de fonctionnement	Budgété 2022	Budgété 2023	BP 2024
Charges générales	10 430 643,43 €	11 016 094,30 €	11 565 361,19 €
Charges de personnel	17 073 686,08 €	17 454 838,00 €	18 972 511,00 €
Reversements de fiscalité	11 847 193,00 €	11 904 501,00 €	11 894 501,00 €
Autres charges	4 640 147,19 €	5 528 796,19 €	6 263 579,33 €
Autofinancement	4 090 090,13 €	6 494 432,10 €	6 691 599,66 €
Total	48 081 759,83 €	52 398 661,59 €	55 387 552,18 €

Dépenses d'investissement	Budgété 2022	Budgété 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	16 836 336,25 €	17 062 410,11 €	22 860 215,70 €
Rmbst de la dette	584 600,00 €	767 400,00 €	817 722,17 €
Autres dépenses	841 474,36 €	964 601,00 €	669 488,15 €
Total	18 262 410,61 €	18 794 411,11 €	24 347 426,02 €

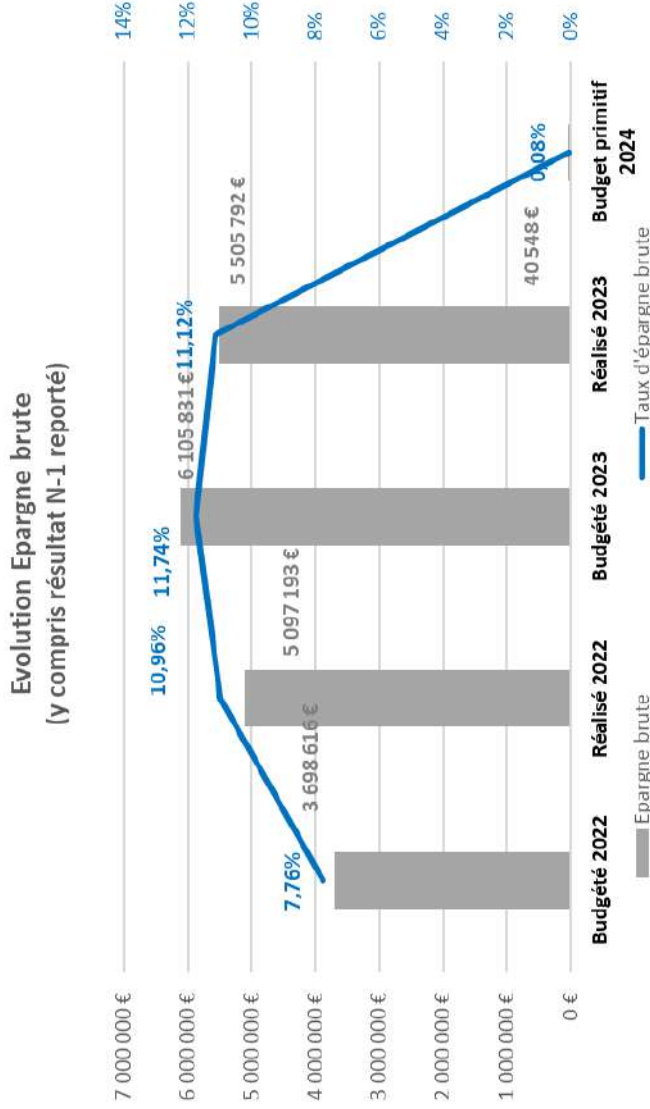
Recettes de fonctionnement	Budgété 2022	Budgété 2023	BP 2024
Produits des services	5 462 091,58 €	6 455 458,69 €	6 424 465,00 €
Fiscalité	28 251 507,00 €	30 769 639,59 €	31 972 842,45 €
Dotations et subventions	8 834 520,00 €	8 914 744,42 €	9 529 114,03 €
Excédent reporté	4 837 539,67 €	5 434 931,69 €	5 981 563,64 €
Autres recettes	696 101,58 €	823 887,20 €	1 479 567,06 €
Total	48 081 759,83 €	52 398 661,59 €	55 387 552,18 €

Recettes d'investissement	Budgété 2022	Budgété 2023	BP 2024
Subventions	984 726,00 €	2 372 513,10 €	4 959 729,14 €
Résultat affecté et FCTVA	3 577 266,84 €	3 207 369,48 €	3 420 000,00 €
Excédent reporté	992 066,88 €	4 055 230,47 €	6 921 767,22 €
Emprunt	8 218 260,76 €	2 088 865,96 €	2 230 830,00 €
Autres recettes	450 000,00 €	576 000,00 €	123 500,00 €
Autofinancement	4 090 090,13 €	6 494 432,10 €	6 691 599,66 €
Total	18 312 410,61 €	18 794 411,11 €	24 347 426,02 €

L'évolution des différents postes est détaillée dans les pages suivantes et chacune des compétences fait également l'objet d'un aperçu spécifique.

BP 2024 Epargne et ratios

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement (intérêt de la dette déduit). Elle représente la capacité d'autofinancement globale de la collectivité (dette + autofinancement).



Les ratios mentionnés ci-dessous correspondent aux ratios obligatoires devant figurer dans les budgets primitifs. Ils sont comparés aux données figurant dans la dernière publication de la DGCL qui reprend les données des collectivités de l'année 2022, concernant les groupements de communes à fiscalité propre de 50 à 100 000 habitants.

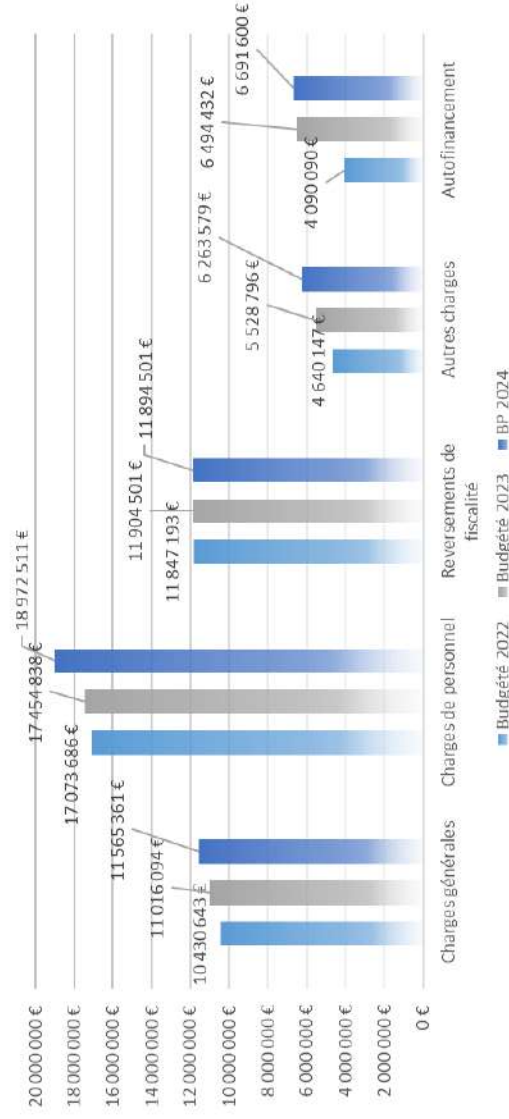
	Budget primitif 2024 avec nouvel emprunt	Ratios nationaux 2022*
1 Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	893,59 €	402,00 €
2 Produits des impositions directes / Population	452,62 €	316,00 €
3 Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	894,33 €	499,00 €
4 Dépenses d'équipement brut / population	419,49 €	120,00 €
5 Encours de la dette / Population	153,12 €	406,00 €
6 DGF / Population	64,18 €	90,00 €
7 Dépenses de personnel / DRF	38,96%	0,40 €6
8 Coeff mobilisation du potentiel fiscal élargi		
9 DRF + Rbst dette en capital / RRF	101,59%	0,88 €
10 Dépenses d'équipement brut / RRF	46,91%	0,24 €
11 Encours de la dette / RRF	17,12%	0,81 €
Charges générales / DRF	23,75%	NC
Produit d'exploitation du domaine / RRF	13,18%	NC
Transfert reçus / RRF	19,55%	NC
Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	9,76%	NC

Les données comparatives DGCL étant très globales, il n'y a pas d'explications sur le niveau des ratios. Néanmoins, nous pouvons supposer que la différence importante concernant les ratios 1 et 3 provient des compétences non obligatoires gérées par l'agglomération, et notamment le secteur Enfance/Petite Enfance, dont les coûts et les produits importants viennent augmenter fortement leur niveau.

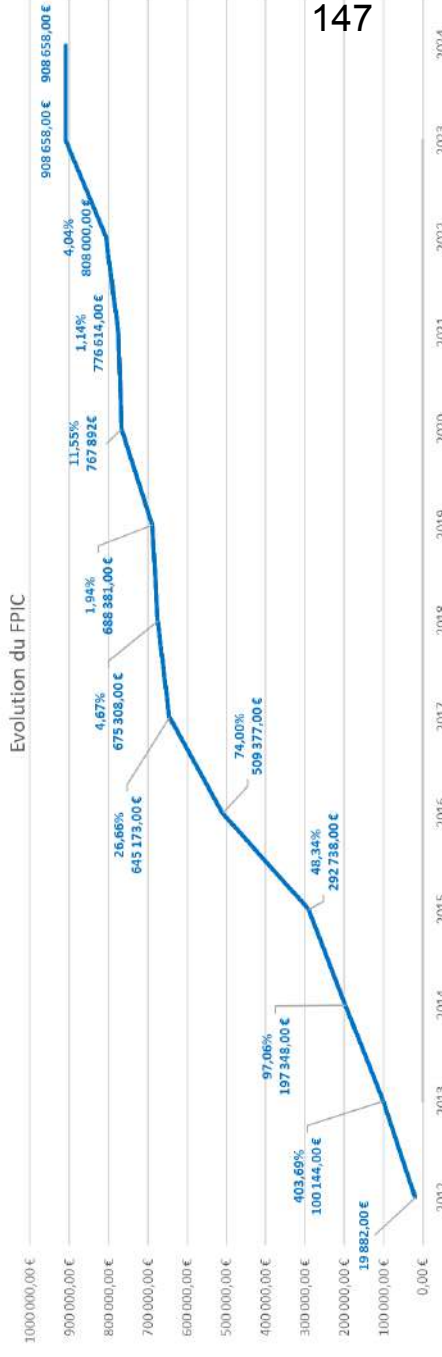
BP 2024 Evolution des dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 55,38 M€ et sont en hausse de 5,70% par rapport à 2023.

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges générales : 11,56 M€
 Charges de personnel : 18,97 M€
 Le reversement de fiscalité : 11,89 M€
 Les autres charges : 6,26 M€
 L'autofinancement : 6,69 M€



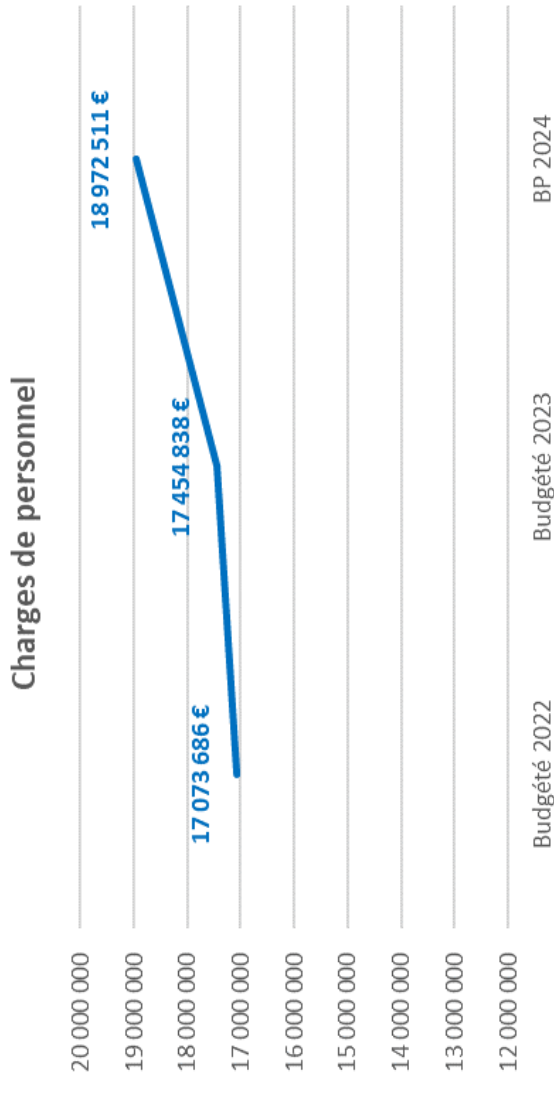
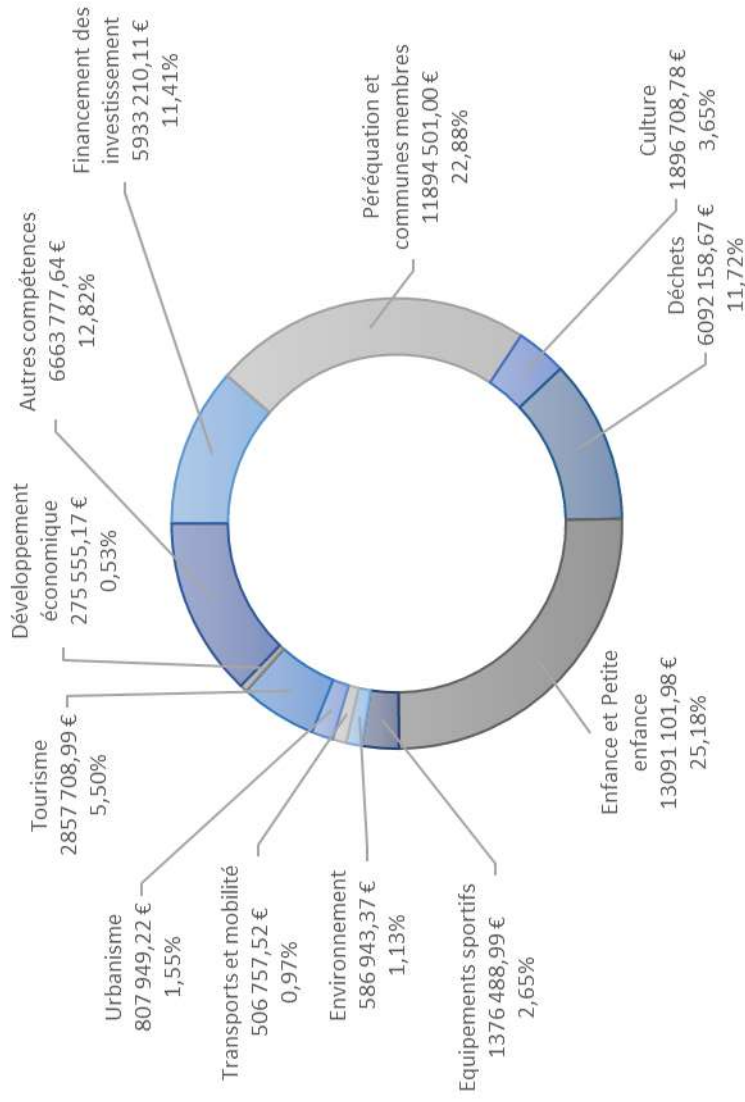
Les reversements de fiscalité sont principalement composés des attributions de compensations (ACTP) réservées aux communes. Le montant des ACTP 2024 est identique à celui de 2023 (9M040€).

Les reversements de fiscalité intègrent également toutes les dépenses liées à la péréquation :

- Le fonds de garantie des ressources (FNGIR) dont le montant est identique à celui de 2023 (1,9 M euros).
- Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) est évalué à 908,6 k euros pour 2024 soit une hausse de 7% par rapport au produit 2023.

BP 2024 Evolution des dépenses de Fonctionnement (suite)

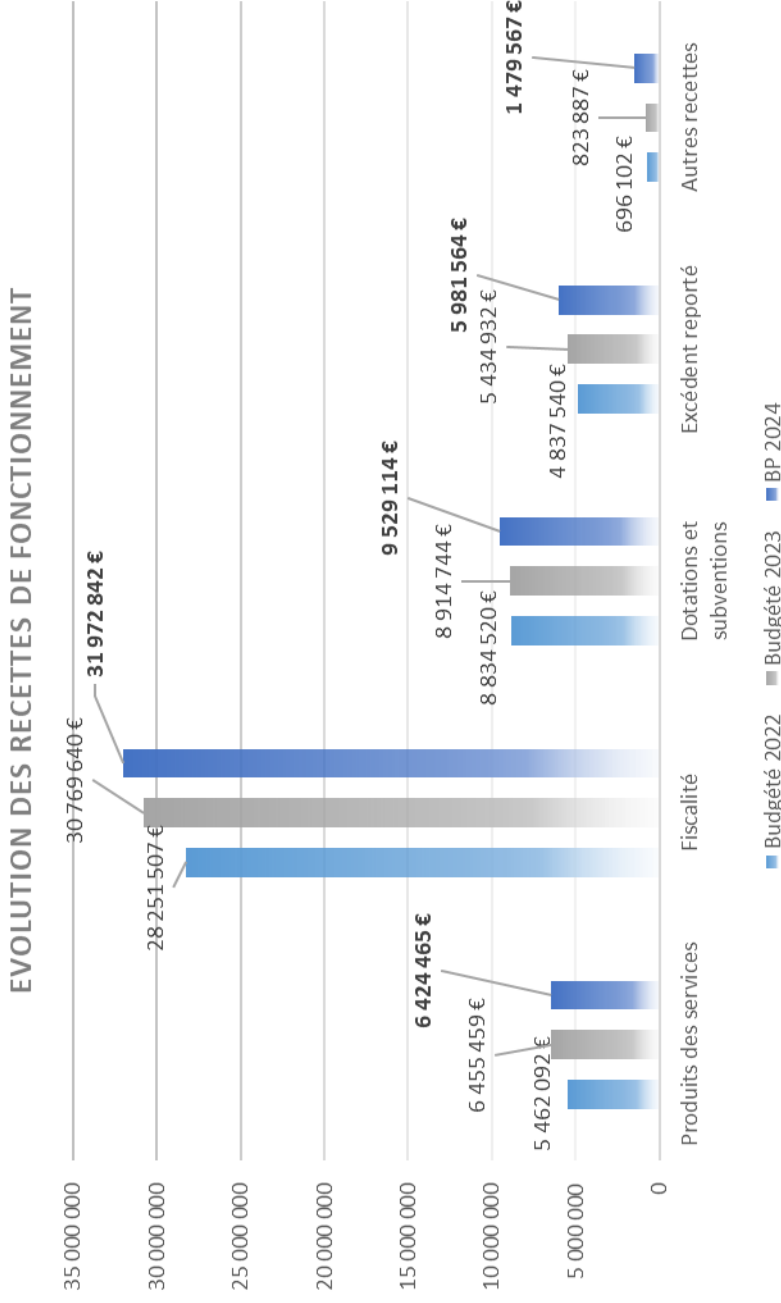
Répartition des charges de fonctionnement 2024 par compétence



BP 2024 Evolution des recettes de Fonctionnement



Les recettes de fonctionnement s'élevaient à 55,38 M€ et sont en hausse de 5,70 % par rapport à 2023.



Produits de services : 6,42 M€
 Fiscalité : 31,97 M€
 Dotations et subventions : 9,52 M€
 Excédent reporté : 5,98 M€
 Autres recettes : 1,47 M€

BP 2024 Evolution des recettes de Fonctionnement et Dotations

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

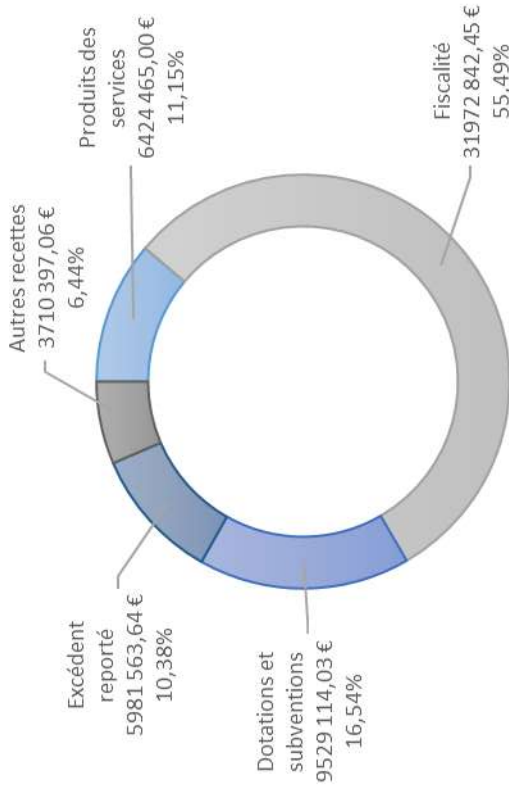
Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

Répartition des recettes de fonctionnement 2024



Dotations :

Evolution de la DGF et des compensations fiscales



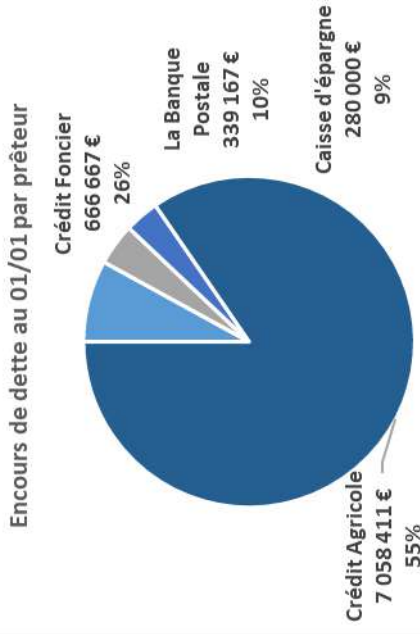
L'évolution des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) s'explique par la suppression progressive la Taxe d'Habitation en 2020 et de la CVAE à compter de 2024 de manière échelonnée jusqu'en 2027 et leur compensation par le versement de DGF.

BP 2024 Dette

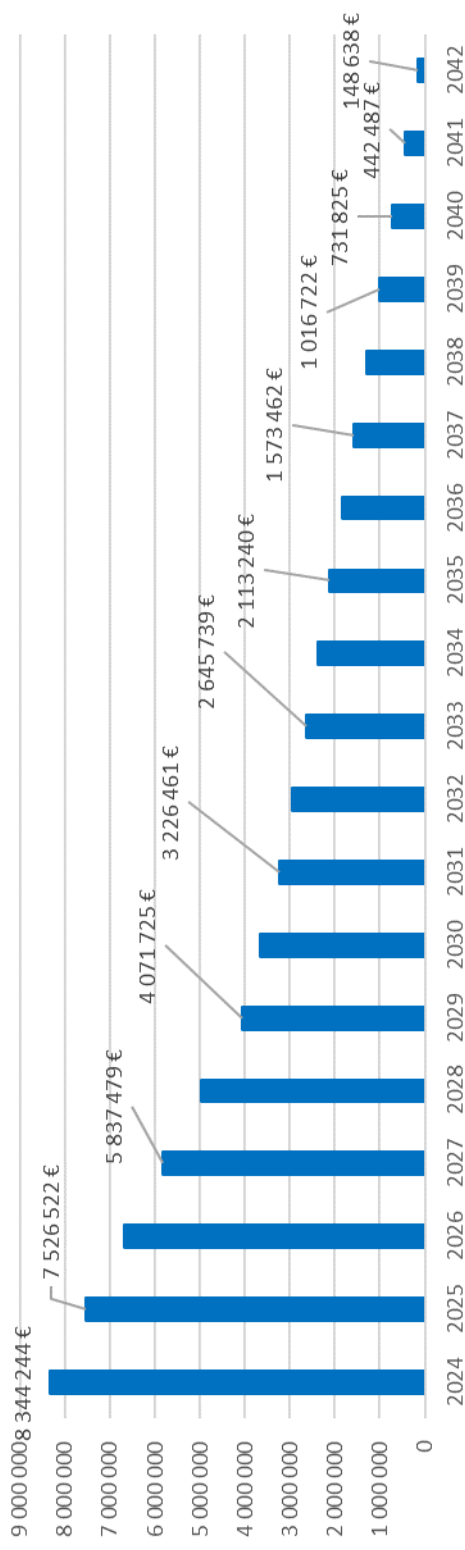
Au 1^{er} janvier 2024 l'encours de la dette du budget général est de **8,34 M€**
Soit **153,12 €** par habitant
(la moyenne nationale 2022 des collectivités de même strate est de 406 € par habitant)

Durée résiduelle de l'encours au 1^{er} janvier 2023
18 ans et 5 mois
Capacité de désendettement : **1,01 année**
En cours de la dette : **14,65%**
Contre 81,40% en moyenne des collectivités de même strate

Un emprunt d'équilibre de 2 230 830 € a été inscrit au titre de l'exercice 2024,
Le graphique ci-dessous montrant l'extinction de la dette ne tient pas compte de cet emprunt prévisionnel.



Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



BUDGET GÉNÉRAL

Présentation des compétences

BP 2024 Equipements culturels - Chiffres



Ecole des Beaux-Arts

674 k€

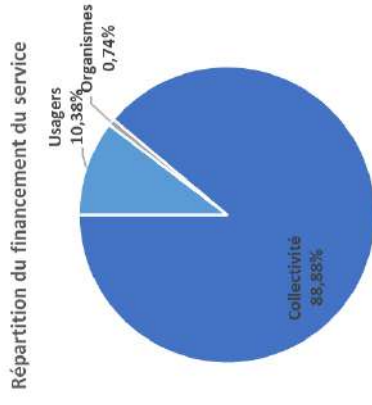
de dépenses de fonctionnement
 Dont 523k€ de frais de personnel

77,7 k€

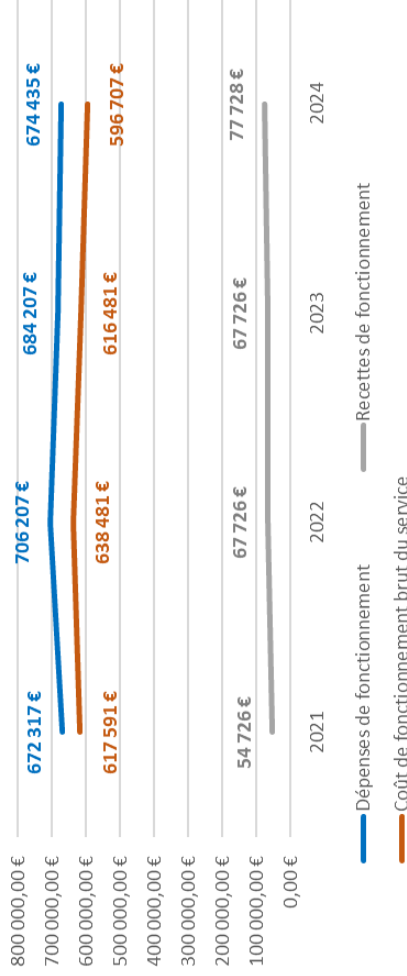
de recettes de fonctionnement
 Dont 70k€ de participation des usagers

14,8 k€

d'investissements prévus en 2024
 (dépenses d'équipement)



Evolution du coût du service



Conservatoire de musique et danse

1,27 M€

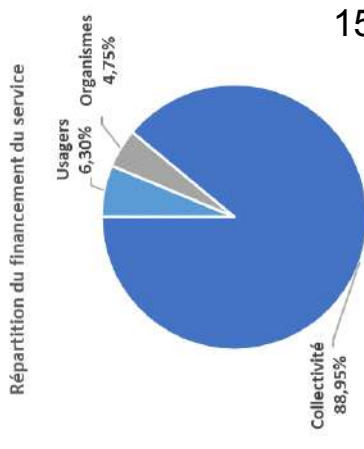
de dépenses de fonctionnement
 Dont 967k€ de frais de personnel

141 k€

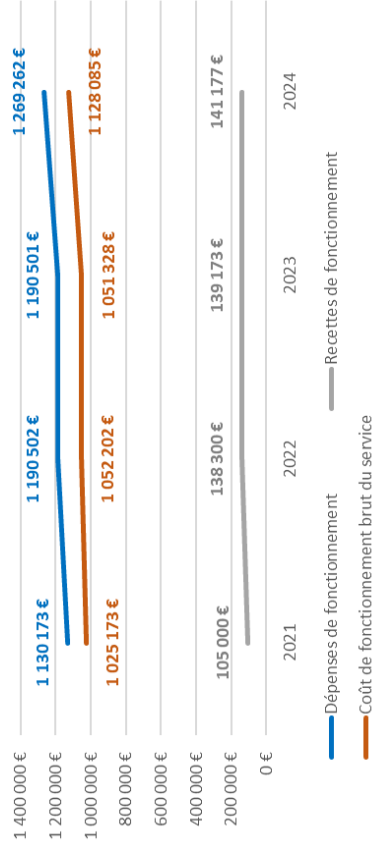
de recettes de fonctionnement
 Dont 90k€ de participation des usagers
 60k€ de participation des organismes
 externes (CAF, MSA, Département,...)

67 k€

d'investissements prévus en 2024
 dont 50k d'achat d'instruments



Evolution du coût du service





Ecole des Beaux-Arts

<u>Etudes & logiciels</u>		2024	2025	2026	2027	2028
Objet	arbitrage					
Procrate	250,00 €					
Total Etudes & logiciels	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<u>Achats de matériels & équipements</u>		2024	2025	2026	2027	2028
Objet	arbitrage					
12 Apple pencil + 2 Ipad	2 360,00 €					
Achat d'une bibliothèque + tableaux	2 100,00 €					
Achat deuxième moitié de chevalet + matériel numérique	8 000,00 €					
Total Achats de matériels & équipements	12 460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<u>Travaux & aménagements</u>		2024	2025	2026	2027	2028
Objet	arbitrage					
Installation d'une porte sécurisée 5 pts pour stockage matériel vidéo	2 500,00 €					
Total Travaux & aménagements	2 500,00 €	2 025,00 €	2 026,00 €	2 027,00 €	2 028,00 €	

Conservatoire de musique et danse

<u>Achats de matériels & équipements</u>		2024	2025	2026	2027
	arbitrage				
Matériel d'activité et de musique courant	4 000,00 €				
Matériel de musique spécifique	50 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Informatique	2 000,00 €				
Autres achats et équipements divers : déshumidificateur	1 000,00 €				
Total Achats de matériels & équipements	57 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

<u>Travaux & aménagements</u>		2024	2025	2026	2027
	arbitrage				
Tx de réfection de salles / sanitaires / entrées et problème humidité dans la salle 3	10 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Total Travaux & aménagements	10 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

Une relative stabilité est observée pour le budget 2024 du Conservatoire.

Pour les dépenses :

- Mise en place d'une pluri-annualité de certaines dépenses en investissement
- Maintien de l'enveloppe concernant la location de salles
- Utilisation de prestations extérieures pour des prestations techniques

Pour les recettes :

- Frais de scolarité identiques à 2023 en raison du maintien du nombre d'élèves
- Maintien de la subvention du Département (60 k€)

BP 2024 Gestion des déchets – Grands axes du service

La gestion des déchets est profondément impactée par la réglementation nationale et les fiscalités. En effet, le tri étendu des emballages plastiques avec le schéma de collecte fibreux/non fibreux est opérationnel depuis le 1er janvier 2023 et la généralisation du tri des biodéchets est effective depuis janvier 2024.

De nouvelles habitudes de tri suite aux changements intervenus en janvier 2023 ont été très vite intégrées par les usagers, ce qui a permis d'augmenter les tonnages triés et de diminuer les tonnages d'ordures ménagère permettant ainsi de limiter les hausses des coûts de traitement et augmenter les recettes. Néanmoins, le budget 2024 s'inscrit dans un contexte de fortes augmentations de coût de traitement avec :

- La hausse de la TGAP appliquée sur les tonnages enfouis qui passe de 52 €/T à 59 €/T en 2024. Ce montant atteindra 65€/T d'ici 2025;
- Le coût de traitement facturé par le SMET71 va augmenter de 4% passant de 122,17 à 127,06 € HT/T en 2024
- Nouveau marché d'accompagnement au déploiement du compostage individuel et collectif
- Fin des travaux de la déchèterie de Meursault pour un montant de 1,22 M€
- Généralisation du tri à la source des biodéchets pour 100 k€
- Renouvellement du parc de camions de collecte de la régie avec l'achat de bennes à ordures ménagères avec 550 k€ pour 2024
- Le prix de vente des matériaux ont fortement diminué en 2023, impactant l'estimation des recettes à la baisse pour 2024

Les soutiens versés par l'éco-organismes CITEO vont quant à eux augmenter suite à l'extension des consignes de tri et l'augmentation des tonnages de tri (+42%).

L'année 2024 sera également la mise en service du nouveau centre de tri de TORCY, ainsi que la réouverture de l'unité de tri méthanisation du SMET à Chagny. Ceci dans l'objectif de limiter les frais de transfert des emballages de la CABCS.

Ces évolutions impactent le fonctionnement du service et nécessiteront une réorganisation des tournées de collecte (réaffectation et/ou élargissement du périmètre.



BP 2024 Gestion des déchets - Chiffres

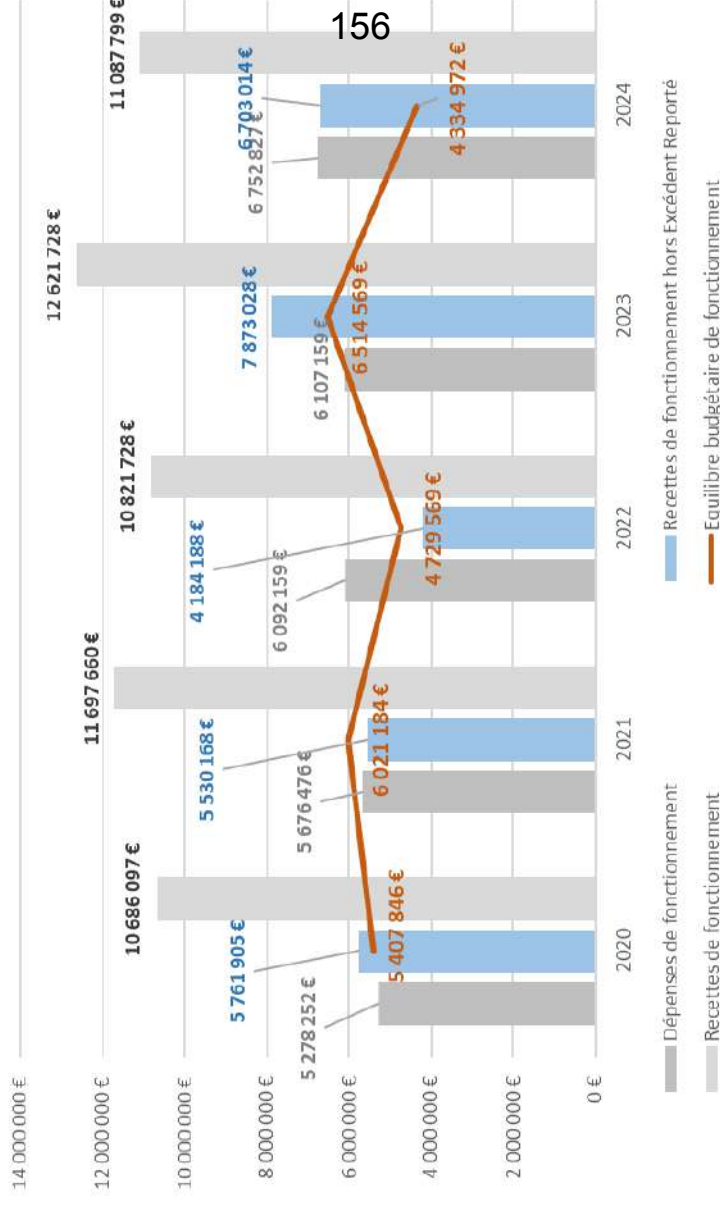
6,75 M€ (+0 %)
 de dépenses de fonctionnement
 Dont 866 k€ de frais de personnel
 1,6 M€ de gestion des déchèteries

11,08 M€
 de recettes de fonctionnement
 5,5 M€ de Taxe d'Enlèvement des
 Ordures Ménagères

2,2 M€
 d'investissements prévus en 2023
 Dont 1,7 M€ pour la rénovation de la
 déchèterie de Meursault

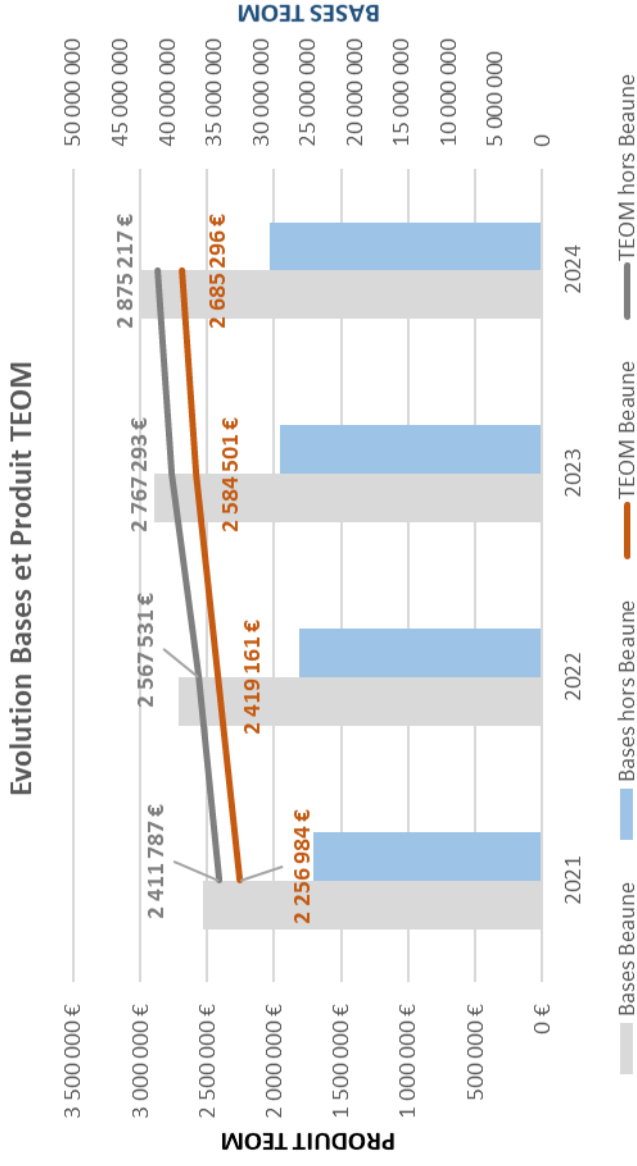
285 k€
 de recettes d'investissement (hors
 affectation de résultat)

Evolution du budget de Fonctionnement



BP 2024 Gestion des déchets - Chiffres

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



TEOM

Pas de hausse des taux prévue

Taux 2024

Beauce: 6,25%
Soit 125,11€ par habitant

Hors Beauce: 9,90%
Soit 117,08€ par habitant

BP 2024 Gestion des déchets – PPI – focus AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

<u>Etudes & logiciels</u>					
Objet	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
Etude de faisabilité plate-forme de compostage Les Montots	0,00 €				
Etude et travaux aménagement site de compostage de l'agglo	30 000,00 €				
logiciel suivi des sites de compostage	3 800,00 €				
Total Etudes & logiciels	33 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<u>Achats de matériels & équipements</u>					
Objet	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
Bennes de déchèteries	0,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €		
Prévention Compositeurs	100 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €		
Acquisitions Bacs Rouges	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		
Acquisitions Bacs jaunes HI	15 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €		
Acquisition de PAV H.T	120 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €		
Création/plate-forme béton pour PAV	1 000,00 €				
Garage : renouvellement BOM - AP/CP - 1 BOM + mini benne	550 000,00 €	550 000,00 €			
Achat terrain Nolay rénovation déchèterie	50 000,00 €				
Mobilier	1 900,00 €				
Tablette pour régie Déchets	1 000,00 €				
Armoire séchante	8 000,00 €				
Total Achats de matériels & équipements	896 900,00 €	841 000,00 €	216 000,00 €	0,00 €	0,00 €

BP 2024 Gestion des déchets – PPI – hors AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



<u>Travaux & aménagements</u>					
Objet	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
<u>Déchèterie de NOLAY</u>	0,00 €				
Rénovation de la déchèterie	125 000,00 €	500 000,00 €	875 000,00 €		
<u>Déchèterie de MEURSAULT</u>	0,00 €				
Rénovation de la déchèterie	499 835,28 €				
Travaux divers	0,00 €				
<u>Déchèterie de TRAVOISY</u>	0,00 €				
Travaux divers (agrandissement plate-forme pour nouvelles filières)	50 000,00 €				
Barrière contrôle d'accès déchèterie de Travoisy + Meursault	25 000,00 €				
Plantation arbustes Travoisy	1 500,00 €				
Etanchéité de la structure modulaire de la déchèterie de Savigny - permet réactualisation du marché	50 000,00 €				
Plate-forme de compostage Les Montots	0,00 €	100 000,00 €			
Total Travaux & aménagements	751 335,28 €	600 000,00 €	875 000,00 €	0,00 €	

BP 2024 Développement économique – Chiffres et PPI

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



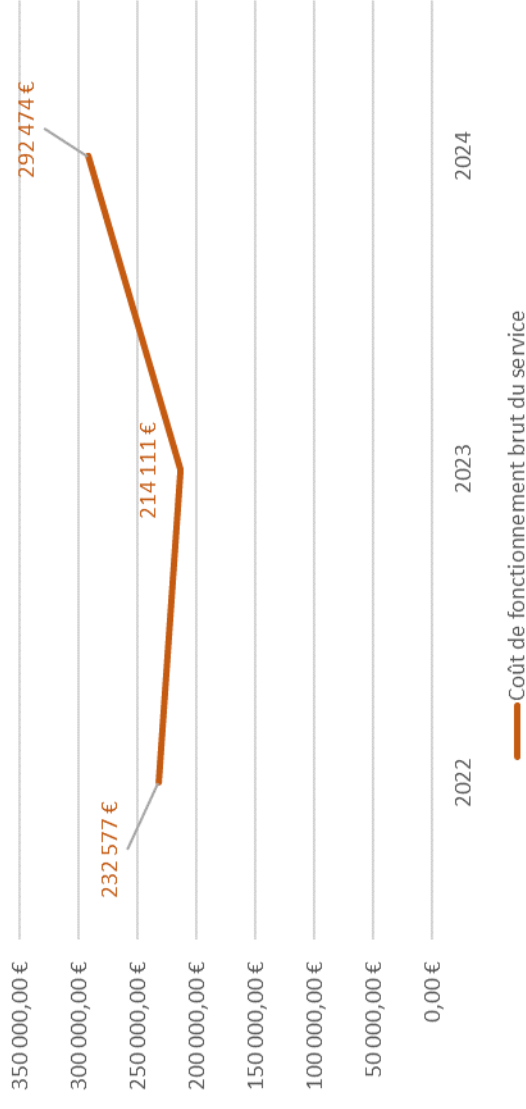
192 k€

de dépenses de fonctionnement
Dont 112 k€ sur l'entretien des zones

954 k€

d'investissements prévus en 2024
Dont 889 k€ de dépenses d'équipements

Evolution du coût du service



160

A noter que 528 k€ d'excédent de la ZAC des Gouteaux sont réintégrés sur le budget principal (écriture budgétaire).

BP 2024 Compétence Enfance - Chiffres

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

9,33 M€

de dépenses de fonctionnement
 Dont 6,47 M€ de frais de personnel
 Soit + 4,19%

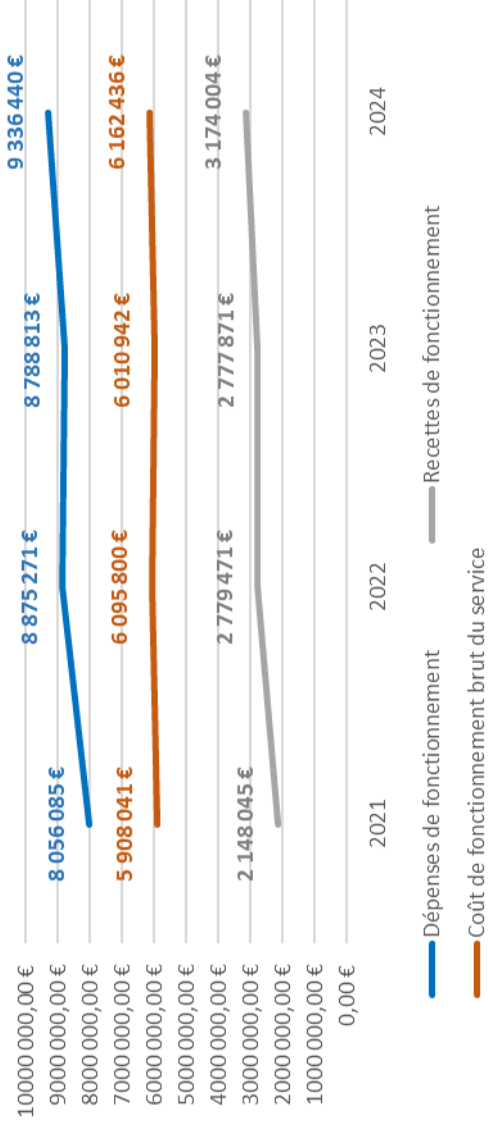
3,17 M€

de recettes de fonctionnement
 Dont 2,33 M€ de participation des usagers

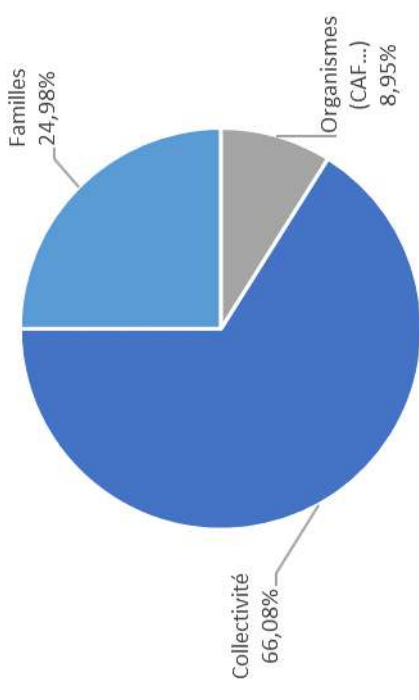
1,68 M€

d'investissements prévus en 2024
 avec en grande partie la finalisation du
 périscolaire de Savigny-lès-Beaune

Evolution du coût du service



Répartition du financement du service



BP 2024 Compétence Enfance – PPI – focus AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Achats de matériels & équipements

Objet	Antenne	Opération	arbitrage 2024	2025	2026	2027
Véhicules - achat d'un minibus		AG ENFANCE	10 000,00 €			
2 clautras GI	PERI	AG ENFANCE	800,00 €			
Bibliothèque primaire	PERI	P BF	1 100,00 €			
Couchetes freins pour roulettes + cabbe	PERI	P ECHALIER	1 300,00 €			
Meuble à roulettes + maxi relax	PERI	P GIGNY	600,00 €			
Porte manteaux	PERI	P BLIGNY	150,00 €			
Vestiaire	PERI	P BELLEVUE	450,00 €			
meuble d'aménagement + portes manteaux + armoire basse métallique	PERI	P CHAUDENAY	2 100,00 €			
Vestiaire agents techniques	PERI	P CORCELLE	450,00 €			
Chariot de four et table en inox	PERI	P EBATY	1 740,00 €			
Clautras, table de desertes x 2 et meubles bibliothèque	PERI	P LADOIX	3 100,00 €			
Meuble bibliothèque	PERI	P LEVERNOIS	600,00 €			
Porte manteaux	PERI	P MERCEUIL	150,00 €			
Armoire pour cuisine, tables et chaises	PERI	P PEUPLIER	1 700,00 €			
Chaise de bureau	PERI	P POMMARD	400,00 €			
estiaire agents techniques	PERI	P SAVIGNY	450,00 €			
Sèche linge + vestiaire agents techniques + un meuble	PERI	P VALMONT	1 700,00 €			
Achats de vélos à destination des enfants + adultes du service	EXTR	AG ENFANCE	4 000,00 €			
Ventilateurs pour Lorraine	PERI	AG ENFANCE	1 000,00 €			
Porte manteaux	PERI	P STE MARIE	150,00 €			
Clautras WC	PERI	P MEURSANGES	250,00 €			
Armoire basse	PERI	P VOLNAY	600,00 €			
Espace plonge JDA	PERI	JDA	8 000,00 €			
Lave vaisselle	PERI	P PARIS LHOP	2 000,00 €			
Total Achats de matériels & équipements			42 790,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BP 2024 Compétence Enfance – PPI – focus AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Travaux & aménagements

Objet	Antenne	Opération	arbitrage 2024	2025	2026	2027
Projet périscolaire SAVIGNY lès BEAUNE - Aménagement	SAVIGNY	2018-01	20 000,00 €			
Projet périscolaire SAVIGNY lès BEAUNE	SAVIGNY	2018-01	1 604 952,62 €			
Chagny Moulins des lutins : rafraichissement sols et murs			3 500,00 €			
Composants accoustiques			5 000,00 €			
Mur en pierre côté espace jardin - mise en sécurité par un grillage			2 500,00 €			
AG ENFANCE - menus travaux dans les différents sites en propriété et location			10 000,00 €			
Total Travaux & aménagements			1 645 952,62 €	2 025,00 €	2 026,00 €	2 027,00 €

BP 2024 Compétence Petite Enfance - Chiffres

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

4,6 M€

de dépenses de fonctionnement
 Dont 3,34 M€ de frais de personnel
 +13,77%

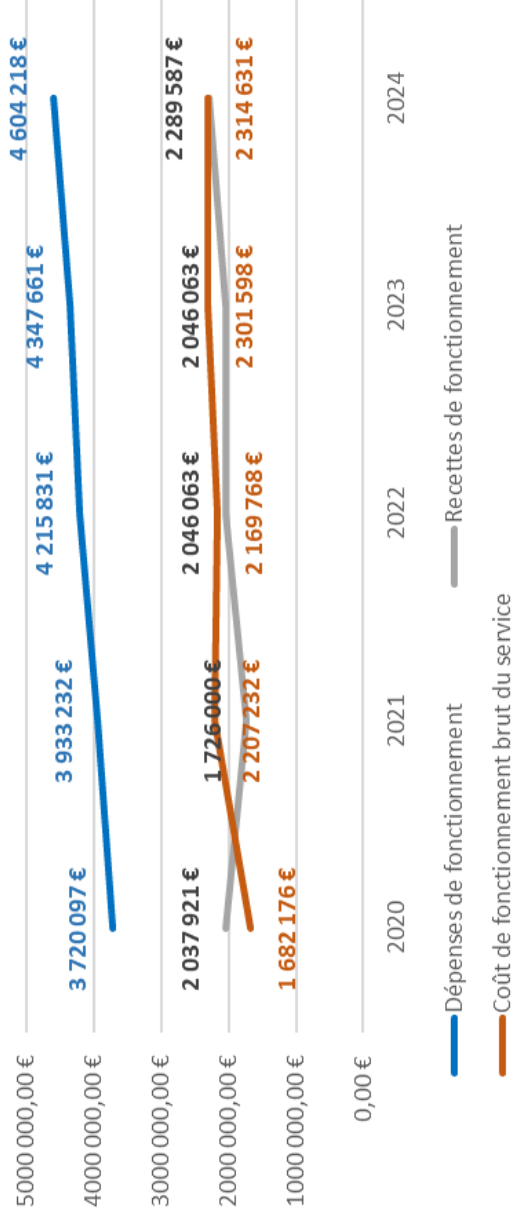
2,29 M€

de recettes de fonctionnement
 Dont 1,56 M€ de participation des
 organismes externes (CAF, MSA...)

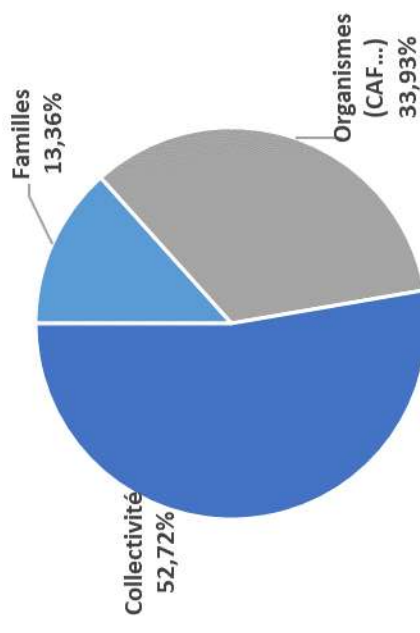
126 k€

d'investissements prévus en 2024
 (dépenses d'équipement)

Evolution du coût du service



Répartition du financement du service



BP 2024 Compétence Petite Enfance - PPI

Achats de matériels & équipements

Objet	Antenne	2024	2025	2026	2027
1/2 armoire Ste Marie La Blanche	C BF	1 000,00 €			
vestiaire agent technique + trotteur + tapis	R CHAGNY	1 600,00 €			
Achat de mobilier - affectation au central	AG PE	1 000,00 €			
Chgt de lits+ meuble salle du personnel	C BF	6 000,00 €			
Etagères rangement	C CABOTTE	0,00 €			
Meubles d'activités*2, lit barquette, aménagement section	C ST JACQ	2 500,00 €			
Table demi lune+ repose pieds enfants	CHAGNY	1 300,00 €			
Autres achats et équipements divers - affectation au central	C BF	2 000,00 €			
Matériel de motricité, coin cocon + lave linge + sèche linge	C CABOTTE	8 650,00 €			
Aménagement coins	C ST JACQ	1 000,00 €			
Aménagement de coin + ZAFU+ poubelle ECOTEL	CHAGNY	2 000,00 €			
Frigo du personnel + changements de 4 stores extérieurs	C ST JACQ	10 650,00 €			
Autres travaux d'investissement - C NOLAY	C NOLAY	1 000,00 €			
Achat autre - AG PE	AG PE	1 000,00 €			
Total Achats de matériels & équipements		39 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BP 2024 Compétence Petite Enfance - PPI

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Travaux & aménagements

Objet	Antenne	2024	2025	2026	2027
Détecteurs de mouvement pour le couloir, changement des luminaires	C ST JACQ	2 000,00 €			
Changement du plafond de la réserve	C ST JACQ	2 500,00 €			
Remplacement des serrures des portes battantes des unités extérieures	C BF	3 000,00 €			
Changement stores toiles micro perforés intérieur et extérieur avec coffre (report demande 2021, 4/an + réparation des attaches)	C BF	6 000,00 €			
Réfection des faïences mur lingerie	C BF	2 500,00 €			
Climatiseur salle de motricité, salle de repas grand	C BF	9 000,00 €			
Remplacement des éclairages de la coursive	C BF	5 000,00 €			
Protection radiateurs	R BF	2 300,00 €			
Aménagement du REPAM en unité	R BF	25 000,00 €			
Coffre de rangement côté rue, sous réserve d'encombrement	C NOLAY	6 500,00 €			
Chemin extérieur d'évacuation section des lutins pour rejoindre le point de rassemblement	C CHAGNY	2 500,00 €			
Abri extérieur	R CHAGNY	6 500,00 €			
Extension local rangement extérieur	C CABOTTE	3 250,00 €			
Films occultants, étagères, entre baffleurs, divers stores et karcher à passer sur revêtements des sols des cours extérieures	AG PE	10 000,00 €			
Achat autre - R BEAUNE	R BEAUNE	1 000,00 €			
Total Travaux & aménagements		87 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BP 2024 Gestion des Equipements Sportifs - Chiffres

1,62 M€

de dépenses de fonctionnement
Dont 343 k€ de frais de personnel
811 k€ de charges courantes

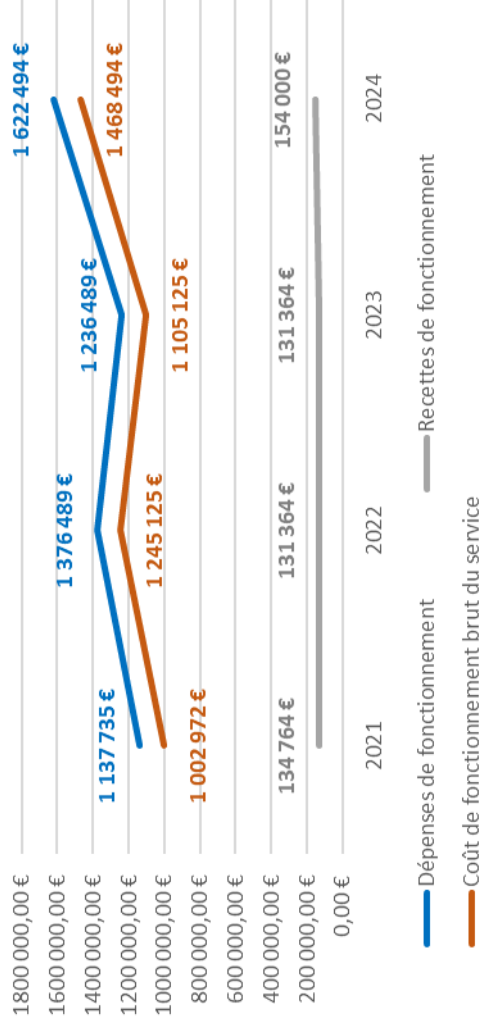
154 k€

de recettes de fonctionnement

6,48 M€

d'investissements prévus en 2024 (dont 3,1 M€ pour le
complexe sportif Nord/Est à LADOIX-SERRIGNY, 2,6 M€ pour
NOLAY)

Evolution du coût du service



BP 2024 Gestion des Equipements Sportifs – PPI – focus AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Achat matériel

Objet	service	Antenne	Opération	Arbitrage 2024	2025	2026	2027
Acquisitions matériels pour équipements sportifs	SALL	AG SALLES		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Acquisitions matériels sportifs Ladoix				50 000,00 €			
Acquisition Assises Omnisport LADOIX	SALL	AG SALLES		8 000,00 €			
Remplacement Piste ACCRO GYM	SALL	SALLESN		9 000,00 €			
Divers matériel (Haies 2022) (Protections Gym 2023) Tapis PERCHE (2024)	SALL	SALLEJD		12 000,00 €			
Informatique : achat d'un écran	INFO			650,00 €			
Total Acquisition de matériel				99 650,00 €	320 000,00 €	120 000,00 €	20 000,00 €

BP 2024 Gestion des Equipements Sportifs – PPI – focus AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Travaux	Objet	Service	Antenne	Opération	Arbitrage 2024	2025	2026	2027
Salle Jean Desangèle								
	Travaux Stade (Arroseur intégré)	BAT	SALLEJD		25 000,00 €			
	Réfection éclairage salle de gym - LED	BAT	SALLEJD		25 000,00 €			
	Réfection et modification de 2 Blocs WC + réfection divers des douches et WC	BAT	SALLEJD		15 000,00 €			
	Remplacement portes issue de secours salle de gymnastique	BAT	SALLEJD		9 000,00 €			
	Création Local Vélo	SALL	SALLEJD		5 000,00 €			
	Rénovation plinthes protections murales Hockey ROLLER	SALL	SALLEJD		5 000,00 €			
Salle Michel Bon								
	Réfection du Tableau Général Basse Tension	SALL	SALLEMB		12 000,00 €			
	Aménagement terrains Basket 3X3 homologués (JO 2024) 2 phases : 2023 & 2024	SALL	SALLEMB		30 000,00 €			
	Aménagement Sol Sportifs Terrain 3X3	SALL	SALLEMB		60 000,00 €			
	Remplacement des faux plafonds dans les 4 vestiaires	BAT	SALLEMB		7 000,00 €			
	Réfection des éclairages dans les vestiaires et coursives par du LED	BAT	SALLEMB		1 500,00 €			
Forum des sports								
	Acquisition Praticable	SALL	FORUM		48 000,00 €			
	Remplacement des luminaires du hall d'entrée vitrée par du LED + détection + WC public	BAT	FORUM		10 000,00 €			
Salle Saint-Nicolas								
	Restructuration et mise aux normes cours de tennis 2024	SALL	SALLESN		130 000,00 €			
	Eclairage Stade Foot terrain Stabilisé + Tennis	SALL	SALLESN		60 000,00 €			
	Réfection du tableau électrique vers cours de tennis		SALLESN		3 000,00 €			
	Réfection porte bois du compteur EDF vers chaufferie		SALLESN		1 300,00 €			
	Changement SSI	BAT	SALLESN		20 000,00 €			
Montagny								
	Base nautique MONTAGNY *		MONTAGNY	2020-04	- €	200 000,00 €	200 000,00 €	
	Complexe sportif de Nolay				- €			
	Construction d'un complexe sportif à Nolay *	BAT	NOLAY	2017-04	2 604 000,00 €	3 590 500,00 €	917 181,22 €	294 218,25 €
Complexe sportif de Ladoix								
	Construction d'un complexe sportif à Ladoix *	BAT	LADOIX	2018-02	3 138 182,12 €	1 083 785,37 €		
Autres travaux et aménagements								
	Autres travaux et aménagements	SALL	AGSALLES		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Total Travaux				6 258 982,12 €	5 920 285,37 €	3 467 181,22 €	1 344 218,25 €

BP 2024 Environnement et milieux naturels – Grands axes du service

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

S'LO

Récapitulatif des principales actions Natura 2000 :

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : Le suivi des projets de classement de plusieurs sites en Espaces Naturels Sensibles ou en Arrêté de Protection d'Habitat Naturel dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées sera poursuivi. La concertation avec les acteurs locaux sera également relancée.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) : Le bureau d'étude ENVOL Environnement a été sélectionné lors d'un appel d'offre pour réaliser un diagnostic sur les populations d'Alouette lulu, espèce d'oiseau rare et emblématique du site. Le projet Agro-Environnemental et Climatique sera poursuivi. Les contrats Natura 2000 de restauration de pelouses calcaire et de création d'îlots de senescence forestiers seront finalisés. Une phase de concertation avec les partenaires techniques et les maires des communes du site sera menée.

Milieux Naturels – entretien différencié des espaces : entretien des espaces verts/naturels de façon raisonnée. Les actions en faveur du Castor, bien présent sur le territoire se poursuivront en 2024, et des travaux de curage d'une partie du plan d'eau de Montagny Les Beaune sont envisagés.

170

Perspectives 2024 des Etangs d'Or:

1. Gestion en régie, notamment pour l'entretien et l'animation du Parc des Etangs d'or
2. Suite à la sécheresse et aux nombreux arbres morts, des plantations sont prévues pour remplacer avec des essences adaptées et locales.
3. Conforter la gestion raisonnée du site en agrandissant le troupeau de mouton déjà présent avec la création de nouveaux Parcs
4. Maintenir le suivi de la biodiversité présente dans l'ensemble du Parc
5. Relance des marché 3lots pour les études et la biodiversité
6. Suivi du traitement des espèces nuisibles indésirables
7. Organisation de manifestation Bike & Run, concours de pêche, sorties scolaires, école de pêche etc.
8. Remplacement de pontons, lames de voies vétustes dans le par cet vidange et pêche de plans d'eau

Les étangs d'Or.



PARC ECO LOISIRS
DE MERCEUIL TAILLY



BP 2024 Environnement et milieu naturels - Chiffres et PPI

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

728 k€

de dépenses de fonctionnement
 Dont 97 k€ de frais de personnel

115 k€

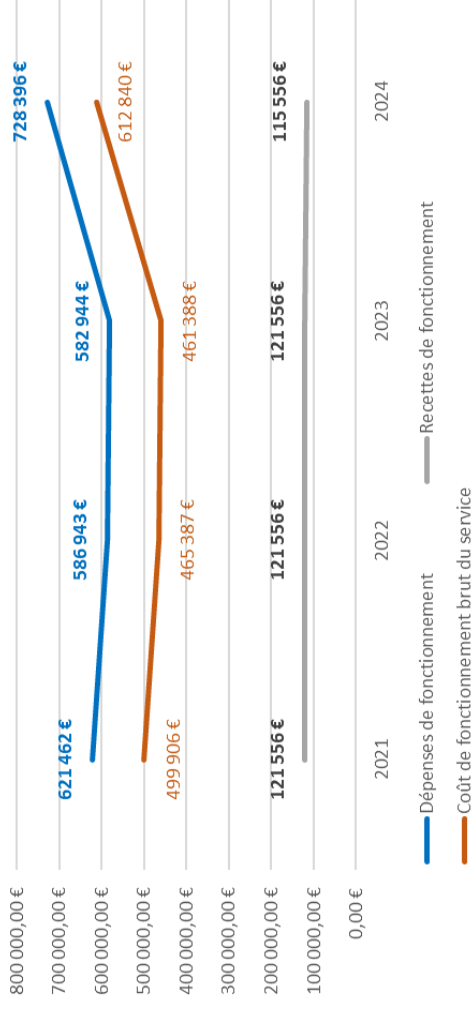
de recettes de fonctionnement
 (subvention NATURA 2000)

198 k€

d'investissements prévus en 2022

Achats de matériels & équipements					
Objet	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
Signalétique, mobilier, banc, panneaux	20 000,00 €				
Total Achats de matériels & équipements	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux & aménagements					
Objet	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
Plantation d'arbres + prairie	15 000,00 €	15 000,00 €			
Travaux fuites + isolation chalet Etangs d'Or	13 000,00 €				
Terrassement, curage étang Montagny	150 000,00 €	250 000,00 €			
Total Travaux & aménagements	178 000,00 €	265 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Evolution du coût du service



3,22 M€

de dépenses de fonctionnement

Dont 2,41 M€ de reversement de taxe de séjour à l'OTI

1,73 M€

de recettes de fonctionnement

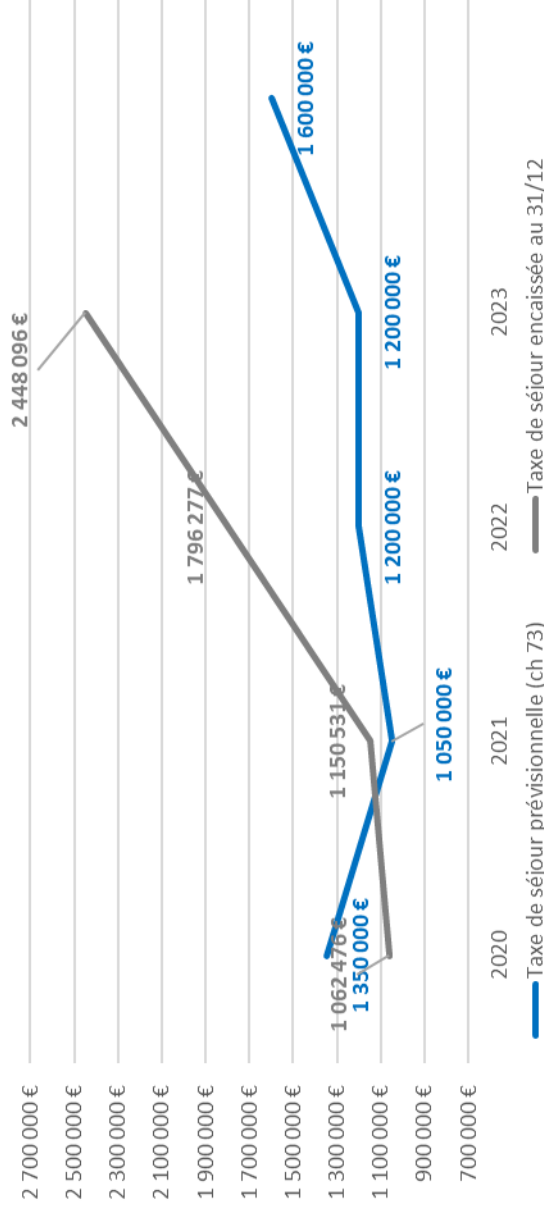
Dont 1,6 M€ de taxe de séjour

2,55 M€

d'investissements prévus en 2024

Dont 1,9 M€ de dépenses relatives à la baignade naturelle et 500 k€ pour les véloroutes

Evolution de la taxe de séjour



>83,2% de la taxe

Collectée par les hôtels

Près de 71% de la taxe

Collectée sur BEAUNE

629 379,92 €

montant versé par les opérateurs numériques pour l'année 2023 dont 493 314,11 € par AirBnB

BP 2024 Tourisme – PPI et focus AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

<u>Etudes & logiciels</u>		Objet	Descriptif	Antenne	arbitrage 2024	2025	2026	2027
	Etude de jalonnement				15 000,00 €			
	Total Etudes & logiciels				15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<u>Achats de matériels & équipements</u>		Objet	Descriptif	Antenne	arbitrage 2024	2025	2026	2027
	Pose de deux TOTEMS RIS (Aloxe + Savigny) 40 k€ + pose de borne réparation vélos (unité) 6 k€			VELOURTE	30 000,00 €			
	Renouvellement de matériel		Achat pour le TOURISME		4 500,00 €			
	Fournitures de poteaux		Achat pour les SENTIERS	SENTIERS	4 000,00 €			
	Véhicules 4*4 - traffic		Achat d'un véhicule tourisme pour la DOA	SENTIERS	50 000,00 €			
	Autres achats et équipements divers - TOTEMS RIS - paiement socles en pierre sur 2023			CLIMATS	5 000,00 €			
	Total Achats de matériels & équipements				93 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<u>Travaux & aménagements</u>		Objet	Descriptif	Antenne	arbitrage 2024	2025	2026	2027
	Marquage route départementale 7 k€ + vandalisme 5k€ + travaux de sécurisation divers 16 k€ + signalisation directionnelles (lamelles, bagues etc.) 3 k€		Travaux à destination des SENTIERS	SEENTIERS	50 000,00 €			
	Projet VR Aubigny Thury jalonnement sur RD et aire de pique-nique 587 k€ + Réfection des voies vertes 20 k€ + modification chicane ZA bonnes filles Ste Marie 5 k€ + création chicane Cerisières 8 k€ + modification chicane ZA Ste Marie la Blanche 8 k€		Travaux à destination des VELOURTES	VELOURTES	500 000,00 €			
	Réhabilitation travaux			BAIGNADE	1 910 000,00 €	583 000,00 €		
	Total Travaux & aménagements				2 460 000,00 €	628 600,00 €	0,00 €	0,00 €

954 k€

de dépenses de fonctionnement
 Dont 192 k€ de frais de personnel
 705 k€ de subvention d'équilibre au budget annexe
 Transports

283 k€

de recettes de fonctionnement
 (remboursement de charges par le budget annexe
 Transports pour 233 k€)

270 k€

d'investissements prévus en 2024
 (dont 200 k€ liés au parking de covoiturage)

Infrastructures :

Objet	Antenne	Opération	2024	arbitrage	2025	2026	2027
Parking covoiturage		2021-05		200 000,00 €	0,00 €		
Création d'un passage RD 1074		2022-04	1 267 438,00 €	70 000,00 €	1 275 219,97 €		
Total Travaux & aménagements			1 984 129,00 €		1 750 674,97 €	0,00 €	0,00 €

Evolution du coût du service



BP 2024 Urbanisme et Habitat – Grands axes du service

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

En matière d’habitat, l’année 2024 permettra de déployer des actions importantes du **Programme Local de l’Habitat (PLH) 2021-2026** :

- Lancement d’une enquête pour connaître la raison de la vacance des logements inoccupés
- Poursuite des études et réflexions engagées en lien avec la Conférence Intercommunale du Logement
- Accueil des gens du voyage et accompagnement des copropriétés sur la rénovation énergétique
- Engagement des premières actions dans le cadre de l’Opération de Revitalisation des Territoires
- Soutien aux projets de logements communaux et de résidences seniors

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

- Re conduite des partenariats et programme d’animations ambitieux
- Réflexion sur la production d’énergies renouvelables et sur le volet mobilités

En matière de foncier et de développement économique :

- Accompagnement des entreprises pour faciliter leur installation sur les différentes zones d’activités communautaires
- Fin de commercialisation de la ZAC des Cerisières et la commercialisation de la phase 2 de la ZAC du Pré-Fleury
- Réalisation d’études en vue de proposer de nouveaux espaces économiques (ZA Corvée Lisabeau et ZA En Carouge)

Première année de mise en œuvre du **Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) 2022-2040** approuvé le 28 juin 2023

Service commun d’instruction des **Autorisations du Droit des Sols (ADS)** se poursuit (1000 dossiers / an dont la moitié traités en dématérialisé).

Le **Système d’Information Géographique (SIG)** continuera de venir en appui à l’ensemble des directions de l’agglomération notamment en matière d’urbanisme.



BP 2024 Urbanisme et Habitat - Chiffres

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

1,07 M€

de dépenses de fonctionnement
Dont 352 k€ de frais de personnel

1,13 M€

d'investissements prévus en 2024
Dont 291,5 k€ d'aides Réno Pays Beauvois et
120k pour le fonds de concours ADS

214 k€

de recettes de fonctionnement

Evolution du coût du service



BP 2024 Urbanisme et Habitat – PPI

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Etudes & logiciels						
Objet	Opération	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
Etude faisabilité technique GDV		55 000,00 €				
Mise à jour du cadastre		1 920,00 €				
Total Etudes & logiciels			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'équipement						
Objet	Opération	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
Aides à la rénovation de logements communaux (nvx programme)	2021-061	110 000,00 €				
Aide à la réalisation d'un village sénior (nvx programme)	2021-062	80 000,00 €	80 000,00 €			
Aide aux particuliers PIG	2013-064	500,00 €				
Fonds réno aides financières	2021-066	291 500,00 €				
Aide opérations exemplaires(Nvx programme aide éco quartiers)	2021-064	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €	
FDC Plateforme ADS		141 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		
Aides travaux maintien à domicile	2021-063	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		
Aide à la réno énergétique des copropriétés	2022-05	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		
Total Subventions d'équipement		2 613 959,16 €	310 000,00 €	230 000,00 €	120 000,00 €	



<u>Achats de matériels & équipements</u>						
Objet	Opération	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
Mobilier		1 200,00 €				
Total Achats de matériels & équipements		26 802,39 €	2 025,00 €	2 026,00 €	2 027,00 €	
<u>Travaux & aménagements</u>						
Objet	Opération	2024 arbitrage	2025	2026	2027	
Réserve pour acquisitions de terrains		100 000,00 €	100 000,00 €			
Opérations de portage foncier	2021-065	300 000,00 €				
Total Travaux & aménagements		1 076 029,83 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	



307 k€
de dépenses de fonctionnement

215 k€
d'attribution de compensation qui ne couvrent pas la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement

0 €
de recettes de fonctionnement

437 k€
d'investissements prévus en 2024 supportés en grande partie par la Communauté d'Agglomération

BP 2024 Eaux pluviales urbaines – PPI et mot du service

Patrimoine :

- Linéaire de réseau : environ 380 kms
- Nombre de tampons : + de 6 000 unités

Projeté 2024 :

La compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) est directement assurée par la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} Janvier 2020.

Cette compétence est **financée via le Budget Principal** qui est **compensé par les reversements des communes**. C'est un budget toujours très contraint.

Les priorités demeurent la prise en compte des urgences uniquement et la gestion les demandes d'autorisation d'urbanisme (près de 500 dossiers instruits en 2023). Cela permet d'intervenir, en amont auprès des aménageurs, pour éviter qu'ils n'aggravent les problématiques de gestion des eaux de pluie dans les communes.

Les budgets en investissement et en fonctionnement impliquent que les opérations soient limitées aux extrêmes urgences d'entretien et de réparation et, dans la mesure du possible, à la connaissance de l'état des réseaux sur des secteurs ponctuels.

Au moment de l'élaboration du BP, environ 110 k€ sont déjà affectés au Fonctionnement (réparations ponctuelles, curages réseaux et inspections TV, entretien d'ouvrages) et plus de 250 k€ sont déjà affectés à des investissements urgents. Pour ces derniers, les communes concernées sont BEAUNE, PARIS L'HOPITAL, CORBERON, DEZIZE LES MARANGES, MEURSAULT, LADOIX-SERRIGNY, MERCEUIL, PULIGNY-MONTRACHET, VAL-MONT.

BP 2024 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

COMMUNE	Rappel AC 2018	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	COMMUNE	Rappel AC 2018	AC 2019	AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024
ALOXE-CORTON	61 740 €	61 744 €	61 744 €	61 744 €	61 744 €	LA ROCHEPOT	9 910 €	9 916 €	9 916 €	9 421 €	9 421 €	9 421 €	9 421 €
BEAUNE	4 543 502 €	4 377 395 €	4 377 395 €	4 377 395 €	4 377 395 €	MARIGNY-LES-REUILLEE	1 384 €	1 388 €	1 388 €	1 283 €	1 283 €	1 283 €	1 283 €
BLIGNY-LES-BEAUNE	27 096 €	21 781 €	21 781 €	21 781 €	21 781 €	MAVILLY-MANDELOT	1 112 €	1 115 €	1 115 €	1 115 €	1 115 €	1 115 €	1 115 €
CHAGNY	1 623 252 €	1 588 104 €	1 588 104 €	1 588 104 €	1 588 104 €	MELOISEY	5 698 €	5 705 €	5 705 €	5 045 €	5 045 €	5 045 €	5 045 €
CHASSAGNE MONTRACHET	21 756 €	21 186 €	21 186 €	21 186 €	21 186 €	MEURSANGES	0 €	8 €	8 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CORPEAU	73 512 €	69 619 €	69 619 €	69 619 €	69 619 €	MOLINOT	5 026 €	5 029 €	5 029 €	5 029 €	5 029 €	5 029 €	5 029 €
LADOIX-SERRIGNY	302 856 €	290 159 €	290 159 €	290 159 €	290 159 €	SAINT-AUBIN	10 712 €	10 717 €	10 717 €	10 562 €	10 562 €	10 562 €	10 562 €
LEVERNOIS	143 640 €	126 758 €	126 758 €	126 758 €	126 758 €	THURY	11 160 €	11 166 €	11 166 €	10 751 €	10 751 €	10 751 €	10 751 €
MERCEUIL	158 868 €	155 710 €	155 710 €	155 710 €	155 710 €	VALMONT	1 058 €	1 064 €	1 064 €	1 064 €	1 064 €	1 064 €	1 064 €
MEURSAULT	251 268 €	231 590 €	231 590 €	231 590 €	231 590 €	AUBIGNY-LA-RONCE	-3 429 €	-3 426 €	-3 426 €	-3 426 €	-3 426 €	-3 426 €	-3 426 €
MONTAGNY-LES-BEAUNE	142 260 €	134 674 €	134 674 €	134 674 €	134 674 €	BAUBIGNY	-768 €	-763 €	-763 €	-803 €	-803 €	-803 €	-803 €
NANTOUX	39 720 €	39 724 €	39 724 €	39 724 €	39 724 €	BOUILLAND				-91 €	-91 €	-91 €	-91 €
NOLAY	148 380 €	163 445 €	163 445 €	163 445 €	163 445 €	CHAUDENAY	-10 185 €	-10 167 €	-10 167 €	-14 847 €	-14 847 €	-14 847 €	-14 847 €
POMMARD	47 664 €	46 112 €	46 112 €	46 112 €	46 112 €	CHEVIGNY-EN-VALIERE	-601 €	-596 €	-596 €	-1 406 €	-1 406 €	-1 406 €	-1 406 €
PULIGNY-MONTRACHET	47 340 €	46 350 €	46 350 €	46 350 €	46 350 €	CHOREY-LES-BEAUNE	-2 885 €	-2 874 €	-2 874 €	-5 124 €	-5 124 €	-5 124 €	-5 124 €
RUFFEY-LES-BEAUNE	126 360 €	123 561 €	123 561 €	123 561 €	123 561 €	CORBERON	-3 265 €	-3 257 €	-3 257 €	-4 537 €	-4 537 €	-4 537 €	-4 537 €
SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE	237 444 €	233 894 €	233 894 €	233 894 €	233 894 €	CORCELLES-LES-ARTS	-156 €	-147 €	-147 €	-1 547 €	-1 547 €	-1 547 €	-1 547 €
SAINT-ROMAIN	50 964 €	50 844 €	50 844 €	50 844 €	50 844 €	CORGENGOUX	-5 919 €	-5 913 €	-5 913 €	-6 833 €	-6 833 €	-6 833 €	-6 833 €
SANTENAY	26 856 €	23 355 €	23 355 €	23 355 €	23 355 €	CORMOT-VAUCHIGNON	-2 160 €	-2 156 €	-2 156 €	-2 226 €	-2 226 €	-2 226 €	-2 226 €
SAVIGNY-LES-BEAUNE	536 184 €	498 535 €	498 535 €	498 535 €	498 535 €	DEZIZE-LES-MARANGES	-9 936 €	-9 932 €	-9 932 €	-9 932 €	-9 932 €	-9 932 €	-9 932 €
TAILLY	67 344 €	61 118 €	61 118 €	61 118 €	61 118 €	EBATY	-4 492 €	-4 488 €	-4 488 €	-4 808 €	-4 808 €	-4 808 €	-4 808 €
VIGNOLES	633 948 €	577 970 €	577 970 €	577 970 €	577 970 €	ECHEVRONNE	-1 047 €	-1 041 €	-1 041 €	-1 526 €	-1 526 €	-1 526 €	-1 526 €
VOLNAY	21 000 €	20 757 €	20 757 €	20 757 €	20 757 €	MEURSANGES				-1 877 €	-1 877 €	-1 877 €	-1 877 €
AUXEVY-DURESSES	4 744 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €	MONTHELIE	-4 940 €	-4 936 €	-4 936 €	-4 936 €	-4 936 €	-4 936 €	-4 936 €
BOUILLAND	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	PARIS L'HOPITAL	-10 758 €	-10 754 €	-10 754 €	-11 304 €	-11 304 €	-11 304 €	-11 304 €
BOUZE-LES-BEAUNE	6 300 €	5 701 €	5 701 €	5 701 €	5 701 €	PERNAND-VERGELESSES	-4 441 €	-4 434 €	-4 434 €	-4 699 €	-4 699 €	-4 699 €	-4 699 €
COMBERTAULT	16 394 €	14 533 €	14 533 €	14 533 €	14 533 €	SANTOSSE	-314 €	-313 €	-313 €	-313 €	-313 €	-313 €	-313 €
CHANGE	7 335 €	7 185 €	7 185 €	7 185 €	7 185 €								

TOTAL DES AC POSITIVES 9 040 241 €

TOTAL DES AC NEGATIVES 80 235,00 €

BP 2024 Synthèse – Données consolidées

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

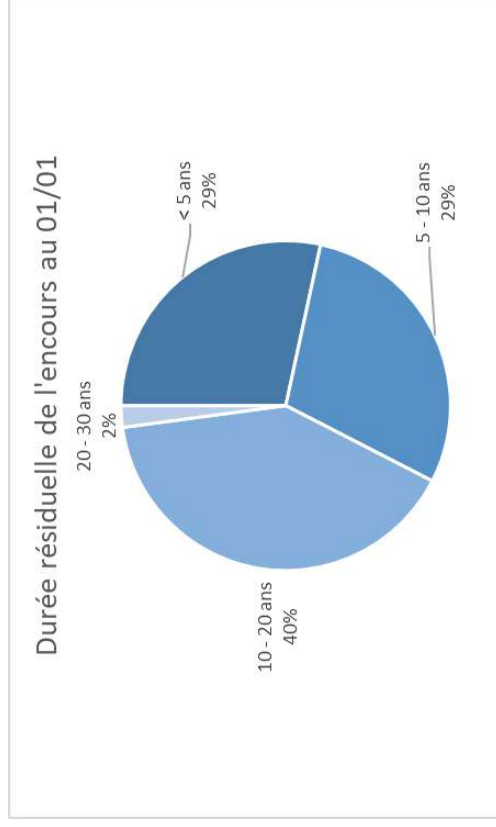
Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

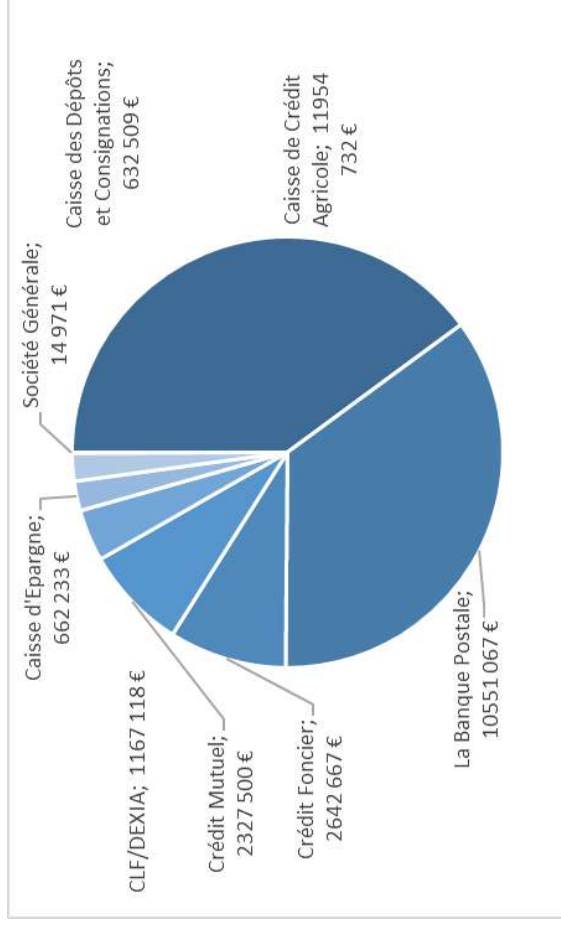
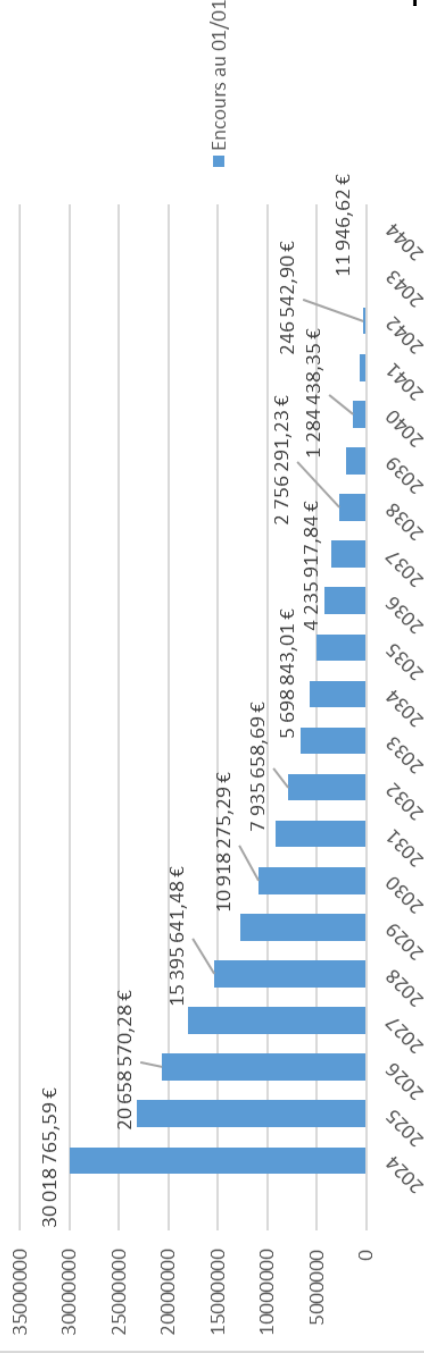


La dette consolidée au 1^{er} janvier 2024

Budget	En cours au 01/01/2024	En cours au 31/12/2024
Budget Principal	8 344 243,99 €	7 526 521,82 €
Budget Eau Potable Affermage	7 112 765,91 €	6 561 774,79 €
Budget Assainissement Collectif Affermage	5 377 714,60 €	4 597 293,52 €
Budget Eau Potable Régie	3 776 750,93 €	3 463 900,55 €
Budget Annexe ZAC Cerisières	2 000 000,00 €	- €
Budget Assainissement Collectif Régie	1 148 449,11 €	1 059 733,47 €
Budget Annexe ZAC Pré Fleury	1 230 000,00 €	- €
ZA LES GOUTEAUX	1 000 000,00 €	- €
Budget Annexe Transport	28 841,05 €	23 621,55 €
	30 018 765,59 €	23 232 845,70 €



Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt

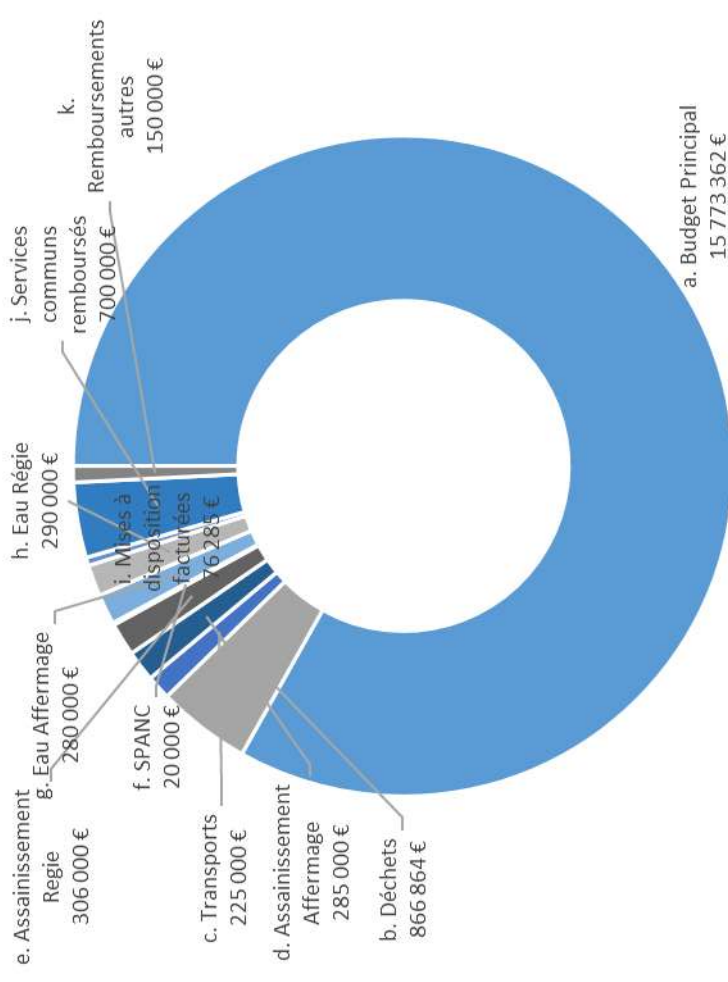


BP 2024 Synthèse – Données consolidées

Les données budgétaires consolidées

Budget	Section Fonctionnement	Section Investissement
Budget Principal	55 387 552,18 €	24 347 426,02 €
Transports	7 518 433,49 €	142 959,47 €
Assainissement	5 209 146,33 €	12 470 478,75 €
Assainissement non collectif	275 181,73 €	368 013,71 €
Eau	4 876 477,19 €	10 515 429,14 €
ZAC Pré Fleury	7 198 178,98 €	6 645 925,52 €
ZAC Cerisières	7 517 247,94 €	6 780 545,94 €
ZA Montagny	311 443,86 €	621 883,72 €
ZAC Templeiers	1 344 962,97 €	1 743 726,14 €
ZAC Porte de Beaune	3 987 189,84 €	2 497 644,53 €
ZA Les Noirots	293 647,75 €	402 532,21 €
ZA En Mareau	1 008 858,51 €	969 095,18 €
ZA En Carouge	415 624,50 €	231 245,00 €
ZA Les Goutaux	4 412 473,41 €	2 962 550,50 €
ZA Corvée Lisabeaux	911 498,00 €	483 496,00 €
Total	100 667 916,68 €	71 182 951,83 €

Les charges de personnel nettes consolidées



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

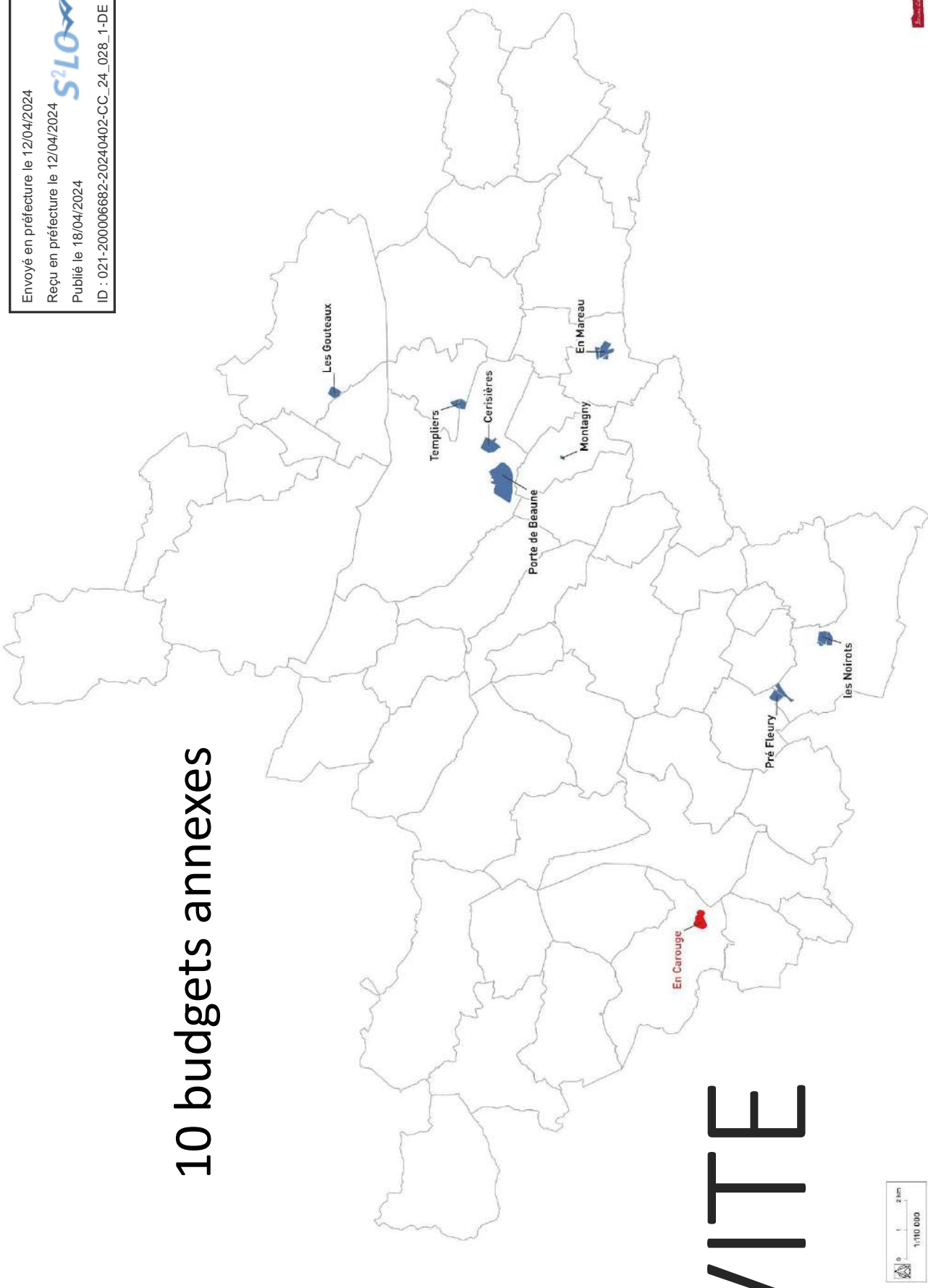
Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



BUDGETS ANNEXES

10 budgets annexes



ZONES D'ACTIVITE

BP 2024 Budgets annexes Zones d'activité

ZAC Pré Fleury



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		1 121 119,22 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	1 541 694,00 €	
Cessions prévues		1 975 103,00 €
Virerement à la section d'investissement	1 121 119,22 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	4 530 933,76 €	4 101 954,76 €
autres charges/recettes	4 432,00 €	2,00 €
Total fonctionnement	7 198 178,98 €	7 198 178,98 €

7 cessions sont prévues en 2024.

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	1 319 900,76 €	
Emprunts prévus	1 230 000,00 €	999 802,54 €
Virerement à la section de fonctionnement		1 121 119,22 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	4 096 024,76 €	4 525 003,76 €
Total investissement	6 645 925,52 €	6 645 925,52 €

ZAC des Tempeliers

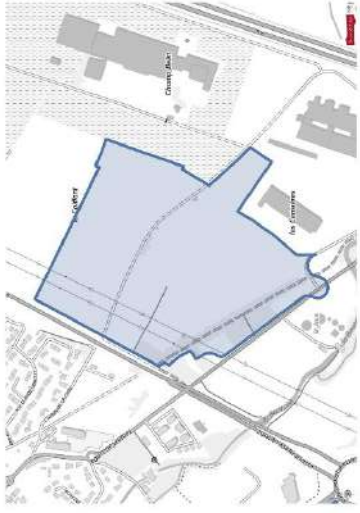


Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		97,90 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	942 000,00 €	
Cessions prévues		0,00 €
Virerement à la section d'investissement	97,90 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	402 863,07 €	1 344 863,07 €
autres charges/recettes	2,00 €	2,00 €
Total fonctionnement	1 344 962,97 €	1 344 962,97 €

Pas de cessions prévues en 2024

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	400 863,07 €	
Emprunts prévus	0,00 €	1 342 765,17 €
Virerement à la section de fonctionnement		97,90 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	1 342 863,07 €	400 863,07 €
Total investissement	1 743 726,14 €	1 743 726,14 €

ZAC des Cerisières



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		958 686,21 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	721 100,00 €	
Cessions prévues		2 795 761,76 €
Virement à la section d'investissement	958 686,21 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	5 830 209,73 €	3 762 797,97 €
autres charges/recettes	7 252,00 €	2,00 €
Total fonctionnement	7 517 247,94 €	7 517 247,94 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	1 026 097,97 €	
Emprunts prévus	2 000 000,00 €	0,00 €
Virement à la section de fonctionnement		958 686,21 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	3 754 447,97 €	5 821 859,73 €
Total investissement	6 780 545,94 €	6 780 545,94 €

8 cessions, pour environ 66 231 m² sont prévues en 2024.

ZAC Porte de BEAUNE



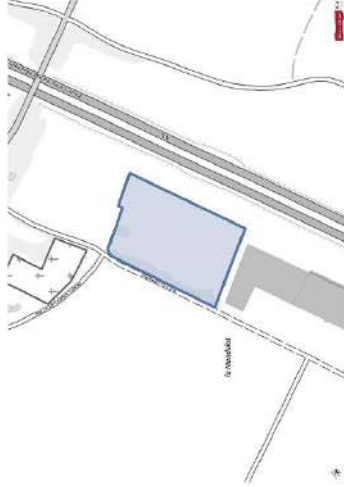
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		37 954,59 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	1 489 543,31 €	
Cessions prévues		1 955 639,33 €
Virement à la section d'investissement	37 954,59 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	2 459 689,94 €	1 993 593,92 €
autres charges/recettes	2,00 €	2,00 €
Total fonctionnement	3 987 189,84 €	3 987 189,84 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	504 050,61 €	
Emprunts prévus	1 993 593,92 €	0,00 €
Virement à la section de fonctionnement		37 954,59 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	0,00 €	2 459 689,94 €
Total investissement	2 497 644,53 €	2 497 644,53 €

2 cessions, pour environ 25 764 m² sont prévues en 2024.

BP 2024 Budgets annexes Zones d'activité

ZA de MONTAGNY



Pas de cessions prévues en 2024

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		- €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	1 000,00 €	
Cessions prévues		0,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	310 441,86 €	311 441,86 €
autres charges/recettes	2,00 €	2,00 €
Total fonctionnement	311 443,86 €	311 443,86 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	310 441,86 €	
Emprunts prévus	0,00 €	311 441,86 €
Virement à la section de fonctionnement		0,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	311 441,86 €	310 441,86 €
Total investissement	621 883,72 €	621 883,72 €

ZAC les Noirots



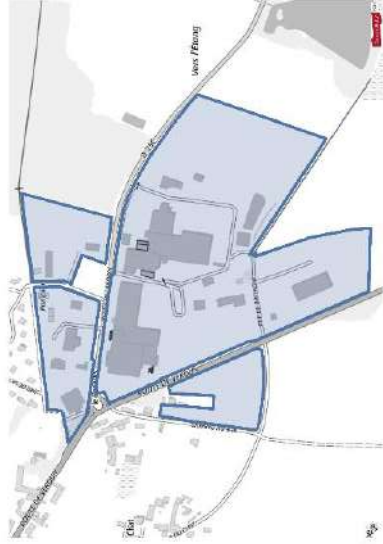
Pas de cessions prévues en 2024

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	1,47 €	
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	184 756,35 €	
Cessions prévues		0,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	108 887,93 €	293 644,28 €
autres charges/recettes	2,00 €	3,47 €
Total fonctionnement	293 647,75 €	293 647,75 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	108 887,93 €	
Emprunts prévus	0,00 €	293 644,28 €
Virement à la section de fonctionnement		0,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	293 644,28 €	108 887,93 €
Total investissement	402 532,21 €	402 532,21 €

BP 2024 Budgets annexes Zones d'activité

ZAC en Mareau



2 cessions, pour environ 12 763 m² sont prévues en 2024.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		7 985,74 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	238 100,00 €	
Cessions prévues		397 173,18 €
Virement à la section d'investissement	7 985,74 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	762 770,77 €	603 697,59 €
autres charges/recettes	2,00 €	2,00 €
Total fonctionnement	1 008 858,51 €	1 008 858,51 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	365 497,59 €	
Emprunts prévus	0,00 €	198 438,67 €
Virement à la section de fonctionnement		7 985,74 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	603 597,59 €	762 670,77 €
Total investissement	969 095,18 €	969 095,18 €

ZAC les Gouteaux



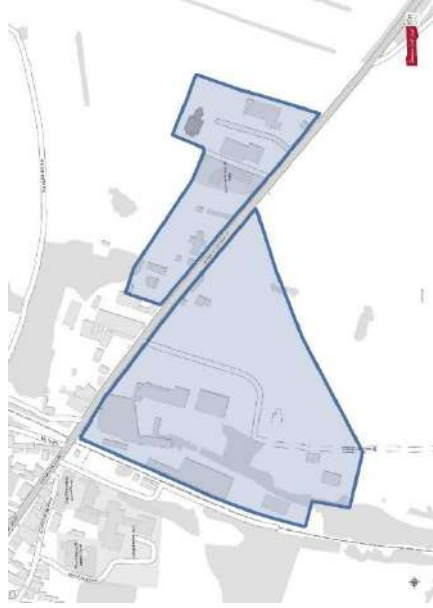
1 cession est prévue en 2024.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		2 312 924,66 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	913 201,00 €	
Cessions prévues		155 040,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	2 967 371,50 €	1 944 506,75 €
autres charges/recettes	531 900,91 €	2,00 €
Total fonctionnement	4 412 473,41 €	4 412 473,41 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	22 864,75 €	
Emprunts prévus	1 000 000,00 €	0,00 €
Virement à la section de fonctionnement		0,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	1 939 685,75 €	2 962 550,50 €
Total investissement	2 962 550,50 €	2 962 550,50 €

BP 2024 Budgets annexes Zones d'activité

ZA En Carouge



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	200 000,00 €	
Cessions prévues		200 000,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	215 622,50 €	215 622,50 €
autres charges/recettes	2,00 €	2,00 €
Total fonctionnement	415 624,50 €	415 624,50 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	15 622,50 €	
Emprunts prévus		15 622,50 €
Virement à la section de fonctionnement		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	215 622,50 €	215 622,50 €
Total investissement	231 245,00 €	231 245,00 €

ZA En Corvée Lisabeau



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté		- €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	428 000,00 €	
Cessions prévues		455 748,00 €
Virement à la section d'investissement		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	483 496,00 €	455 748,00 €
autres charges/recettes	2,00 €	2,00 €
Total fonctionnement	911 498,00 €	911 498,00 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	27 748,00 €	
Emprunts prévus		
Virement à la section de fonctionnement		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	455 748,00 €	483 496,00 €
Total investissement	483 496,00 €	483 496,00 €

BUDGET EAU POTABLE

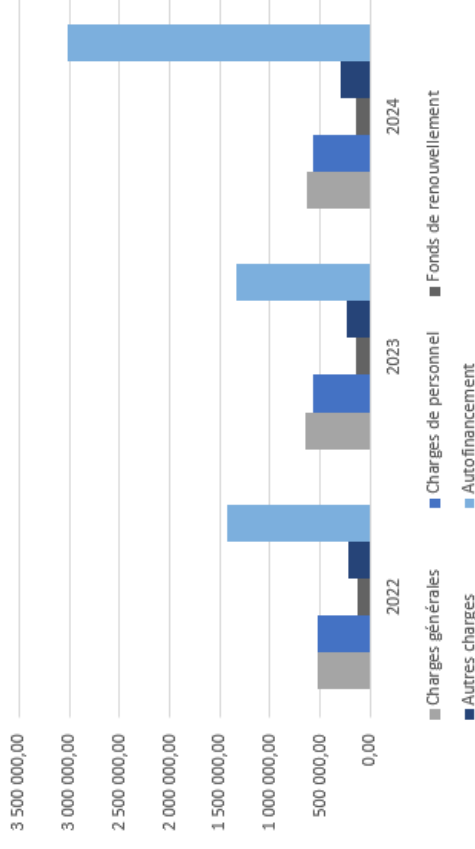


BP 2024 Budget annexe Eau

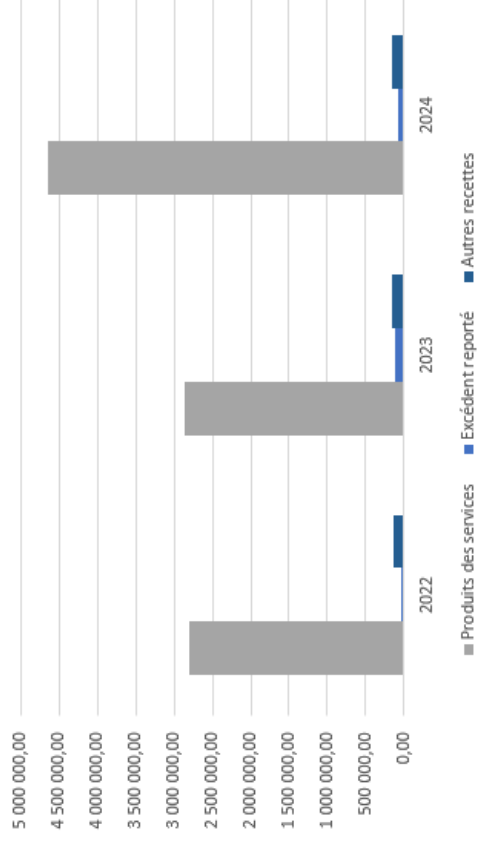
Budget de fonctionnement (global)

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	527 752,00	641 550,81	632 351,00
012	Charges de personnel	521 655,00	573 367,00	570 000,00
014	Atténuations de produits	157 500,00	215 592,00	225 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	3 710,00	24 585,03	31 417,45
66	Charges financières	179 075,00	168 770,00	150 345,92
67	Charges exceptionnelles	38 800,00	41 000,00	116 000,00
68	Fonds de renouvellement	125 557,86	138 000,00	135 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	880 437,97	887 001,00	905 566,24
023	Virement à la section investissement	545 113,62	444 046,78	2 110 796,58
022	Dépenses imprévues	2 547,00	0,00	0,00
	Report de fonctionnement N-1 (RAR)	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	2 982 148,45	3 133 912,62	4 876 477,19
70	Produits des services	2 803 390,14	2 864 444,00	4 641 130,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	1,00	200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	41 616,00	41 400,00
78	Reprise sur provisions	23 066,87	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	40 000,00	114 049,62	80 382,74
042	Opérations d'ordre entre section	115 691,44	113 802,00	113 364,45
	Total recettes de fonctionnement	2 982 148,45	3 133 912,62	4 876 477,19
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



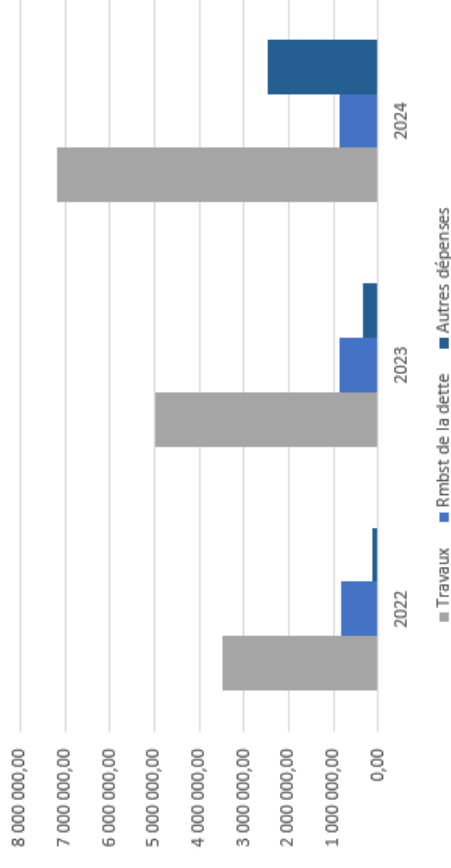
BP 2024 Budget annexe Eau



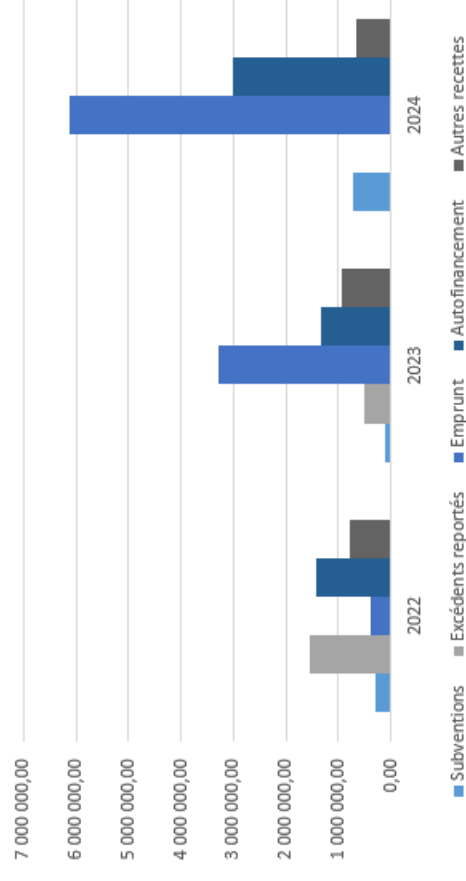
Budget d'investissement Eau (global)

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété	Budgété	Budget
		2022	2023	primitif 2024
16	Remboursement de la dette	843 319,98	865 775,00	864 185,00
20	Immobilisations incorporelles	67 400,00	86 550,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 397 677,51	4 658 338,05	4 560 411,22
23	Immobilisation en cours	3 000,00	226 638,78	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	921 435,41
040	Opérations d'ordre entre section	115 691,44	113 802,00	113 364,45
041	Opérations patrimoniales	3 000,00	226 638,78	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 441 000,00
	Report de travaux N-1 (RAR)	0,00	0,00	2 455 033,06
	Total dépenses d'investissement	4 430 088,93	6 177 742,61	10 515 429,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	773 196,05	710 000,00	656 644,74
13	Subventions d'investissement recues	291 323,00	108 589,00	88 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés	396 550,45	3 291 437,20	6 116 332,58
001	Excédent d'investissement reporté	1 540 467,84	510 029,85	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	545 113,62	444 046,78	2 110 796,58
040	Opérations d'ordre entre section	880 437,97	887 001,00	905 566,24
041	Opérations patrimoniales	3 000,00	226 638,78	0,00
	Report de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00	637 589,00
	Total recettes d'investissement	4 430 088,93	6 177 742,61	10 515 429,14
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses d'investissement

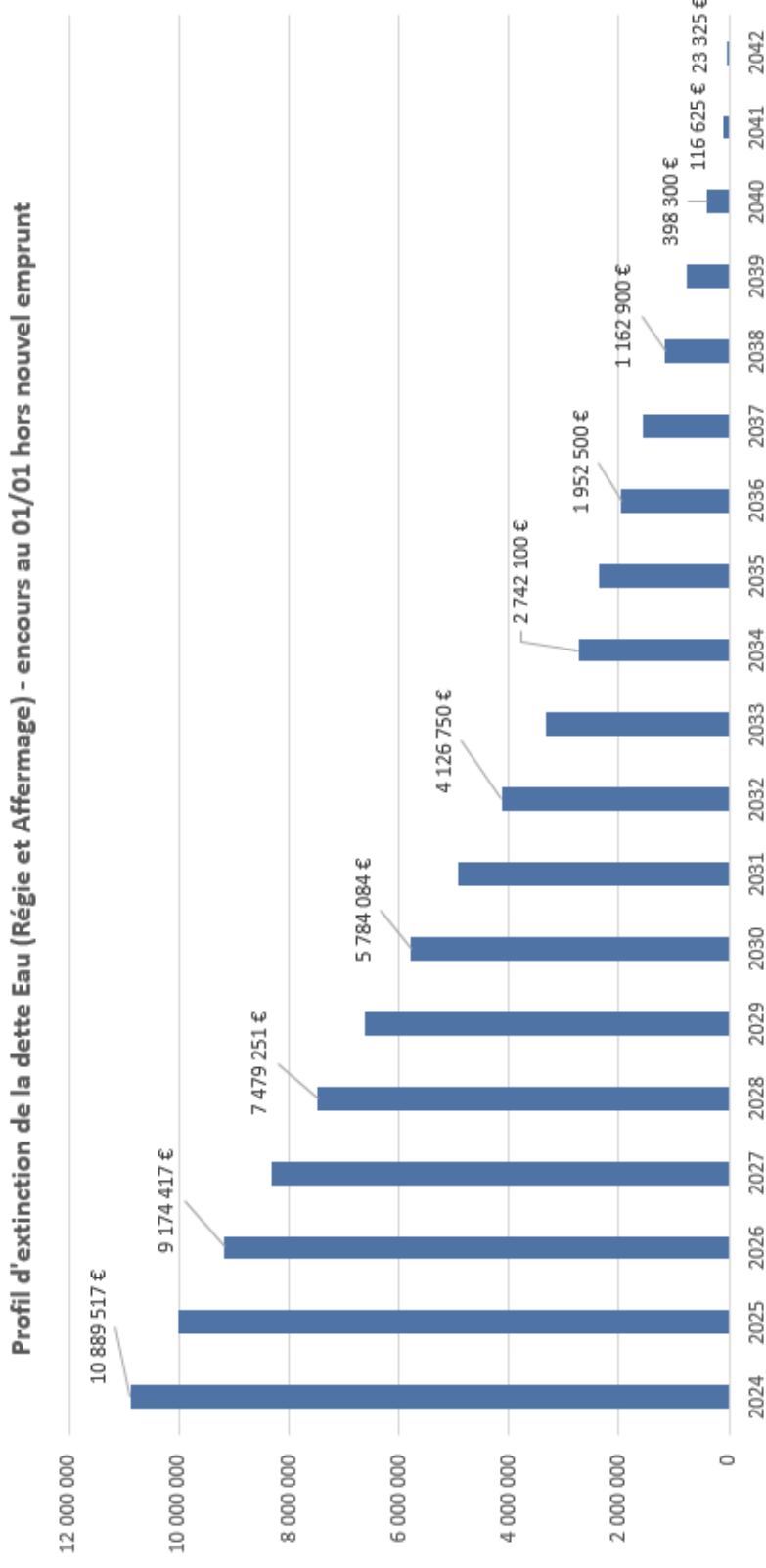


Evolution des recettes d'investissement



Situation de la dette Eau (global)

Au 1er janvier 2024 l'encours de dette du budget Eau est de 10,89M d'euros

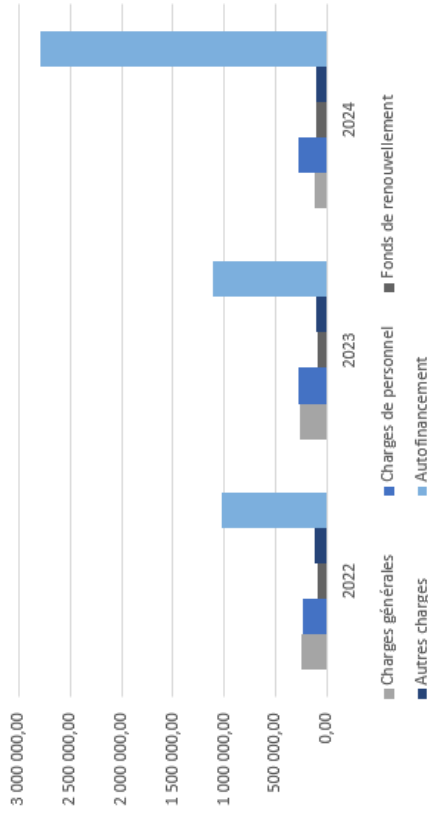


BP 2024 Budget annexe Eau

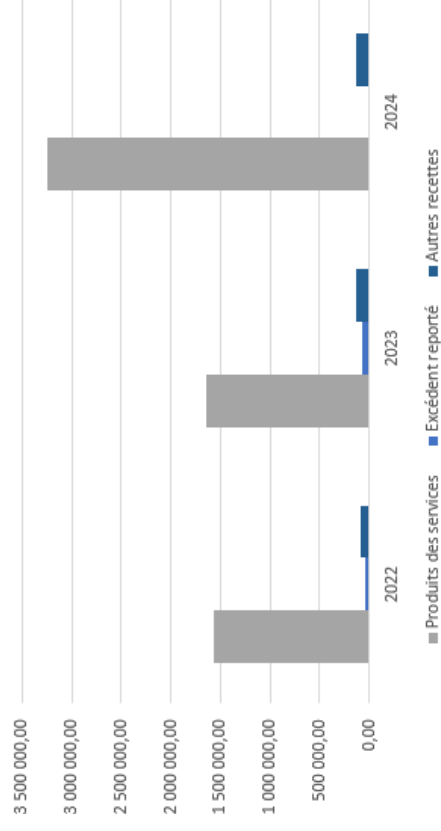
Budget de fonctionnement Eau Affermage

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	244 652,00	260 450,00	113 866,00
012	Charges de personnel	227 443,00	278 367,00	280 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	10,00	0,00	100,00
66	Charges financières	113 920,00	109 270,00	96 718,33
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Fonds de renouvellement	90 000,00	90 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	667 068,28	666 054,00	682 510,54
023	Virement à la section investissement	354 540,06	444 046,78	2 110 796,58
022	Dépenses imprévues	2 547,00	0,00	0,00
	Report de fonctionnement N-1 (RAR)	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	1 701 180,34	1 849 187,78	3 384 991,45
70	Produits des services	1 568 900,00	1 650 000,00	3 253 500,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	1,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	41 616,00	41 400,00
002	Excédent de Fct reporté	40 000,00	67 141,78	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	92 280,34	90 429,00	89 991,45
	Total recettes de fonctionnement	1 701 180,34	1 849 187,78	3 384 991,45
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

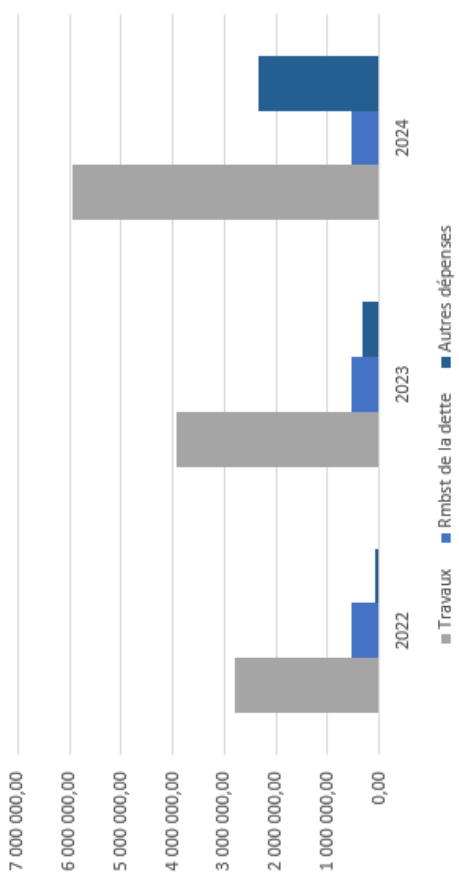


BP 2024 Budget annexe Eau

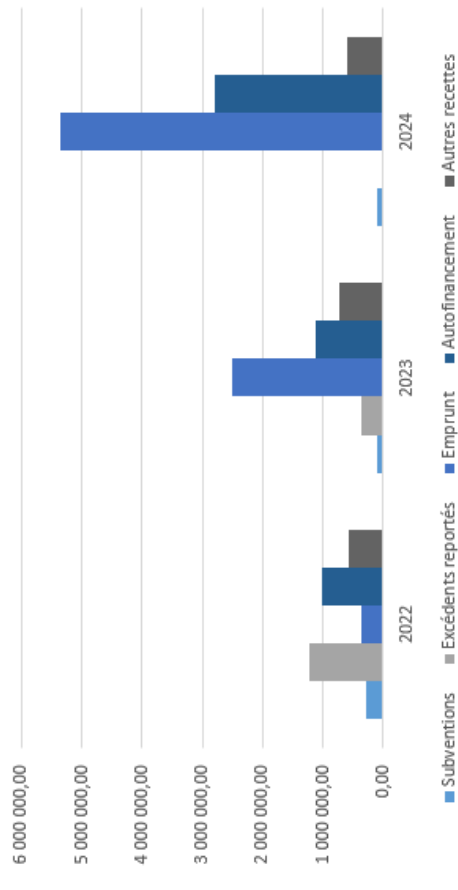
Budget d'investissement Eau Affermage

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	532 894,98	551 025,00	551 285,00
20	Immobilisations incorporelles	52 400,00	86 550,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 754 273,68	3 606 256,52	3 756 361,22
23	Immobilisation en cours	3 000,00	226 638,78	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	800 806,63
040	Opérations d'ordre entre section	92 280,34	90 429,00	89 991,45
041	Opérations patrimoniales	3 000,00	226 638,78	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 441 000,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	0,00	2 037 634,94
	Total dépenses d'investissement	3 437 849,00	4 787 538,08	8 837 079,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	562 095,20	500 000,00	588 435,21
13	Subventions d'investissement recues	269 323,00	86 589,00	66 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés	353 536,34	2 499 800,65	5 351 247,91
001	Excédent d'investissement reporté	1 228 286,12	364 408,87	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	354 540,06	444 046,78	2 110 796,58
040	Opérations d'ordre entre section	667 068,28	666 054,00	682 510,54
041	Opérations patrimoniales	3 000,00	226 638,78	0,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00	37 589,00
	Total recettes d'investissement	3 437 849,00	4 787 538,08	8 837 079,24
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement

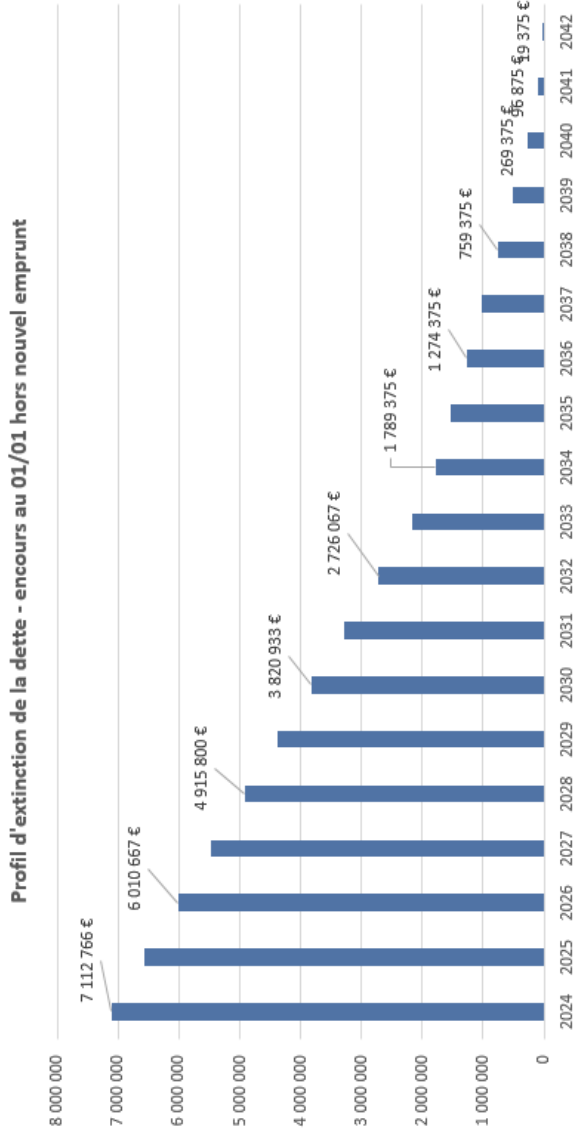


BP 2024 Budget annexe Eau



Situation de la dette Eau Affermage

Au 1er janvier 2024 l'encours de dette du budget Eau Affermage est de 7,11M d'euros



Ratios

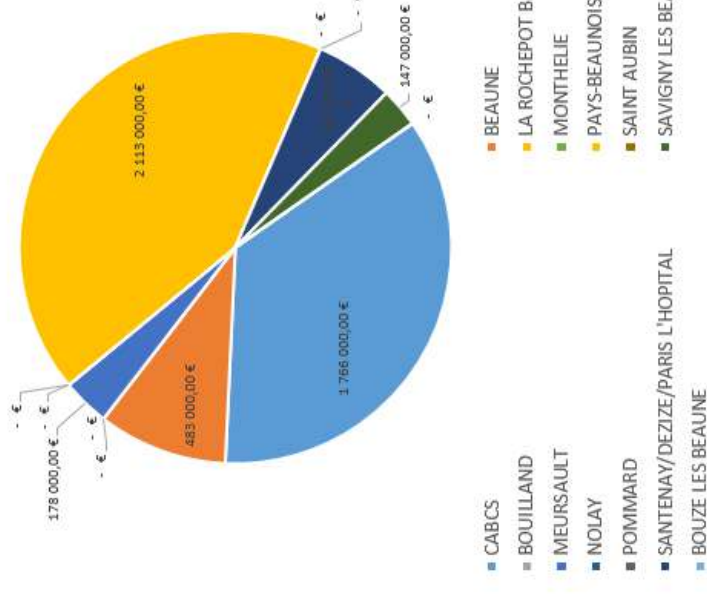
Nombre d'abonnés 2022 : 20 611
M³ 2022 : 3 009 251

- Encours de la dette par abonné au 1er janvier : 345,10 €
- Coût annuel de la dette par abonné : 31,44 €
- Coût des travaux (dont crédits reportés) par abonné : 288,87 €
- Montant des subventions escomptées (dont les crédits reportés) : 5,05 €

BP 2024 Budget annexe Eau – Affermage – PPI synthétique

Répartition des investissements en 2024

Antennes	2024	2025	2026	2027	2028
CABCS	1 766 000,00 €	1 256 000,00 €	1 396 000,00 €	1 100 000,00 €	1 000 000,00 €
BEAUNE	483 000,00 €	310 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
BOUILLAND	- €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
LA ROCHEPOT BAUBIGNY	- €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
MEURSAULT	178 000,00 €	231 000,00 €	224 000,00 €	- €	- €
MONTHELIE	- €	135 400,00 €	210 400,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
NOLAY	- €	370 000,00 €	218 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
PAYS-BEAUNOIS	2 113 000,00 €	3 188 000,00 €	2 030 000,00 €	2 745 000,00 €	1 840 000,00 €
POMMARD	- €	535 000,00 €	135 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
SAINT AUBIN	- €	110 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €
SANTENAY/DEZIZE/PARIS L'HOPITAL	292 000,00 €	309 000,00 €	180 000,00 €	240 000,00 €	- €
SAVIGNY LES BEAUNE	147 000,00 €	380 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	72 000,00 €
BOUZE LES BEAUNE	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses	4 979 000,00 €	6 859 400,00 €	4 908 400,00 €	4 760 000,00 €	3 517 000,00 €



Patrimoine

Linéaire de réseau : 609 kms

Nombre d'abonnés (2022) : 19 249 unités

Rendement (2022) : Beaune 86,9 %, Ex SIVOM Pays beaunois : 78,8 %

Pour 2024, prévision de renouvellement a environ 1,1 %.

L'activité principale du Service comprend le suivi du délégataire, l'exécution du budget de renouvellement et les travaux neufs. Les techniciens de secteur sont en relation continue avec les communes pour coordonner les travaux et instruire les demandes d'urbanisme en nombre croissant.

BP 2024 Budget annexe Eau – Affermage – Mots du service

Projeté 2024

Le budget d'investissement 2024 rentre en cohérence avec les orientations du SDAEP (Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable), avec les opérations liées à la signature de l'avenant 2 du contrat de DSP Eau Potable ainsi que les nouvelles recettes attendues suite au vote en décembre des nouveaux tarifs

L'année 2024 sera d'abord celle de la construction de 2 unités de traitement d'eau potable sur les puits de Vignoles pour 2 millions d'euros HT. C'est VEOLIA qui est en charge des travaux dans le cadre de l'avenant 2 de la DSP.

En 2024, 16 Communes seront également concernées par des travaux de renouvellement de canalisation. On peut citer un linéaire important qui sera réalisé sur les Communes de Corcelles et Ebaty en parallèle de la création du réseau d'assainissement collectif (2 km environ). 630 ml devraient également être posés sur CHASSAGNE-MONTRACHET.

D'autres tronçons seront remplacés sur BEAUNE, CHOREY-LES-BEAUNE, CORGENGOUX, CORPEAU, COMBERTAULT, CORBERON, MARIIGNY-LES-REULLEE, MEURSAULT, PARIS-L'HOPITAL, SANTENAY, SAVIGNY-LES-BEAUNE, VIGNOLES et LADOIX-SERRIGNY.

BP 2024 Budget annexe Eau – Affermage – PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

EAU AFFERMAGE - 2024 à 2028

		2024	2025	2026	2027	2028
ANTENNES	Descriptions					
	renouvellement de canalisations - pièces fontainerie	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	travaux de reprise du génie-civil sur réservoirs et stations (priorité 1 SDAEP)	85 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
	nouvelle ressource : Etude projective zone noyée de la Bouzaize	55 000,00 €	104 000,00 €	104 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	Etude tarifaire prix de l'eau	10 000,00 €				
	Etude BAC	95 000,00 €				
	TRAVAUX pour sécurisation et sécurisation alimentation suite SDAEP	1 441 000,00 €	452 000,00 €	592 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
	renouvellement conduite puits Vignoles- réservoir Volnay	30 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
	TOTAL CABCS	1 766 000,00 €	1 256 000,00 €	1 396 000,00 €	1 100 000,00 €	1 000 000,00 €
	renouvellement conduite	442 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
	Travaux usine Bouzaize	33 000,00 €				
	Travaux usine Bouzaize	8 000,00 €				
	Travaux usine Bouzaize		60 000,00 €			
	TOTAL BEAUNE	483 000,00 €	310 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
	protection source En Raffin		35 000,00 €			
	renouvellement réseau			35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
	TOTAL BOUILLAND	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
LA ROCHEPOT	renouvellement de conduite			60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
	TOTAL LA ROCHEPOT	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
BAUBIGNY	TOTAL BAUBIGNY	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	renouvellement réseau AEP rue du Moulin Landin avec travaux eu					
	Rue Martray (95 k€) 200 ml Ø100 / 15 ml Ø60 / 30 bchmt prog voirie 2023					
	RD113b (Mazeray) 580 ml Ø125 / 55 bchmts Prog voirie 2024	178 000,00 €				
	RD113b (Velle) attente retour Veolia 150 ml Ø125 / 35 bchmts Prog voirie 2024		231 000,00 €			
	Rue des Ecoles 340 ml Ø100 / 20 bchmts Prog voirie 2023			210 000,00 €		
	captage MEURSAULT			14 000,00 €		
MEURSAULT	TOTAL MEURSAULT	178 000,00 €	231 000,00 €	224 000,00 €	0,00 €	0,00 €

BP 2024 Budget annexe Eau – Affermage – PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

ANTENNES	Descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
MONTHELIE	Mise en place système chloration source mont Millan + brcht électrique			80 000,00 €		
	renouvellement réseau		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	renouvellement conduite transport source Montheilie située à Auxey Duresses		80 400,00 €	80 400,00 €		
	cloture de la parcelle source Mont Millan		5 000,00 €			
	TOTAL MONTHELIE	0,00 €	135 400,00 €	210 400,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
NOLAY	cloture périmètre immédiat source Coyot			14 000,00 €		
	cloture périmètre immédiat source Cul de pré			14 000,00 €		
	Renouvellement Menaults		180 000,00 €			
	renouvellement		190 000,00 €	190 000,00 €		
	NOLAY renouvellement de réseaux (vétusté) : secteur Menault/ Rte de Cirey (sortie réservoir)					170 000,00 €
	TOTAL NOLAY	0,00 €	370 000,00 €	218 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
	Rue Truchot	170 000,00 €				
PB-LEVERN	Rue de L'église		70 000,00 €			
	Corpeau - rue du Pont de paris			120 000,00 €	120 000,00 €	
BLIGNY	Levernois - diverses rues		50 000,00 €			
	Rues diverses		80 000,00 €	80 000,00 €		
MONTAGNY	Hameau du Poil -Suite renouvellement (rue de la Solle à Grande rue) -TR3		181 000,00 €			
	Reprise branchements du lotissement Esmeix (3 rues)		135 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €	
	rue du parterre P3 SDAEP - rue de la murée P2 SDAEP- place du grand four P2 SDAEP		70 000,00 €			
CHASSAGNE	Rue du petit puits P1 SDAEP		40 000,00 €			
	Rue charles Paquet/in P3 SDAEP/Place Saint Martin P2 SDAEP/Ruelle des REBICHET P2 SI	300 000,00 €				
PUIGNY	Rues diverses					
	Rue de l'Etang	110 000,00 €				
MARIGNY LES REUILLEE						

BP 2024 Budget annexe Eau – Affermage – PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



ANTENNES	Descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
CORCELLE	Corcelles Les Arts, Ebaty, Masse - rues diverses (coordination tix EU)AP 2020-03	800 000,00 €	456 000,00 €			
MERCEUIL	Adduction Cissey à Corcelotte distribution Rue Paul Masson en 3 tranches -Merceuil Bourg (moins prioritaire que Corcelotte) Merceuil - distribution hameau Cissey (de Sortie Merceuil à Entrée Cissey rue Louis Courtot)		150 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
SAINTE MARIE LA BLANCHE	Sainte Marie La Blanche - rues diverses	15 000,00 €	90 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
MEURSANGES	LABORDE-Impasse du parc-renouvellement réseau Meursanges-adduction D111k Meursanges à Pleuvey et Agnay		130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	
CORGENGOUX	Adduction Corgengoux-D23 (vers Meursanges) Rue de Chamilly Corgengoux distribution D2-route de Verdun Corgengoux -adduction vers Hameau Grosbois - 1700m a faire sans bt	82 000,00 €	130 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
CORBERON	Adduction rue de Villy (D2) jusqu'au croisement + rue Magnien	157 000,00 €	70 000,00 €			
CHEVIGNY EN VALLIERE	Distribution Bourg Rue Mercey (500ml)/Agney/Chemin de la Borde		160 000,00 €			
ALOXE CORTON	Conduite alimentation bâche Permand Réservoir ALOXE		140 000,00 €	80 000,00 €		
LADDOIX	Rue Saint Marcel renouvellement réseau hameau de Neuvelle rue des Rossignols	183 000,00 €	138 000,00 €			

BP 2024 Budget annexe Eau – Affermage – PPI détaillé



ANTENNES	Descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
CHOREY	70 000,00 €					
RUFFEY LES BEAUNE	rue d'Aloxe Corton prog voirie trottoirs par la commune renouvellement réseau hameau de Neuville rue des Rossignols rue Joseph Bard 90 000,00 € rue des Chobins 162 000,00 € Ruffey les Beaune - renouvellement rue des Viaux 100 000,00 € rue de vergy 150 000,00 € rue de Pralot Station de Pernand					
PERNAND						
ECHEVRONNE	rue de l'église et rue Mauthier 50 000,00 € Station de Changey 5 000,00 €					
VIGNOLES	rue du Bourg rue des châteaux (+ reprise branchements lot Champy très fuyards + reprise enrobés trottoir par commune en 2023) 196 000,00 €					
VOLINAY	Volnay - diverses rues : vétusté 130 000,00 € Réservoirs Haut conduite maillage Volnay-Montheilie 140 000,00 €					
TALLY	Route de Beaune adduction-2 tranches 150 000,00 €					
PB-COMB	Impasse route de challanges 30 000,00 €					
PAYS BEAUNOIS	communes Ex SIVOM 1 500 000,00 € protection P1 P4 21 000,00 €					
TOTAL PAYS BEAUNOIS		2 113 000,00 €	3 188 000,00 €	2 030 000,00 €	2 745 000,00 €	1 840 000,00 €
POMMARD	acquisition parcelle source pré blondot protection captage Pré Blondot 40 000,00 € diverses rues - renouvellement réseaux 95 000,00 € Rue d'Ivry (RD17) Interco Beaune / Pommard suivant SD 400 000,00 €	0,00 €				
TOTAL POMMARD		0,00 €	535 000,00 €	135 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

BP 2024 Budget annexe Eau – Affermage – PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

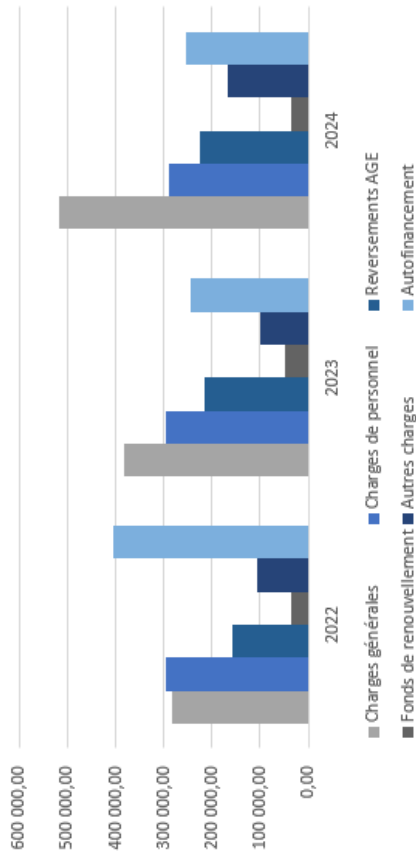
ANTENNES	Descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
SAINT AUBIN	renouvellement réseau rue du château (priorité 1 et 2 sdaep)		100 000,00 €	100 000,00 €		
	renouvellement réseau rue du Ban (priorité 1 SDAEP) défrichement et cloture du captage + drainage ruisseau		10 000,00 €			
	TOTAL SAINT AUBIN	0,00 €	110 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
SANTENAY	SANTENAY source SAINT JEAN		10 000,00 €			
	SANTENAY source SAINT JEAN		34 000,00 €			
	SANTENAY diverses rues			50 000,00 €	50 000,00 €	
	SANTENAY - Rue de Lavau	162 000,00 €				
	DEZIZE			50 000,00 €	50 000,00 €	
DEZIZE LES MARANGES	DEZIZE - Place Saveron (P1 SDAEP) / Rue des Maranges (p3 sdaep)		105 000,00 €			
	DEZIZE - Route de Nolay (P2 SDAEP)		50 000,00 €			
	PARIS L'HOPITAL rue des bayards (phase 1 et 2) (p2 sdaep) route de St Sermin (300m)	130 000,00 €	110 000,00 €			
PARIS L'HOPITAL	PARIS L'HOPITAL renouvellement rue de Créot			80 000,00 €		140 000,00 €
	TOTAL SANTENAY-DEZIZE-PARIS L'HOPITAL	292 000,00 €	309 000,00 €	180 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €
SAVIGNY LES BEAUNE	renouvellement conduite diverses rues			70 000,00 €	70 000,00 €	72 000,00 €
	Rue Docteur Guyot					
	Rue J Germain	147 000,00 €	230 000,00 €			
	Rue J Pesquidoux et rue Chanoine Donin		150 000,00 €			
	TOTAL SAVIGNY LES BEAUNE	147 000,00 €	380 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	72 000,00 €
BOUZE LES BEAUNE	TOTAL BOUZE LES BEAUNE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL	4 979 000,00 €	6 859 400,00 €	4 908 400,00 €	4 760 000,00 €	3 517 000,00 €

BP 2024 Budget annexe Eau

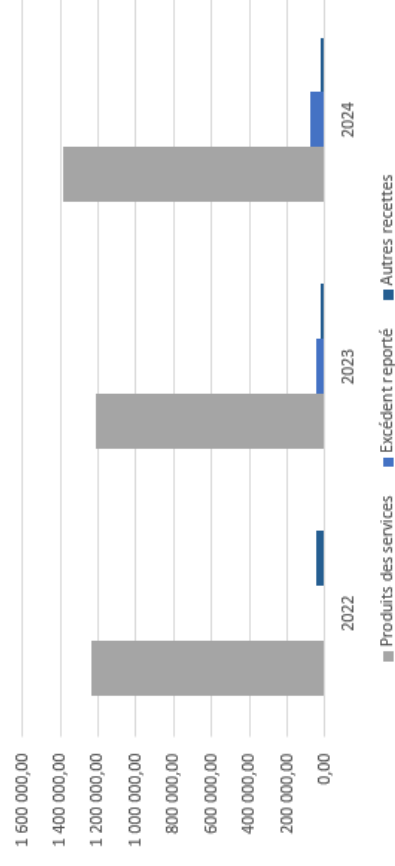
Budget de fonctionnement Eau Régie

Chapitre	Libellé chapitre	Budgeté 2022	Budgeté 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	283 100,00	381 100,81	518 485,00
012	Charges de personnel	294 212,00	295 000,00	290 000,00
014	Atténuations de produits	157 500,00	215 592,00	225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 700,00	24 585,03	31 317,45
66	Charges financières	65 155,00	59 500,00	53 627,59
67	Charges exceptionnelles	37 800,00	40 000,00	115 000,00
68	Fonds de renouvellement	35 557,86	48 000,00	35 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	213 369,69	220 947,00	223 055,70
023	Virement à la section investissement	190 573,56	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Reports fonctionnement N-1 (RAR)	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	1 280 968,11	1 284 724,84	1 491 485,74
70	Produits des services	1 234 490,14	1 214 444,00	1 387 630,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur provisions	23 066,87	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	0,00	46 907,84	80 382,74
042	Opérations d'ordre entre section	23 411,10	23 373,00	23 373,00
	Total recettes de fonctionnement	1 280 968,11	1 284 724,84	1 491 485,74
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



BP 2024 Budget annexe Eau

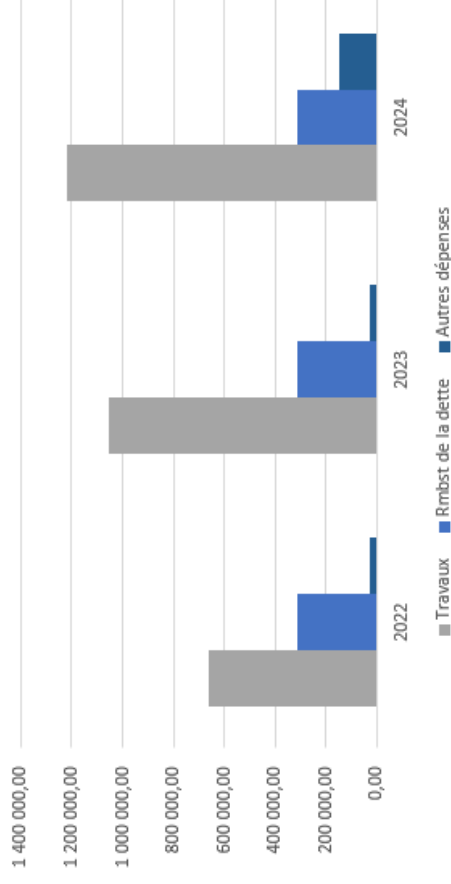
Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



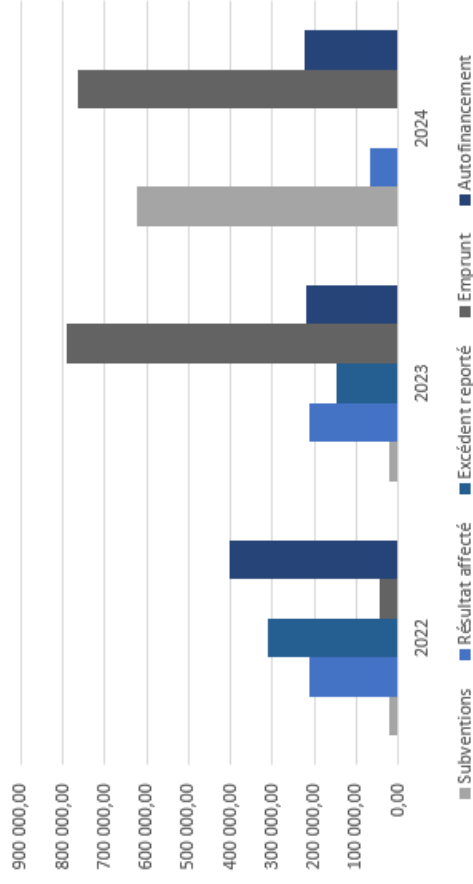
Budget d'investissement Eau Régie

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	310 425,00	314 750,00	312 900,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	643 403,83	1 052 081,53	804 050,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	120 628,78
040	Opérations d'ordre entre section	23 411,10	23 373,00	23 373,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	0,00	417 398,12
	Total dépenses d'investissement	992 239,93	1 390 204,53	1 678 349,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	211 100,85	210 000,00	68 209,53
13	Subventions d'investissement recues	22 000,00	22 000,00	22 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	43 014,11	791 636,55	765 084,67
21	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	312 181,72	145 620,98	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	190 573,56	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	213 369,69	220 947,00	223 055,70
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00	600 000,00
	Total recettes d'investissement	992 239,93	1 390 204,53	1 678 349,90
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



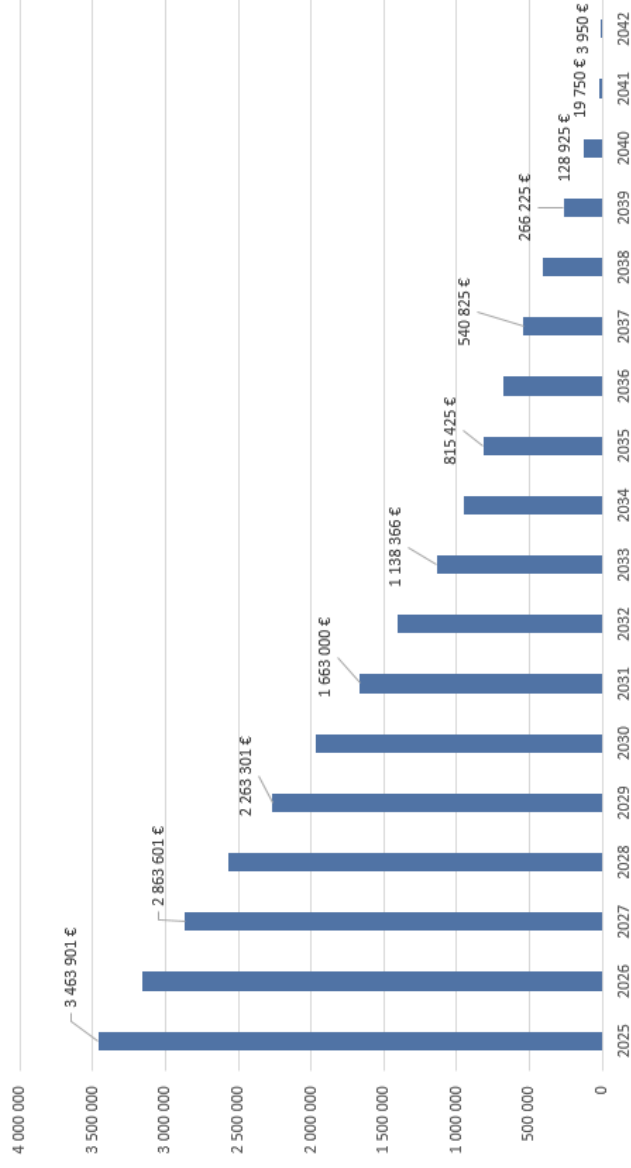
BP 2024 Budget annexe Eau



Situation de la dette Eau Régie

Au 1er janvier 2024 l'encours de dette du budget Eau Régie est de 3,78M d'euros

Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



Ratios

Nombre d'abonnés 2022 : 3 652
M³ 2022 : 375 432

207

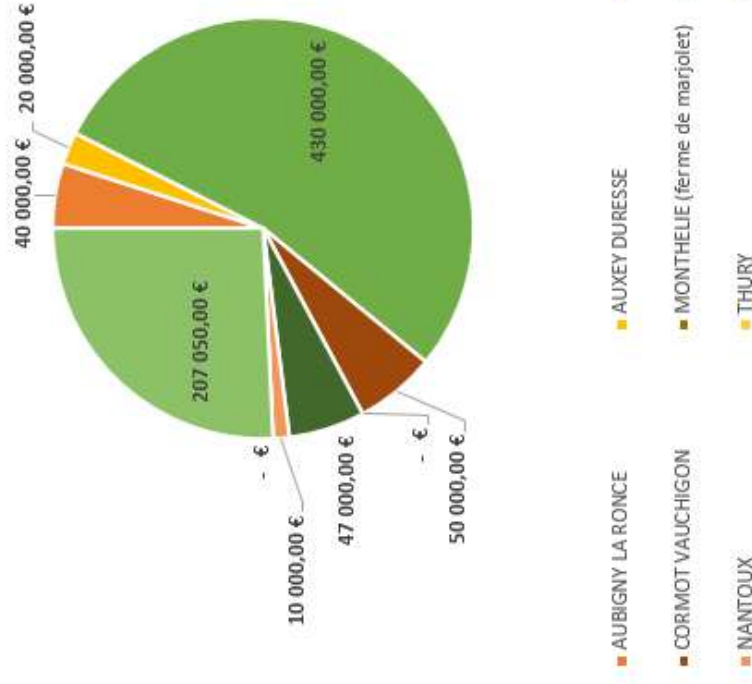
- Encours de la dette par abonné au 1er janvier : 1 034,16 €
- Coût annuel de la dette par abonné : 100,36 €
- Coût des travaux (dont crédits reportés) par abonné : 334,46 €
- Montant des subventions escomptées (dont les crédits reportés) : 170,32 €

BP 2024 Budget annexe Eau - Régie - PPI synthétique



Répartition des investissements 2024

Antennes	2024	2025	2026	2027	2028
AUBIGNY LA RONCE	40 000,00 €	200 000,00 €	252 000,00 €	182 000,00 €	40 000,00 €
AUXEY DURESSE	20 000,00 €	130 000,00 €	220 000,00 €	- €	- €
CHAGNY	430 000,00 €	1 135 000,00 €	905 000,00 €	830 000,00 €	595 000,00 €
CORMOT VAUCHIGON	50 000,00 €	50 000,00 €	180 000,00 €	- €	- €
MONTHELIE (ferme de marjolet)	- €	25 000,00 €	- €	- €	- €
MOLINOT	47 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
NANTOUX	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €
THURY	- €	90 000,00 €	- €	90 000,00 €	- €
CABCS	207 050,00 €	228 000,00 €	178 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €
Total des dépenses	804 050,00 €	1 933 000,00 €	1 810 000,00 €	1 370 000,00 €	903 000,00 €



BP 2024 Budget annexe Eau - Régie - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

Antennes	Descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
AUBIGNY LA RONCE	interconnexion réseau la chassagne le bourg nouveau captage Etude - 150 000 € 20 000,00 €		150 000,00 €		182 000,00 €	
	rue des tonneliers + rue de la sarrée sortie réservoir + vidange	40 000,00 €	50 000,00 €	212 000,00 € 40 000,00 €		40 000,00 €
	TOTAL AUBIGNY LA RONCE	40 000,00 €	200 000,00 €	252 000,00 €	182 000,00 €	40 000,00 €
	sources creux de borgey + Norie AP 2021-03 : Renouvellement conduite renouvellement des UV renforcement conduite moulin prunier	10 000,00 € 110 000,00 € 10 000,00 €	10 000,00 € 110 000,00 € 10 000,00 €	100 000,00 € 120 000,00 €		
	TOTAL AUXEY DURESSES	20 000,00 €	130 000,00 €	220 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Usine de traitement des pesticides fourniture pour travaux Réseaux divers chemin du genetay AP à 2022-02: rue des anciens d'algerie renouvellement conduite renouvellement conduite rue des Creusottes AP 2022-02: travaux conjoints avec commune de Chagny DMO rue Docteur Angelier AP à créer : rue de wissen/11 novembre /léon saccard renouvellement conduite AP 2022-02: Muriers / Mollepierre renouvellement fonte et amiante extension renfort incendie chemin vert renouvellement conduite AC forage Paquier Fané Rue Marcel ARNAULT route de Givry- renouvellement conduite rue EJ Marey-renouvellement conduite Boulevard de la liberté-renouvellement conduite rue de l'artichaut-renouvellement réseau	20 000,00 € 40 000,00 €	20 000,00 € 40 000,00 €	20 000,00 € 40 000,00 €	20 000,00 € 40 000,00 €	20 000,00 € 40 000,00 €
		25 000,00 € 75 000,00 €	150 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	
		120 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
		50 000,00 €	80 000,00 €	130 000,00 € 120 000,00 €		130 000,00 € 85 000,00 €
CHAGNY						

BP 2024 Budget annexe Eau - Régie - PPI détaillé

Antennes	Descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
	rue du pavillon-renouvellement réseau			85 000,00 €		
	rue du sac-renouvellement réseau				95 000,00 €	95 000,00 €
	ruelle du sac +place théâtre					100 000,00 €
	rue des champs fleuris-renouvellement réseau en amiante		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	conduites rue du 19 mars				140 000,00 €	
	Rte de Remigny après SNCF	75 000,00 €				
	Rte de Remigny (suivant zonage ASST)	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	125 000,00 €	
	préalocisateurs LORAWAN	80 000,00 €	80 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €
	vidanges réservoirs bas services		200 000,00 €			
	renouvellement ou création forages		200 000,00 €		100 000,00 €	
	TOTAL CHAGNY	430 000,00 €	1 135 000,00 €	905 000,00 €	830 000,00 €	595 000,00 €
	renouvellement conduite réservoirs	25 000,00 €				
	mise en place de vannes sur réseaux	25 000,00 €	50 000,00 €			
	sécurisation vauchignon (interconnexion)			180 000,00 €		
	dévolement conduite sortie réservoir cormot					
	TOTAL CORMOT VAUCHIGNON	50 000,00 €	50 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTHELIE						
ferme de marjolet	sur CABCS-travaux bâtiment pour DOA		25 000,00 €			
	TOTAL MONTHELIE	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	captage de Vernicourt -					
	tuyauterie interne réservoir + vidange	25 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €		
	étanchéité bache					100 000,00 €
	nouveau captage					
	Armoire électrique	10 000,00 €				
	Impasse des Ouches	12 000,00 €				
	TOTAL MOLINOT	47 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	rue léonard + rue de la gare	10 000,00 €				
NANTOUX						
	TOTAL NANTOUX	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	maillage du réseau ou renouvellement antenne		90 000,00 €			
THURY						
	TOTAL THURY	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €

BP 2024 Budget annexe Eau - Eau Régie - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

EAU REGIE - 2024 à 2028						
Antennes	Descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
	petit matériel	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
	matériel informatique	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	compteurs d'eau	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	GMAO AEP	18 000,00 €				
	réseaux divers toutes antennes	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	mise à jours SOFREL	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
CABCS	mise en place de regards compteurs sur le domaine public	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	menuiserie métallique, garde corps, trappes...étanchéité toiture,					
	peinture, maçonnerie	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
	armoires électriques et améliorations	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
	pompes et moteurs	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	3 chaises	1 050,00 €				
	véhicule	30 000,00 €	50 000,00 €			
	TOTAL GENERAL	207 050,00 €	228 000,00 €	178 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €
		804 050,00 €	1 933 000,00 €	1 810 000,00 €	1 370 000,00 €	903 000,00 €

BP 2024 Budget annexe Eau - Régie - Mot du service

Patrimoine

Linéaire de réseau : 107 kms

Nombre d'abonnés (2022) : 3 633 unités

Rendement Chagny (2022) : 86.2 %

La Régie est en charge de l'exploitation et du renouvellement des installations de traitement et de distribution ainsi que de la gestion des usagers de l'eau potable sur son territoire. Une astreinte 24h/24 est assurée pour les urgences.

En 2023 – début 2024, 1 443 ml de réseau ont été renouvelés, en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

212

Projeté 2024

Pour 2024, les investissements envisagés concernent principalement AUBIGNY-LA-RONCE, CHAGNY, CORMOT-VAUCHIGNON et MOLINOT.

Pour le reste du périmètre, seules les opérations urgentes seront réalisées (environ 50% sur CHAGNY) ainsi que les opérations de renouvellement courantes. Le renouvellement périodique des compteurs est aussi concerné.

Les dépenses de fonctionnement continuent d'être impactées par les hausses de coût des matières premières, de l'énergie et des fournitures. Les quantités demeurent néanmoins maîtrisées et stables. Par ailleurs, les visites décennales des forages qui n'ont pas pu être réalisées en 2023 d'eau potable constituent des dépenses de fonctionnement exceptionnelles d'environ 125 k€ également.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



BUDGET ASSAINISSEMENT

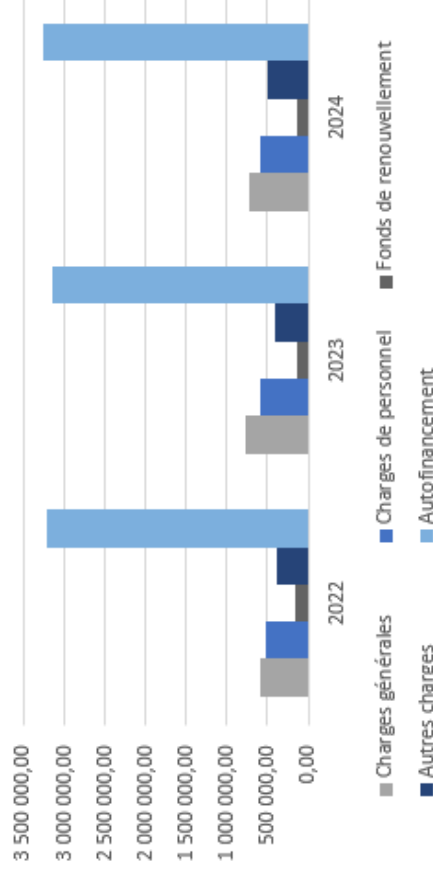


BP 2024 Budget Assainissement

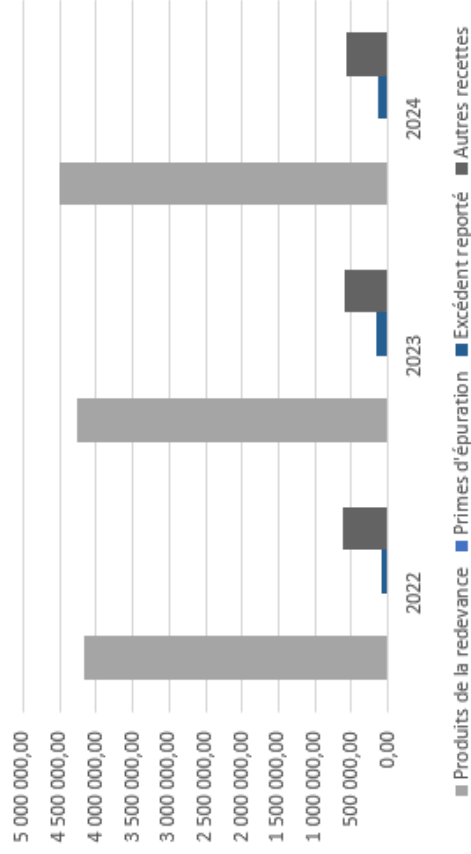
Budget de fonctionnement (global)

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	591 240,00	762 037,00	720 340,00
012	Charges de personnel	527 677,00	592 997,00	591 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 730,00	41 216,00	39 010,00
66	Charges financières	284 040,00	262 730,00	230 448,64
67	Charges exceptionnelles	89 116,00	93 500,00	153 500,00
68	Fonds de renouvellement	156 033,21	135 000,00	145 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 944 072,13	1 959 891,00	1 978 642,03
023	Virement à la section investissement	1 277 052,61	1 179 849,58	1 281 205,66
022	Dépenses imprévues	1 396,00	8 619,00	70 000,00
014	Attenuations de produits	1 000,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	4 880 356,95	5 035 839,58	5 209 146,33
70	Produits des services	4 172 500,00	4 271 577,58	4 502 800,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	29 440,00	29 530,00	30 000,00
78	Reprise sur Provisions	21 506,95	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	90 000,00	167 777,00	135 924,57
042	Opérations d'ordre entre section	566 910,00	566 955,00	540 421,76
	Total recettes de fonctionnement	4 880 356,95	5 035 839,58	5 209 146,33
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

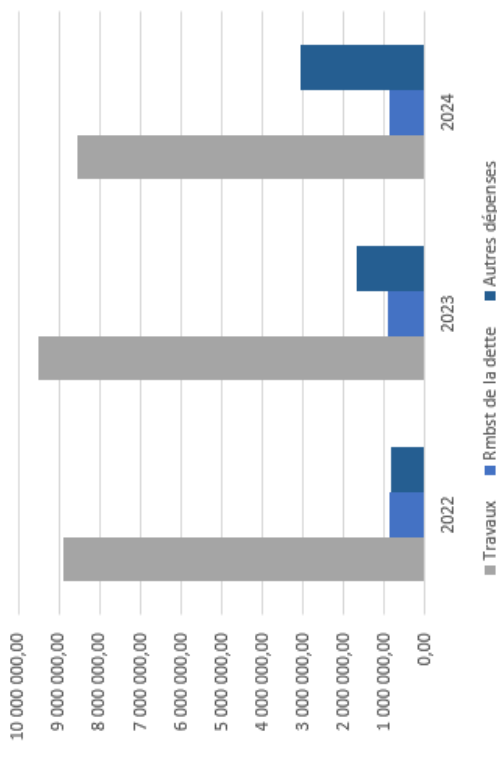


BP 2024 Budget Assainissement

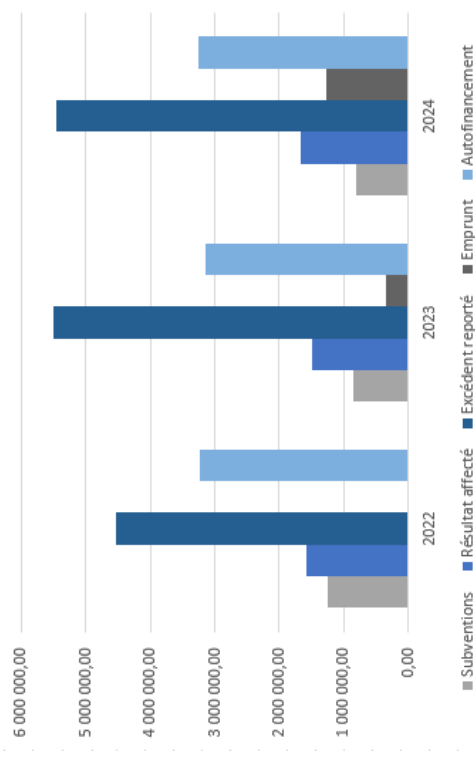
Budget d'investissement (global)

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	874 620,00	891 521,00	869 136,72
20	Immobilisations incorporelles	172 750,00	325 000,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles	8 373 564,10	8 435 649,30	7 991 161,63
23	Immobilisation en cours	362 058,34	760 707,10	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	70 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	566 910,00	566 955,00	540 421,76
041	Opérations patrimoniales	25 000,00	760 707,10	0,00
020	Dépenses imprévues	152 970,00	330 030,00	0,00
	Report de travaux N-1 (RAR)	0,00	0,00	2 909 758,64
	Total dépenses d'investissement	10 597 872,44	12 070 569,50	12 470 478,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 582 104,51	1 493 030,00	1 675 361,45
13	Subventions d'investissement recu	1 246 408,67	839 460,67	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	341 303,88	1 274 842,25
001	Excédent d'investissement reporté	4 523 234,52	5 496 327,27	5 462 675,69
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonction	1 277 052,61	1 179 849,58	1 281 205,66
040	Opérations d'ordre entre section	1 944 072,13	1 959 891,00	1 978 642,03
041	Opérations patrimoniales	25 000,00	760 707,10	0,00
	Report de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00	797 751,67
	Total recettes d'investissement	10 597 872,44	12 070 569,50	12 470 478,75
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



BP 2024 Budget Assainissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

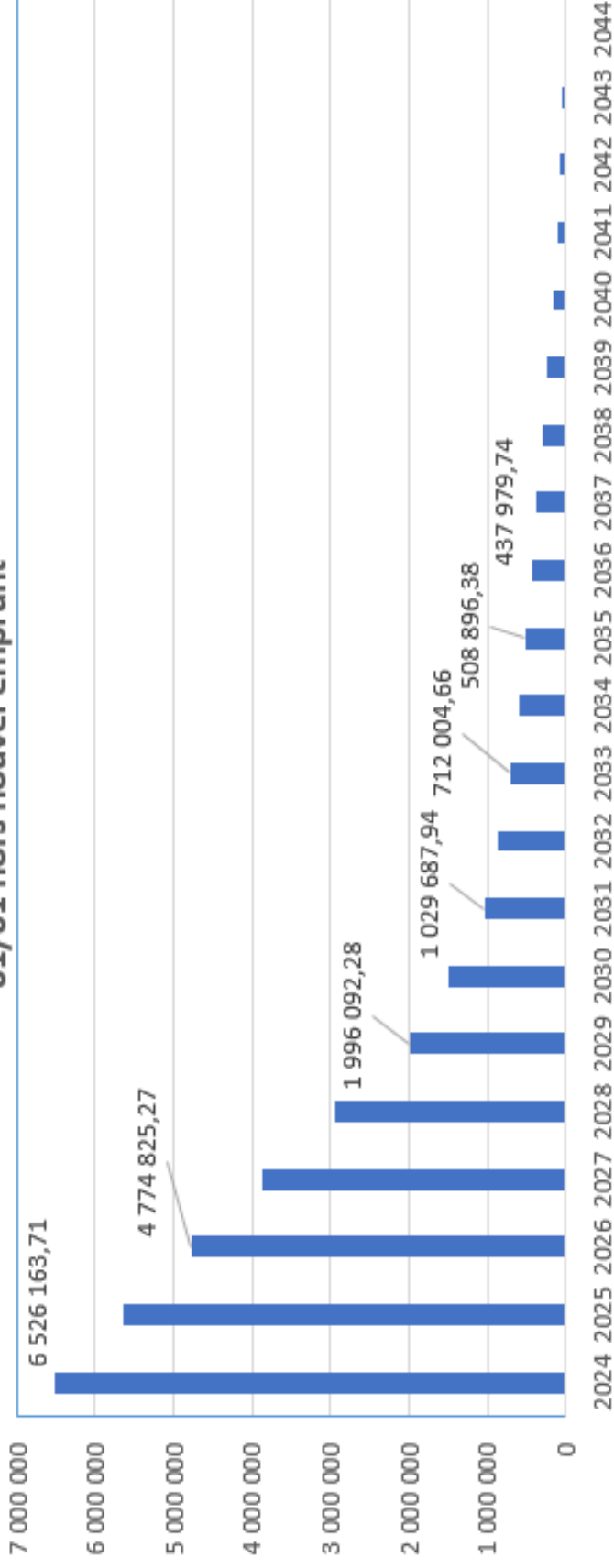
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Situation de la dette (global)

Au 1er janvier 2024 l'encours de dette du budget Assainissement Régie et Affermage est de 6,53M d'euros

Profil d'extinction de la dette Assainissement (Régie et affermage) - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



BP 2024 Budget Assainissement – Affermage

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

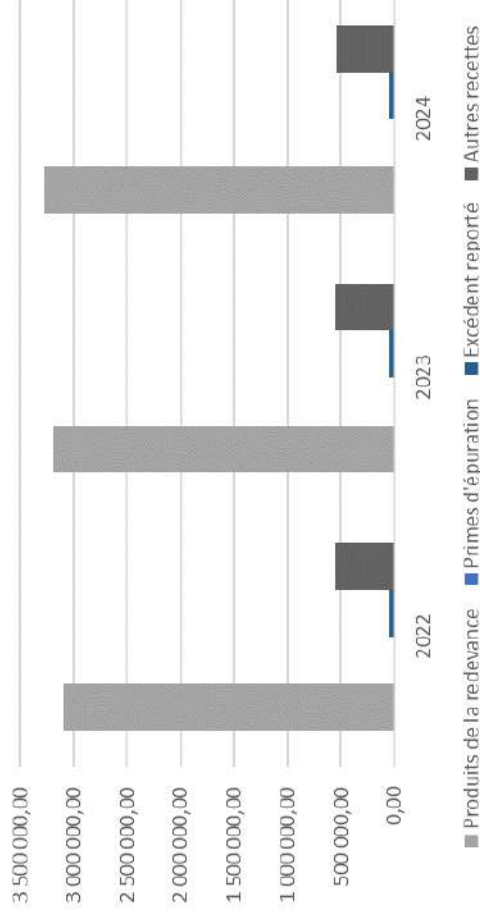
Budget de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	256 440,00	248 139,00	159 490,00
012	Charges de personnel	205 488,00	280 997,00	285 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	500,00	3 777,00	5 005,00
66	Charges financières	254 060,00	233 230,00	206 320,71
67	Charges exceptionnelles	48 116,00	52 000,00	52 000,00
68	Fonds de renouvellement	120 000,00	110 000,00	120 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 687 625,51	1 690 376,00	1 704 393,39
023	Virement à la section investissement	1 132 538,49	1 179 849,58	1 281 205,66
022	Dépenses imprévues	1 396,00	8 619,00	50 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	3 706 164,00	3 806 987,58	3 863 414,76
70	Produits des services	3 100 000,00	3 200 000,00	3 273 000,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	29 440,00	29 530,00	30 000,00
78	Reprise sur Provisions	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	50 000,00	50 691,58	50 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	526 724,00	526 766,00	510 414,76
	Total recettes de fonctionnement	3 706 164,00	3 806 987,58	3 863 414,76
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



BP 2024 Budget Assainissement – Affermage

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

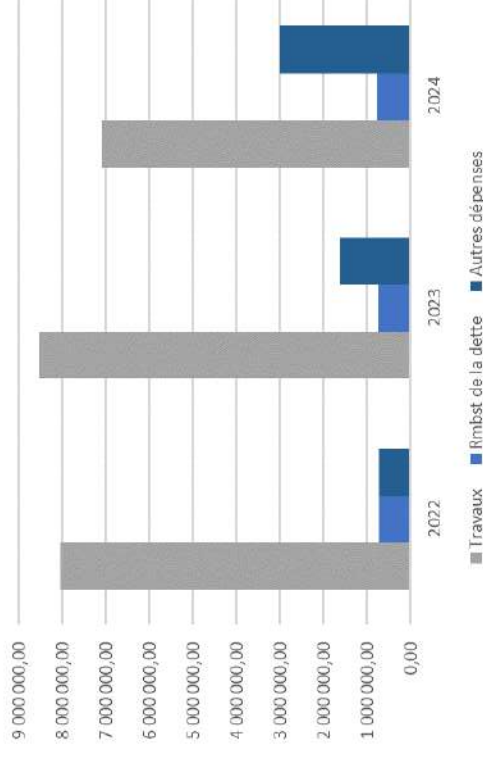
Budget d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	742 970,00	761 171,00	780 421,08
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	225 000,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 826 014,37	7 537 109,19	6 948 161,63
23	Immobilisation en cours	125 000,00	760 707,10	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	70 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	526 724,00	526 766,00	510 414,76
041	Opérations patrimoniales	25 000,00	760 707,10	0,00
020	Dépenses imprévues	125 000,00	330 000,00	0,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	0,00	2 501 213,88
	Total dépenses d'investissement	9 540 708,37	10 901 460,39	10 900 211,35

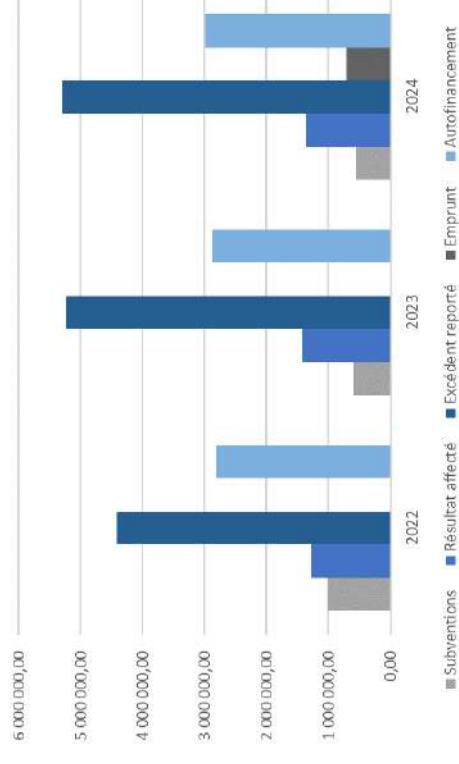
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 285 140,75	1 433 000,00	1 355 629,37
13	Subventions d'investissement recues	1 001 508,00	594 560,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	713 823,99
001	Excédent d'investissement reporté	4 408 895,62	5 242 967,71	5 292 307,94
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionn	1 132 538,49	1 179 849,58	1 281 205,66
040	Opérations d'ordre entre section	1 687 625,51	1 690 376,00	1 704 393,39
041	Opérations patrimoniales	25 000,00	760 707,10	0,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00	552 851,00
	Total recettes d'investissement	9 540 708,37	10 901 460,39	10 900 211,35

Résultat / Equilibre 0,00 0,00 0,00

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



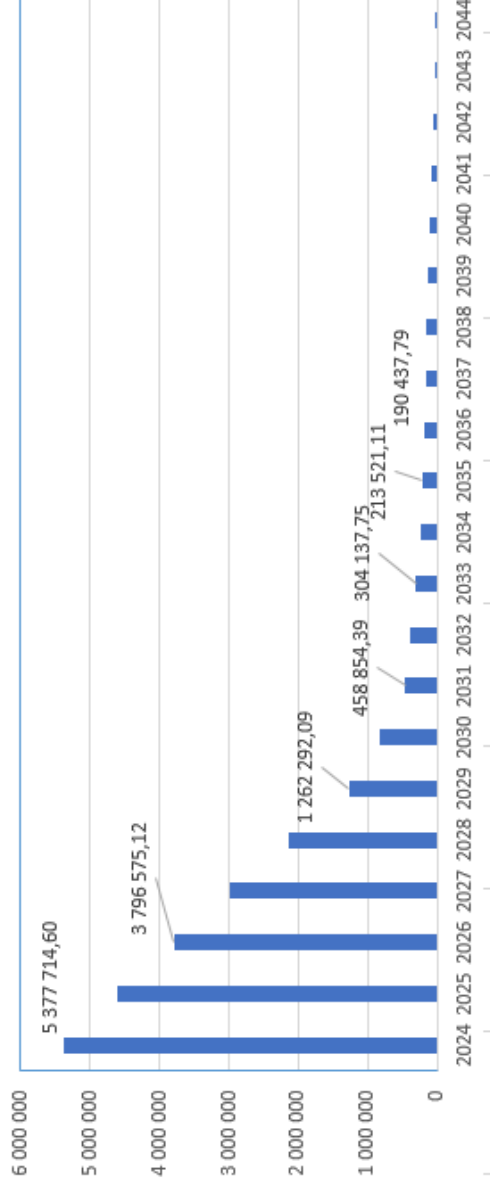
BP 2024 Budget Assainissement – Affermage



Situation de la dette Assainissement Affermage

Au 1er janvier 2024 l'encours de dette du budget Assainissement Affermage est de 5,38M d'euros

Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



Ratios

Nombre d'abonnés 2022 : 16 627
M3 assainis 2022 : 2 696 043

- Encours de la dette par abonné au 1er janvier : 323,43 euros
- Coût annuel de la dette par abonné : 59,35 euros
- Coût des travaux (dont crédits reportés) par abonné : 577,94 euros
- Montant des subventions escomptées (dont les crédits reportés) : 33,25 euros

BP 2024 Budget Assainissement – Affermage - mot du service

Patrimoine

Linéaire de réseau : 406 kms

Nombre d'abonnés (2022) : 16 686 unités

Nombre de STEP : 14 unités

Les activités principales du Service sont similaires à celles de la gestion de l'eau potable.

L'un des deux faits marquants de 2023 est la négociation et l'attribution du nouveau contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du service d'Assainissement Collectif à l'entreprise VEOLIA. La durée d'exploitation du service a été fixée à 6 ans à compter du 1er janvier 2024 avec une échéance au 31 décembre 2029, concordante avec celle du contrat actuel d'eau potable.

L'investissement majeur dans la durée du contrat concerne le prétraitement/valorisation des matières de vidange, graisses et sables de l'usine de Combertault mais de nombreuses opérations devront également être menées : diagnostics amont réglementaires, modélisation de l'émissaire de la station Monge en vue de l'implantation de vannes de régulation/stockage, divers travaux d'améliorations des autres stations d'épuration et réseaux.

BP 2024 Budget Assainissement – Affermage - mot du service

Projeté 2024

Le BP 2024 d'investissement est impacté par les travaux réalisés sur CORCELLES LES ARTS / EBATY / CHAUDENAY (Mimande) dont l'attribution constitue le second fait marquant de 2023. 2024 sera l'année la plus chargée en travaux avec la poursuite de la création des réseaux d'assainissements et la construction de la station d'épuration.

Pour mémoire, les investissements liés au chantier de pose des réseaux EU et renouvellement AEP sont d'un montant de 5 297 562,98 € HT. La construction de la station d'épuration s'élève à 784 742,96 € HT.

Le reste des investissements se répartit entre plusieurs opérations dont les principales sont :

BEAUNE : Déplacement du poste de relèvement « Laurioz » situé près de la cité des Vins. (estimation travaux 240 000 € HT)
CORCELLES LES ARTS / EBATY : Continuité des travaux de création du réseau assainissement et d'une station d'épuration, fin des travaux prévus en 2025.

MEURSAULT : Renouvellement du réseau d'assainissement Rue de Mazeray sur environ 530 ml dont 220 ml en chemisage (estimation travaux 420 000 € HT)

NOLAY : Lancement d'une phase travaux du programme pluriannuel d'assainissement suite à l'étude diagnostique : tranche de travaux estimée à 525 000 € HT.

D'autres travaux importants sont prévus sur CORPEAU-CHASSAGNE ainsi que des opérations sur les réseaux en lien avec les programmes de voirie et des dysfonctionnements constatés (lutte contre les eaux claires parasites notamment) notamment sur les Communes de LADOIX-SERRIGNY, CHOREY LES BEAUNE, RUFFEY, VIGNOLES.

BP 2024 Budget Assainissement – Affermage - PPI synthétique

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

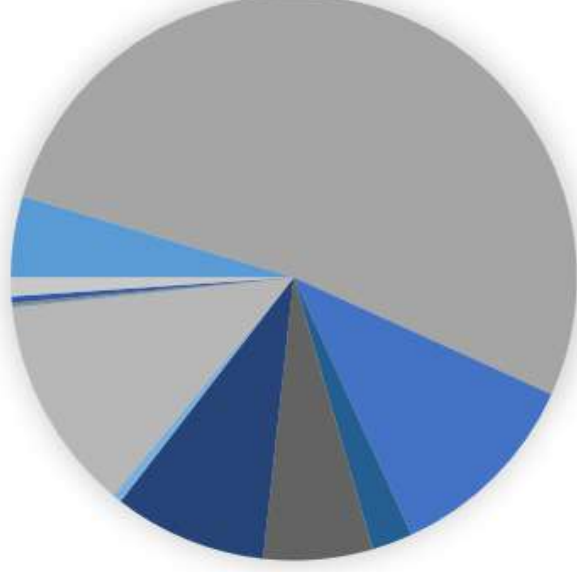
Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Répartition des investissements 2024

Antennes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CABCS	261 000 €	1 150 000 €	575 000 €	1 700 000 €	100 000 €	100 000 €
COR-EBATY	2 926 000 €	478 000 €	- €	- €	- €	- €
MONGE	640 000 €	360 000 €	385 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
GROUPEMENT NORD	130 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
VAL DE RUEIL	350 000 €	395 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MMA (MEURSAULT, MONTHELIE, AUXEY)	491 340 €	490 000 €	1 535 000 €	1 305 000 €	30 000 €	30 000 €
BLIGNY TAILLY	30 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
NOLAY	690 000 €	430 000 €	490 000 €	- €	- €	- €
BOUILLAND	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
LAROCHEPOT	- €	- €	- €	- €	100 000 €	1 005 000 €
MERCEUIL	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
RUFFEY	20 000 €	45 000 €	- €	- €	- €	- €
ST ROMAIN	5 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
STE MARIE	55 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
SANTENAY	- €	275 000 €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses	5 613 340 €	3 758 000 €	3 150 000 €	3 450 000 €	675 000 €	1 580 000 €



- Travaux communs CABCS
- Travaux COR-EBATY
- Travaux MONGE
- Travaux GROUPEMENT NORD
- Travaux VAL DE RUEIL
- Travaux MMA (MEURSAULT, MONTHELIE, AUXEY)
- Travaux BLIGNY TAILLY
- Travaux NOLAY
- Travaux BOUILLAND
- Travaux LAROCHEPOT
- Travaux MERCEUIL
- Travaux RUFFEY
- Travaux ST ROMAIN
- Travaux STE MARIE
- Travaux SANTENAY

BP 2024 Budget Assainissement – Affermage - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE -2024 à 2027							
NOUVEAUX INITIALES ANTENNES							
	Descriptions Localisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CABCS	Petits travaux urgents sur réseau	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Caméra portative de contrôles réseaux EU						
	schéma directeur d'assainissement cabcs (AP 2023-01)	150 000,00 €	250 000,00 €				
	Etude tarifaire de l'eau	10 000,00 €					
	Matériel info divers	1 000,00 €					
	Extension réseau pour urbanisation	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Travaux RESEAUX				1 350 000,00 €		
Travaux BATIMENTS		800 000,00 €	475 000,00 €	250 000,00 €			
	TOTAL CABCS	261 000,00 €	1 150 000,00 €	575 000,00 €	1 700 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
CORC-EBATY	Création de réseau d'assainissement-MOE AP 2020-01 / 202405	40 000,00 €	12 000,00 €				
	Création de réseau d'assainissement-Travaux AP 2020-01 / 202405	2 886 000,00 €	466 000,00 €				
	TOTAL COR-EBATY	2 926 000,00 €	478 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONG-BEAUN	PR Rocade (MOE + renouvellement)	270 000,00 €					
	Réhabilitation réseau	100 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
	Renouvellement rue Hotel Dieu	70 000,00 €					
	renouvellement réseau place + secteur Madeleine	80 000,00 €					
MONG-COMBT	Elimination ECP diverses rues						
MONG-LEVER	Rue Basse-Elimination ECP par chemisage						
	Elimination ECP diverses rues		20 000,00 €	20 000,00 €			
MONG-MONTA	amélioration réseau-Rue diverses ECP / Renouvellement tampons		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	amélioration réseau						
MONG-POMMARD							

BP 2024 Budget Assainissement – Affermage - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

NOUVEAUX INITIALES ANTENNES	Descriptions Localisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
MONG-SAVG	prog voirie Communal Rue Pesquidoux / rue Cyrot / rue J.Germain Amélioration réseau / prog voirie	20 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €			
MONG-VIGN	Elimination ECP - rues à définir suppression bb siphoides / renouvellement tampons + mise à la cote		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
MONG	Amélioration/Réhabilitation réseaux Station d'épuration MONGE (relevage)	100 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €			
TOTAL MONGE		640 000,00 €	360 000,00 €	385 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
GPTN-CHOREY	Elimination ECP - rues à définir + suppression bb siphoides	30 000,00 €					
GPTN-ALOXE	Amélioration réseau		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
GPTN-ECH	Elimination ECP - rues à définir dans le bourg						
GPTN - LADOIX	Elimination ECP - rues à définir + suppression bb siphoides	30 000,00 €					
GPTN-PERN	Amélioration réseau- rues à définir	20 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
GPTN	Suppression DO (délai des 2 ans atteint)	50 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL GRPT NORD		130 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
VALR-CHSSG	Fossé RD 906 Rue des Fargues V7 Cornière Route de Santenay / Rue de Chagny Amélioration du réseau rue du Nord rue des carrières Rue charles Paquelin - Place saint martin - ruelle Rebichet	10 000,00 €	55 000,00 €				

BP 2024 Budget Assainissement – Affermage - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

NOUVEAUX INTITULES ANTENNES	Descriptions Localisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	- Rue du Partère - Rue de la murée - Rue des chêne -Place du grand Four - rue du parc - rue du grand puits		250 000,00 €	20 000,00 €			
VALR-CORP	Rue de l'Eglise Rue Truchot Rue de la borne Rue du pont de paris	125 000,00 €	40 000,00 € 30 000,00 €				
VALR-PULIG	Suppression DO - village Rue de la Mairie Rue trippet, rue derière l'église , rue du château + impasse Drouhin	10 000,00 €	10 000,00 €				
VALR-STaub	diverses rues prog voirie rue du château avec AEP en 2025/26	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
VALR	Travaux préalablement aux travaux de voirie / Reprises ponctuelles	30 000,00 €					
TOTAL VAL REUIL		350 000,00 €	395 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
MMA-AUXEY	Travaux raccordement à la station de Meursault AP 2020-02 / 202406 AP 2020-02 / 202406		175 000,00 €	1 275 000,00 €	1 275 000,00 €		

BP 2024 Budget Assainissement – Affermage - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



NOUVEAUX INTITULES ANTENNES	Descriptions Localisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
MMA-MEURS	AP 2022-01 / 202408 MMA MEURSAULT-Rue Martray (105 k€) -200 ml Ø200 / 25 bchmt prog voirie 2023						
	AP 2022-01 / 202408 MMA MEURSAULT-RD113b (Mazeray)- 580 ml Ø200 / 55 bchmts Prog 2024	395 000,00 €					
	AP 2022-01 MMA MEURSAULT-RD113b (Velle) attente retour Veolia 150 ml Ø200 / 35 bchmts Prog voirie 2024		235 000,00 €				
	AP 2022-01 / 202408 MMA MEURSAULT-Rue des Ecoles 330 ml Ø200 / 20 bchmts Prog voirie 2023			180 000,00 €			
MMA-MONTH	Diverses rues	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €			
MMA	Rues à préciser chaque année UDEP Meursault	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL MMA		491 340,08 €	490 000,00 €	1 535 000,00 €	1 305 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
BT-BLIGNY	Amélioration/Réhabilitation réseaux- rues à définir						
BT-TAILLY	Rte de Beaune		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
BT	Amélioration/Réhabilitation réseaux- rues à définir		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL BT		30 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
NOLAY	2019-03 / 202404 Réseau posé dans la Cozanne	510 000,00 €					
	2019-03 / 202404 Quartier Carnot (huillier/Aumont/Rep.)		410 000,00 €	470 000,00 €			
	2019-03 - rue grange Champion Quart Joly	180 000,00 €					
	Amélioration/Réhabilitation réseaux		20 000,00 €	20 000,00 €			
TOTAL NOLAY		690 000,00 €	430 000,00 €	490 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BOUILLAND	Amélioration réseau + step	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL BOUILLAND		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

BP 2024 Budget Assainissement – Affermage - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

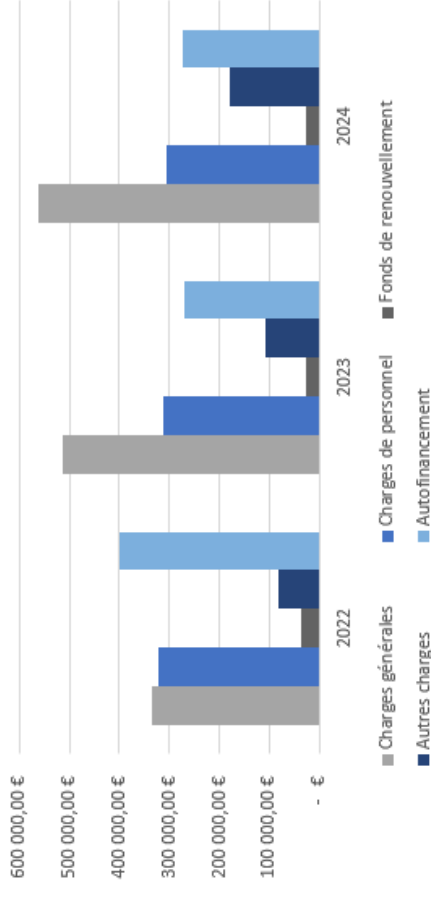
NOUVEAUX INTITULÉS ANTENNES	Descriptions Localisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
LAROCHEPOT	Création réseau et station (scénario 2 du zonage) AP 2021-01 travaux réseau et station AP2021-01					100 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL LAROCHEPOT		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	1 005 000,00 €
MERCEUIL	Renouvellement réseau	10 000,00 €					
TOTAL MERCEUIL		10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RUFFEYLB	Réhabilitations réseau rues à définir	20 000,00 €	45 000,00 €				
TOTAL RUFFEY LES BEAUNE		20 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	réhabilitation réseau	5 000,00 €					
TOTAL ST ROMAIN		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réhabilitations réseau rues à définir	20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Extension réseau eu passage des Meix	35 000,00 €					
L SAINTE MARIE LA BLANCHE		55 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	2017-07 / 202409 Chemin sous le Seurre Amélioration/Réhabilitation réseaux		275 000,00 €				
TOTAL SANTENAY		0,00 €	275 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		5 613 340,08 €	3 758 000,00 €	3 150 000,00 €	3 450 000,00 €	675 000,00 €	1 580 000,00 €

BP 2024 Budget annexe Assainissement - Régie

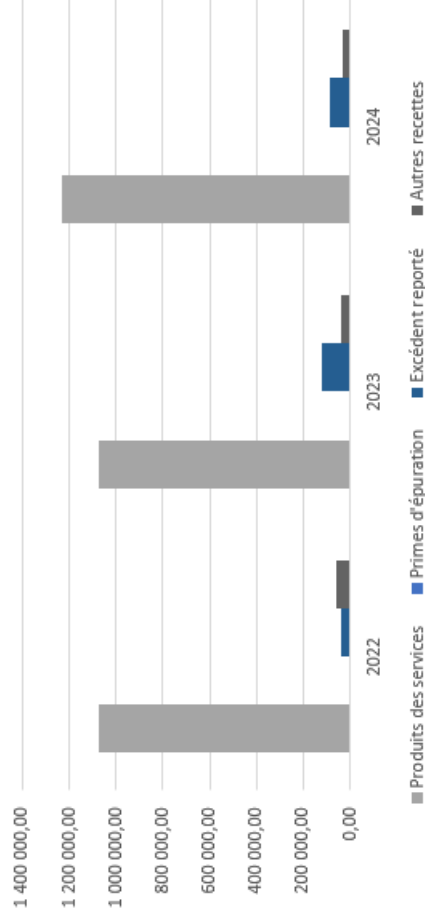
Budget de fonctionnement Assainissement Régie

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	334 800,00	513 898,00	560 850,00
012	Charges de personnel	322 189,00	312 000,00	306 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 230,00	37 439,00	34 005,00
66	Charges financières	29 980,00	29 500,00	24 127,93
67	Charges exceptionnelles	41 000,00	41 500,00	101 500,00
68	Fonds de renouvellement	36 033,21	25 000,00	25 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	256 446,62	269 515,00	274 248,64
023	Virement à la section investissement	144 514,12	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	20 000,00
014	Attenuations de produits	1 000,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	1 174 192,95	1 228 852,00	1 345 731,57
70	Produits des services	1 072 500,00	1 071 577,58	1 229 800,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	40 000,00	117 085,42	85 924,57
042	Opérations d'ordre entre section	40 186,00	40 189,00	30 007,00
78	Provisions pour risques et charges	21 506,95	0,00	0,00
	Total recettes de fonctionnement	1 174 192,95	1 228 852,00	1 345 731,57
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



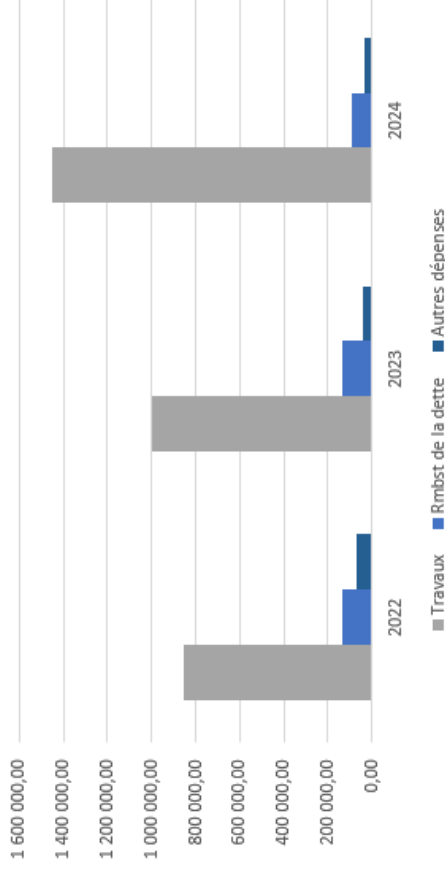
BP 2024 Budget annexe Assainissement - Régie



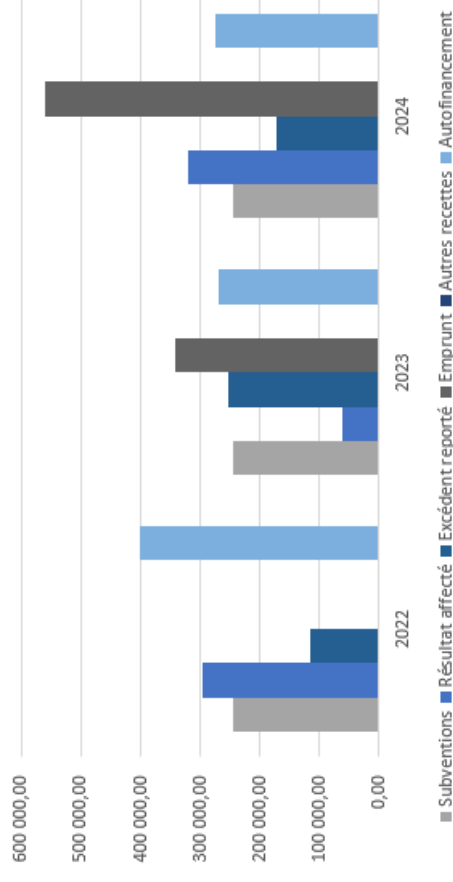
Budget d'investissement Assainissement Régie

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	131 650,00	130 350,00	88 715,64
20	Immobilisations incorporelles	72 750,00	100 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	547 549,73	898 540,11	1 043 000,00
23	Immobilisation en cours	237 058,34	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	40 186,00	40 189,00	30 007,00
020	Dépenses imprévues	27 970,00	30,00	0,00
	Report de travaux N-1 (RAR)	0,00	0,00	408 544,76
	Total dépenses d'investissement	1 057 164,07	1 169 109,11	1 570 267,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	296 963,76	60 030,00	319 732,08
13	Subventions d'investissement recu	244 900,67	244 900,67	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	341 303,88	561 018,26
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	114 338,90	253 359,56	170 367,75
021	Virement de la section de fonction	144 514,12	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	256 446,62	269 515,00	274 248,64
	Report de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00	244 900,67
	Total recettes d'investissement	1 057 164,07	1 169 109,11	1 570 267,40
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



BP 2024 Budget annexe Assainissement - Régie



Situation de la dette Assainissement Régie

Au 1er janvier 2024 l'encours de dette du budget Assainissement Régie est de 1,15M d'euros

Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



Ratios

Nombre d'abonnés 2022 : 3 784
M3 assainis 2022 : 365 278

230

- Encours de la dette par abonné au 1er janvier : 303,50 euros
- Coût annuel de la dette par abonné : 29,82 euros
- Coût des travaux (dont crédits reportés) par abonné : 383,60 euros
- Montant des subventions escomptées (dont les crédits reportés) : 64,72 euros

BP 2024 Budget annexe Assainissement - Régie - Mot du service

Patrimoine

Linéaire de réseau : 67,9 kms

Nombre d'abonnés : environ 3 200

Nombre de STEP : 7 unités

La Régie est en charge de l'exploitation et du renouvellement des installations de collecte et de traitement ainsi que de la gestion des usagers de l'assainissement collectif sur son territoire. Une astreinte 24h/24 est assurée pour les urgences.

Projeté 2024

Le budget de la Régie demeure contraint mais les impératifs réglementaires et techniques nécessitent son évolution.

Administrativement, ce sont les études de schémas directeurs qui sont prioritaires et mutualisées avec le secteur DSP.

En terme de travaux, la modernisation impérative des files boues et eau de la station d'épuration de CHAGNY pourra être mise en œuvre : C'est un budget global de plus de 700 k€ sur 3 ans qui sera nécessaire pour remplacer le système de déshydratation des boues et permettre le traitement du phosphore imposé par la réglementation. La consultation est prévue pour mi-2024.

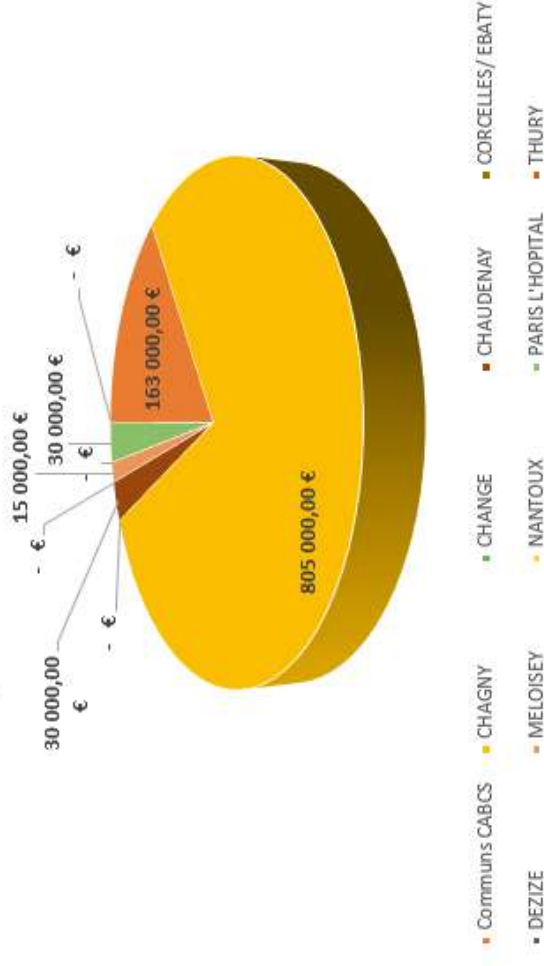
En dehors de ce projet, quelques travaux seront menés pour l'amélioration des réseaux, essentiellement sur CHAGNY.

Les dépenses de fonctionnement continuent d'être impactées par les hausses de coût des matières premières, de l'énergie et des fournitures. Les quantités demeurent néanmoins maîtrisées et stables. La réinscription du budget nécessaire au curage de la lagune de CHAUDENAY qui n'a pas pu être réalisé en 2023 contribue également à l'enveloppe de ce budget (100 k€).

BP 2024 Budget annexe Assainissement - Régie - PPI synthétique

Antennes	2024	2025	2026	2027	2028
Communs CABCS	163 000,00 €	107 000,00 €	94 000,00 €	94 000,00 €	94 000,00 €
CHAGNY	805 000,00 €	666 000,00 €	550 000,00 €	800 000,00 €	600 000,00 €
CHANGE	- €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
CHAUDENAY	30 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
CORCELLES/ EBATY					
DEZIZE	- €	- €	- €	- €	- €
MELOISEY	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
NANTOUX	- €	- €	- €	100 000,00 €	450 000,00 €
PARIS L'HOPITAL	30 000,00 €	70 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
THURY	- €	125 000,00 €	475 000,00 €	- €	- €
Total des dépenses	1 043 000 €	1 123 000 €	1 314 000 €	1 189 000 €	1 339 000 €

Répartition des investissements 2024



BP 2024 Budget annexe Assainissement - Régie - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 2023 à 2027

Antennes	descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
	modernisation filtre presse + étude AP 2019-02 : 500K	525 000	100 000			
	dégrilleur entrée stepAP 2019-02	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	réseaux divers	40 000				
	poste de relevage des stades	40 000				
	avenue Gal leclerc		100 000	100 000	100 000	100 000
	travaux suite schéma directeur					
	travaux conjoints avec commune de Chagny ou DMO AP a créer oxydateur n°2		150 000			
	rue des fossés/av leclerc/					
	place jeanin		30 000			
	assainissement piscine + muriers + rue des prés	120 000	66 000			
	Rue des ancien d'Algérie					
	route de Remigny				200 000	
	rue du Paquier fané	40 000				
	route de Givry			30 000		
	route de Remigny-crétion réseau					
	rue EJ Marey + boulevard de la liberté 205 ml mise en séparatif + EP à prévoir			100 000	100 000	100 000
	Mollepierre-assainissement quartier			100 000	100 000	100 000
	conduite rue des creusottes		100 000	100 000	100 000	100 000
	conduite rue du 19 mars 1962-				80 000	80 000
	mise en séparatif suite travaux voirie + renouvellement rue de wissen / rue du 11 novembre /					
	rue léon saccard		80 000			
	Rue de l'artichaut			80 000		
	Rue du Pavillon					
	rue du sac				80 000	
	Ruelle du sac					80 000
	TOTAL CHAGNY	805 000	666 000	550 000	800 000	600 000
CHANGE	mise en place mesure continue débit sortie		40 000	40 000	40 000	40 000
	travaux suite schéma directeur	0	40 000	40 000	40 000	40 000
	TOTAL CHANGE	0	40 000	40 000	40 000	40 000

BP 2024 Budget annexe Assainissement - Régie - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Antennes	descriptions	2024	2025	2026	2027	2028
CHAUDENAY	Mimande (Avec tw Corce lles-Ebaty) AP 2021-04		100 000	100 000	100 000	100 000
	travaux suivant SDA Lagune	30 000				
	TOTAL CHAUDENAY	30 000	100 000	100 000	100 000	100 000
MELOISEY	renouvellement tampons	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	TOTAL MELOISEY	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
DEZIZE	mise en place mesure continue débit sortie					
	TOTAL DEZIZE	0	0	0	0	0
NANTOUX	remplacement lagune / 450 000 €				100 000	450 000
	TOTAL NANTOUX	0	0	0	100 000	450 000
PARIS L'HOPITAL	rue des bayards	30 000	30 000			
	travaux suivant SDA		40 000	40 000	40 000	40 000
	TOTAL PARIS L'HOPITAL	30 000	70 000	40 000	40 000	40 000
THURY	renovation step de 1978 / 450 000 €		100 000	450 000		
	travaux suivant SDA		25 000	25 000		
	TOTAL THURY	0	125 000	475 000	0	0
CABCS	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT					
	pompes et moteurs	20 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	réseaux divers	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	armoires électriques	20 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	petit matériel	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
	protection des ouvrages	13 000	13 000			
	Mise à jour SOFREL	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	Matériel informatique	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	améliorations des bâtiments	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	véhicule	40 000				
	TOTAL CABCS	163 000	107 000	94 000	94 000	94 000
	TOTAL GENERAL	1 043 000 €	1 123 000 €	1 314 000 €	1 189 000 €	1 339 000 €

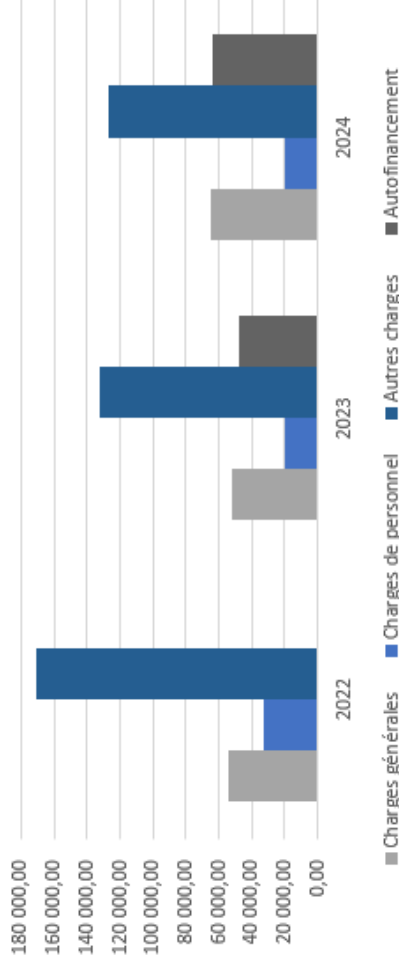
BP 2024 Budget annexe Assainissement non collectif



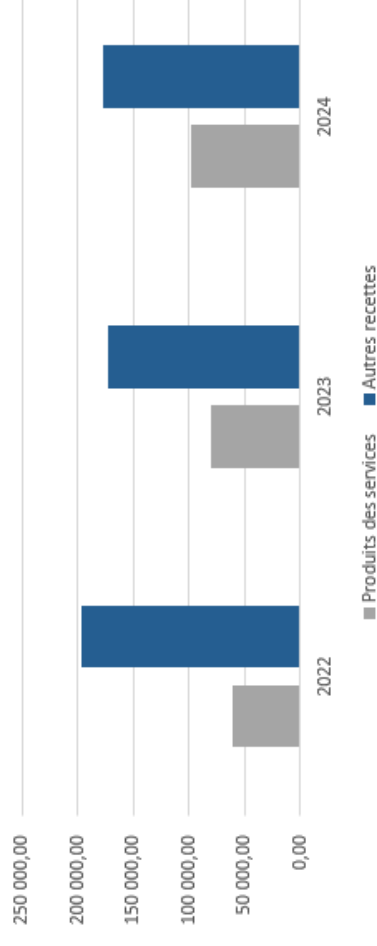
Budget de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	54 370,00	51 871,00	65 174,00
012	Charges de personnel	32 654,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	169 824,95	122 952,00	117 070,00
68	Dotations aux provisions	250,00	500,00	500,00
042	Opérations d'ordre entre section	110,00	434,00	434,00
023	Virement à la section investissement	0,00	47 796,16	63 003,73
022	Dépenses imprévues	321,77	8 500,00	8 500,00
	Total dépenses de fonctionnement	258 030,72	252 553,16	275 181,73
70	Produits des services	61 300,00	79 675,00	97 380,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	26 764,72	2 912,16	7 835,73
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS provision:	169 966,00	169 966,00	169 966,00
	Total recettes de fonctionnement	258 030,72	252 553,16	275 181,73
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



BP 2024 Budget annexe Assainissement non collectif

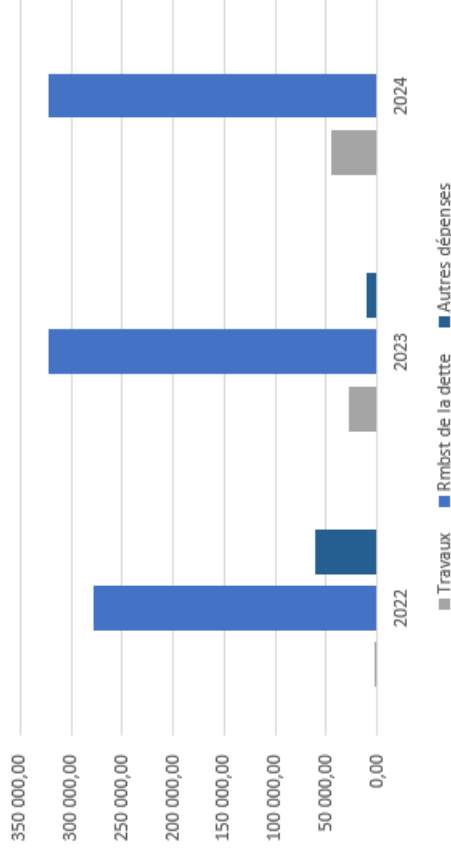
Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



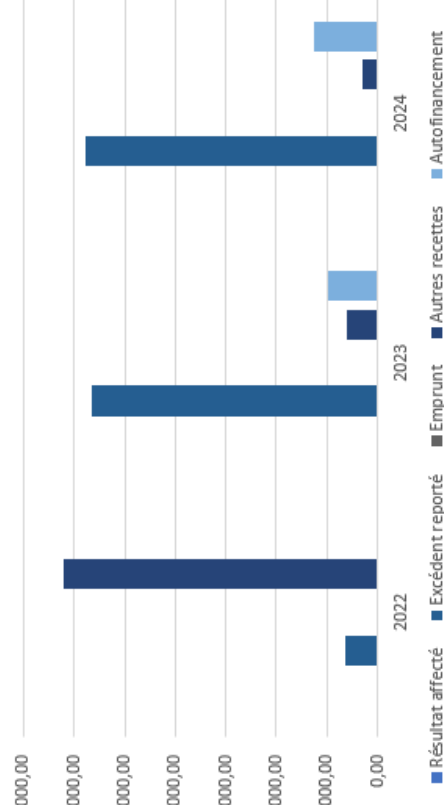
Budget d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget primitif 2024
16	Remboursement de la dette	278 013,71	323 013,71	323 013,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 999,53	27 067,95	45 000,00
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 000,00	0,00	0,00
	Report de travaux N-1 (RAR)			0,00
	Total dépenses d'investissement	341 013,24	360 081,66	368 013,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	30 000,00	15 108,89
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	309 726,44	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	31 176,80	281 851,50	289 467,09
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	47 796,16	63 003,73
040	Opérations d'ordre entre section	110,00	434,00	434,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)			0,00
	Total recettes d'investissement	341 013,24	360 081,66	368 013,71
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



Patrimoine

Nombre d'installations : un peu plus de 3 000 unités

Nombres d'installations contrôlés en 2023 : environ 61 unités (problèmes organisationnels CABCS et prestataire, rattrapage prévu sur 2024).

Prévision de contrôles pour 2023 : 500 unités

Le SPANC est en charge du suivi de l'ensemble des installations d'ANC (Assainissement Non Collectif), existantes et neuves avec un rôle important de conseil auprès des usagers.

Projeté 2024

Sur le territoire de la CABCS, sont présentes environ 3 000 installations.

Le marché de contrôles de bon fonctionnement attribué à l'entreprise JDBE le 25 novembre 2021 a démarré en 2022 et s'achèvera en novembre 2024.

Par ailleurs, la cessation d'activité du fournisseur du logiciel utilisé par le SPANC pourrait contraindre le Service à se doter d'un nouvel outil. Les consultations des fournisseurs débutées fin 2023 s'achèveront en 2024. Le coût d'un nouvel outil pourrait atteindre 40 k€.



TRANSPORTS

BP 2024 Budget annexe Transports Equilibre Général - Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

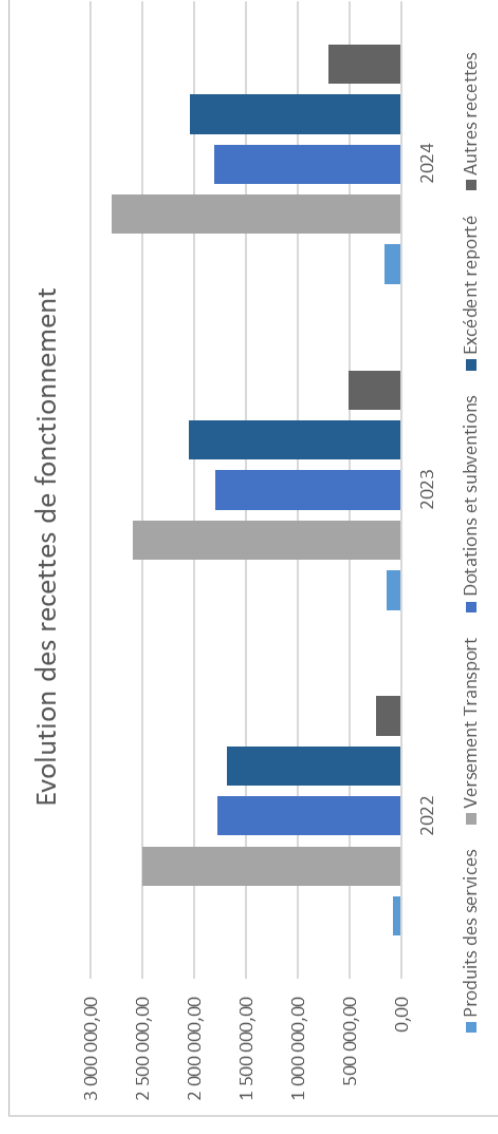
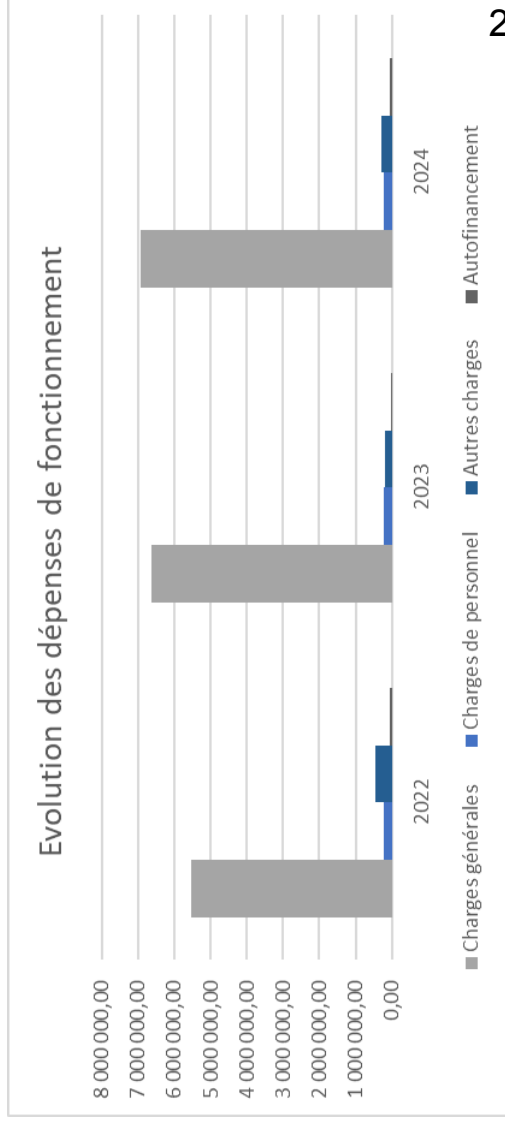
Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget Primitif 2024
011	Charges à caractère général	5 546 740,40	6 640 414,36	6 935 141,07
012	Charges de personnel	230 000,00	219 841,00	225 000,00
014	Restitution taxe versement transport	0,00	0,00	0,00
65	Charges de gestion	1 500,00	602,00	1 100,00
66	Charges financières	2 350,00	2 026,00	1 397,42
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	2 000,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions	179,00	151,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	44 645,65	37 475,00	52 295,00
023	Virement à la section investissement	0,00	3 836,61	0,00
022	Dépenses imprévues	460 000,00	200 000,00	300 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	6 288 915,05	7 106 345,97	7 518 433,49
70	Produits des services	80 050,00	144 000,00	166 000,00
73	Impôts et taxes	2 500 000,00	2 600 000,00	2 800 000,00
74	Dotations et participations	1 779 734,44	1 801 400,00	1 803 675,00
75	Produits de gestion	0,00	2,00	0,00
77	Produits exceptionnels	242 043,76	503 604,00	705 506,21
78	Reprises sur amortissements et prov.	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	1 686 061,85	2 053 029,97	2 039 369,28
042	Opérations d'ordre entre section	1 025,00	4 310,00	3 883,00
	Total recettes de fonctionnement	6 288 915,05	7 106 345,97	7 518 433,49
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

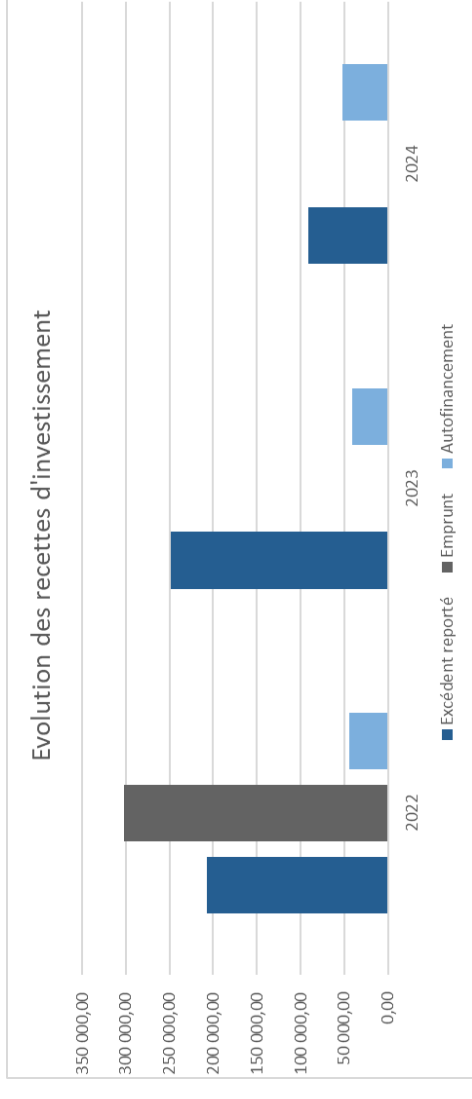
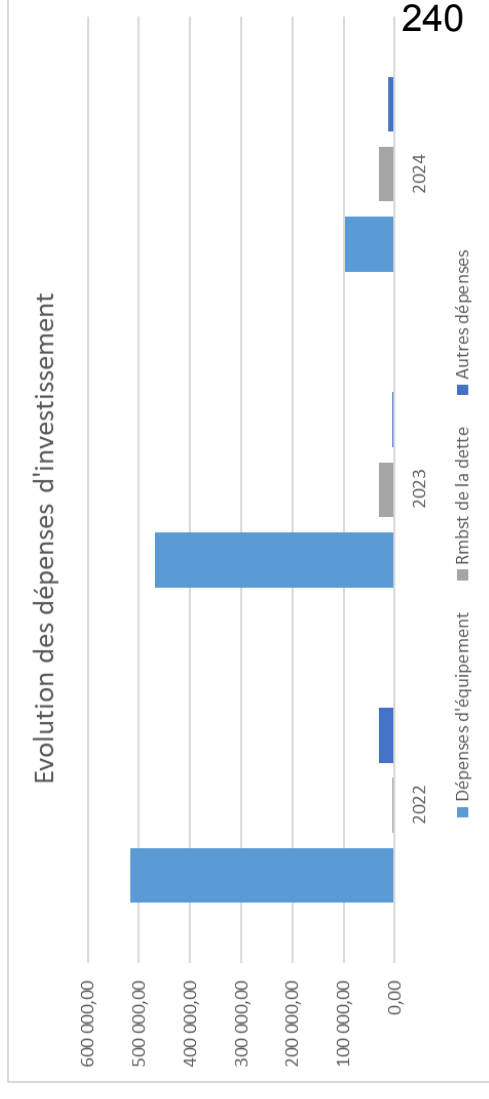


BP 2024 Budget annexe Transports Equilibre général - Investissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget Primitif 2024
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	4 800,00	31 785,00	32 033,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	83 902,50	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	515 559,43	385 598,93	64 600,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	1 025,00	4 310,00	3 883,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	9 280,10
	Reports de travaux N-1 (RAR)	1 930,00	0,00	12 162,87
	Total dépenses d'investissement	553 314,43	505 596,43	142 959,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	216 096,07	0,00
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	301 921,44	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	206 747,34	248 188,75	90 664,47
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 836,61	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	44 645,65	37 475,00	52 295,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	553 314,43	505 596,43	142 959,47
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00



BP 2024 Budget annexe Transports scolaire - Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

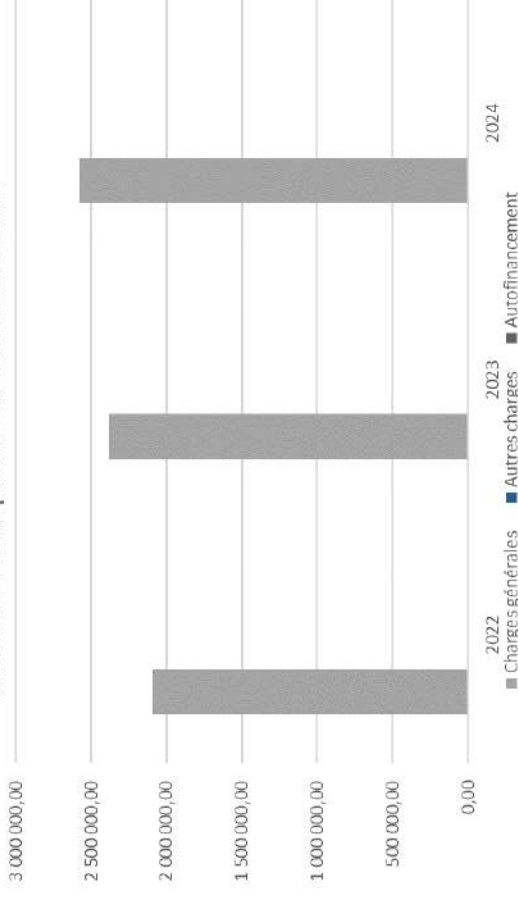
Publié le 18/04/2024



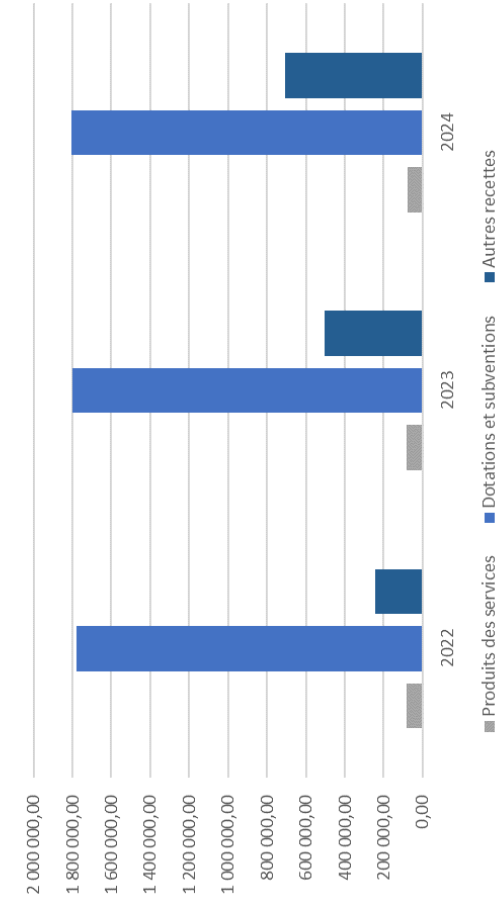
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget Primitif 2024
011	Charges à caractère général	2 095 078,00	2 383 780,00	2 582 681,21
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
65	Charges de gestion	500,00	500,00	1 000,00
66	Charges financières	50,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	500,00
68	Dotations aux provisions	179,00	151,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	6 046,20	0,00	0,00
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	2 102 853,20	2 385 431,00	2 584 181,21
70	Produits des services	80 050,00	80 000,00	75 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 779 734,44	1 801 400,00	1 803 675,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	242 043,76	503 604,00	705 506,21
78	Reprises sur amortissements et prov.	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 025,00	427,00	0,00
	Total recettes de fonctionnement	2 102 853,20	2 385 431,00	2 584 181,21
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



BP 2024 Budget annexe Transports scolaire - Investissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

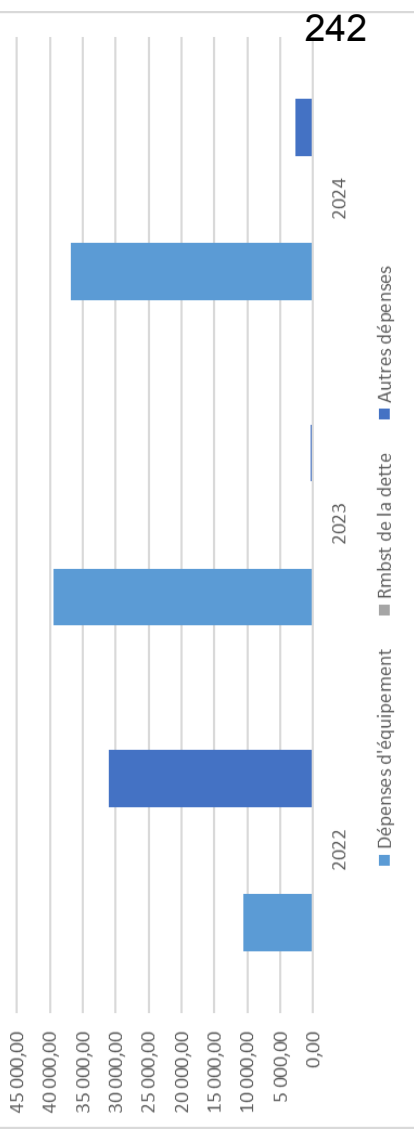
Publié le 18/04/2024



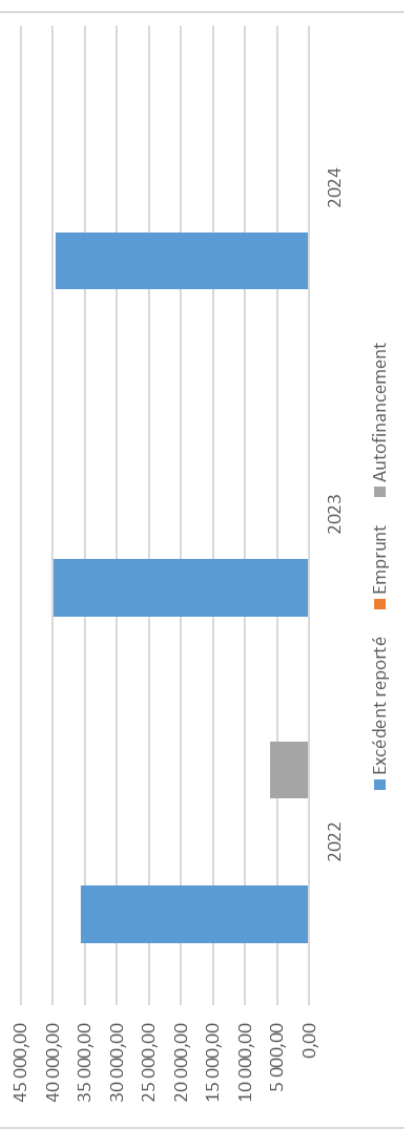
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget Primitif 2024
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	33 902,50	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 559,43	5 598,93	3 600,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	1 025,00	427,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	2 738,56
	Reports de travaux N-1 (RAR)	0,00	0,00	12 162,87
	Total dépenses d'investissement	41 584,43	39 928,43	39 501,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	35 538,23	39 928,43	39 501,43
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	6 046,20	0,00	0,00
	Reports de subv. N-1 (RAR)	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	41 584,43	39 928,43	39 501,43
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



BP 2024 Budget annexe Transports Transport urbain - Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

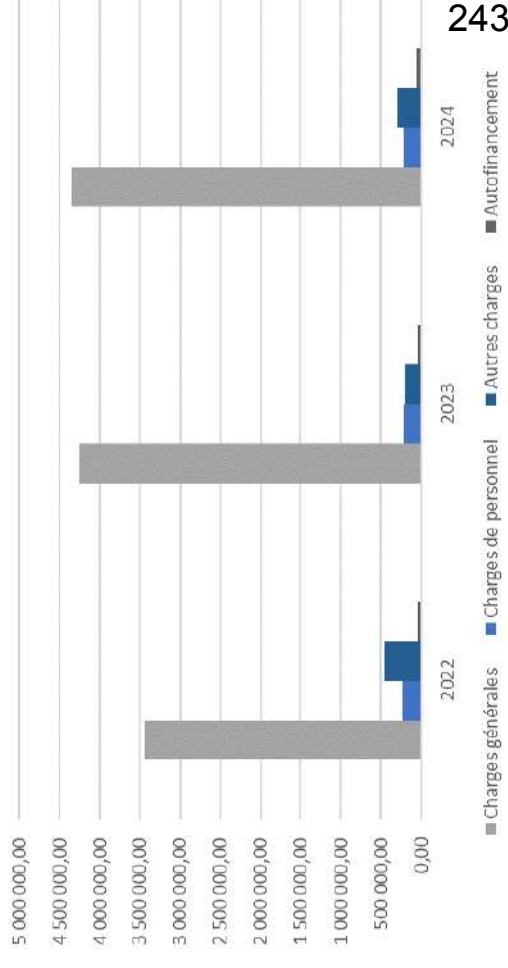
Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

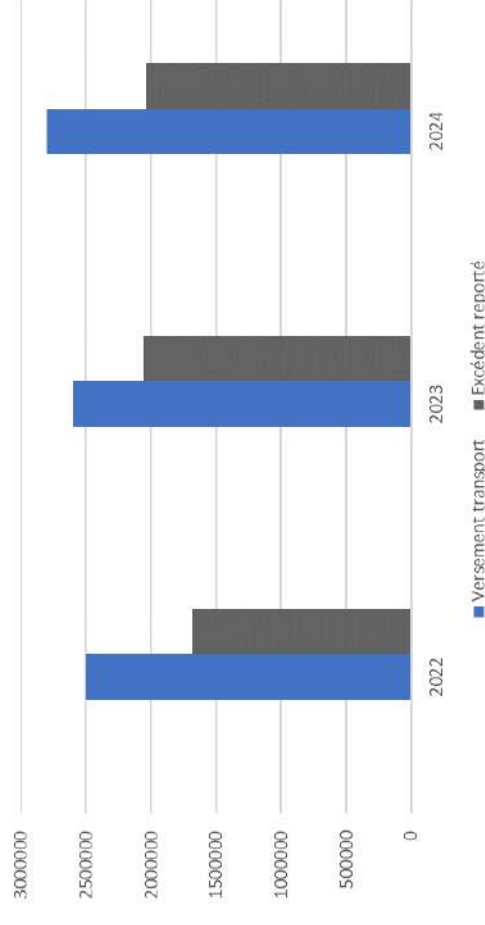


ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget Primitif 2024
011	Charges à caractère général	3 451 662,40	4 256 634,36	4 352 459,86
012	Charges de personnel	230 000,00	219 841,00	225 000,00
014	Restitution taxe versement transport	0,00	0,00	0,00
65	Charges de gestion	1 000,00	102,00	100,00
66	Charges financières	2 300,00	2 026,00	1 397,42
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	1 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	38 599,45	37 475,00	52 295,00
023	Virement à la section investissement	0,00	3 836,61	0,00
022	Dépenses imprévues	460 000,00	200 000,00	300 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	4 186 061,85	4 720 914,97	4 934 252,28
70	Produits des services	0,00	64 000,00	91 000,00
73	Impôts et taxes	2 500 000,00	2 600 000,00	2 800 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	2,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	1 686 061,85	2 053 029,97	2 039 369,28
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	3 883,00	3 883,00
	Total recettes de fonctionnement	4 186 061,85	4 720 914,97	4 934 252,28
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00

BP 2024 Budget annexe Transports Transport urbain - Investissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

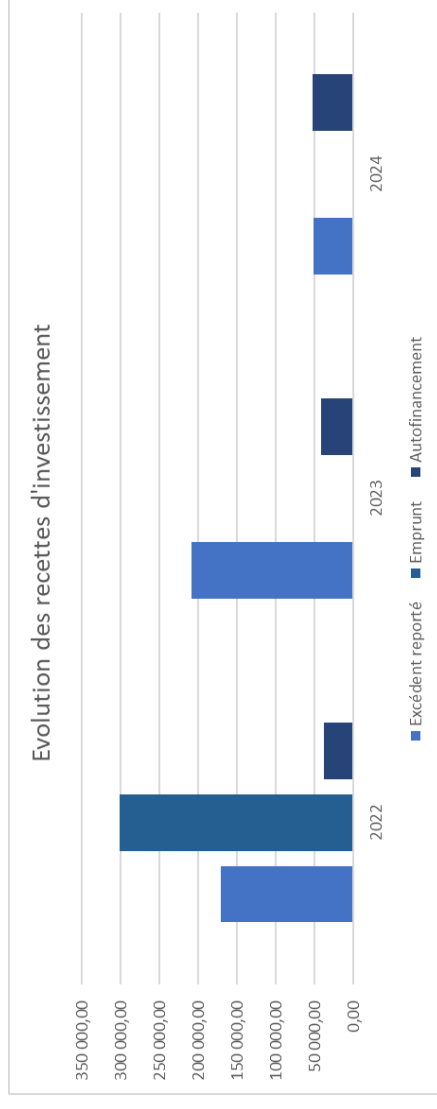
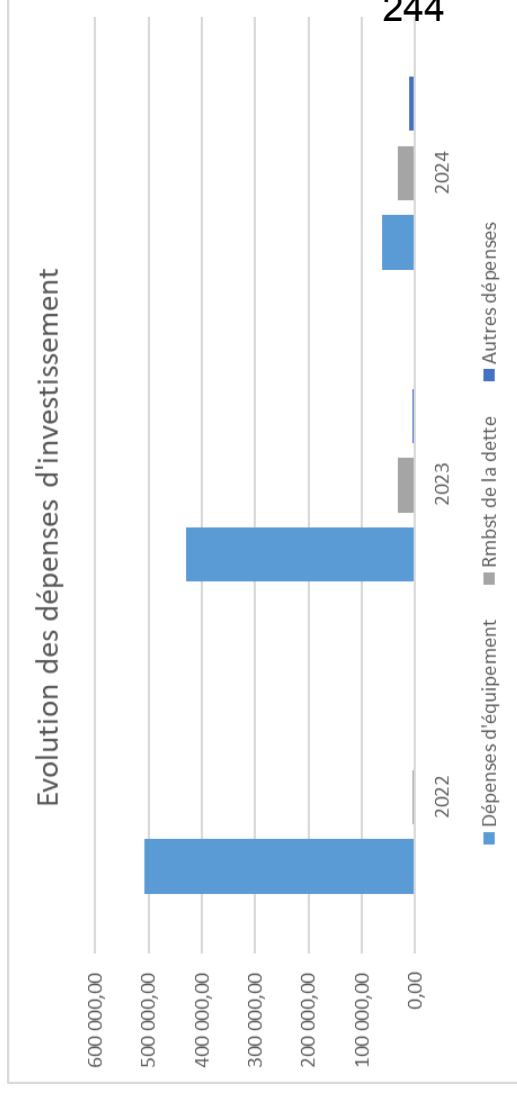
Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2022	Budgété 2023	Budget Primitif 2024
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	4 800,00	31 785,00	32 033,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	505 000,00	380 000,00	61 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	3 883,00	3 883,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	6 541,54
	Report de travaux N-1 (RAR)	1 930,00	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	511 730,00	465 668,00	103 458,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	216 096,07	0,00
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	301 921,44	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	171 209,11	208 260,32	51 163,04
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 836,61	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	38 599,45	37 475,00	52 295,00
	Report de subv. N-1 (RAR)	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	511 730,00	465 668,00	103 458,04
	Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00



BP 2024 Budget annexe Transports Situation de la Dette

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

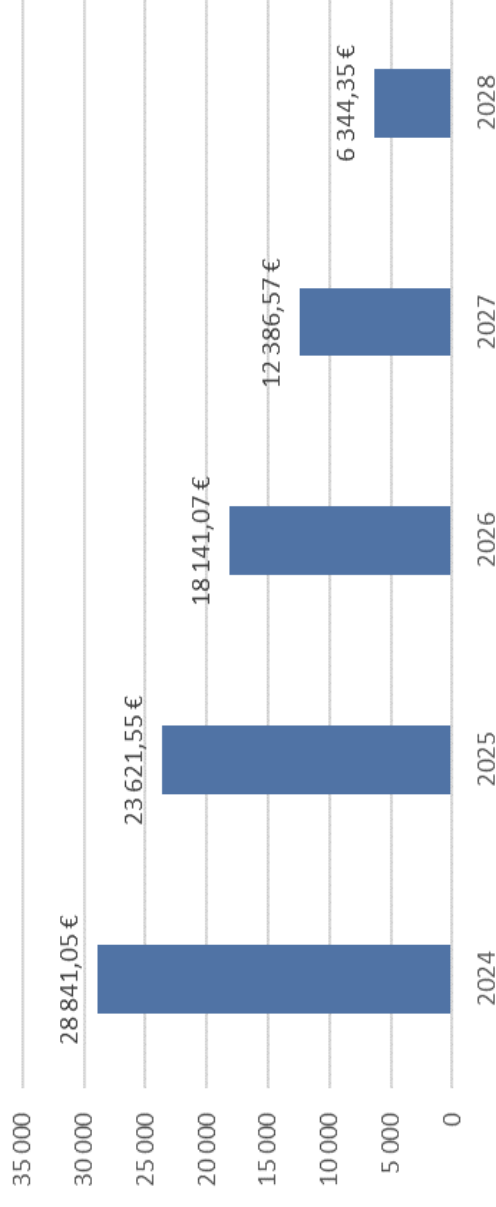
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette est de
28 841 €

Exer.	Encours début	Amort.	Encours au 31/12
2024	28 841,05	5 219,50	23 621,55
2025	23 621,55	5 480,48	18 141,07
2026	18 141,07	5 754,48	12 386,59
2027	12 386,57	6 042,22	6 344,35
2028	6 344,35	6 344,35	0,00

Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



BP 2024 Budget annexe Transports - PPI détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_028_1-DE



	2024	2025	2026	2026
Travaux				
Renouvellement de poteaux d'arrêts	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Logiciel				
TSCO - Evolution du logiciel Pégase	21 000 €			
Provisions				
TURB	57 000 €			
TSCO	3 600 €			
Total des dépenses	86 600 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_029-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74


Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),**Délégués ayant donné procuration :**M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,**Délégués absents-excusés non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_029-DE



Le Conseil Communautaire, comme chaque année, est appelé à délibérer sur l'évolution des taux de la fiscalité économique (Articles 1640 B et C, 1609 nonies C du Code général des impôts [CGI]), de la fiscalité des ménages (1636 B sexies et decies du CGI), de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Articles 1520 et 1639 A du CGI) et du Versement Mobilité.

La loi de Finances 2024 revient sur la suppression de la CVAE. En effet, engagée en 2023 la suppression de cet impôt est désormais échelonnée sur quatre années. Son taux maximal est abaissé à 0,28% en 2024, pour atteindre 0% en 2027¹.

Sa compensation par une fraction d'impôt national, la TVA, ne garantit pas en l'état le lien fiscal entre les entreprises et leur commune d'implantation. De plus, cette suppression ainsi que celle de la Taxe d'Habitation amène à confirmer que les recettes issues de la TVA deviendront la principale source de financement des collectivités locales ce qui risque de générer des incertitudes quant à la pérennisation de ce mode de financement. Pour rappel, le 18 février 2024, il a été annoncé par le ministre de l'Economie et des Finances un abaissement des projections quant à la croissance du Produit Intérieur Brut de la France pour l'année 2024, atteignant 1% contre 1,4% initialement.

Malgré la suppression de ces impôts locaux, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ne prévoit pas de hausse de ses autres taux de fiscalité et ce malgré un contexte inflationniste encore très présent.

1. La Fiscalité Economique

Le taux de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) est actuellement de 23,41%.

Il est proposé, pour 2024, de maintenir ce taux.

Il convient de rappeler qu'à l'heure actuelle, la Communauté d'Agglomération possède un taux de CFE parmi les plus bas de France.

2. La Fiscalité Ménages

La Taxe d'habitation (TH) sur résidence principale est supprimée mais compensée partiellement par une fraction de TVA nationale puisque la base a été gelée en 2020. En 2024, le taux sur les résidences secondaires est maintenu à hauteur de 8,70%.

Il est proposé également pour 2024, de conserver à 1,89 % le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti et à 1,23% celui de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

¹ 0,19% en 2025, 0,09% en 2026, puis 0 en 2027.

Il est précisé que le maintien des différents taux de fiscalité s'inscrit dans un contexte où l'inflation est toujours présente, malgré une diminution annoncée pour 2024. En effet, le taux de l'inflation prévu pour 2024 est de 3% contre 6,3% en 2023.

Ainsi, ce maintien des taux permet à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud de se maintenir à un niveau en-deçà de ceux appliqués par les autres Communautés d'Agglomération (Grand Chalons et Grand Dole entre autre).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire pour 2024 les taux suivants :

	Taux 2024
Cotisation Foncière des Entreprises	23,41%
Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties	1,89%
Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties	1,23%
Taxe d'Habitation*	8,70%

() Pour mémoire, suite à la suppression progressive de la Taxe d'habitation sur les Résidences Principales, les collectivités ne bénéficiaient plus d'aucune possibilité d'agir sur le taux de cette taxe. Depuis 2023 la CABCS dispose du dégel relatif à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.*

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Il n'est pas proposé d'augmentation de la TEOM cette année et de reconduire les taux appliqués en 2023, soit 9,90% et 6,25% respectivement pour la zone 1 (secteur hors Beaune – 47 Communes du Pays Beaunois) et la zone 2 (Beaune).

3. Le Versement Mobilité

Le taux du Versement Mobilité a été fixé à 0,60% sur le territoire communautaire depuis 2018.

Il est proposé de le maintenir à son taux actuel pour 2024.

En effet, l'évolution du taux avait pour objectif d'équilibrer le service de Transport urbain, sans participation complémentaire de la collectivité, compte tenu du caractère commercial de cette activité. Le produit effectivement perçu en 2023 (3 M d'euros) permettant cet équilibre, il est proposé de maintenir le taux du Versement Mobilité pour l'exercice à venir.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE de fixer les taux de fiscalité locale, pour l'année 2024, comme suit :

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	23,41 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	1,89 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,23 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8,70 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	
<u>Zone 1</u> : Communes du Pays Beaunois	9,90 %
<u>Zone 2</u> : BEAUNE	6,25 %
- Versement Transport	0,60 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 021-200006682-20240402-CC_24_029-DE



Jérôme CHIODO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_030-DE

**Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024****Nombre de Conseillers en exercice : 90****Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60****Nombre de Procurations : 14****Nombre de Votants : 74****Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PARTENAIRES
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

La Communauté d'Agglomération est partenaire de divers organismes, ce qui se traduit par l'attribution de concours financiers aux formes juridiques suivantes :

- Subventions de fonctionnement,
- Contributions aux organismes dans lesquels elle est représentée,
- Cotisations forfaitaires.

Conformément à la loi n° 2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et au décret n°2011-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur les contributions accordées aux associations et organismes partenaires, en parallèle du vote du budget primitif 2024 présenté lors de la même séance.

En dépit de la baisse des dotations de l'Etat, la collectivité propose de maintenir un haut niveau de soutien financier aux associations du territoire. A cet effet, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De se prononcer sur les subventions qu'il souhaite allouer aux différentes associations (cf Annexe 1 - A),
- De prendre acte des montants prévisionnels des contributions appelées par les organismes de regroupement dans lesquels siège l'EPCI (cf Annexe 1 - B),
- De reconduire ou non les adhésions forfaitaires aux organismes avec lesquels la Communauté d'Agglomération est partenaire sans pour autant y siéger (cf. Annexe 1 - C).

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des subventions allouées aux différentes associations, selon le détail annexé,
- PREND ACTE des montants prévisionnels des contributions, selon le détail annexé,
- APPROUVE la reconduction des adhésions forfaitaires, selon le détail annexé,
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les deux écoles de musique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_030-DE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

BUDGET 2024 - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PARTENAIRES Annexe 1

Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	Montant attribué 2019	Montant attribué 2020	Montant attribué 2021	Montant versé en 2022	Montant versé en 2023	Montant demandé selon dossier reçu en 2024	Montant proposé	Ligne budgétaire	Observations
MUSIQUE	44 500,00 €	44 500,00 €	44 500,00 €	44 500,00 €	44 500,00 €	49 000,00 €	45 000,00 €	65748/MUSIQUE/MEURSAULT	Participation au financement de l'école de musique
MUSIQUE	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	57 000,00 €	56 000,00 €	65748/MUSIQUE/CHAGNY	Participation au financement de l'école de musique
MUSIQUE	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €	65748/MUSIQUE/CHAGNY	Participation au financement de l'école de musique
MUSIQUE	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €	65748/MUSIQUE	Participation au financement de l'école de musique
MUSIQUE	14 000,00 €	14 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €	16 000,00 €	65748/MUSIQUE	Participation au financement de l'école de musique
PETITE ENFANCE	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	65748/PE	Participation au financement de l'école de musique
DVPT ECO	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	65748/PE	Participation au financement de l'école de musique
TOURISME	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	65748/TOURISME	Participation au financement de l'école de musique
SPORT						40 000,00 €	40 000,00 €	65748/SALLE	Dans le cadre de la modification statutaire
SPORT						36 000,00 €	20 000,00 €	65748/SALLE	Dans le cadre de la modification statutaire
SPORT						238 500,00 €	220 000,00 €		
SOMM TOTAL Subventions (Chap. 657/Nat. 6574)	144 000,00 €	144 000,00 €	148 500,00 €	153 000,00 €	155 000,00 €	238 500,00 €	220 000,00 €		

Contributions aux organismes de regroupement (adhésion / Subvention)	Montant attribué 2019	Montant attribué 2020	Montant attribué 2021	Montant versé en 2022	Montant attribué en 2023	Montant demandé selon dossier reçu en 2024	Arbitrage Président	Ligne budgétaire	Observations
RIVIERES								65568/ENV/ENV/RIVIERES	
RIVIERES								65568/ENV/ENV/RIVIERES	
RIVIERES	150 000,00 €	150 000,00 €	105 948,68 €	89 936,42 €	89 936,42 €	97 000,00 €	97 000,00 €	65568/ENV/ENV/RIVIERES	Regroupement des syndicats - 1 seule cotisation
RIVIERES								65568/ENV/ENV/RIVIERES	
RIVIERES								65568/ENV/ENV/RIVIERES	
RIVIERES								65568/ENV/ENV/RIVIERES	
ENFANCE	16 000,00 €	16 000,00 €	402,76 €	643,89 €	643,89 €	643,89 €	643,89 €	65568/ENV/ENV/RIVIERES	
ENFANCE	1 195 000,00 €	1 250 000,00 €	20 000,00 €	16 000,00 €	13 067,00 €	13 067,00 €	13 067,00 €	65568/ENV/ENV/RIVIERES	
DECHETS/OM								65568/ENV/ENV/RIVIERES	
DECHETS/OM								65568/ENV/ENV/RIVIERES	
TOURISME	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 050 000,00 €	1 350 000,00 €	1 792 000,00 €	1 775 000,00 €	1 775 000,00 €	65568/ENV/ENV/RIVIERES	Dissolution SVU des Maranges actés en 2023
TOURISME	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 050 000,00 €	1 350 000,00 €	1 450 000,00 €	1 700 000,00 €	1 600 000,00 €	65568/ENV/ENV/RIVIERES	Dissolution SVU des Maranges actés en 2023
TOURISME	110 756,45 €	270 256,84 €	12 456,00 €	100 531,55 €	446 277,43 €	748 095,75 €	748 095,75 €	65568/TOURISME	Taxe de séjour Présojournelle N
TOURISME								65568/TOURISME	Requêt Taxe de séjour N-1
SCOT	67 000,00 €	80 981,55 €	78 880,21 €	78 880,75 €	81 923,49 €	110 000,00 €	107 754,32 €	65568/SCOT	Budget de fonctionnement 2024 du SCOT, qui s'équilibre principalement par une participation des deux EPCI membres à hauteur de 165 775,88 €. La répartition est inégale dans les stades : 65% pour la Communauté d'Agglomération, soit 107 754,32 €, et 35% pour la communauté de communes de Gevrey, Chamberin et de Nuits-Saint-Georges, soit 58 021,56 €.
SPORT	57 000,00 €	55 000,00 €	42 720,00 €	40 970,00 €	38 880,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	65568/SALLE/CHAGNY	
TOURISME	3 900,00 €	3 900,00 €	3 432,00 €	3 854,00 €	3 854,00 €	3 855,00 €	3 855,00 €	65568/TOURISME	
TOURISME	34 508,20 €	34 508,16 €	34 075,52 €	35 329,00 €	34 876,00 €	34 876,00 €	34 876,00 €	65568/TOURISME	
DIVERS	46 308,00 €	46 326,00 €	46 951,00 €	46 954,00 €	46 618,00 €	53 658,00 €	44 715,00 €	65568/ELUS	0,64 € par habitant (Population DGF 2023 = 54 495 hab)
DIVERS	3 030 489,65 €	3 328 800,65 €	2 981 833,66 €	3 397 707,10 €	3 997 839,64 €	4 562 484,75 €	4 451 293,07 €		1€/hab. Population INSEE 2023 communes 21 (44 715 hab)

Adhésions - Cotisations > 1000 euros	Montant attribué 2019	Montant attribué 2020	Montant attribué 2021	Montant versé en 2022	Montant versé en 2023	Montant demandé selon dossier reçu en 2024	Arbitrage Président	Ligne budgétaire	Observations
URBANISME+RÉSIDENTS	10 786,00 €	12 940,56 €	12 778,32 €	13 246,00 €	13 215,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	6281/URBANISME	Cotisation 2024 = 0,24€ * population DGF 2023 (54495 hab)
URBANISME								6281/URBANISME	
TOURISME	2 800,00 €	2 800,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €	6281/TOURISME	
DIVERS	5 662,65 €	5 661,50 €	5 590,52 €	5 540,74 €	5 739,14 €	5 739,14 €	5 739,14 €	6281/ELUS	Montant forfaitaire
DIVERS	7 632,00 €	7 543,00 €	6 752,00 €	6 750,00 €	6 751,00 €	6 988,00 €	6 988,00 €	6281/ELUS	Cotisation 2024 = 0,11€ * population INSEE 2023 (52 174 hab)
DIVERS	80 800,65 €	82 864,06 €	98 555,67 €	111 516,79 €	28 433,54 €	28 258,14 €	28 258,14 €	6281/ELUS	1€/hab. Population INSEE 2023 communes 71 (Chagny-Chaudenay)
SOMM TOTAL Cotisations (Chap. 011/Nat. 6281)	3 252 250,30 €	3 913 844,71 €	3 228 869,33 €	3 662 255,89 €	4 181 272,18 €	4 639 242,89 €	4 639 242,89 €		

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_22_030-DE

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les organismes publics,

- Vu la délibération du 25 juin 2017 relatif à l'intérêt communautaire des équipements culturels,

- Vu la demande de subvention présentée par l'association « Avenir musical Murisaltien »,

- Vu la délibération du Conseil de Communauté du 2 avril 2024 attribuant une subvention à l'Association « Avenir musical Murisaltien »,

Entre

La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, représentée par M. Alain SUGUENOT, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 2 avril 2024, d'une part,

Et

L'Association « Avenir musical Murisaltien », représentée par M. Emmanuel ROUX, son Président, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Communauté d'Agglomération à l'Association « Avenir musical Murisaltien ».

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération attribue une subvention d'un montant de 49 000 euros, à l'Association pour l'opération suivante : enseignement musical.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Communauté d'Agglomération conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté à la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée en une fois après la signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES PIECES JUSTIFICATIVES ET MODALITES DE CONTROLE

5-1 : Compte-rendu financier

Conformément à l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 susvisée, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu financier est transmis à la Communauté d'Agglomération dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

5-2 : Contrôle de la collectivité

En application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ».

A cet effet, la Communauté d'Agglomération peut se faire communiquer sur simple demande tout document attestant de la bonne utilisation de la subvention et procéder à toute vérification sur pièce ou sur place.

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT précité, l'association bénéficiaire de la subvention est également tenue de fournir à la Communauté d'Agglomération une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes pour les Associations qui en sont dotées.

5-3 : communication

Le budget, les comptes de l'Association, le compte-rendu financier et la présente convention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande selon les dispositions de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 susvisée.

ARTICLE 6 : DUREE

La présente convention est établie pour l'année 2024 et entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties.

Elle prend fin au 31 décembre 2024, par la résiliation de la convention à l'initiative de l'Association en cas de renoncement à la subvention ou par la résiliation par la Communauté d'Agglomération en cas de non-respect par l'Association des engagements inscrits dans la présente convention.

La résiliation de la convention (à l'initiative de l'Association ou de la Communauté d'Agglomération) prend effet un mois après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à BEAUNE, le

Le Président
de l'Association
« Avenir musical Murisaltien »

Emmanuel ROUX

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
BEAUNE, Côte et Sud

Alain SUGUENOT

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les organismes publics,

- Vu la délibération du 25 juin 2017 relatif à l'intérêt communautaire des équipements culturels,

- Vu la demande de subvention présentée par l'association « Ecole de Musique de CHAGNY »,

- Vu la délibération du Conseil de Communauté du 2 avril 2024 attribuant une subvention à l'Association « Ecole de Musique de CHAGNY »,

Entre

La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, représentée par M. Alain SUGUENOT, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 2 avril 2024, d'une part,

Et

L'Association « Ecole de Musique de CHAGNY », représentée par M. François DREVON, son Président, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Communauté d'Agglomération à l'Association « Ecole de Musique de CHAGNY ».

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération attribue une subvention d'un montant de 56 500 euros à l'Association pour l'opération suivante : enseignement musical.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Communauté d'Agglomération conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté à la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée en une fois après la signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES PIECES JUSTIFICATIVES ET MODALITES DE CONTROLE

5-1 : Compte-rendu financier

Conformément à l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 susvisée, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu financier est transmis à la Communauté d'Agglomération dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

5-2 : Contrôle de la collectivité

En application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ».

A cet effet, la Communauté d'Agglomération peut se faire communiquer sur simple demande tout document attestant de la bonne utilisation de la subvention et procéder à toute vérification sur pièce ou sur place.

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT précité, l'association bénéficiaire de la subvention est également tenue de fournir à la Communauté d'Agglomération une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes pour les Associations qui en sont dotées.

5-3 : communication

Le budget, les comptes de l'Association, le compte-rendu financier et la présente convention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande selon les dispositions de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 susvisée.

ARTICLE 6 : DUREE

La présente convention est établie pour l'année 2024 et entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties.

Elle prend fin au 31 décembre 2024, par la résiliation de la convention à l'initiative de l'Association en cas de renoncement à la subvention ou par la résiliation par la Communauté d'Agglomération en cas de non-respect par l'Association des engagements inscrits dans la présente convention.

La résiliation de la convention (à l'initiative de l'Association ou de la Communauté d'Agglomération) prend effet un mois après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à BEAUNE, le

Le Président
de l'Association
« Ecole de Musique de CHAGNY »

François DREVON

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
BEAUNE, Côte et Sud

Alain SUGUENOT

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_34_031-DE

**Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024****Nombre de Conseillers en exercice : 90****Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60****Nombre de Procurations : 14****Nombre de Votants : 74****Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

TARIFS DU CONSERVATOIRE
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Les tarifs applicables pour le Conservatoire Musique et Danse à rayonnement intercommunal sont maintenus pour l'année scolaire 2024-2025.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE la grille tarifaire du Conservatoire Musique et Danse dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_34_031-DE



Jérôme CHIODO

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

année scolaire 2024/2025

Tarif cursus Musique

	Résident Communauté d'agglomération		Résident hors Communauté d'agglomération	
	Tarifs pleins	Tarifs dégressifs	Tarifs pleins	Tarifs dégressifs
MUSIQUE				
JARDIN ET INITIATION MUSICALE				
de 3 à 5 ans	32,00 €	25,00 €	49,00 €	29,00 €
EVEIL et ATELIER DECOUVERTE				
de 6 à 9 ans	62,00 €	49,00 €	124,00 €	56,00 €
ATELIER DECOUVERTE SEUL				
de 6 à 9 ans	32,00 €	25,00 €	49,00 €	29,00 €
CURSUS CHŒUR	32,00 €	-	38,00 €	-
CURSUS TRADITIONNEL*				
Cycle1	92,00 €	70,00 €	198,00 €	81,00 €
Cycle 2	102,00 €	78,00 €	230,00 €	90,00 €
Cycle 3	119,00 €	90,00 €	247,00 €	106,00 €
CURSUS ADULTE				
Cursus traditionnel*	119,00 €	-	129,00 €	-
Cursus sans pratique collective	184,00 €	-	310,00 €	-

*cursus traditionnel : Formation instrumentale (1 instrument) ou chant + Formation Musicale + Pratique collective
 tarifs dégressifs : à partir de la seconde inscription

Tarif cursus Danse

	Résident Communauté d'agglomération		Résident hors Communauté d'agglomération	
	Tarifs pleins	Tarifs dégressifs	Tarifs pleins	Tarifs dégressifs
DANSE				
1h00	79,00 €	69,00 €	120,00 €	102,00 €
1h30	111,00 €	101,00 €	170,00 €	153,00 €
2h	136,00 €	126,00 €	208,00 €	193,00 €
2h30	157,00 €	147,00 €	240,00 €	225,00 €
3h	188,00 €	178,00 €	288,00 €	272,00 €

Tarif spécifique pour :

membre d'orchestre du territoire Beaune Côte&Sud, membre d'association musicale agréée sur le territoire Beaune Côte&Sud, inscrit à une pratique collective SEULEMENT (sans cours d'instrument ni FM)

Résident et non résident de la communauté d'agglomération

	membres orchestre harmonie Beaune / OHB		membres autres associations	
MUSIQUE				
CURSUS TRADITIONNEL*				
Cycle1	31,00 €		47,00 €	
Cycle 2	31,00 €		52,00 €	
Cycle 3	31,00 €		60,00 €	
CURSUS ADULTE				
Cursus traditionnel*	31,00 €		60,00 €	
Cursus sans pratique collective	31,00 €		92,00 €	

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_032-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

TARIFS DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Il est proposé, pour l'année scolaire 2024-2025, de faire évoluer la grille tarifaire de l'Ecole des Beaux-Arts, comme suit :

- Evolution de 10 € des tarifs des stages adultes, enfants, adolescents organisés pendant les vacances scolaires, afin de couvrir les coûts liés à l'organisation des stages,
- Instauration d'une participation financière de 2€/conférence et d'un abonnement annuel fixé à 10 € (11 conférences) pour assister au programme de conférences organisé tout au long de l'année,
- Mise en place d'une participation financière pour les élèves des ateliers pratiques amateurs Adultes d'un montant de 35 €, pour l'organisation de sorties à la journée,
- Mise en place d'une tarification dégressive pour les lycéens et les étudiants selon le nombre de prestations souscrites.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** la grille tarifaire de l'Ecole des Beaux-Arts dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHiodo

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_032-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécourse citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

ECOLE DES BEAUX-ARTS DE BEAUNE
Grille tarifaire Année 2024-2025

Cours adultes : paiement au trimestre à effectuer au secrétariat de l'école en début de chaque trimestre

Cours enfants : paiement à l'année. Possibilité d'un paiement au trimestre si l'enfant commence un atelier au mois de janvier.

Pour l'ensemble des ateliers : Tout trimestre commencé est dû et toute inscription en cours de trimestre ne donne lieu à aucune réduction.

() Tarif dégressif applicable aux prestations des ateliers enfants ou des ateliers Lycéens à partir d'un 2^{ème} enfant d'une même famille ou d'une 2^{ème} activité.*

() Tarif dégressif applicables aux prestations ados-étudiants-adultes à partir du 4^{ème} module.*

ECOLE DES BEAUX ARTS	Plein tarif		Tarif dégressif (*)	
	CA	Extérieurs CA	CA	Extérieurs CA
ATELIERS ENFANTS (De la grande section de maternelle à la 3 ^e)				
Paiement/trimestre 2024-2025	45,00 €	60,00 €	40,50 €	54,00 €
Paiement/année 2024-2025	108,00 €	140,00 €	97,00 €	126,00 €
Ateliers itinérants Hors d'Œuvre 2024-2025	40,00 €	45,00 €	36,00 €	40,50 €
ATELIERS LYCÉENS : Atelier Cinéma du mercredi de 12h à 15h Atelier du samedi de 9h à 12h				
Paiement/trimestre 2024-2025	53,00 €	67,00€	48,00 €	60,00 €
Paiement/année 2024-2025	135,00 €	178,00 €	121,50 €	160,00 €
ATELIER ADULTES Accessibles à partir de 16 ans				
Paiement/trimestre Adultes 2024-2025	120,00 €	180,00 €	84,00 €	126,00 €
Paiement/trimestre étudiants à partir de 16 ans - 2024-2025 sur présentation d'un justificatif de scolarité	73,00€	107,00 €	59,00€	88,00€
ANNÉE PRÉPARATOIRE				
	Étudiants boursiers	Étudiants non boursiers		
Droits inscription concours	30,00 €			
Confirmation d'inscription (Frais à rattacher aux frais de scolarité)	100,00€			
Frais de Scolarité	210,00 €	810,00 €		
STAGES				
Stages enfants (10 heures) 2024-2025	50,00 €	55,00 €	45,00 €	50,00 €
Stages ados/adultes (15 heures) 2024-2025	70,00 €	90,00 €	65,00 €	85,00 €
Stages parents/enfants (10 heures) 2024-2025	90,00 €	120,00 €	85,00 €	115,00 €
CONFÉRENCES				
Tarif unitaire	2,00 €			
Abonnement saison 2024-2025	10,00 €			
VOYAGE/SORTIE				
Participation aux frais de transports + billetterie Musée ou autre	35,00 €			

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_033-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),**Délégués ayant donné procuration :**M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,**Délégués absents-excusés non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

TARIFS DES TRANSPORTS
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Les tarifs Transports font l'objet de précisions concernant l'obligation de délivrance de duplicata et l'indemnité de rabatement versée aux élèves qui ne fréquentent pas leur lycée de rattachement.

Les autres tarifs demeurent inchangés pour l'année scolaire 2024-2025.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,


- ADOPTE la grille tarifaire des transports dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO



Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le 18/04/2024 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_033-DE	
--	---

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE		Tarifs (au 1er septembre 2024)
Elève domicilié sur le territoire de la CABCS et/ou scolarisé dans son établissement de référence et/ou non rémunéré		
1er enfant		30,00 €
2e enfant		20,00 €
3e enfant		15,00 €
4e enfant et plus		gratuité
duplicata		5,00 €
paiement pour une 2e carte scolaire sans dégressivité		45,00 €
Titre de transport élève interne		30,00 €
Cas dérogatoires		
Elève domicilié hors CABCS et non pris en charge par le Conseil régional		
1er enfant		126,00 €
2e enfant		116,00 €
3e enfant		111,00 €
4e enfant et plus		96,00 €
Elève domicilié sur le territoire de la CABCS et/ou non scolarisé dans son établissement de référence et/ou rémunéré		
1er enfant		75,00 €
2e enfant		65,00 €
3e enfant		60,00 €
4e enfant et plus		45,00 €
Indemnités de rabattement		
Entre 2 km et 10 km du point d'arrêt le plus proche, par km et par an (<i>élèves internes uniquement</i>)		
		6,60 €
Entre 2 km et 10 km du point d'arrêt le plus proche (<i>par km et par an si établissement de référence</i>)		
		33,00 €
Entre 2km et 10km du point d'arrêt le plus proche (<i>par km et par an hors établissement de référence</i>)		
		16,50 €
Absence totale de desserte en transport collectif entre 2 km et 10 km (<i>par km et par an</i>)		
		33,00 €
Ouverture des circuits scolaires aux commerciaux (par trajet) jour annuellement en fonction des places disponibles et sur présentation d'une carte réalisée par le service transports) (circuits mis à disposition)		
		1,00 €

TARIFS TRANSPORT URBAIN	
Assujetti à la TVA	Tarifs (au 1er septembre 2024)
Plein tarif	
ticket unité (valable 1 heure)	1,00 €
ticket journée	3,00 €
carnet de 10 tickets	8,00 €
abonnement mensuel	20,00 €
abonnement annuel	200,00 €
Jeune - 26 ans	
carnet de 10 tickets	4,00 €
abonnement mensuel	10,00 €
abonnement annuel	100,00 €
abonnement annuel à partir du 2e enfant	46,20 €
Titres solidaires	
carnet de 10 tickets tarif réduit	4,00 €
abonnement mensuel CMU	10,00 €
abonnement annuel CMU	100,00 €
Senior + 65 ans	
tarif heures creuses*	gratuité
abonnement mensuel	10,00 €
abonnement annuel	100,00 €
Abonnement scolaire	
duplicata carte	5,00 €

*9h30/11h et 14h30/16h

TARIFS DES AMENDES EN VIGUEUR SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS		Tarifs au 1er septembre 2024
Objet de la contravention		
Contravention de 3ème classe		
Titre non valable ou non composé		60,00 €
Défaut de titre		60,00 €
Contravention de 4ème classe		
Tout outrage, refus de contrôle, déclaration de fausse identité, décompression de porte, sera verbalisé d'une contravention de 4ème catégorie		150,00 €
Frais de dossier		
Frais de dossier en cas d'oubli d'un titre de transport de longue durée (abonnement), l'usager a 48h pour renvoyer la photocopie de sa carte accompagnée du règlement correspondant		8,00 €
Frais de dossier appliqué sans règlement de la part de l'usager au-delà de 2 mois et qui s'ajoute à l'amende		50,00 €

Règles de calcul en vigueur depuis le 6 mai 2016

Le décret du 3 mai 2016, aux articles 15 et suivants et 22 et suivants, prévoit que les indemnités forfaitaires sont calculées en fonction de l'amende forfaitaire majorée.

Les indemnités forfaitaires maximales augmentent lorsque les montants de l'amende forfaitaire majorée prévus à l'article R. 49-7 du Code de procédure pénale augmentent.

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_034-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024
 Nombre de Conseillers en exercice : 90
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60
 Nombre de Procurations : 14
 Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
 M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
 M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
 M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
 M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
 Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
 Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
 Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
 M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
 M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

EVOLUTION DU TARIF DE LA REDEVANCE SPECIALE
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Une évolution de tarif est proposée pour une entrée en vigueur à partir du 1er avril 2024 :

→ **Tarif de redevance spéciale :**

La redevance spéciale des communes était, jusqu'à présent, facturée avec une part fixe (1,2€/habitant) et une part variable calculée en fonction de la production réelle de déchets (50€/m³).

La redevance spéciale sera à présent calculée uniquement en fonction du service rendu, à raison de 50 €/m³.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'évolution tarifaire de la redevance spéciale dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_034-DE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

TARIFS REDEVANCE SPECIALE D'ORDURES MENAGERES (à compter du 1er avril 2024)

Redevance Spéciale	Prix en vigueur	Tarifs proposés 2024
Professionnels + administrations	42 €/m ³	50€/m ³
Collectes supplémentaires	42 €/mois	50€/mois
Communes	Part fixe : 1,20 €/habitant Part variable : 50 €/m ³	50 €/m³
Location des bacs	55 €/m ³	-

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024
 Nombre de Conseillers en exercice : 90
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60
 Nombre de Procurations : 14
 Nombre de Votants : 74

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024



ID : 021-200006682-20240402-CC_24_035-DE

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
 M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
 M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
 M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
 M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
 Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
 Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
 Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
 M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
 M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

TARIF DES COMPETENCES DIVERSES
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Il est proposé d'actualiser le tarif correspondant à la mise en œuvre d'une signalétique locale dans l'emprise des zones d'activités sur la base du coût de la fourniture d'une lame (159€ TTC).

Les autres tarifs demeurent inchangés.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'évolution tarifaire relative à l'implantation d'une signalétique locale dans l'emprise des zones d'activité, dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 18/04/2024
 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_035-DE

S²LOW

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Compétence développement économique	
Signalisation d'information locale (SIL)	
Objet du tarif : implantation d'une signalisation des entreprises dans les zones d'activités	
Lame Signalétique :	1300 x 160 mm, classe 1 simple face posée sur mats fournis par la CABCS
Tarif pour une lame :	159 €

Compétence Mobilité	
Installation de recharge de véhicules électriques	
Objet du tarif : bornes de recharge de véhicules , parking de covoiturage relais	
Tarif :	temps de recharge borne de inférieure 11 kW (1 h = environ 150 km)
Temps	0,10€ /Minute 6€/H

PLATEFORME RESSOURCES	
MODALITE DE FACTURATION ANNUELLE	
Part FIXE	
Population	inférieure à 500 habitants 2 000 €
	entre 500 habitants et 999 habitants 3 500 €
	supérieure à 999 habitants 4 500 €
Part variable	
0,46 % du montant HT du projet	

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_036-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire en vertu du principe d'annualité budgétaire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis fractionner d'une année sur l'autre le solde des crédits de trésorerie nécessaire à l'exécution des travaux ou acquisitions conformément aux articles L. 2311-3-1, R. 2311-9 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP), qui constitue une dérogation à ce principe d'annualité, permet de planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP nécessaires dans le cadre de l'exercice.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Les Autorisations de Programme et leurs révisions éventuelles sont présentées et votées par le Conseil Communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice et des décisions modificatives :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple),
- toute modification (révision, annulation, clôture) doit faire l'objet d'une délibération ; le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe au moment du vote du budget et du compte administratif et, à chaque délibération budgétaire (décisions modificatives) en cas de modification des AP/CP.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du Budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir pour 2024 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) et de les modifier pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets récapitulés sur les tableaux joints en annexe 1 à 2.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les créations, modifications et clôtures des APCP dont le détail est communiqué en annexes 1 à 2.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_036-DE



Jérôme CHIODO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécurse citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Suivi des Autorisations de programme (AP)
Exercice 2024
Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N. = 2024 N.1 = 2023

N° AP	Année de création	Programme	N° Opération	Opération	Evolution de l'AP		Valeurs AP		Réalisation		Credits de paiement budgétaires					Montant de l'AP	
					Evolution de l'AP	Evolution de l'AP	Réalisé antérieur N-1 (avant 2022)	Réalisé N-1 (2023)	Engagements reportés sur N (2024)	Evolution des CP	2024	2025	2026	2027	2028		Total CP
2013-06	2013	Programme local de l'Habitat	2013-051	Aides à la rénovation de logements communaux	AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	180 000,00 44 858,62 0,00 224 858,62	0,00 0,00 0,00 20 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	224 858,62 224 858,62	
2013-06	2013	Programme local de l'Habitat	2013-052	Aide à la réalisation de villages seniors	AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	180 000,00 0,00 0,00 180 000,00	0,00 0,00 0,00 80 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	180 000,00 180 000,00	
2013-06	2013	Programme local de l'Habitat	2013-053	Aide au portage foncier	AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	525 000,00 -202 790,27 0,00 322 209,73	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	322 209,73 322 209,73	
2013-06	2013	Programme local de l'Habitat	2013-054	Aides directes aux particuliers (2016)	AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	0,00 72 048,56 -9 314,80 62 733,76	0,00 0,00 0,00 500,00	0,00 0,00 0,00 0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP au Budget N	8 314,80 500,00 -7 814,80 500,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	62 733,76 62 733,76
2013-06	2013	Programme local de l'Habitat	2013-055	Eco-quartiers (2016)	AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	0,00 80 000,00 0,00 80 000,00	0,00 0,00 0,00 40 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	80 000,00 80 000,00
2017-01	2017	Travaux d'accessibilité A.D.A.P			AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	857 957,00 200 198,33 130 419,28 1 178 584,61	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	0,00 120 000,00 130 000,00 120 000,00	0,00 355 175,88 355 175,88 355 175,88	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	1 178 584,61 1 178 584,61
2017-04	2017	Construction complexe sportif NOLAY			AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	2 550 000,00 3 638 912,46 1 941 956,80 8 030 869,26	0,00 0,00 0,00 25 220,23	0,00 0,00 0,00 0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP au Budget N	934 103,00 2 604 000,00 1 669 897,00 2 604 000,00	0,00 1 412 603,20 2 177 896,80 3 590 500,00	0,00 917 181,22 917 181,22 917 181,22	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	8 030 869,26 8 030 869,26
2017-05	2017	Rénovation de chalet de MEURSULT			AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	2 500 000,00 0,00 -620 577,73 1 879 422,27	0,00 0,00 0,00 499 318,06	0,00 0,00 0,00 0,00	CP prévus Demande Budget N Révision N CP à inscrire au BP N	1 202 745,00 500 000,28 -202 684,72 500 060,28	0,00 0,00 -88 694,95 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	1 879 422,27 1 879 422,27	



Suivi des Autorisations de programme (AP)
Exercice 2024
Annexe 1 - Situation et Révision des AP en cours

N°1 = 2023

N° = 2024

N° AP	Année de création	Programme	Autorisation de programme		Réalizations				Crédits de paiement budgétaires					Montant de l'AP				
			N° Opération	Désignation	Evolution de l'AP	Valeurs AP	Réalisé à N-1 (avant 2022)	Réalisé N-1 (2023)	Engagements reportés sur N (2024)	Evolution des CP	2024	2025	2026		2027	2028	Total CP	
2018-01	2018	Construction structure périscolaire SAVIGNY		Opération	AP Initiale	950 000,00				CP prévus	1 579 317,40	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	1 853 892,00					Demande BP N	1 624 952,66						
					Révision N	20 000,00	181 512,36	569 876,39	447 548,57	CP au Budget N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 823 892,00
2020-04	2020	BASE NAUTIQUE MONTAGNY			AP Initiale	800 000,00				CP prévus	400 000,00	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	0,00					Demandes BP N	500 000,00						
					Révision N	-800 000,00	0,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	-400 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
2020-05	2020	Rénovation piste d'athlétisme JD			AP Initiale	550 000,00				CP prévus	66 051,03	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	555 752,00					Demandes BP N	10 000,00						
					Révision N	-68 051,03	999 473,87	925,77	37 303,33	CP à inscrire au BP N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 037 700,97
2018-02	2018	Création complexe sportif sectoriel (Marefesi LACOUR)			AP Initiale	3 650 000,00				CP prévus	2 367 959,35	819 400,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	2 142 152,08					Demande BP N	3 277 600,00	1 083 785,37					
					Révision N	2 135 132,02	2 643 365,38	540 344,24	2 900 576,99	CP au Budget N	770 232,71	264 395,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 927 274,10
2021-02	2021	foie cyclable SAVIGNY BEAUNE (MOE+ TRAVAUX)			AP Initiale	948 000,00				CP prévus	478 964,00	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	-16 782,00					Demande BP N	1 192 146,00						
					Révision N	308 964,00	22 325,40	5 030,58	20 680,02	CP à inscrire au BP N	-478 964,00	1 192 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 240 182,00
2021-05	2021	halting de Coustrorage Péage Sud			AP Initiale	3 380 000,00				CP prévus	200 000,00	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	29 608,48					Demande BP N	200 000,00						
					Révision N	-316 554,97	2 346 272,50	418 234,31	318 846,73	CP à inscrire au BP N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 083 053,54
2021-06	2021	Programme local de l'Habitat		Aides à la rénovation de logements communaut (Nux programme)	AP Initiale	180 000,00				CP prévus	24 000,00	24 000,00	0,00					
					Revisions antérieures à N						Demande BP N	110 000,00						
					Révision N	53 000,00	0,00	11 000,00	86 000,00	CP à inscrire au BP N	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 000,00
2021-06	2021	Programme local de l'Habitat		Aides à la réalisation de villages seniors	AP Initiale	320 000,00				CP prévus	80 000,00	80 000,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	0,00					Demande BP N	80 000,00						
					Révision N	0,00	0,00	0,00	160 000,00	CP à inscrire au BP N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
2021-06	2021	Programme local de l'Habitat		Adaptation des logements -maintien à domicile	AP Initiale	50 000,00				CP prévus	20 000,00	20 000,00	20 000,00					
					Revisions antérieures à N						Demande BP N	20 000,00	20 000,00	20 000,00				
					Révision N	10 000,00	0,00	0,00	20 000,00	CP à inscrire au BP N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00



Suivi des Autorisations de programme (AP)
Exercice 2024
Annexe 1 - situation et révision des AP en cours

N° AP	Année de création	Programme	N° Opération	Opération	Autorisation de programme			Réalizations					Credits de paiement budgétaires					Montant de l'AP
					Evolution de l'AP	Valeurs AP	Réalisé à l'avant N-1 (2023)	Réalisation N-1 (2023)	Engagements reportés sur N (2024)	Evolution des CP	2024	2025	2026	2027	2028	Total CP		
2021-06	2021	Programme Local de l'Habitat	2021-064	Opérations d'habitats exemplaires (ancien site éco quartier)	AP Initiale	249 000,00			CP prévus	40 000,00	40 000,00	40 000,00	120 000,00					
					Revisions antérieures à N				Demande BP N	-40 000,00	-40 000,00	-40 000,00	120 000,00					
					Révision N	0,00			CP à inscrire au BP N	-40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	
				Total AP en cours	249 000,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	40 000,00	40 000,00	40 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	
2021-06	2021	Programme Local de l'Habitat	2021-065	Aide au portage foncier	AP Initiale	300 000,00			CP prévus	0,00	0,00	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N				Demande BP N	300 000,00								
					Révision N	249 180,73	249 180,73	0,00	CP à inscrire au BP N	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 180,73	
				Total AP en cours	549 180,73	249 180,73	0,00	CP à inscrire au BP N	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 180,73		
2021-06	2021	Programme Local de l'Habitat	2021-066	Fonds rénovés - aides financières projets "leur programme"	AP Initiale	200 000,00			CP prévus	0,00	165 000,00	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	118 000,00			Demande BP N	291 500,00	0,00	0,00						
					Révision N	119 500,00	58 000,00	65 000,00	CP à inscrire au BP N	291 500,00	-165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 500,00	
				Total AP en cours	431 500,00	58 000,00	65 000,00	CP à inscrire au BP N	165 000,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 500,00		
2022-05	2022	Aides à la Rénovation énergétique des copropriétés			AP Initiale	200 000,00			CP prévus	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00					
					Revisions antérieures à N	0,00			Demande BP N	50 000,00	0,00	0,00	0,00					
					Révision N	0,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	
				Total AP en cours	200 000,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
2022-04	2022	Pôle multimodal sud Passage RD1074	2022-04	Pôle multimodal	AP Initiale	1 500 000,00			CP prévus	508 000,00	0,00	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N				Demande BP N	70 000,00	1 272 213,67	0,00	0,00					
					Révision N	0,00	11 977,20	78 808,05	CP à inscrire au Budget N	-438 000,00	1 275 219,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	
				Total AP en cours	1 500 000,00	11 977,20	78 808,05	CP à inscrire au Budget N	508 000,00	1 272 213,67	1 275 219,97	1 275 219,97	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00		
2023-06	2023	Baignade naturelle - travaux de réhabilitation		Baignade naturelle	AP Initiale	2 070 000,00			CP prévus	1 000 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00					
					Revisions antérieures à N	414 000,00			Demande BP N	1 501 000,00	563 000,00	0,00	0,00					
					Révision N	28 635,57	28 635,57	28 635,57	CP à inscrire au Budget N	961 000,00	583 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 512 625,57	
				Total AP en cours	2 512 625,57	0,00	28 635,57	CP à inscrire au Budget N	1 501 000,00	1 363 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	2 512 625,57		
2023-04	2023	Achat de véhicules Bennes OMA et mini Bennes		Benne OMA et mini Bennes	AP Initiale	1 200 000,00			CP prévus	650 000,00	400 000,00	0,00	0,00					
					Revisions antérieures à N	0,00			Demande BP N	550 000,00	400 000,00	249 136,00	0,00					
					Révision N	0,00	864,00	864,00	CP à inscrire au Budget N	-100 000,00	249 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	
				Total AP en cours	1 200 000,00	864,00	864,00	CP à inscrire au Budget N	550 000,00	800 000,00	249 136,00	249 136,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00		



Suivi des Autorisations de programme (AP)
Exercice 2024
Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N = 2024 N-1 = 2023

N° AP	Année de création	Programme	N° Opération	Opération	Evolution de l'AP		Réalizations			Crédits de paiement budgétaires					Montant de l'AP					
					AP Initiale	Révisions antérieures à N	Révisé à N-1 (avant 2022)	Réalisé N-1 (2023)	Engagements reportés sur N (2024)	Evolution des CP	2024	2025	2026	2027		2028	Total CP			
2023-05	2023	Rénovation déchetterie de NOLAY (étude incluse)		Déchetterie NOLAY	AP Initiale	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	500 000,00	940 000,00						
					Révisions antérieures à N	0,00						175 000,00	385 000,00	940 000,00						
					Révision N	0,00						175 000,00	-115 000,00	0,00						
					Total AP en cours	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	385 000,00	940 000,00						1 500 000,00
2023-06	2022	MD réhabilitation structure globale (OSANGLÉ)		Rehabilitation OSANGLÉ	AP Initiale	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00						
					Révisions antérieures à N	0,00						50 000,00	1 550 000,00	1 050 000,00						
					Révision N	0,00						-550 000,00	550 000,00	50 000,00						
					Total AP en cours	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	1 550 000,00	1 050 000,00						2 650 000,00
2022-02	2022	CHAGNY 2022-2025			AP Initiale	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00						
					Révisions antérieures à N	0,00						145 000,00	395 000,00	300 000,00						475 899,72
					Révision N	765 000,00						60 000,00	250 000,00	100 000,00						475 899,72
					Total AP en cours	1 195 000,00	0,00	0,00	0,00	139 100,28	0,00	145 000,00	395 000,00	300 000,00						1 195 000,00
2021-03		Auxey - Renouvellement conduite			AP Initiale	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00						
					Révisions antérieures à N	-20 000,00						110 000,00	0,00	0,00						0,00
					Révision N	0,00						-100 000,00	110 000,00	100 000,00						0,00
					Total AP en cours	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	110 000,00	300 000,00						210 000,00
2024-10		CORCELLES EBATY - Création de réseau d'eau (ensemblement 2020-03)			AP Initiale	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
					Révisions antérieures à N	-20 000,00						1 178 361,22	456 000,00	0,00						
					Révision N	1 204 361,22						0,00	456 000,00	0,00						0,00
					Total AP en cours	1 634 361,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 178 361,22	456 000,00	0,00						1 634 361,22
2021-04	2023	Chaudey-Mimande (avec Triv Corcelles-Ebaty)			AP Initiale	282 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00	134 000,00	0,00						
					Révisions antérieures à N	0,00						0,00	0,00	0,00						0,00
					Révision N	-246 000,00						-114 000,00	-134 000,00	0,00						0,00
					Total AP en cours	34 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00						34 000,00
2022-03	2022	SD CHAGNY-CHANGE-CHAUDENAY-PARIS L'HOPITAL/THURY			AP Initiale	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	30 000,00	0,00						
					Révisions antérieures à N	0,00						0,00	0,00	0,00						0,00
					Révision N	0,00						-55 000,00	-30 000,00	0,00						0,00
					Total AP en cours	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						220 000,00
2019-02	2019	modernisation filtre presse + étude CHAGNY			AP Initiale	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 054,60	0,00	0,00						
					Révisions antérieures à N	195 946,83						525 000,00	128 060,00	0,00						0,00
					Révision N	131 945,40						206 945,40	128 060,00	0,00						0,00
					Total AP en cours	777 942,23	70 996,83	13 635,40	13 635,40	40 250,00	0,00	525 000,00	318 054,60	128 060,00	0,00					777 942,23



Suivi des Autorisations de programmes (AP)

Exercice 2024

Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N = 2024

N = 2023

N° AP	Année de création	Autorisation de programme			Réalizations			Crédits de paiement budgétaires					Montant de l'AP			
		Programme	N° Opération	Désignation	Evolution de l'AP	Valeurs AP	Réalisé antérieur N-1 (avant 2022)	Réalisé N-1 (2023)	Engagements reportés sur N (2024)	Evolution des CP	2024	2025		2026	2027	2028
202302	2023	Travaux complémentaires avec communes de THAGNY ou DIMO			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	300 000,00 0,00 0,00 300 000,00	0,00	0,00	0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	100 000,00 0,00 -100 000,00 0,00	200 000,00 150 000,00 150 000,00 150 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00			300 000,00
202402	2024	Rehabilitation de divers réseaux MEURSAULT (anciennement 2016-04) 1 394 392,03 € consommés au titre des années antérieures à 2024 sur l'ancienne AP 26 340,08 € de reste à réaliser sur l'ancienne AP inscrit en 2024 TOTAL anciennes/nouvelle AP = 1 611 825,23 €			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	300 000,00 0,00 -72 566,80 227 433,20	0,00	0,00	0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	100 000,00 227 433,20 127 433,20 227 433,20	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00			227 433,20
202403	2024	Création bassins tampons (anciennement 2017-05) 517 491,88 € consommés au titre des années antérieures à 2024 sur l'ancienne AP Total anciennes/nouvelle AP = 702 658,72 €			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	300 000,00 0,00 -124 833,16 175 166,84	0,00	0,00	0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	0,00 127 205,44 127 205,44 127 205,44	0,00 47 961,40 47 961,40 47 961,40	0,00 0,00 0,00 0,00			175 166,84
202404	2024	Etude diagnostique NOLAY (anciennement 2019-03) 412 913,94 € consommés au titre des années antérieures à 2024 sur l'ancienne AP Total anciennes/nouvelle AP = 1 802 913,94 €			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	300 000,00 0,00 1 090 000,00 1 390 000,00	0,00	0,00	0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	0,00 510 000,00 510 000,00 510 000,00	0,00 470 000,00 470 000,00 470 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00			1 390 000,00
202405	2024	CORCELLES EBATY - Création de réseau d'assainissement (anciennement 2020-01) 957 648,11 € consommés au titre des années antérieures à 2024 sur l'ancienne AP 1 060 231,94 € de reste à réaliser sur l'ancienne AP inscrit en 2024 Total anciennes/nouvelle AP = 5 421 880,05 €			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	300 000,00 0,00 4 164 231,94 4 464 231,94	0,00	0,00	0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	100 000,00 3 966 231,94 3 966 231,94 3 966 231,94	200 000,00 478 000,00 278 000,00 478 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00			4 464 231,94
202406	2024	AUXEVY - Travail de raccordement à la station de MEURSAULT (anciennement 2024-02)			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	300 000,00 0,00 2 425 000,00 2 725 000,00	0,00	0,00	0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	100 000,00 0,00 -100 000,00 0,00	200 000,00 1 275 000,00 1 275 000,00 1 275 000,00	0,00 1 275 000,00 1 275 000,00 1 275 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00		2 725 000,00
202407	2024	LA ROCHEPOT - Création d'un réseau et station (anciennement 2024-01)			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	300 000,00 0,00 0,00 300 000,00	0,00	0,00	0,00	CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	100 000,00 0,00 -100 000,00 0,00	200 000,00 0,00 -200 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00		300 000,00

ASSAINISSEMENT

Suivi des Autorisations de programme (AP)

Exercice 2024

Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N-1 = 2023

N = 2024

N° AP	Année de création	Autorisation de programme				Crédits de paiement budgétaires							Montant de l'AP				
		Programme	N° Opération	Opération	Evolution de l'AP	Valeurs AP	Réalisé à N-1 (avant 2022)	Réalisé N-1 (2023)	Engagements reportés sur N (2024)	Evolution des CP	2024	2025		2026	2027	2028	Total CP
202408	2024	MKAA MEURSAULT 2022-2026 (anciennement 2022-07)			AP Initiale	300 000,00				CP prévus	100 000,00	200 000,00	0,00				
		189 342,25 € consommés au titre des années antérieures à 2024 sur l'ancienne AP			Révisions antérieures à N	0,00				Demande BP N	491 291,05	235 000,00	185 556,60				
		96 291,05 € de reste à réaliser sur l'ancienne AP inscrit en 2024			Révision N	611 847,65				Révision N	591 291,05	35 000,00	185 556,60	0,00			
		Total sections/nouvelle AP = 1 095 190,01 €			Total AP en cours	911 847,65	0,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	491 291,05	235 000,00	185 556,60	0,00		911 847,65	
202409	2024	Renouvellement Réseau SANTIENAY (anciennement 2017-07)			AP Initiale	300 000,00				CP prévus	100 000,00	200 000,00					
		725 108,41 € consommés au titre des années antérieures à 2024 sur l'ancienne AP			Révisions antérieures à N	0,00				Demande BP N	0,00	308 309,16					
		Total anciennes/nouvelle AP = 1 093 417,57 €			Révision N	8 309,16				Révision N	-100 000,00	106 309,16	0,00	0,00			
					Total AP en cours	308 309,16	0,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	0,00	308 309,16	0,00	0,00		308 309,16	

Suivi des Autorisations de programme (AP)

Exercice 2024

[Annexe 2 - AP à créer](#)

Budget	Autorisation de programme									
	N° AP	Nature	Programme	Montant de l'AP	2024	2025	2026	2027	Total CP	
Budget Assainissement	202411	2031	Schema directeur secteur affermage (anciennement: 202301)	400 000,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €	- €	- €	400 000,00 €	
Budget Eau	202412	21531	Renouvellement ou création forage suite diagnostique decennal de 2023	500 000,00 €	- €	200 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €	
Budget Principal	202413	2128	Terrassement, curage étang de Montagny	400 000,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €	- €	- €	400 000,00 €	

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024
 Nombre de Conseillers en exercice : 90
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60
 Nombre de Procurations : 14
 Nombre de Votants : 74

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_037-DE



Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
 M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
 M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
 M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

Délégués ayant donné procuration :

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
 M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
 Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
 Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
 Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
 M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
 M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Lors de sa séance du 6 avril 2021 (délibération CC/21/047), le Conseil communautaire a approuvé pour chaque commune le montant des Attributions de compensation.

En l'absence de nouveau transfert de compétence depuis cette date, ces montants sont reconduits pour l'année 2024.

Le montant détaillé par commune figure en annexe.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE pour chaque commune, le montant des AC tel qu'il figure en annexe,
- AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_037-DE



Jérôme CHIODO



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

ECHÉANCIER DE VERSEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023

COMMUNE	Rappel AC 2018	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	COMMUNE
A ALOXE-CORTON	61 744 €	61 744 €	61 744 €	61 744 €	61 744 €	A ALOXE-CORTON
C BEAUNE	4 543 502 €	4 377 395 €	4 377 395 €	4 377 395 €	4 377 395 €	C BEAUNE
M BLIGNY-LES-BEAUNE	27 096 €	21 781 €	21 781 €	21 781 €	21 781 €	M BLIGNY-LES-BEAUNE
M CHAGNY	1 623 252 €	1 588 104 €	1 588 104 €	1 588 104 €	1 588 104 €	M CHAGNY
E CHASSAGNE-MONTRACHET	21 256 €	21 186 €	21 186 €	21 186 €	21 186 €	E CHASSAGNE-MONTRACHET
N CORPEAU	73 512 €	69 619 €	69 619 €	69 619 €	69 619 €	N CORPEAU
S LADOUX-SERRIGNY	302 856 €	290 159 €	290 159 €	290 159 €	290 159 €	S LADOUX-SERRIGNY
U LEVERNOIS	143 640 €	126 758 €	126 758 €	126 758 €	126 758 €	U LEVERNOIS
U MERCEUIL	158 868 €	155 710 €	155 710 €	155 710 €	155 710 €	U MERCEUIL
L MEURSAULT	251 268 €	231 590 €	231 590 €	231 590 €	231 590 €	L MEURSAULT
L MONTAGNY-LES-BEAUNE	142 200 €	134 674 €	134 674 €	134 674 €	134 674 €	L MONTAGNY-LES-BEAUNE
L NANTOUX	39 720 €	39 724 €	39 724 €	39 724 €	39 724 €	L NANTOUX
E NOLAY	148 380 €	163 445 €	163 445 €	163 445 €	163 445 €	E NOLAY
R POMMARD	47 664 €	46 112 €	46 112 €	46 112 €	46 112 €	R POMMARD
E PUILIGNY-MONTRACHET	47 540 €	46 350 €	46 350 €	46 350 €	46 350 €	E PUILIGNY-MONTRACHET
G RUFFEY-LES-BEAUNE	126 360 €	123 561 €	123 561 €	123 561 €	123 561 €	G RUFFEY-LES-BEAUNE
U SAINT-MARIE-LA-BLANCHE	237 444 €	233 894 €	233 894 €	233 894 €	233 894 €	U SAINT-MARIE-LA-BLANCHE
L SAINT-ROMAIN	50 954 €	50 844 €	50 844 €	50 844 €	50 844 €	L SAINT-ROMAIN
L SANTENAY	26 856 €	23 355 €	23 355 €	23 355 €	23 355 €	L SANTENAY
I SAVIGNY-LES-BEAUNE	536 184 €	498 535 €	498 535 €	498 535 €	498 535 €	I SAVIGNY-LES-BEAUNE
E TAILLY	67 344 €	61 118 €	61 118 €	61 118 €	61 118 €	E TAILLY
R VIGNOLES	633 968 €	577 970 €	577 970 €	577 970 €	577 970 €	R VIGNOLES
E VOLNAY	21 000 €	20 757 €	20 757 €	20 757 €	20 757 €	E VOLNAY
AUXEY-DURESSES	4 744 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €	AUXEY-DURESSES
A BOUILLAND	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	A BOUILLAND
C BOUZE-LES-BEAUNE	6 300 €	5 701 €	5 701 €	5 701 €	5 701 €	C BOUZE-LES-BEAUNE
C COMBERTAULT	16 394 €	14 533 €	14 533 €	14 533 €	14 533 €	C COMBERTAULT
E CHANGE	7 335 €	7 185 €	7 185 €	7 185 €	7 185 €	E CHANGE
N LA ROCHEPOT	9 910 €	9 421 €	9 421 €	9 421 €	9 421 €	N LA ROCHEPOT
3 MARIIGNY-LES-REUILLE	1 384 €	1 283 €	1 283 €	1 283 €	1 283 €	3 MARIIGNY-LES-REUILLE
3 MAVILLY-MANDELOT	1 112 €	1 115 €	1 115 €	1 115 €	1 115 €	3 MAVILLY-MANDELOT
F MELDREY	5 036 €	5 045 €	5 045 €	5 045 €	5 045 €	F MELDREY
F MEURSANGES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	F MEURSANGES
D MOULINOT	5 026 €	5 029 €	5 029 €	5 029 €	5 029 €	D MOULINOT
I SAINT-AUBIN	10 712 €	10 562 €	10 562 €	10 562 €	10 562 €	I SAINT-AUBIN
S THURY	11 160 €	10 751 €	10 751 €	10 751 €	10 751 €	S THURY
VALMONT	1 058 €	1 064 €	1 064 €	1 064 €	1 064 €	VALMONT
TOTAL AC POSITIVES	9 413 787 €	9 040 241 €	9 040 241 €	9 040 241 €	9 040 241 €	
AUBIGNY-LA-RONCE	-3 429 €	-3 426 €	-3 426 €	-3 426 €	-3 426 €	AUBIGNY-LA-RONCE
BAUBIGNY	-768 €	-803 €	-803 €	-803 €	-803 €	BAUBIGNY
BOUILLAND	-91 €	-91 €	-91 €	-91 €	-91 €	BOUILLAND
A CHAUDENAY	-10 185 €	-14 847 €	-14 847 €	-14 847 €	-14 847 €	A CHAUDENAY
C CHEVIGNY-EN-VALIERE	-601 €	-1 406 €	-1 406 €	-1 406 €	-1 406 €	C CHEVIGNY-EN-VALIERE
C CHOREY-LES-BEAUNE	-2 885 €	-5 124 €	-5 124 €	-5 124 €	-5 124 €	C CHOREY-LES-BEAUNE
M CORBERON	-3 285 €	-4 537 €	-4 537 €	-4 537 €	-4 537 €	M CORBERON
E CORCELLES-LES-ARTS	-156 €	-1 547 €	-1 547 €	-1 547 €	-1 547 €	E CORCELLES-LES-ARTS
G CORGENGOUX	-5 919 €	-6 833 €	-6 833 €	-6 833 €	-6 833 €	G CORGENGOUX
A CORMOT-VAUCHIGNON	-2 160 €	-2 226 €	-2 226 €	-2 226 €	-2 226 €	A CORMOT-VAUCHIGNON
G DEZIZE-LES-MARANGES	-9 936 €	-9 932 €	-9 932 €	-9 932 €	-9 932 €	G DEZIZE-LES-MARANGES
T EBATY	-4 492 €	-4 808 €	-4 808 €	-4 808 €	-4 808 €	T EBATY
I ECHERONNE	-1 047 €	-1 526 €	-1 526 €	-1 526 €	-1 526 €	I ECHERONNE
V MEURSANGES	-1 877 €	-1 877 €	-1 877 €	-1 877 €	-1 877 €	V MEURSANGES
3 MONTHELIE	-4 940 €	-4 936 €	-4 936 €	-4 936 €	-4 936 €	3 MONTHELIE
PARIS L'HOPITAL	-10 758 €	-11 304 €	-11 304 €	-11 304 €	-11 304 €	PARIS L'HOPITAL
PERNAND-VERGELESSES	-4 441 €	-4 699 €	-4 699 €	-4 699 €	-4 699 €	PERNAND-VERGELESSES
SANTOSSE	-314 €	-313 €	-313 €	-313 €	-313 €	SANTOSSE
TOTAL AC NEGATIVES	-65 296 €	-80 235 €	-80 235 €	-80 235 €	-80 235 €	
Comptabilité: Communauté d'Agglomération (Recette) / Commune (Recette)						
Comptabilité: Communauté d'Agglomération (Dépense) / Commune (Recette)						
Comptabilité: Communauté d'Agglomération (Recette) / Commune						
Comptabilité: Communauté d'Agglomération (Dépense)						
TOTAL DES AC POSITIVES						
9 040 241 €						
TOTAL DES AC NEGATIVES						
-80 235,00 €						

Conseil Communautaire du Mardi 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 021-200006682-20240402-CC_24_038-DE



Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de Procurations : 14

Nombre de Votants : 74

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),**Délégués ayant donné procuration :**M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,**Délégués absents-excusés non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

VALORISATION DES MOYENS ACCORDES AUX ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES ET ORGANISMES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN 2023
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Les Associations, dont le siège est fixé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, bénéficient tout au long de l'année du soutien de l'EPCI, prenant différentes formes (mise à disposition d'installations, de matériels, etc.).

Ces différents avantages ont fait l'objet d'une valorisation concernant l'occupation des équipements sportifs communautaires.

Le document annexé au présent rapport récapitule l'ensemble de ce type d'aides accordées en 2023, qui s'élèvent à 611 934,62 €.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2017-779 du 5 mai 2017, ce document sera accessible au public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication des informations concernant les interventions de la Communauté d'Agglomération au profit du monde associatif en 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
 pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jérôme CHIODO

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le 18/04/2024 ID : 021-200006682-20240402-CC_24_038-DE
--



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télécours citoyen (www.telécours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

**Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération
BEAUNE Côte & Sud**

ANNÉE 2023

Associations	Avantages en nature	Sites
AIKIDO	4 806,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE Forum des Sports BEAUNE
AMICALE MURISALTIENNE DU QUARTIER DE L'HOPITAL	446,50 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
ARCHERS DU PAYS BEAUNOIS	2 195,63 €	Forum des Sports BEAUNE
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE BEAUNE ET SA REGION	1 439,88 €	Forum des Sports BEAUNE
ASSOCIATION SPORTIVE BEAUNOISE	858,00 €	Forum des Sports BEAUNE
BADMINTON BEAUNOIS	2 277,00 €	Forum des Sports BEAUNE
BASKET OLYMPIQUE BEAUNOIS	42 583,38 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
BEAUNE ATHLETISME 21	9 400,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
BEAUNE HANDBALL	72 350,61 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
BEAUNE KARATE CLUB	14 853,38 €	Forum des Sports BEAUNE
BEAUNE TRIATHLON	7 845,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
BOXING CLUB BEAUNOIS	31 825,75 €	Forum des Sports BEAUNE
BUJINKAN SHOSHIN DOJO - NINJUTSU BEAUNE	1 998,00 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
CERCLE D'ESCRIME BEAUNOIS	10 243,13 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE

**Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération
BEAUNE Côte & Sud**

ANNÉE 2023

Associations	Avantages en nature	Sites
CERCLE DES LUTTEURS BEAUNOIS	4 637,25 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
CS BEAUNE RUGBY	24 297,70 €	Forum des Sports BEAUNE Stade Guigone de Salins
ECOLE DE FOOT BEAUNOISE	858,00 €	Stade Guigone de Salins
ECOLE DE JUDO BEAUNOISE	15 169,88 €	Forum des Sports BEAUNE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 876,50 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
HBC MEURSAULT	54 908,93 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
HISSE ET HAUT	32 829,25 €	Forum des Sports BEAUNE
LA BEAUNOISE GYMNASIQUE	26 403,00 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
LA BOURGUIGNONNE MEURSAULT	24 946,20 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
LA SAINT NICOLAS GYMNASIQUE	26 896,25 €	Forum des Sports BEAUNE
LES COUREURS DU DIMANCHE	1 745,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
LES HOPLITES	6 305,00 €	Stade Guigone de Salins
LES JEUNES SPORTIFS BEAUNOIS	162,50 €	Stade Guigone de Salins

**Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération
BEAUNE Côte & Sud**

ANNÉE 2023

Associations	Avantages en nature	Sites
MEURSAULT ARCHERS CLUB	22 015,88 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
MOUSQUET SPORTIF BEAUNOIS	21 566,25 €	Forum des Sports BEAUNE
OK ROLLER	11 250,63 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
QUESTION D'EQUILIBRE	11 598,75 €	Forum des Sports BEAUNE
QWAN KI DO	2 220,75 €	Forum des Sports BEAUNE
RETRAITE SPORTIVE BEAUNOISE	1 873,13 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
TENNIS CLUB MURISALTIEN	28 911,00 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
UNSS COLLEGES	9 190,25 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
UNSS LYCEES	9 505,50 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
US MEURSAULT	33 653,25 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT Stade Guigone de Salins
VOLLEY BEAUNE	6 673,63 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
SOUS TOTAL 1 ASSOCIATIONS	582 616,74 €	

**Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération
BEAUNE Côte & Sud****ANNÉE 2023**

Associations	Avantages en nature	Sites
ECOLES	11 428,88 €	
FORCES DE SECURITE	2 680,00 €	
MANIFESTATIONS	15 209,00 €	
SOUS TOTAL 2	29 317,88 €	
TOTAL GENERAL	611 934,62 €	